FRAGMENS
D'UN VOYAGE
EN AFRIQUE.

TOME PREMIER.

Le présent Ouvrage est mis sous la sauve-garde des lois et de la probité des citoyens. Nous poursuivrons devant les tribunaux tout *contrefacteur*, *distributeur*, *ou débitant d'éditions contrefaites*, *soit de la totalité de l'ouvrage*, *soit de quelqu'une de ses parties*. Deux exemplaires de la présente édition originale, sont, conformément à la loi, déposés à la Bibliothèque nationale.

TREUTTEL et WÜRTZ.

FRAGMENS

D'UN VOYAGE

EN AFRIQUE,

FAIT pendant les années 1785, 1786 et 1787, dans les Contrées occidentales de ce Continent, comprises entre le cap Blanc de Barbarie, par 20 degrés, 47 minutes, et le cap de Palmes, par 4 degrés, 30 minutes, latitude boréale.

Avec une Carte générale d'Afrique, rédigée d'après les observations les plus authentiques et les découvertes les plus récentes et des plans et des dessins gravés en taille douce.

Par SILV. MEINRAD XAVIER GOLBERRY.

TOME PREMIER.

Dans tout l'Univers, il n'y a point de nation si sauvage, si barbare, qui ne connaisse au moins qu'elle doit avoir un Dieu, quoiqu'elle ignore peut-être quel Dieu elle doit avoir.

CICÉRON, *Livre des Lois.*

A PARIS,

Chez TREUTTEL et WÜRTZ, Libraires, quai Voltaire, n°. 2, et à STRASBOURG, grand'rue, n°. 15.

AN X DE LA RÉPUBLIQUE. — 1802.

L'impression de cet ouvrage était entièrement terminée plusieurs semaines avant le 27 floréal, et sa publication n'a été retardée, que par la livraison des planches gravées.

Mes opinions sur l'esclavage dans nos colonies et sur la traite en Afrique étaient connues, elles n'ont jamais varié, et elles sont énoncées dans les premiers chapitres de ces fragmens, qui étaient imprimés il y a plus de cinq mois; elles ne peuvent donc être imputées aux résolutions du gouvernement, et si en paraissant seulement à présent, elles ont perdu le mérite de la priorité, elles conservent celui de la prévoyance et acquièrent l'avantage d'une sanction respectable.

Longitude du Méridien de l'Isle de Fer.

CARTE GÉNÉRALE D'AFRIQUE,

Rédigée suivant les Meilleures Observations et d'après les Nouvelles Découvertes qui sont résultées des Voyages les plus recens,

Dressée par le Cen LAPIE,

Ingénieur Géographe de 1re Classe du Dépôt Général de la Guerre,

Sous la direction de l'Auteur.

Gravé par P.F. Tardieu Place de l'Estrapade N°18.

Explication des Signes.

- Route des Caravanes.
- Route du Voyage de Bruce.
- Route du Voyage de Mungo-Park.
- Route du Voyage de Brown.
- Route du Vce de Watts et Winterbot.
- Route du Voyage de le Vaillant.
- Désert de Sable.

Pour servir au Voyage en Afrique par M. J. GOLBERY à Paris chez Treuttel & Wurtz Quai Voltaire N°2 & à Strasbourg chez les mêmes.

FRAGMENS

D'UN

VOYAGE EN AFRIQUE.

AVANT-PROPOS.

Les Anglais nous avaient pris le Sénégal pendant la guerre de sept ans, et la paix malheureuse de 1763, les laissa en possession de ce fleuve.

En 1779, MM. de Vaudreuil et de Lausun arrachèrent cette conquête à la Grande-Bretagne; et plus forts à la paix de 1783 que nous ne l'avions été à celle de 1763, nous fûmes de nouveau reconnus les maîtres de cette ancienne possession de la France.

Le gouvernement du Sénégal fut rétabli, non pas à la vérité comme il aurait

dû l'être ; on aurait dû l'étendre du cap Blanc de Barbarie au cap de Palmes, et l'on eut d'autant plus à regretter, que nos droits de commercer librement sur toute l'étendue de ce développement, n'eussent pas alors été plus énergiquement soutenus, et plus clairement stipulés, que les affaires de notre commerce sur les côtes d'Afrique, se trouvaient étroitement liées aux intérêts de nos belles colonies de l'Amérique, et à l'établissement de cette grande et fertile contrée, connue sous le nom de Guyanne française.

Tous ceux qui s'occupaient d'économie politique, tous nos négocians éclairés, et nos savans, donnaient alors de l'attention à l'Afrique ; les premiers, sous les rapports de l'agrandissement de notre commerce et de l'accroissement de nos richesses nationales ; les gens de lettres et tous ceux qui s'intéressaient aux progrès des con-

naissances humaines, parce qu'ils éprouvaient depuis longtems l'impatience de mieux connaître une partie du monde, qui, quoique très-rapprochée de nous, quoique pour ainsi dire sous les yeux et sous la main de l'Europe, quoique fréquentée dans toute sa circonférence, restait depuis plus de trente siècles dans une sorte de mépris et d'obscurité.

A l'époque où la paix de 1783 nous avait rétablis dans la propriété exclusive du Sénégal, un voile très-épais couvrait encore les contrées intérieures de ce continent.

J'étais du nombre de ceux qui pensaient que la possession libre et indépendante d'un des plus grands fleuves de l'Afrique, donnait à la France les plus grandes facilités pour pénétrer dans ses régions centrales, et que par notre situation dans le Sénégal, c'était à nous sur-

tout que devait spécialement appartenir la gloire de soulever le voile qui les couvrait, et d'apprendre le secret de l'Afrique à l'Europe.

Déja depuis quatre ans nous étions rentrés dans ce fleuve, et rien n'annonçait encore que la France voulût s'occuper de ces grands objets d'intérêt et de curiosité; cette indifférence paraissait d'autant plus étonnante, que nos rivaux, les Anglais, venaient de recevoir un grand surcroît de gloire des derniers voyages du capitaine Coock.

Cet intrépide et célèbre navigateur, avait résolu plusieurs questions importantes. Ayant approché du pôle Sud plus près qu'aucuns de ses prédécesseurs, et ayant reconnu que sous ce pôle le globe est envahi par les glaces jusqu'au soixante-douzième degré de latitude méridionale, il avait détruit les préjugés si longtems

accrédités sur l'existence des terres polaires australes.

C'est à lui que nous devons de bien connaître la mer du Sud ; car l'on peut croire que s'il y a laissé quelques îles à découvrir à ses successeurs, elles ne seront que d'une médiocre importance.

Il avait vérifié aussi la séparation de l'Asie et de l'Amérique, et déterminé la situation et la largeur du canal qui sépare ces deux grandes parties du monde, qui cependant se trouvent assez rapprochées, pour que les naturels des deux rivages puissent communiquer entr'eux en piroques.

Coock avait donc assuré à son pays une très-grande part de la gloire attachée aux découvertes géographiques du dernier siècle, et ce grand voyageur avait pour ainsi dire fixé les limites des grandes navigations autour du monde.

Ces avantages que l'Angleterre avait sur nous semblaient devoir exciter l'émulation de la France, à qui ses établissemens en Afrique, et des circonstances locales très-favorables, offraient les plus belles occasions, et les plus grands moyens de parvenir à d'importantes découvertes dans l'intérieur de ce continent.

Seuls maîtres du Sénégal, que nous remontions habituellement jusqu'à la cataracte du rocher Felow, un établissement fixe à Galam, à qui l'on pouvait donner une grande consistance, une influence très-étendue, et au moyen duquel, de proche en proche, nous pouvions nous établir dans le pays de Bambouck, et parvenir jusqu'à Thombouctou et Tocrrur.

La tranquillité, la sûreté, le secret de toutes nos entreprises dans le fleuve; le droit trop négligé de naviguer dans les rivières de Salum, de la Gambra, de

Cazamança, de San Domingo, de Rio Grande, de Nuno Tristao, de Sierra-leone, du Scherbroo, de Certos; nos relations avec les Maures du Zaarha, avec les nations noires de l'intérieur lesquelles nous expédiaient des chaînes de captifs, qui n'arrivaient à nos comptoirs qu'après soixante-cinq journées de marche; notre ascendant sur plusieurs grands royaumes de l'Afrique occidentale; enfin notre sociabilité, qui inspire à ces nations africaines un attrait naturel pour nous; cela ne formait-il donc pas un grand concours de moyens pour pénétrer au cœur de l'Afrique? Et cependant la France restait indifférente à ces belles et honorables entreprises, dont tout faisait présager le succès.

En 1785, M. de Boufflers, avec qui différentes circonstances m'avaient lié, fut nommé gouverneur du Sénégal; il me

proposa d'y passer avec lui. Je servais alors dans le corps du génie où j'étais capitaine.

Je demandai à M. le maréchal de Castries, ministre de la marine, à M. le maréchal de Ségur, ministre de la guèrre, de passer en Afrique ; M. de Boufflers le demanda aussi, et je saisis avec beaucoup d'avidité une aussi belle occasion, de juger par moi-même des difficultés qui s'opposaient depuis tant de siècles à la connaissance de l'intérieur de ce continent, ou des facilités que nous pouvions avoir d'y faire de nouvelles découvertes ; et sans rien stipuler pour mes avantages particuliers, je passai au Sénégal avec M. de Boufflers, comme son premier aide-de-camp, chargé en même-tems d'exercer les fonctions d'ingénieur en chef dans toute l'étendue de ce gouvernement, et destiné à faire la reconnaissance des con-

trées occidentales et maritimes qui en faisaient partie.

On ne pouvait porter en Afrique des intentions plus libérales, et des vues plus nobles et plus pures que celles qu'y portait M. de Boufflers. Les deux autres chefs principaux du gouvernement du Sénégal, étaient également distingués et recommandables par leur expérience, leurs talens, leur caractère et leur intégrité, et les résultats les plus heureux devaient naître d'un semblable concours, si le ministère d'alors l'avait mieux favorisé. Mais à Versailles on n'était pas persuadé de l'importance que pouvait acquérir le gouvernement du Sénégal; on croyait assez faire en lui permettant d'exister, et on ne lui accordait pas tous les moyens de parvenir à toute l'influence qu'il devait avoir sur l'Afrique.

La reconnaissance des contrées occiden-

tales, que j'exécutai en 1786, m'a tout-à-fait convaincu de ce que bientôt j'avais eu l'occasion d'apercevoir ; c'est que l'administration du Sénégal pouvait procurer à la France de grands et de brillans avantages.

Suivant les instructions qui me furent données, je devais prendre connaissance de tout ce qui pouvait intéresser notre commerce, des affaires du commerce anglais, et de celles du commerce portugais; négocier avec plusieurs rois nègres pour l'établissement de nouveaux comptoirs, s'ils me semblaient utiles; réformer les comptoirs qui me paraîtraient superflus; examiner tous les points susceptibles d'une force militaire, et déterminer ce qui pouvait assurer et augmenter leurs moyens de résistance ; prendre enfin sur les contrées soumises au gouvernement du Sénégal, ou à son influence, tous les renseignemens possibles.

Cette mission s'accordait si bien avec mon desir de rassembler des lumières sur l'Afrique, et, sous tous les rapports, elle présentait tant d'objets nouveaux à l'instruction, à l'observation et à la curiosité, que je m'y livrai avec autant de plaisir que de zèle, et je n'eus d'autre regret que celui d'avoir été forcé de l'exécuter trop rapidement.

Les voyages qu'elle a occasionnés, les séjours que j'ai faits dans plusieurs contrées principales de la partie de l'Afrique occidentale, comprise entre le cap Blanc et le cap de Palmes, m'ont mis à même de connaître une étendue fort notable de ce continent, dont j'ai fait depuis une étude suivie.

J'ai conféré avec des individus de vingt nations noires différentes; j'ai pu faire des observations très-nombreuses; et tous les renseignemens que j'ai rassemblés, les documens et les mémoires que j'ai reçus des

Anglais de la Gambra et de Sierraleone ; ceux que M. de Repentigny, ancien gouverneur du Sénégal, a bien voulu me donner ; d'autres communications encore ; enfin, mes recherches sur cette partie du monde, dont je me suis sans relâche occupé depuis mon retour en France, ont formé les matériaux d'un ouvrage fort détaillé, qui ferait connaître, ce qu'était en 1787, la partie de l'Afrique occidentale, alors connue sous la dénomination de gouvernement du Sénégal, ce qu'elle pouvait devenir à la faveur des encouragemens de l'état, et les ressources que les contrées qui sont soumises à l'administration de ce gouvernement peuvent offrir, en supplément des pertes immenses qui ont été les suites de la résolution trop précipitée d'abolir en un seul jour l'esclavage et la traite des noirs.

Il offrirait l'exposé des affaires du com-

merce des Français, des Anglais et des Portugais dans cette partie du monde, pendant les années 1785, 1786, 1787; des considérations sur l'état, sur la force, sur les moyens de défense du Sénégal, de Gorée, du fort James de la Gambie, et du fort de Bence dans la rivière de Sierra-leone, et sur quelques autres postes répandus sur les bords du fleuve Sénégal. Des observations sur les logemens des troupes employées dans ces contrées, et sur leur conservation; sur tout ce qui peut intéresser la protection des contrées dont il est question; sur les rapports que l'administration du Sénégal peut établir avec les nations africaines dont elle est environnée, et même avec les nations de l'intérieur de ce continent.

Des recherches sur les anciennes époques de cette partie de l'Afrique, sur l'histoire, la politique, la situation, le caractère,

les mœurs, les habitudes et l'industrie de ces différens peuples.

Des descriptions des contrées qu'ils habitent et de plusieurs sites très-intéressans qui peuvent le disputer en beauté et en agrémens aux plus séduisans paysages de l'Europe; des remarques sur les dispositions qu'on trouvera dans ces nations occidentales pour les mener à l'état de civilisation, et comment il faut concevoir ces projets.

Les relations que l'on donnerait de cette partie de l'Afrique, pourraient la faire bien connaître, et des questions sur la géographie, sur la température, sur les météores, sur les maladies de cette partie du monde, sur la population présumable de l'Afrique, s'y trouvent naturellement comprises.

Convaincu qu'un voyageur a le droit de parler de tout ce qui a fait sur lui une forte impression, quelques chapitres du ressort

de l'histoire naturelle, font partie de cet ouvrage.

L'Afrique offre à l'historien de la nature et de ses productions, une carrière immense. On voit sur les bords du Sénégal, sur ceux de la Gambra et de la rivière de Sierraleone, l'énorme éléphant, que l'Africain de cette partie de l'Afrique ne sait qu'assassiner, et qu'il ne sait ni dompter ni assujettir; des troupes nombreuses de ces animaux étonnans, cheminent souvent ensemble libres et paisibles, tant qu'on ne les inquiète pas; mais à l'approche de l'homme, ils fuient, et rentrent dans les forêts solitaires qui sont leurs demeures et leurs asîles.

Près de Podhor, dans le Sénégal, on voit beaucoup d'hyppopotames, et quand cet animal élève sa tête monstrueuse au dessus des eaux du fleuve, il fait éprouver à la fois, la surprise et l'effroi.

On ne peut juger de la grosseur et de la grandeur de l'hyppopotame, par celui qu'on voit au Musée national d'histoire naturelle de Paris, qui n'était pas dans la force de son âge; ceux qui vivent sur les bords et dans les eaux du Sénégal, sont monstrueux.

En 1786, le mulâtre Charles Cornier, maire de la ville Saint-Louis du Sénégal, me donna une tête d'hyppopotame; c'est la plus grande de celles que j'aie vues: quoique déssèchée elle avait plus de trois pieds de longueur, et presqu'autant de largeur; les défenses avaient vingt-deux pouces de longueur développée hors des alvéoles, et douze pouces de tour; les boutoirs avaient quatorze pouces de longueur hors des alvéoles, et neuf pouces de tour: on pouvait juger de-là du volume et de la saillie des lèvres qui couvraient ces énormes défenses.

Il n'est pas d'année que les nègres foulhas, ne tuent vingt à trente hyppopotames à coups de fusil ou de flèche, et la facilité qu'on aurait par eux de se procurer des squelettes et des dépouilles de ces animaux, met le gouvernement en mesure d'enrichir le Musée national de France, d'un sujet de cette espèce dans ses plus fortes dimensions. Les nègres prennent aussi ces animaux vivans; en préparant des fosses sur les sentiers qu'ils ont coutume de pratiquer quand ils sortent de l'eau ou qu'ils y rentrent, ces monstres tombent en vie dans ces pièges, où on les accable de balles et de flèches.

On surprend quelquefois des femelles qui viennent de mettre bas leurs veaux, on tue la mère et l'on s'empare du veau pour le manger; il serait donc possible de se procurer des hyppopotames en vie, ou des veaux d'hyppopotames, qu'on pour-

rait élever en leur faisant, pendant les premiers mois, téter une forte vache à lait; et Paris pourra voir un jour ce que jadis, au rapport de Pline, Liv. VII, et de Dio Cassius, Liv. II, Rome, alors la capitale du monde, a vu deux fois dans ses spectacles publics, des hyppopotames vivans.

Le lion, fier habitant de ces contrées brûlantes, y inspire plus d'intérêt que de crainte. J'ai deux fois pu admirer sa démarche noble et assurée; mais j'ai pu me convaincre aussi qu'il n'attaque pas plusieurs hommes réunis, et qu'il évite même leur rencontre, sans cependant presser son pas, sans compromettre sa dignité; son caractère admet la prudence, et son courage n'est ni aveugle ni téméraire.

Le hideux crocodile; le serpent que les nègres de Sierraleone nomment Ténnuy, et que les naturalistes désignent sous le nom de boa Constrictor, qui parvient à

plus de trente pieds de longueur, et dont le corps acquiert une telle capacité, qu'il engloutit un bœuf tout entier; le caméléon, dont l'histoire n'est pas encore bien connue; les pyramides qui élèvent les Termites, plus étonnantes peut-être que celles d'Égypte; l'énorme arbre que les Iolofs nomment Baobab, et que sans raison nous appelons pain de singe, qui parvient à une grosseur si démesurée, que j'en ai vu un dans la vallée des deux Gagnacks au pays du Damel, qui vers sa base, avait cent quatre pieds de circonférence, sont autant d'objets d'une curiosité toujours nouvelle, qu'offrent les contrées dont je traite, et qu'on ne peut passer sous silence.

Tout en Afrique sollicite à la pensée, à la méditation, aux réflexions, aux comparaisons, aux recherches. Dans ces contrées lointaines, l'homme éprouve à chaque pas des impressions fort vives; et si des

observateurs savans pénètrent un jour au centre de cette partie du monde, on peut présumer avec confiance que la science de la nature s'y enrichira d'un grand nombre de sujets neufs.

Pour l'intelligence des contrées dont je parle, j'ai construit plusieurs cartes et dessiné des plans qui en donneront une connaissance exacte. J'ai aussi plus de vingt dessins que j'ai fait en Afrique, et qui représentent ou des vues des établissemens principaux, ou des sites pittoresques et agréables, ou des portraits, ou des costumes, ou des scènes de la vie et des mœurs de ces différens peuples.

J'ai donc lieu d'espérer que mon ouvrage offrant un ensemble de descriptions, de relations, d'observations, de recherches, de rapports, de cartes, de plans et de tableaux, des contrées qui sont du ressort du gouvernement du Sénégal, qui

occupent une assez grande étendue de l'Afrique, et sur lesquelles on n'a donné jusqu'à présent que quelques notions isolées, partielles et beaucoup trop vagues, il pourrait réunir de l'utilité à quelqu'agrément.

Par un hasard singulier, mais très-heureux, mon retour d'Afrique en Europe s'était fait par Cayenne, où je passai sur un navire négrier, où je restai deux mois, et que j'eus occasion de connaître et de parcourir. De là, après avoir relâché à plusieurs îles anglaises et françaises du Vent et sous le Vent, j'arrivai à Saint-Domingue : cette belle et riche colonie était alors gouvernée avec autant de sagesse que de succès par M. de la Luserne et par M. de Marbois.

M. De la Luserne, fort curieux de l'Afrique, s'entretint beaucoup avec moi de cette partie du monde ; le vaisseau qui

me ramena en France se croisa avec la frégate qui portait à ce gouverneur de Saint-Domingue sa nomination au ministère de la marine.

Après mon retour en France en 1788, je pensai qu'un ensemble d'annotations sur cette partie de l'Afrique pouvait intéresser le gouvernement, et je remis à M. de la Luserne un ouvrage de 230 pages, grand format, sous le titre de *Notice de la partie occidentale de l'Afrique*, renfermée entre le vingtième et le quatrième degré de latitude septentrionale ; à cet ouvrage étaient joints huit cartes et plans que j'avais dessinés.

Je dois à la reconnaissance, mais bien plus encore à la justice et à la vérité, de dire que ce ministre, aussi distingué par son estimable caractère que par son instruction, était fort sensible à cette sorte de gloire que les découvertes géogra-

phiques répandent sur une nation ; il enviait aux Anglais l'avantage qu'à cet égard ils avaient sur nous ; et si son ministère n'avait pas été troublé par des embarras politiques et les premières agitations révolutionnaires, ayant parfaitement compris qu'il était bien facile aux Français du Sénégal de pénétrer dans l'intérieur de l'Afrique, et de découvrir tout ce que le centre de ce continent promet de neuf et de curieux, il n'en aurait pas laissé l'initiative aux Anglais.

Mon enthousiasme pour ces découvertes lui paraissait louable, et il avait goûté le projet de former à Paris, sous la protection du gouvernement, une société semblable à celle qui s'est formée à Londres, pour favoriser les découvertes dans l'intérieur de l'Afrique.

En 1789, je m'occupais à rédiger les matériaux que j'avais rassemblés sur la

partie occidentale de ce continent que j'avais visitée ; ma Notice était le noyau de ce travail qui s'était fort augmenté ; la bienveillance du ministre m'aidait à le perfectionner , et quelques avantages notables devaient être la suite de sa publication , que les évènemens me forcèrent d'abandonner.

Ici je pourrais parler aussi de disgraces et de regrets ; mais depuis s'est consommée la révolution de France ; cette grande catastrophe politique a ébranlé toute l'Europe , et même tous les points du globe ont ressenti les effets de la commotion qu'elle a produite.

Des souvenirs personnels seraient donc bien misérables après tant de grands évènemens et tant de calamités publiques.

Je dois dire seulement que ma situation et les avances considérables qu'exige un ouvrage qui doit nécessairement être

accompagné d'un grand nombre de cartes, de plans et de dessins, en ont retardé et ralenti l'exécution suivant le plan dans lequel je l'ai conçu.

Une lettre sur l'Afrique, imprimée chez Devaux, rue de Chartres, et publiée le 4 janvier 1791, et des renseignemens cités dans un Mémoire inséré dans le journal des Savans, de l'année 1792, sont des témoignages de la constance avec laquelle je desirais l'exécution de quelques entreprises vers le centre de ce continent.

Ce n'a donc pas été sans regret que j'ai vu paraître en 1799, le Voyage et les découvertes de Mungo Park, qui donnaient encore aux Anglais l'avantage des premiers pas et des premiers succès dans cette carrière que je regardais comme nous étant réservée.

Ce voyage résout une question de géographie indécise depuis trois mille ans,

c'est celle des cours du Niger, d'Occident en Orient ; c'est la source de ce fleuve antique et célèbre , placée au couchant de l'Afrique, c'est l'assertion positive que le Sénégal et le Niger sont deux fleuves tout-à-fait différens, tandis que tous les préjugés français , et les opinions de quelques auteurs célèbres, n'en faisaient qu'un seul et même fleuve. On doit désirer que cette découverte soit authentiquement constatée ; car plusieurs raisons très-plausibles autoriseraient d'en douter.

J'ai cru que dans les circonstances présentes, la publication de quelques morceaux de mon ouvrage , pouvait avoir de l'utilité par leurs rapports avec le commerce et les intérêts de la France , par la connaissance qu'ils pouvaient donner de nos moyens d'entreprendre des voyages dans l'intérieur du continent, et par des notions générales sur cette partie de l'Afrique ;

et je me suis déterminé à extraire ces fragmens, dont le commerce de la gomme et le pays, et les mines d'or du Bambouik forment les principaux chapitres.

Militaire et homme du monde, je suis loin des talens d'un homme de lettres; mon livre, très-imparfait sans doute, méritera des critiques; mais ma profession et mon intention obtiendront peut-être de l'indulgence.

Ami des principes moraux, j'ai cru que, surtout dans des relations de voyages, on devait des sacrifices à la décence et aux bonnes mœurs; et persuadé que le bonheur public et le bonheur privé, que la prospérité et la considération d'une grande nation, ne pouvaient exister avec le mépris de toute religion, je me suis livré aux occasions qui s'offrent toujours quand on écrit sur les hommes et sur la nature, de rappeler à l'admiration de l'Être-Suprême.

En Afrique, comme par-tout, on reconnaît l'empreinte de sa force, de sa puissance et de sa bonté ; j'y ai vu, quoiqu'on dise, la pudeur, la bienveillance, la probité et l'aimable hospitalité, au nombre des vertus naturelles ; j'y ai trouvé l'idée d'un Dieu créateur et rémunérateur, gravée dans l'ame et dans le cœur de l'homme juste ; et des hordes ignorantes et sauvages, croient à un Dieu unique, et implorent et réclament sa bonté : enfin, mes voyages m'ont surtout prémuni contre cette coupable et funeste erreur de la fausse philosophie, qui voudrait nous persuader que l'univers si admirable dans ses détails, si grand dans son ensemble, n'est que le produit d'un hasard aveugle.

Si je parle souvent de la nation anglaise avec éloge, c'est que j'ai eu souvent occasion de reconnaître en Afrique, son activité, son infatigable industrie, ses lu-

mières et ce grand caractère qui la mettent au rang des premières nations du monde ; et j'ai pensé qu'il devait être utile de la présenter sans cesse aux Français comme un objet d'émulation et de rivalité ; mais je préfère la France, et mes compatriotes, à toutes les contrées et à tous les peuples de la terre.

Certaines de mes opinions pourront se trouver en contradiction avec des opinions adoptées et établies ; il se rencontrera sans doute sur quelques-uns des objets dont je traite, des sentimens opposés aux miens ; mais je dois dire que mes opinions et mes sentimens sur l'Afrique sont les résultats de ce que j'ai vu, d'un grand nombre de renseignemens comparatifs, des documens que j'ai rassemblés, de l'étude suivie que j'ai faite de cette partie du monde, et enfin de mon intime conviction ; et si je suis tombé dans quelques

erreurs, je serai toujours disposé à les rectifier.

La franchise avec laquelle je présente mes opinions, est un hommage que je rends à la confiance que doit inspirer le caractère du chef de notre gouvernement. Au 18 brumaire de l'an 8, il a détruit la plus méprisable de toutes les tyrannies, il a affranchi trente millions d'hommes qui n'osaient presque plus espérer des tems plus favorables et plus heureux ; et l'accumulation de gloire que la France a acquise depuis cette époque, n'est souillée d'aucune tache.

Notre gouvernement s'honore par des principes de justice, de bienveillance et d'humanité ; et toutes les vérités qu'on présente avec des intentions louables ne peuvent lui déplaire.

Étranger à toutes les cabales, à toutes les factions, à tous les partis qui ont

déchiré la France pendant dix ans, et qui ont troublé pour trop longtems peut-être les sources de son bonheur, je ne forme d'autre vœu que de voir ma patrie heureuse ; je n'ai d'autre ambition que de lui être utile, et c'est le seul but que je me suis proposé en publiant ce qu'on va lire.

La rareté des bonnes cartes d'Afrique, et la nécessité de travailler sur la carte générale de ce continent de Danville, gravée à Londres en 1772, et traduite en anglais avec plusieurs additions et améliorations, la seule que je possède, me serviront d'excuse d'avoir en général adopté le premier méridien de l'île de Fer, dans les citations de longitudes que j'ai occasion de faire dans ces fragmens.

Il serait à desirer que le gouvernement fît rédiger une nouvelle carte générale de l'Afrique, sur une échelle plus grande encore que celle de la carte générale de Danville, pour qu'on puisse

y placer avec facilité les nouvelles observations et les nouvelles découvertes déja faites, et celles que sans doute on fera encore.

CHAPITRE

CHAPITRE PREMIER.

Du gouvernement du Sénégal. — De la partie de l'Afrique qu'il faut comprendre sous cette dénomination. — Quelles doivent être les fonctions de ce gouvernement et de ses moyens d'influence et d'action sur une grande partie de l'Afrique occidentale. — Aperçu des motifs qui doivent engager à soumettre à une seule administration majeure, établie dans l'île St.-Louis du Sénégal, toutes les affaires de la France dans les contrées occidentales de ce continent, comprises entre le cap Blanc de Barbarie, par 20 degrés 47′ nord, et le cap de Palmes, par 4 degrés 30′ idem. *— Du gouvernement du Sénégal et de ses établissemens principaux, suivant le plan, de soumettre à son administration la partie de l'Afrique dont on vient de parler. — Des mesures qu'exigera la*

protection militaire de ce gouvernement, formé et organisé comme on vient de le dire.

Définition du gouvernement du Sénégal.

Il est une partie de l'Afrique occidentale, au Nord de la ligne, qu'on avait coutume de désigner en France sous le nom de Gouvernement du Sénégal, parce que la navigation et le commerce exclusif de ce fleuve se trouvent spécialement dans sa dépendance; parce que l'île St.-Louis du Sénégal, située à trois lieues de son embouchure, avait de tout tems été considérée comme devant être le chef-lieu et la métropole de ce gouvernement; parce que les gouverneurs y faisaient leur résidence, et que tout ce qui a rapport à son administration suprême s'y trouve réuni.

Le mot colonie ne peut s'appliquer au gouvernement du Sénégal, ni à aucuns des établissemens compris dans la sphère de son administration.

L'île St.-Louis du Sénégal, quoique chef-lieu, quoique peuplée de plus de six

mille individus, n'est elle-même pas une colonie, et n'a jamais pu en mériter le nom, puisque les habitans de cette île, qui n'est qu'un banc de sable, ne sont pas des colons, et qu'ils n'y possèdent pas des terres qu'ils puissent cultiver.

Mais pour se faire une idée juste de ce gouvernement, il faut le considérer comme institué pour diriger et pour protéger les affaires du commerce des Français dans cette partie de l'Afrique, et pour y donner, à la France, toute la considération et toute l'influence qu'elle doit y avoir, et qu'il lui sera facile d'acquérir.

Sous ces rapports, on peut dire aussi que les limites de ce gouvernement n'ont jamais été bien déterminées, et qu'elles n'ont pas dû l'être.

Des droits Français sur l'Afrique occidentale au nord de la ligne.

On a quelquefois désigné cette partie de l'Afrique sous la dénomination d'Afrique française, et nous avons des droits de la nommer ainsi, puisque les premiers des peuples modernes de l'Europe, nous en avons fait la découverte, et qu'elle est une de nos plus anciennes possessions commerciales.

C'est par un préjugé trop généralement adopté qu'on attribuait aux Portugais les premières découvertes modernes de l'Afrique; nos droits sur les côtes occidentales de cette partie du monde sont bien plus anciens que les leurs, et nous ne devons pas les abandonner.

Avant l'an 1364, les Normands, laborieux, actifs et bons navigateurs, découvrirent la Guinée, dont l'Europe ignorait la situation.

Rufisque, près de Gorée et Toubabé, sur le Marigot dit de Paris, où les marchands normands établirent leurs premières loges de commerce; la baie de Sierraleone, où ils en fondèrent une autre; la côte de Malaguette, où leurs comptoirs portaient les noms de Petit-Dieppe et de Petit-Paris; d'autres établissemens qui s'étendaient jusqu'aux extrémités du golfe de Guinée, vers le Midi, offrent encore des noms ou des ruines qui sont les témoignages incontestables du commerce des Normands aux côtes occidentales d'Afrique.

Ces établissemens furent formés avant la fin du XIVme. siècle, et ce n'est que vers

le milieu du siècle suivant que les Portugais, cherchant la route des Indes par l'Océan atlantique, abordèrent en Afrique; ils découvrirent ensuite, et doublèrent le cap de Bonne-Espérance, et ce brillant succès, qui les conduisit aux plus belles conquêtes, répandit tant de gloire sur le nom Portugais, qu'on ne lui disputa pas celle de la découverte moderne de l'Afrique occidentale, où cependant les Normands étaient arrivés, et avaient formé des établissemens plus de soixante ans avant l'époque où le pavillon du Portugal y parut pour la première fois.

Nous sommes donc fondés, sur des droits aussi anciens que légitimes, à porter notre commerce et notre industrie sur les contrées occidentales de l'Afrique, situées entre le cap de Palmes, et le cap Blanc de Barbarie, par 20 degrés 47′ latitude septentrionale.

Ces droits ont depuis été cimentés par des traités avec des rois nègres qui nous ont cédé des territoires dans différentes parties de ce développement. On connaît celui que M. Ducasse, directeur de la compagnie française du Sénégal, fit en 1678 avec des

rois voisins du cap Verd, qui cédèrent à la France, en toute propriété, une étendue de quarante lieues de côtes, tant au Nord qu'au Sud de ce cap, avec une profondeur de six lieues dans les terres.

Plusieurs traités de paix, entre la France et les puissances maritimes de l'Europe, assurèrent aussi nos droits et nos conquêtes sur les côtes d'Afrique, et pendant la durée du dernier siècle, nous en avons joui avec plus ou moins d'étendue, nos comptoirs y ont été plus ou moins nombreux, et plus ou moins importans, selon la vicissitude des circonstances, et l'énergie, et l'habileté de ceux qui tenaient le timon de nos affaires, et le Sénégal et Gorée, ont à différentes époques subi les hasards de la guerre.

Aperçu des dépendances et du ressort du gouvernement du Sénégal en 1787.

Le ressort du gouvernement du Sénégal, tel qu'il était en 1787, s'étendait au Nord jusqu'au cap Blanc de Barbarie. Toute la côte, comprise entre ce cap et la barre du Sénégal, était dans sa dépendance; Arguin, et les deux Portendick s'y trouvent situés, et c est avec raison que ces établissemens onéreux et inutiles ont été abandonnés.

Ce gouvernement embrassait dans son administration, la navigation exclusive du fleuve Sénégal et la faculté de remonter ce fleuve aussi loin que les circonstances locales pouvaient le permettre, la rivière de Félémé qui forme au Couchant les limites du pays de Bambouk, les établissemens de Galam et de Podhor, les parties méridionales du Zaarha, les forêts des gommiers, le commerce de la gomme et les Maures du désert, enfin, tous les avantages que peut offrir la navigation d'un des plus grands fleuves de l'Afrique que nous avons seuls le droit de fréquenter.

Au Sud de ce fleuve, ses dépendances se composaient de toute la côte entre l'embouchure du Sénégal et le Marigot de Salun, de l'île de Gorée et des îles de la Madelaine.

Plus loin s'y trouvaient compris le Marigot et le royaume de Salum, et la belle et grande rivière de Gambra, ou de Gambie, mais où nos pouvoirs ne remontaient pas plus haut que le bourg d'Albréda, situé vis-à-vis du fort James. Ce fort anglais défendait la limite au-delà de laquelle les bâtimens

français n'osaient pénétrer; mais il eût été aisé, par le moyen du roi de Salum et des Mandings du Barra, d'étendre nos opérations jusqu'au Bambouk, en suivant la rive droite du fleuve.

Nous avions droit de former aussi des établissemens dans l'intervalle entre la Gambra et la Casamença, dans cette rivière, dans le San-Domingo, dans le Rio-Grande, dans les îles des Bissagos, enfin sur toutes les côtes, et dans toutes les rivières, situées entre la Rio-Grande et le cap Tagrin, et dans les îles de Loz. Mais, sur cette grande étendue, nous ne faisions alors aucun commerce, et, malgré nos droits, nous le laissions tout entier entre les mains des Portugais et des Anglais.

La rivière de Mitombo, ou de Sierra-leone, était encore regardée, en 1787, comme inclusivement la limite du gouvernement du Sénégal vers le Sud

Cette belle rivière offre de si grands avantages, elle est si favorable à l'établissement d'un comptoir important, ses relations se prolongent si loin et si aisément vers le

Sud, que je crois convenable d'en donner dès à présent une idée sommaire.

Le cap des Léopards, au Nord, et le cap de Sierraleone, au Midi, marquent l'entrée du fleuve Mitombo, que nous appelons la rivière de Sierraleone, et qui forme une baie très-sûre.

Le cap des Léopards est situé par 8 degrés 35′ latitude boréale, et le cap Sierraleone par 8 degrés 18′ même latitude.

L'intervalle entre ces deux caps forment l'entrée de la rivière, dont la largeur est d'à-peu-près 17′, ou de sept lieues terrestres, et comme elle verse ses eaux dans la mer à plein canal, et que ses bords sont couverts au Nord de très-grandes forêts, et formés au Sud par des côteaux revêtus et ornés de la plus riche verdure, l'entrée de la baie de Sierraleone, offre un de ces tableaux romantiques qui plaisent tant à ceux dont l'ame est sensible aux charmes des belles et grandes scènes de la nature.

Quand on arrive à l'entrée de cette baie, l'œil s'enfonce dans un vallon profond que le fleuve remplit tout entier, ne

laissant entre ses eaux, et les bois et les côteaux qui forment ses bords, qu'un espace de cent toises tout au plus.

Sur sa rive droite, le terrain se trouve rabaissé; sur sa rive gauche, il s'élève en amphithéâtres couverts d'arbres majestueux, d'une force et d'une grandeur remarquables, ornés d'un feuillage riche, abondant et varié. On éprouve un doux ravissement en contemplant ces nobles productions d'une nature tranquille, libre et presque vierge, car là elle est encore respectée, et la vieillesse des beaux arbres y est pour ainsi dire l'objet d'un culte.

Mon ame reconnaissante des émotions qu'elle ressentait, remerciait le créateur d'avoir fait naître ces magnifiques végétations sur un sol où elles avaient pu croître indépendantes et paisibles, et conserver ces formes originales et naïves que l'art sait altérer, mais qu'il ne saura jamais imiter.

Ceux qui aiment ces scènes tranquilles et mélancoliques qui invitent l'ame à une douce rêverie, ceux qui voudront sentir tout le charme du tableau que présente l'entrée de la rivière de Sierraleone, doi-

vent y arriver au mois d'avril, à cinq heures du soir, à la même heure où j'y suis entré.

Nous avions le soleil derrière nous, il s'abaissait, et dans moins de deux heures il allait se plonger dans la mer. La soirée était calme et agréablement rafraîchie par une petite brise qui commençait à souffler. Les rayons du soleil d'un rouge lilas, pénétraient dans l'intérieur de la baie et en marquaient les différens plans. Ils partageaient ce tableau en scènes diversement éclairées; nous apercevions des mâts au mouillage du village de Sierraleone, deux autres villages nègres, le mouvement des hommes, des bateaux, des pirogues qui rentraient de retour de la pêche, animaient ce beau paysage, dont la composition est douce et simple, mais qui plaît surtout par l'harmonie de ses belles masses.

L'Europe offre des vues plus brillantes et plus riches; on admire en Suisse et dans les Alpes des effets plus étonnans; mais nulle part on ne peut trouver un site plus agréable et plus gracieux que la baie de Sierraleone.

La chaîne des montagnes qui portent ce

même nom paraît être une des branches de ce grand rameau occidental des monts de la Lune, qui va se perdre dans l'Océan atlantique ; l'autre branche du même rameau va se terminer au cap de Palmes. Les montagnes de ces deux branches sont volcaniques, et le pied du cap Sierraleone est entouré de roches basaltiques, que les Anglais nomment *Carpentersrocs*.

Depuis 1784, nous existions à peine dans cette rivière, dans une situation bien mesquine, sur une petite île nommée Gambia, très-mal située pour un comptoir ; mais deux sociétés anglaises y étaient magnifiquement établies, l'une au village de Sierraleone, l'autre à l'île de Bence ; elles faisaient des affaires immenses sur tout le développement compris entre le cap Verga et le cap de Palmes.

Les opérations de ces deux sociétés se portaient au Nord, dans toutes les rivières qui se versent dans le golfe des îles de Loz-Idolos, au Sud, dans toutes celles qui tombent dans la mer, entre le cap de Sierraleone et le cap de Palmes, et le commerce anglais de Sierraleone s'élevait en 1786 à une valeur de quatorze millions.

Cette baie est du ressort du gouvernement du Sénégal. Nous avions les mêmes droits que les Anglais d'y porter notre industrie ainsi que sur les contrées qui l'environnent.

Mais nous ne savions tirer aucun avantage de nos droits, ni de cette belle et riche situation, qui mérite cependant toute l'attention de la France, et où le gouvernement voudra sans doute attirer et encourager notre commerce.

Extension qu'il convient de donner au gouvernement du Sénégal.

L'ancien gouvernement regardait le cap de Sierraleone comme la limite au Sud du gouvernement du Sénégal. J'ignore quelles sont les raisons ou les motifs qui le maintenaient dans cette erreur.

Nos droits de fréquenter toutes les côtes et toutes les rivières, jusqu'au cap de Palmes, sont authentiques, et le tems de la frivolité en politique, de notre indifférence et de nos négligences, dont sans cesse s'enrichissaient nos voisins, étant sans doute passé, notre existence maritime va renaître, et l'on ménagera mieux les occasions d'étendre notre industrie et notre commerce, dans toutes les parties du globe qui leur seront favorables.

Je ne m'arrêterai pas, dans ce moment, aux détails qui démontreraient l'importance de la baie de Sierraleone ; j'observerai seulement qu'elle est le centre d'une action qui s'étend sur un développement immense.

On concluera peut-être de ce que je viens de dire qu'il faut démembrer cette baie du ressort du gouvernement du Sénégal, et en faire un gouvernement particulier ; mais je ne crois pas qu'il convienne encore de la séparer.

Mon opinion est tout-à-fait contraire à ce démembrement, qui tout au plus pourrait avoir lieu à l'époque, où notre situation dans cette partie de l'Afrique, aurait acquis autant de consistance qu'actuellement elle en a peu.

Mon système, dans l'état actuel des choses, serait d'étendre le ressort du gouvernement du Sénégal jusqu'au cap de Palmes.

Je développerai l'avantage que j'entrevois dans ce système ; mais je vais d'abord donner des notes succinctes sur les côtes et les principales rivières qui se trouvent

dans cette étendue, comme sur les îles répandues sur les bords de cette partie du gouvernement du Sénégal.

Je crois devoir prévenir que hors les îles Bananes que j'ai vues par la bienveillance des Anglais de l'île de Bence, je dois toute la connaissance de la côte comprise entre le cap Schilling et le cap de Palmes, aux renseignemens que j'ai rassemblés et aux documens et aux cartes qui m'ont été communiquées.

Au Sud du cap de Sierraleone, on trouve un autre cap que les Anglais appellent False-Cope; ensuite une rivière qu'ils appellent Thè River of Thè Tivin-Sisters, et que les naturels nomment Ainé-toopan; on arrive ensuite au cap Shilling, au Sud duquel est l'embouchure de Kates-River, et plus au Sud encore à la rivière de Camarança.

Les îles volcaniques que nous appelons les îles Bananes, sont situées à quelques lieues de la côte, vis-à-vis l'embouchure de Kates-River, à-peu-près par huit degrés de latitude Nord, elles sont au nombre de trois; celle que les Anglais nomment

Volcanic-Island, a plusieurs lieues de longueur dans une direction Est et Ouest, et plus d'une lieue de largeur. Au Couchant de Volcanic-Island sont les deux autres îles qui sont petites, et au Sud, trois petits îlots, qui ne sont que des rochers.

A la Grande-Banane est une baie que les Anglais appellent Cléveland-Port; sur les côtes de la même île on trouve encore Balies-Port; et vers le Couchant, une autre belle baie qu'ils appellent Sandy-Baie.

C'est près de Balies-Port qu'a été construit un fort carré, qui protège un comptoir et un gros village.

Le sol des Bananes est fertile, la température y est saine, parce que l'air y est rafraîchi par les brises de mer; la végétation y est belle, et ces îles ont des sources d'eau pure et fraîche.

En 1786, ces agréables îles Bananes n'avaient pas obtenu le moindre coup-d'œil favorable du gouvernement français, et les Anglais les possédaient seuls.

On arrive, en longeant le Sud, au cap Tassa, que les Anglais nomment Tassapoint.

Là

Là commence la baie de Ste.-Anne ou baie du Scherbroo; cette baie très-considérable, reçoit la rivière de Cockobora et celle d'Yattooka qui est plus au Sud, et plus loin se trouve l'embouchure du Scherbroo. La rivière de Scherbroo se jette dans cette baie, laissant au Sud le cap Sainte-Anne et l'île de Scherbroo à qui ce cap appartient.

A l'embouchure du Scherbroo-River, on trouve les îles Plantain et de Skiners. La rivière de Scherbroo est très-considérable, à la gauche de son embouchure, est l'île Scherbroo qui a à-peu-près quinze lieues d'étendue du Couchant au Levant, et cinq lieues de largeur moyenne.

Toutes les contrées qui bordent la mer entre le cap Sierraleone et le cap Sainte-Anne sont très-peuplées et très-fertiles.

Quatre rivières se versent dans la mer, entre le cap Sainte-Anne et le cap de Monte, lequel prend son nom de la rivière de Monte, qui, à la distance de huit lieues de son embouchure, forme un grand lac au milieu duquel il y a une île. Le pays est fertile, peuplé, montueux, et vers le

cap de Monte, les montagnes sont fort élevées.

La même nature de pays se retrouve entre le cap de Monte et le cap Mesurade; Monserrado est le nom que les Portugais avaient donné à ce dernier cap. Entre le cap Mesurade et le cap de Palmes, le développement est de plus de vingt-cinq lieues, d'un pays inégal, mais fertile et peuplé, et dans cet intervalle quatre rivières se jettent dans la mer. Les plus considérables sont, le Timbo et le Rio-Cestos; la rivière Yung et la rivière Saint-Jean le sont moins.

Entre la rivière Yung et la rivière Saint-Jean, à quatre lieues dans l'intérieur des terres, se trouve une haute montagne à deux sommets que les Anglais nomment Saddle-Land.

Le Rio-Cestos est une grande et belle rivière que les bateaux de soixante tonneaux peuvent remonter à vingt lieues. Sur sa rive droite, et à dix lieues de son embouchure, sont des montagnes fort élevées, que les Anglais appellent Tabacco-Mount.

Au Sud du Rio-Cestos est le Rio-dos-Escravos; c'est à l'embouchure de cette rivière et sur sa rive gauche qu'était le Petit-Paris, fondé en 1380, par les Normands. Les Anglais appellent le village Little-Paris.

On arrive enfin au cap de Palmes qui est fort élevé. C'est là que se termine la branche méridionale du grand rameau occidental des monts de la Lune.

Du cap Verga au cap de Palmes, sur une étendue de deux cent cinquante lieues terrestres, on retrouve à chaque pas des témoignages d'un grand déchirement, des empreintes volcaniques bien prononcées, et le pied du cap de Monte est environné de beaucoup de roches noires qu'il faut reconnaître, et qui en rendent les approches dangereuses.

Du cap de Mesurade au cap de Palmes, tout est fertile, tout rit d'une abondante et fraîche végétation, et la population y est nombreuse.

On compte sur ce développement au delà de cinquante villes ou villages nègres du premier ordre; on distingue, dans ce

nombre, cap Town, ou la ville du cap de Palmes, Roock-Town, Garraway, Baddou, Little-Sesters ou Little-Paris; c'est le Petit-Paris des Normands; Drou, Niffou, Wappon, Krousettra, Boubah; Sinon-Hill, Battoa, Tassou, Baffou, Sangwin, Rock-Sesters, Wooding-Place ou le chantier; là les Anglais font de grands approvisionnemens de bois de construction et de teinture; The-King-Willage ou le Village du Roi, Mauna, Tembo, Grand-Carrow, Tabo-Dagrou, qui était le Petit-Dieppe; Picanini-Sesters, Yong-Serters, Tabbocanée. Toutes ces villes ou villages sont considérables, et les hommes abondent dans ces contrées fertiles et agréables.

Sur ce développement les sondes sont presque toujours de dix, de douze, de quatorze, de quinze et de seize brasses, rarement sont-elles moins de douze brasses; et cette circonstance, d'une grande profondeur d'eau près des bords, vient encore à l'appui du déchirement général, qu'on observe si souvent dans cette partie de l'Afrique.

Cette côte est semée de rochers, presque

toujours d'une couleur basaltique, et il convient de ne la visiter, et de n'en approcher que la sonde à la main.

J'observerai ici qu'à la faveur de leurs embarcations légères, les Anglais entrent dans toutes les rivières moyennes, visitent toutes les plus petites baies qui s'y trouvent et fréquentent les rivières jusques vers leurs sources, parcourent tous les chenaux, enfin voient tout et connaissent tout. Hésiterons-nous de suivre un aussi bon exemple, et mépriserons-nous des leçons si utiles?

Ce que je viens de dire sur le développement des côtes qu'embrasse, et que doit embrasser l'administration du gouvernement du Sénégal, suffira, je pense, pour qu'on puisse en prendre une idée juste, quoique générale.

Je passe à l'examen du système que j'ai déja annoncé, de soumettre cette grande étendue de l'Afrique à l'administration majeure de ce gouvernement.

Des moyens d'influences et d'action du gouvernement du Sénégal sur une grande partie de l'Afrique.

Persuadé que le gouvernement du Sénégal se trouve placé, de manière à exercer une grande influence sur l'Afrique occidentale au Nord de la ligne, pendant mon

séjour dans cette partie du monde, je me suis appliqué à connaître, jusqu'où pouvait s'étendre cette influence, et j'ai pensé qu'elle pouvait agir sur toute la portion de ce continent, comprise entre le quatrième et le trentième degré de latitude boréale, et entre l'Océan atlantique et le trentième degré de longitude de l'île de Fer.

La surface de cette partie de l'Afrique est de plus de trois cent soixante-quatorze mille, quatre cents lieues carrées, ce qui équivaut à bien plus du cinquième de la superficie totale de ce continent.

Le trentième méridien oriental de l'île de Fer, qui détermine son étendue vers l'Orient, traverse les contrées intérieures de la Basse-Éthiopie, de la Nigritie et de la Guinée: ses limites au Nord, suivent les bords septentrionaux du vaste désert du Zaarha : elles s'arrêtent au Midi, aux rivages du Nord du golfe de Guinée; et elles sont formées au Couchant, par un développement de près de douze cents lieues de côtes.

Cette partie de l'Afrique contient tout le cours du Sénégal, la source du Niger,

suivant Mungo Park et une partie du cours de ce fleuve ; les villes déja connues de Thombonctou et de Tocrrur y sont comprises, ainsi que cette cité si populeuse, et si mystérieuse de Houssa ; qui selon le voyage de Mungo Park, contient huit cent mille ames, et qui, dans cette importance si rare sur le globe, existait cependant secrètement depuis bien des siècles sans doute, sur les bords du Niger, au centre de l'Afrique.

Cette surface renferme aussi le grand désert de Barbarie, presque toute la Nigritie, une portion considérable de la Guinée, le pays de Bambouk où se trouvent des mines d'or fort riches, trente peuples connus, un grand nombre de peuples ignorés, cinq fleuves sur lesquels de grands vaisseaux peuvent naviguer, et une quantité de rivières favorables au commerce, et dont les bords sont très-peuplés.

Si l'on parvient un jour à parcourir librement cette grande surface, bientôt toute l'Afrique se trouvera éclaircie, et tous les mystères de ce continent seront découverts.

Le gouvernement du Sénégal s'y trouve enclavé ; ses rapports avec elle y sont fort anciens, et dès longtems tout se trouvait disposé pour les étendre, et les rendre bien plus nombreux.

J'ai donc cru qu'il serait avantageux d'adopter le système de soumettre toutes les affaires, toutes les opérations, toutes les entreprises, toutes les vues de la France, de quelque nature qu'elles puissent être, et qui auront pour objet, ou l'ensemble, ou quelques parties de cette surface à l'influence et à la direction suprême de ce gouvernement. Bien des voix vont s'élever contre ce système, et pour en démontrer tout l'avantage, il faudrait, je le sais, le discuter contradictoirement. Mais cette discussion, pour laquelle je suis tout préparé, formerait seule un chapitre beaucoup trop considérable pour trouver place dans ce livre. Je ne puis donc entrer dans le détail de tous les motifs et de toutes les raisons qui m'ont engagé à l'adopter et à le proposer. Je ferai mention seulement de quelques circonstances locales et politiques qui en favorisent l'exécution.

Si le gouvernement du Sénégal, dans l'étendue que je lui donne, et dont l'administration suprême sera fixée dans l'île Saint-Louis, peut entretenir des relations et des correspondances actives et suivies, tant par mer que par terre, avec toutes les contrées qui se trouvent renfermées dans cette grande surface, je ne comprendrais pas les raisons qui pourraient engager à partager en plusieurs administrations séparées et indépendantes, une administration majeure qui peut gouverner sans embarras et sans obstacles ce grand ensemble. Mais on va voir que, sans que la France s'en soit occupée, ces correspondances et ces relations se trouvent toutes établies.

Les deux sociétés anglaises qui existaient en 1786 dans la rivière de Sierraleone, que l'on considérait comme la limite méridionale du gouvernement du Sénégal, et qui y faisaient de si grandes affaires, étendaient leurs opérations au Sud jusqu'au cap de Palmes, et au Nord, jusqu'au cap Verga.

Des embarcations légères et pontées, de trente à quarante tonneaux, parcouraient

sans cesse cette étendue, et y entretenaient un cabotage fort actif, et une correspondance très-vive et très-suivie.

Si dans la saison des ouragans, des pluies, des orages, ce cabotage se trouvait gêné, les comptoirs répandus sur ce développement correspondaient par terre avec la baie de Sierraleone, et une espèce de poste, servie par des nègres qui voyageaient à pied, et qui faisaient de douze à quinze lieues par jour, était si facilement organisée, que les établissemens anglais de Bence et de Sierraleone se trouvaient toujours informés de tout ce qui pouvait les intéresser, et toujours assez instruits de tous les évènemens et de toutes les circonstances, pour conduire leurs affaires avec avantage.

Leurs correspondances avec les côtes du Nord et du Sud ne languissaient jamais, n'étaient jamais interrompues, et tous les comptoirs, ou étaient avertis, ou avertissaient de ce qu'il était important de savoir, de sorte que ces deux sociétés ne suspendaient jamais leurs relations entre le cap de Palmes et le cap Verga.

Le cap Verga, de son côté, entretenait

souvent par mer, mais plus fréquemment par terre, des relations avec la rivière de Gambra, et, par une suite de cette harmonie de correspondance, le système des affaires anglaises se trouvait lié et combiné sur une étendue de quatre cents lieues de développement de côtes, et des liaisons se trouvaient établies entre le fort James, dans la Gambra, et le cap de Palmes.

J'ai fait connaître cet état de chose à mon retour en 1788; mais alors on n'avait encore aucune idée solide sur l'Afrique, et je dois dire que M. de la Luserne, avait compris de quel avantage cette partie de l'Afrique occidentale pouvait être à la France, et que ce que les Anglais faisaient, nous pouvions le faire aussi.

La facilité que l'île St.-Louis du Sénégal aura quand elle voudra de correspondre, par mer et par terre, avec Albréda, grand village situé sur la rive droite de la Gambra, ne saurait être niée par tous ceux qui ont connu cette partie de l'Afrique.

L'île de Gorée est placée dans cet intervalle pour être le point intermédiaire de la correspondance maritime du Sénégal

avec la Gambra, et pour recevoir aussi toutes les dépêches du développement compris entre la Gambra et le cap de Palmes. Des couriers par terre, dont l'administration du Sénégal faisait un fréquent usage, entretiendront la correspondance, sans obstacle, et dans toute l'activité que les circonstances pourront exiger et qu'on voudra lui donner.

On voit donc que cette correspondance, du Sénégal au cap de Palmes, existe depuis longtems, que l'administration suprême de ce gouvernement l'organisera à sa volonté, et que les liaisons qu'elle devra entretenir avec les établissemens qui seront formés sur ce grand développement, ne se trouveront jamais ni suspendues, ni interrompues, puisqu'elles se trouvent toutes établies, que tous les moyens en existent, et qu'il ne s'agit que de les employer.

J'ai fait mention du grand nombre de rivières qui favorisent notre entrée dans les terres du continent, et qui nous donnent occasion de diriger des opérations vers le centre de l'Afrique.

J'ai fait remarquer aussi que la navigation du Sénégal nous mène naturellement dans ces contrées centrales ; elles nous ouvrent le Karta et le Bambara, deux grands pays situés dans l'intervalle des deux cent cinquante lieues qui séparent Galam de Thombouctou ; elle nous conduit, par la Félémé, dans les pays de Bondou et de Bambouk, où se trouvent les mines d'or ; elle nous donne encore par cette route les moyens d'arriver aux sources de la Gambra, et de pénétrer au cœur de l'Afrique. Enfin les navigations du Rio-Grande, de la rivière de Sierraleone, et de celle de Mesurade, nous porteraient aussi vers le centre de ce continent.

Les peuples qui sont en relation avec le gouvernement du Sénégal, sont aussi des grands moyens d'influence sur l'Afrique.

Par les Maures ce gouvernement se formera, s'il veut, des rapports avec toutes les parties du Zaarha, avec Maroc, Alger, Tunis, Tripoli, même avec le Nil, et avec le Caire et Alexandrie.

Les Kassons, les Serrawallis, les Foulhas, les Bamboukains, les Jolofs, les

nègres bambaras, les Maudings et vingt autres nations encore, sont à la disposition de l'administration du gouvernement du Sénégal ; enfin l'affluence de ses moyens d'agir sur cette grande surface de l'Afrique, dont j'ai donné les limites, n'est assurément pas une illusion, et ne saurait être contestée.

Remarquons aussi, que si un jour notre situation dans cette partie du monde prend de l'importance, si les premières entreprises que l'on tentera pour y étendre nos relations sont couronnées par des succès, nous avons par les Maures, qui sont comme exclusivement dans notre dépendance, l'avantage de disposer des chevaux et des chameaux qu'ils nous vendront, ou que nous aurons eu peut-être la prévoyance d'élever nous-mêmes, dans des harras si aisés à former ; que nous aurons aussi les éléphans qui sont en grand nombre sur les bords du Sénégal, et dont nous apprendrons sans doute à nous rendre maîtres, que nous saurons assujettir, et ces animaux sont autant de moyens qui ouvrent à notre commerce, et à nos voyageurs, toutes les

routes de la partie centrale de l'Afrique, située au Nord de la ligne.

On peut donc déja comprendre que dans les commencemens surtout, il pourra résulter des avantages considérables d'un système, qui en rassemblant la disposition de tous ces moyens, et la conduite de toutes nos opérations sur une aussi grande surface, et sur un aussi grand développement, sous la surveillance, et sous la direction d'une seule et même administration, fera tout obéir aux mêmes vues, tout agir d'intelligence, et tout marcher vers le même but.

L'abolition si précipitée de l'esclavage et de la traite des noirs a réduit presqu'à rien nos affaires en Afrique. Pour les rétablir, il faudra donc y découvrir de nouvelles sources de richesses commerciales, et diriger l'écoulement de ces nouvelles sources vers les côtes; il faudra ouvrir de nouveaux chemins à notre industrie, et trouver de nouveaux débouchés à nos productions.

Peut-être devra-t-il entrer aussi dans les vues de la France, d'enseigner l'agriculture aux naturels de l'Afrique occidentale, de les

former, et de les exciter à des cultures libres, de cannes à sucre, de café, de cacao, de rocou, d'indigo, de coton, de tabac, de riz, et même du lin, et des plantes et des arbres aromatiques.

Les bords de plusieurs rivières d'eau douce sont favorables à toutes ces cultures, et des primes accordées aux princes et aux chefs, et les échanges qu'on proposerait contre ces denrées, en seraient les encouragemens.

Ces soins et ces enseignemens sont les procédés les plus raisonnables à employer, pour mener l'Afrique à un état de civilisation. Quant à l'état de colonisation, j'avoue que je n'ai jamais pu bien comprendre comment on devait saisir le vrai sens de ce mot appliqué à l'Afrique.

Si ceux qui ont tant parlé de la coloniser, ont entendu qu'on y enverrait des Français, pour y fonder des colonies, ils ont donc oublié l'exemple si prochain de l'indépendance des colonies anglaises dans le continent de l'Amérique.

Dans les vues que je viens d'exposer, la France voudra sans doute former quelques établissemens

établissemens qui devront servir de modèles et d'exemples, et peut-être aussi de centres de réunion à ces différentes récoltes de cultures libres, auxquelles il serait si louable de former l'Afrique. Peut-être voudra-t-elle rivaliser l'Angleterre dans la carrière des découvertes géographiques, peut-être s'animera-t-elle de quelqu'émulation pour celles des régions intérieures de cette partie du globe, qui lui sont si faciles.

Mais quels que puissent être ses projets, notre situation en Afrique se trouve si bornée, si précaire, même sur les côtes, et si peu consolidée, enfin si généralement indéterminée, que pour arriver à quelques résultats avantageux, il faudra toujours former un plan général d'opérations sur cette surface de l'Afrique, et en confier l'exécution à une seule et même administration majeure, à laquelle ressortiront toutes les administrations intermédiaires qui devront y concourir.

Avantage du système d'une administration générale pour toute cette partie de l'Afrique.

Ce système d'une administration majeure et principale, ne sera-t-il pas plus efficace, que celui de disséminer sur cette grande

surface, plusieurs autorités indépendantes l'une de l'autre, qui différeront entr'elles de caractère et de vues, qui pourront aussi différer d'intelligence, et que l'amour-propre et la jalousie si naturels aux hommes, pourront entraîner dans des directions opposées, et porter à des opérations contradictoires ?

J'observerai toujours, qu'il ne s'agit pas encore de gouverner cette grande partie de l'Afrique comme toute organisée, qu'il s'agit au contraire de la connaître et de l'organiser, d'y donner à la France et à son commerce une consistance qu'ils n'y ont pas, qu'ils ont droit de prétendre, et dont ils étaient bien éloignés en 1787.

Si ces belles entreprises se font au hasard, et sans être ni concertées, ni combinées, elles n'auront aucun succès, j'ose le prédire.

L'île du Sénégal, où l'administration suprême de ce gouvernement sera toujours fixée, n'est éloignée que de huit à neuf cents lieues de la France ; c'est l'établissement d'outre-mer le plus à portée de la métropole, et c'est un avantage bien précieux, que la facilité que cette proximité donne

au gouvernement souverain, de correspondre plusieurs fois dans le courant d'une même année, avec l'administration du Sénégal, de n'adresser qu'à la seule administration suprême de ce gouvernement, tous les ordres et toutes les instructions relatives aux projets et aux plans qu'il aura conçus, d'être assuré par-là, que le secret de ces intentions sera bien mieux gardé que s'il était divulgué entre plusieurs administrations partielles qui pourraient mal comprendre ses vues ou les contrarier.

On vient de voir une partie des motifs qui m'ont paru favorables au système de subordonner à un plan général toutes les affaires, toutes les opérations, toutes les entreprises de la France sur cette grande étendue de l'Afrique, et d'en confier l'exécution et l'ordonnance au conseil et au pouvoir administratif du gouvernement du Sénégal.

Ce que j'ai dit à ce sujet, me paraît devoir engager au moins à examiner ce système dans tous ces rapports, avant de le rejeter.

Suivant ce plan, dont l'exécution me

paraît facile, on devra former plusieurs nouveaux établissemens, dont il n'est pas tems encore de donner ici une entière connaissance ; j'en indiquerai seulement quelques-uns.

L'île St.-Louis du Sénégal restera toujours le chef-lieu et la métropole de cette partie de l'Afrique, et l'administration suprême y résidera, et dirigera immédiatement toutes les opérations du fleuve Sénégal, et toutes les entreprises sur les contrées qu'il traverse, et même sur les contrées intérieures et centrales, auxquelles la navigation de ce fleuve peut mener, ou avec lesquelles elle peut favoriser nos liaisons.

Un comptoir majeur serait formé dans la rivière de Sierraleone, et dirigerait immédiatement tout ce qui aurait rapport au développement des côtes comprises entre le cap Verga et le cap de Palmes ; les rapports et la correspondance du comptoir principal de Sierraleone seraient adressés à une administration intermédiaire, formée dans l'île de Gorée, qui aurait sur ce comptoir du Sud les droits d'inspection et de surveillance. L'administration intermédiaire

de Gorée dirigerait immédiatement toutes les opérations qui auraient lieu dans l'intervalle entre le cap Verga et l'embouchure du Sénégal; elle aurait, comme on vient de le voir, un pouvoir de surveillance sur tout le développement des côtes méridionales de ce gouvernement, et soit par terre, soit par mer, elle entretiendrait une correspondance active et suivie avec l'administration suprême du Sénégal.

Le commandant de Gorée serait commandant en second du gouvernement-général, avec un pouvoir tel, qu'il lui serait permis d'ordonner provisoirement sur toute l'étendue comprise entre le cap Verd et le cap de Palmes; et chaque année il ferait une inspection des côtes du Sud.

Une administration suprême à l'île du Sénégal, une administration intermédiaire à l'île de Gorée, et un comptoir majeur dans la rivière de Sierraleone, seraient donc les trois établissemens principaux de ce gouvernement, dont les opérations en exigeraient d'autres d'une moindre importance, au nombre desquels on devra surtout compter celui de Galam; un comp-

toir sur la Félémé, le fort de Podhor, un établissement à Baol, un comptoir armé dans une des îles Bissagos, et le comptoir du cap de Palmes.

De la protection militaire du gouvernement du Sénégal.

La protection militaire du gouvernement du Sénégal, organisé suivant les vues que je viens d'indiquer, n'exigerait cependant pas de très-grands efforts.

Il paraît que la protection et le service maritimes ne demanderaient qu'une division, qui serait appelée la station du Sénégal, et qui serait composée d'une frégate, d'une corvette, de deux bricks, et de quelques embarcations légères, construites en Afrique. Je dirai à cette occasion que les sociétés de Bence et de Sierraleone avaient formé des charpentiers nègres et des chantiers de construction dans la baie de Sierraleone, aux îles de Loz, et à Wooding-Place sur la côte des Graines; et que leurs embarcations du port au dessous de deux cents tonneaux, étaient construites en Afrique, avec des bois du pays, et par des charpentiers nègres qu'ils avaient instruits.

Cette station du Sénégal ne devra être

relevée que de deux ans en deux ans, et seulement par moitié, parce qu'il sera important qu'une partie des officiers et des autres gens de mer qui l'auront composée, puissent transmettre à leurs successeurs des connaissances et des instructions sur des parages que la marine française ne connaissait pas assez dans tous leurs détails, à l'époque où je les ai parcourus.

Alors les côtes comprises entre le cap Blanc de Barbarie et le cap de Palmes, exigeaient un travail général de relèvemens et de sondes. Plusieurs points se trouvaient très-mal déterminés en longitude ; les entrées des rivières qui se versent dans l'Océan atlantique, entre la Gambra et le Rio-Cestos, et les navigations de ces rivières, n'avaient pas été sondées par nos marins, ou l'avaient été avec trop de négligence.

Il en était de même de tous les nombreux chenaux qui circulent entre les vingt-deux îles ou îlots, qui forment l'Archipel des Bissagos, et qui les séparent entr'elles et de la côte. Nos cartes étaient toutes fautives

à cet égard, et j'ai failli en faire une fâcheuse expérience

Les îles de Los-Idolos, les îles Bananes étaient à peine connues, et nous ne fréquentions pas les parages situés entre le cap Sierraleone et le cap de Palmes.

Les imperfections de nos cartes, sur tout le développement des côtes de cette partie de l'Afrique, exposent notre marine marchande surtout, à trop de dangers, pour que le gouvernement ne s'occupe pas bientôt d'ordonner un travail général sur cette partie de l'Afrique.

Ce sont ces considérations qui m'ont engagé à observer que la station, destinée au service maritime et à la protection du gouvernement du Sénégal, ne devra être relevée que par moitié tous les deux ans, pour que les marins puissent successivement s'initier dans la connaissance de ces parages, et se transmettre les instructions et les documens qu'ils auront rassemblés sur ce grand développement des côtes d'Afrique, sur lequel nous possédons si peu de connaissance exactes.

La protection militaire qui doit assurer

la considération, ou la défense et la résistance des établissemens des postes ou des forts situés dans le ressort de ce gouvernement, n'ont rien non plus ni d'embarrassant, ni de compliqué, ni de difficile.

Il est vrai que le nombre des troupes de terre, destinées au service de ce gouvernement, n'était pas suffisant, et que donnant plus d'étendue aux opérations qu'il devra diriger, il devra pouvoir disposer d'un corps de troupes plus considérable; je crois cependant qu'une demi-brigade, sous le nom de Corps-Franc du Sénégal, ou sous toute autre dénomination, pourra suffire à ce service.

Je desirerais qu'on voulût y joindre aussi un corps de cinquante hommes à cheval, au moyen duquel on pourrait faire quelques reconnaissances à des distances de trente à quarante lieues.

Les établissemens qu'il faudra fortifier régulièrement sont très-peu nombreux.

L'île Saint-Louis du Sénégal, chef-lieu du gouvernement, qui se trouve dans une circonstance principale, et l'île de Gorée qui réunit dans sa petite surface plusieurs

avantages de Gibraltar, et qui est capable d'acquérir à peu de frais, une très-grande force de résistance, sont les deux seules places majeures susceptibles de dispositions combinées, et d'une certaine importance.

Il serait imprudent de négliger ces deux principaux établissemens, et de leur refuser les moyens de force, que leur situation, aidée des secours de l'art, peut leur assurer.

Un poste sur la Félémé, un fort à Galam, le fort de Podhor, un fort en terre ou en bois dans une des îles des Bissagos, le comptoir principal de Sierraleone, et celui du cap de Palmes, ne demandent d'autres dispositions, que celles qui mettront ces postes hors de toute atteinte de la part des naturels, et au moins faudra-t-il assurer leur indépendance au milieu des contrées où ils seront situés, et des peuples auxquels ils doivent imposer.

Ces mesures mêmes ne devront être employées qu'avec discernement et avec discrétion, et il faut surtout rejeter toute proposition qui tendrait à établir des forts en maçonnerie, ou toute autre défense de

construction solide et dispendieuse, dans quelques parties du développement entre Gorée et le cap de Palmes.

Ce qui est arrivé aux Anglais en Afrique et sur ces mêmes parages pendant la guerre pour l'indépendance de l'Amérique, doit nous avoir appris que toutes les dépenses exagérées qu'on prodigue pour renforcer des postes répandus loin l'un de l'autre sans protection réciproque, sont des dépenses inutiles et perdues, quand ces postes ne doivent pas à leur situation naturelle, une force intrinsèque qui tienne à de grands obstacles de localité.

On peut donc voir que le gouvernement du Sénégal, organisé pour avoir sur cette partie de l'Afrique une influence bien plus étendue que celle qu'il avait en 1786, pourra diriger sans complication, et sans embarras, des opérations très-considérables et très-importantes, et que sa protection et sa défense militaires se trouvent heureusement fixées dans des bornes que les circonstances locales ont déterminées, et qu'on ne saurait raisonnablement outre-passer.

Nous venons enfin d'arriver à cette époque

si longtems désespérée, de la paix avec l'Angleterre.

Cette paix est le ciment de notre pacification avec les puissances du reste de l'Europe; elle rapproche deux nations qui ne peuvent que gagner à l'échange réciproque de leurs lumières, et dont la plus sincère intelligence serait, à mon avis, la plus sublime politique; et elle doit être aussi l'aurore d'un nouvel âge de la France.

En parvenant au succès de ce grand œuvre, le premier consul Bonaparte également favorisé de la prudence et de la victoire, a mérité l'estime et la confiance de tous les Français véritablement amis de leur pays.

Mais au milieu du bruit des acclamations, qui de toutes parts lui seront si justement prodiguées, ce jeune chef de notre gouvernement ne laissera pas son attention se distraire du tableau des situations respectives de l'Angleterre et de la France, dont voici un des traits principaux.

En 1784, un an après la paix qui avait décidé de l'indépendance des États-Unis de l'Amérique, les Anglais n'avaient que cinq

mille vaisseaux, et un tonnage de cinq cent mille tonneaux.

Des écrits officiels publiés à Londres dans le courant de cette année 1801, attestent qu'ils ont actuellement plus de seize mille vaisseaux, et un tonnage de plus de seize cent mille tonneaux, et que la population, la consommation, les revenus de l'état, mais surtout les douanes, que les Anglais appellent le pouls de l'Angleterre, et par lequel ils jugent chaque jour de sa santé et de sa force, ont éprouvé des progressions proportionnelles.

Il n'est pas dans mes intentions d'affliger par un parallèle que nous ne pouvons soutenir, ni par le récit des pertes que nous avons faites; mais j'insisterai seulement sur la nécessité de ménager toutes les occasions de les réparer, et sur le devoir indispensable du gouvernement, d'exciter, d'encourager et de protéger notre commerce.

En 1787, nous languissions sur les côtes de la partie de l'Afrique occidentale, dont je traite, et nous n'y faisions presque rien, tandis qu'à côté de nous les affaires an-

glaises étaient nombreuses et brillantes ; et cette différence avait une cause.

Les Anglais toujours encouragés et surveillés par leur gouvernement, sûrs de sa vigilance et de son appui, s'établissent et agissent sur la côte d'Afrique, avec autant d'intelligence, d'ordre et de confiance, que dans la cité de Londres.

Maîtres de leur tems, ils l'emploient avec modération, ils exécutent tranquillement leurs opérations, et un grand esprit d'ordre, une grande patience, une grande régularité, une grande clarté, une grande simplicité, se distinguent dans toutes la conduite de leur commerce, et dans le caractère de leurs marchands ; et voilà, surtout, les causes de ces résultats brillans qui nous étonnent, qui donnent à cette nation une supériorité si démesurée sur toutes les mers du globe, et qui inspirent au commerce français de la défiance et du découragement, tandis qu'il parviendrait bientôt aussi à de grands succès, si le gouvernement voulait s'en occuper avec zèle, et si nos marchands se pénétraient enfin des véritables principes de leur état.

Il faut remarquer aussi que douze années d'agitations révolutionnaires, de licences et de désordres ont rendu la science de bien gouverner les Français plus difficile qu'elle ne l'avait jamais été ; et le gouvernement comprend bien, sans doute, que ce n'est que par un mouvement proportionnellement ralenti, que nous pouvons arriver enfin à un mouvement égal et uniforme ; et dans cet intervalle, qui d'un mouvement déréglé doit nous conduire à un mouvement régulier, il importera surtout de créer des occupations à l'activité française, et de diriger notre impatience et notre fougue vers des objets utiles.

C'est encore dans ce but que je me suis attaché à démontrer que la partie de l'Afrique occidentale au Nord de la ligne, dont j'ai traité dans ce chapitre, offre un champ bien vaste aux plus belles spéculations politiques et morales, et qu'elle mérite l'attention du gouvernement.

Concevoir un plan d'opérations sur cette partie de l'Afrique, en confier l'exécution à une seule administration éclairée, sage

et ferme; faire de bons choix des chefs et des employés, chez qui il serait essentiel de trouver réunis de l'instruction, des mœurs décentes et de l'honneur; entretenir une force de terre bien organisée, et une force maritime bien active; voilà ce qui doit contribuer à nous donner de la consistance en Afrique, et assurer les succès des entreprises que nous voudrons tenter dans cette partie du monde.

CHAPITRE

CHAPITRE II.

De quelques sujets d'observations et de recherches, que présente la partie de l'Afrique occidentale, dont il est question dans ce livre.

DANS le chapitre précédent, j'ai cherché à faire connaître ce que c'est que le gouvernement du Sénégal, de quelle nature doivent être ses fonctions, et l'influence qu'il peut exercer sur une grande surface de l'Afrique septentrionale; on a pu juger par ce que j'ai dit, du nombre et de l'étendue des opérations que son administration suprême peut et doit embrasser, et prendre une idée générale de ses rapports politiques.

Avant d'entrer dans quelques détails sur les établissemens principaux de ce gouvernement, je vais faire voir que cette partie de l'Afrique offre aussi aux voyageurs,

aux observateurs, aux gens de lettres, aux savans et aux philosophes, des sujets aussi curieux qu'intéressans, d'étude, de recherches et de méditations, et un champ très-vaste aux observations de tous les genres.

Dans la surface de l'Afrique occidentale et septentrionale, que je considère ici, se trouvent comprises les îles Canaries, qu'on a toujours comptées comme appartenantes à ce continent, et qui paraissent en avoir été détachées à une époque fort ancienne. Cet Archipel donne occasion à plusieurs questions, qui ne sont pas encore résolues.

Observations sur les îles Canaries.

Dans notre traversée de France au Sénégal, nous relâchâmes à l'île de Ste.-Croix-de-Ténériffe, où nous fîmes quelque séjour. Cette île est célèbre par son Pic, qui passe pour avoir deux mille toises de hauteur perpendiculaire au dessus du niveau de la mer, mais il est vraisemblable que son élévation est plus considérable.

Dans la matinée du quatorzième jour de notre route en venant de France, nous aperçûmes cette montagne; suivant notre estime nous en étions encore éloignés de

vingt-sept lieues marines, quand à neuf heures du matin, et au milieu d'une brume très-épaisse qui nous enveloppait depuis deux jours, nos gabiers de la grande hune crièrent, terre et le Pic.

Le tact et le coup-d'œil des marins sont si admirables et si sûrs, qu'au travers cette brume qui était dans toute sa force, nos gabiers distinguaient et reconnaissaient très-bien le Pic, que je ne pus jamais discerner, quelque peine que je me fusse donnée pour le découvrir, et quoique nos marins m'indicassent la direction dans laquelle ils le voyaient.

A onze heures le soleil dissipa un peu la brume, ses rayons et une petite brise fraîche la précipitèrent enfin vers la terre, c'est-à-dire, vers les îles Canaries, et à midi la montagne qui porte dans les contrées qu'elle domine, le nom de Pic de Teyde, nous apparut dans toute sa beauté; elle tient un rang distingué parmi les plus hautes montagnes du globe, et par son isolement elle est une des plus belles. C'est un tableau qui frappe d'étonnement et qui saisit d'admiration et de plaisir, que

celui qu'offre le Pic de Teyde, quant à la distance où nous nous trouvions, on découvre cette belle élévation du globe. Dans cet éloignement, on n'aperçoit encore aucunes des montagnes qui environnent sa base vers le Nord et l'Orient, et le Pic seul et isolé domine l'horison marin, et semble une immense pyramide qui sort du sein de l'Océan.

Ce tableau fit sur nous d'autant plus d'impression, que tout-à-coup le rideau qui le couvrait s'était évanoui.

Nous étions en hiver, le sommet de la montagne et toute sa partie supérieure étaient couverts d'une neige éclatante de blancheur dans les parties les plus éclairées, les parties dans l'ombre offraient des nuances d'un beau bleu d'azur et d'une couleur de rose aurore, qui répandaient sur ce tableau si simple, mais si grand et si important, un charme et des beautés au dessus de tout ce que j'en pourrais dire.

S'il faut en croire des rapports accrédités, des récits qui paraissent authentiques, on voit cette montagne à des distances

prodigieuses, et elle découvre elle-même un horison immense.

Des voyageurs assurent l'avoir aperçue de plus de quatre-vingts lieues ; on la voit de Lancerote qui en est éloignée de cinquante lieues, et les guides qui accompagnent ceux qui montent au sommet du Pic, qui fréquentent souvent ce point si élevé, et qui ont l'habitude de reconnaître les différentes îles qui terminent son horison, assurent que quand le ciel est bien pur et bien serein, ils ont souvent distingué les hautes montagnes de Madère, qui sont éloignées de cent lieues de ce sommet, et bien clairement la grande Salvage, et toutes les îles qui forment l'Archipel des Canaries.

Nous avons vu le Pic de Ténériffe dans toute sa beauté à la distance de vingt-sept lieues marines, et à vingt-deux lieues terrestres, toutes les masses et toutes les formes en étaient si distinctes, que j'en ai dessiné une image fort exacte. Ces récits et ces circonstances, mises en balance avec l'incertitude des mesures barométriques, peuvent faire douter que la hauteur du Pic de Ténériffe soit encore bien connue.

Un point si élevé dans une île d'une petite étendue, l'état volcanique du plus grand nombre des îles Canaries, font présumer que cette montagne a appartenu autrefois à un pays plus considérable, et ceux qui de son sommet ont pu rassembler sous leurs yeux l'ensemble de cet Archipel, et les autres îles qu'il découvre, ont compris la possibilité d'un ancien continent dont ces points séparés faisaient partie, et l'existence de l'ancienne Atlantide dont ils ont cru reconnaître les débris leur a paru fort probable.

Que l'île Verte, les Açores, Porto-Santo, Madère, les Salvages, les îles Canaries et celles du cap Verd, aient dans des tems fort reculés fait partie d'un continent, depuis écroulé et submergé; que ces îles soient les restes de cette mystérieuse Atlantide, dont un prêtre égyptien a transmis l'existence, et la terrible catastrophe à Platon, rien ne paraît s'opposer essentiellement à cette possibilité, et plusieurs conjectures fondées viennent à l'appui de cette ancienne tradition.

Cette grande île, ou ce continent, devait

avoir près de huit cents lieues de longueur du Nord au Sud, sur une largeur moyenne de près de quatre cents lieues.

Quand on remarque que le cap Malpayséco, sur la côte orientale de l'île de Fortaventure l'une des Canaries, n'est éloigné que de vingt-quatre lieues terrestres de la pointe la plus occidentale de la partie de l'Afrique qui lui correspond, on pourrait supposer d'après cette distance si peu considérable, que sous ce parallèle les deux continens se sont jadis trouvés réunis, que la chaîne des monts Atlas se continuait dans l'Atlantide, que les montagnes de ce malheureux pays en étaient des branches, et l'on pourrait concevoir deux états de l'Atlantide, celui primitif sans doute, où elle faisait partie de l'ancien monde et du continent d'Afrique, et celui où son existence en était séparée; ce second état a fini par sa submersion totale, et l'époque de cette catastrophe est si éloignée et si ancienne, que l'existence même de l'Atlantide en est devenue douteuse.

Ce qui donne de l'autorité à l'opinion que ce grand pays submergé a pu avoir été réuni

dans quelques parties au continent de l'Afrique, c'est la circonstance bien remarquable, que toutes les îles que jai nommées, et qui ont pu faire partie de l'Atlantide, et toutes les côtes correspondantes de l'Afrique, montrent par-tout les empreintes bien marquées et bien caractérisées d'un ancien déchirement, et des vestiges volcaniques non équivoques et singulièrement multipliés.

Les Guanches, anciens habitans des Canaries embaumaient leurs morts.

Les Guanches, anciens habitans des Canaries, et leurs momies, semblent fortifier encore l'existence de l'Atlantide, et son ancienne réunion avec l'Afrique; ce que l'on sait d'eux, autorise à penser qu'ils étaient les descendans d'un grand peuple, et que leurs ancêtres étaient habitans de l'ancien monde.

La postérité de ces Guanches existe encore dans un petit nombre de familles pauvres et presqu'ignorées, dispersées dans les îles Canaries; on en trouve à l'île de Ste.-Croix-de-Ténériffe, et la petite ville de Guimao renferme trois familles, qu'on assure descendre en ligne directe des anciens Guanches.

Voici ce que les auteurs espagnols nous ont transmis de ce peuple.

Les Guanches étaient grands, forts et beaux; leurs physionomies étaient graves, mais cependant aimables; ils avaient l'entendement juste et l'esprit vif; ils étaient courageux; ils avaient des notions de l'astronomie; leur année était divisée en quatre saisons, et ils comptaient par lunes.

Ils entretenaient de nombreux troupeaux de boucs et de chèvres, dont la chair les nourrissait et dont les peaux les habillaient. Ils pêchaient les poissons de leurs mers et de leurs rivières; ils tuaient le gibier de leurs bois et de leurs rochers; et ils cultivaient des légumes, des fruits et des grains.

Le respect et l'obéissance pour les pères et mères, l'attachement pour les frères, les sœurs, pour tous les membres d'une même famille; la soumission aux lois et aux chefs; la fidélité à sa parole, à ses sermens, à sa foi; ne se livrer à aucune débauche; n'avoir aucune ambition de richesse; ne faire tort à personne; exercer l'hospitalité envers tous les hommes; cul-

tiver soi-même ses terres; telles étaient les bases de leur morale.

Les Guanches adoraient un dieu unique, auteur de tout ce qui existe dans la nature; ils l'appelaient la cause de toutes les causes, qui n'avait jamais commencé et qui ne devait jamais finir, et c'est au ciel que résidait ce dieu suprême.

Ils ne pratiquaient que deux supplices; les adultères étaient enterrés tout vifs; les enfans rebelles à leurs parens, les conspirations contre les chefs, le vol, le viol, l'homicide, étaient punis de mort par la lapidation.

Ce peuple était partagé en trois classes: les princes et les chefs formaient la première, les nobles la seconde, et les paysans la troisième. Cependant chaque famille, de quelque classe qu'elle fût, cultivait elle-même ses terres, car les Guanches avaient l'agriculture en honneur, et toutes leurs récoltes étaient célébrées par des fêtes publiques et solemnelles.

En général leurs lois, leur régime et leurs mœurs, étaient simples et sages, et leur caractère noble et doux.

Ils ne connaissaient pas l'écriture ; c'est par la tradition qu'ils conservaient la mémoire des évènemens et des faits historiques; ils se disaient descendans d'un peuple très-célèbre et très-ancien ; ils avaient la croyance d'une autre vie, et le culte des morts, qu'ils étaient dans l'usage d'embaumer et de conserver.

Que de rapports ces Guanches n'ont-ils pas avec les traits que la tradition nous a transmis, des lois, des mœurs, et du caractère des Atlantes de l'Atlas ! et combien ces rapports n'engagent-ils pas à croire qu'ils en étaient les descendans !

Les Atlantes de l'Afrique habitaient les vallées des monts Atlas, ils étaient renommés par la sagesse de leur gouvernement, par la pureté et la douceur de leurs mœurs, par leur instruction dans les arts et dans les sciences sublimes ; l'antiquité attribuait à ce peuple l'invention de l'astronomie, et représentait son patriarche Atlas, portant la sphère sur ses épaules.

Les Atlantes croyaient à une autre vie, ils pensaient que les dépouilles mortelles

des humains, devaient être conservées dans des tombeaux, pour y rester en dépôt, jusqu'au tems où les ames immortelles viendraient reprendre les corps qu'elles avaient animés.

De là ces soins pieux, ce culte religieux, que les premiers hommes rendaient aux corps morts; de là sans doute, l'art et l'usage de les embaumer, qui vers l'Orient ont été conservés et perfectionnés par les anciens Égyptiens, et que les Guanches pratiquaient encore dans une île à l'Occident de l'Afrique, à l'époque où l'Archipel des Canaries fut conquis par l'Espagne.

On sait à quelle perfection l'art de l'embaumement avait été porté par les prêtres de l'ancienne Égypte, et l'usage habituel qu'ils en faisaient; leurs momies prouvent qu'entre leurs mains cet art était pour-ainsi-dire arrivé à sa dernière perfection.

Les prêtres guanches, comme les prêtres égyptiens, embaumaient aussi leurs morts, et faisaient de cet art un secret et un mystère religieux.

Il existe encore dans les îles Canaries, et particulièrement dans l'île de Ténériffe,

plusieurs de ces cavernes, où les anciens Guanches déposaient leurs corps morts embaumés. On en voit une près de Guimao, une autre entre le Pic et Candélaria, et dans ces cavernes se trouvent encore des momies placées debout dans leurs niches.

On assure qu'il existe plusieurs autres de ces dépôts de momies des anciens Guanches dans le centre de l'île de Ténériffe près du Pic, mais que les habitans refusent de les faire connaître, par un préjugé respectable sur l'asile des morts, qui ne doit jamais être violé et qu'il est criminel d'outrager.

Dans ces cavernes les Guanches avaient creusé différens étages de niches assez profondes et assez hautes pour y placer leurs momies debout.

A l'époque de notre relâche à Ténériffe, le marquis Branchiforte, général-major, chambellan, et l'un des capitaines des gardes du bon Roi Dom-Carlos, était gouverneur-général des îles Canaries, et gouvernait ces îles avec beaucoup de zèle, d'intelligence et de douceur; il y encoura-

geait l'agriculture et l'industrie, il y était aussi aimé qu'estimé ; il joignait à un esprit très-cultivé, des talens agréables, et le caractère le plus noble et le plus aimable.

Nous devons de la reconnaissance à l'accueil qu'il nous a fait, à toutes les honnêtetés et à tous les bons procédés, dont il nous a comblés pendant notre séjour dans son gouvernement.

M. Branchiforte avait mis à ma disposition une momie des Guanches que j'eus la liberté de choisir entre plusieurs autres ; mon choix se porta sur la momie d'un homme.

Du sommet du crâne au bas du talon, elle avait cinq pieds dix pouces. Les traits du visage étaient encore apparens. Les cheveux étaient noirs, bien longs et bien conservés, ils se détachaient cependant fort aisément de la tête ; la mâchoire était garnie de trente-deux dents, si bien fixées dans leurs alvéoles, qu'on ne pouvait les en extraire qu'avec effort et au moyen d'un instrument.

La peau bien conservée sur tout le corps était sèche mais souple ; sa couleur était

d'un brun-foncé; le dos et la poitrine étaient couverts de poil; le ventre et la poitrine remplis d'enveloppes d'une graine; ces enveloppes étaient blanches et légères, et à-peu-près de la grandeur des grains de riz.

Cette momie était enveloppée et serrée comme un enfant au maillot, dans trois tours de bandelettes, larges de trois pouces et de quelques lignes, faites de peau tannée de bouc ou de chèvre.

Suivant la tradition accréditée dans le pays, les prêtres guanches suivaient pour leurs embaumemens la méthode suivante.

Tout l'humide de la tête et les entrailles se tiraient; on lavait ensuite le corps dans une lessive d'écorce de pin; on l'oignait avec du beurre ou de la graisse bien chaude, qu'on avait fait bouillir avec des herbes fortes et odoriférantes, telles que la sauge et la lavande, ou d'autres plantes aromatiques naturelles au pays, puis on laissait sécher le corps au soleil; le corps bien séché, on réitérait les mêmes opérations, et on le faisait sécher de nouveau, jusqu'à ce que le cadavre fût bien pénétré de la graisse aromatisée; et ce n'était que quand

le corps était devenu fort léger, que l'opération se trouvait parfaite.

Alors on l'enveloppait dans les trois tours de bandelettes, et la momie était portée avec des cérémonies funèbres, dans la caverne où elle devait rester et où on la plaçait debout dans sa niche.

Des témoignages incontestables de la pratique de l'embaumement des corps morts, qui se trouvent encore actuèllement en Afrique, dans deux contrées situées à la distance de près de dix-huit cents lieues l'une de l'autre, presque sous le même parallèle, ne donnent-ils pas lieu de conjecturer, que l'art et l'usage d'embaumer les morts, remontent aux tems obscurs d'un peuple intermédiaire et primitif, que ce peuple ne pouvait être que les Atlantes d'Afrique, qui habitaient un pays situé entre l'Égypte et les îles Canaries, et entre le vingtième et le neuvième parallèle, et que c'est d'eux que venait cet usage, pratiqué sans doute par les peuples de l'Atlantide submergée, conservé par les Guanches leurs descendans, et transmis auxprêtres de l'ancienne Égypte qui l'ont perfectionné?

Ce

Ces conjectures qui me paraissent fondées, fortifient l'opinion de l'existence des Atlantes de l'Afrique et de l'ancienne Atlantide, qui devient tout-à-fait probable, par toutes les traces incontestables d'une terrible catastrophe, qui a bouleversé cette partie du monde.

L'invasion de l'Océan dans le bassin de la mer Méditerranée; des déserts de sables blancs et mouvans, qui remplissent entre l'Égypte et l'Océan atlantique, et entre le 15e et le 35e degré de latitude boréale, une surface de près de trois cent mille lieues carrées; l'état volcanique de toutes les îles qui ont pu appartenir à l'Atlantide; les marques correspondantes des déchiremens si multipliés sur toutes les côtes de l'Afrique occidentale au Nord de la ligne; d'autres circonstances encore qu'il serait trop long d'énumérer, prouvent que ces régions du monde ont été détruites, renversées, dénaturées par d'affreuses révolutions de la nature, que l'état où elles sont actuellement n'est pas leur état primitif, et que la tradition des Atlantes de l'Afrique et de l'Atlantide, qui a traversé tant de siècles sans s'altérer,

ne saurait être entièrement rejetée et reléguée dans l'obscurité de l'histoire allégorique et fabuleuse.

Ces sujets d'une étude intéressante, se présentent à chaque pas que l'on fait en Afrique.

La géologie de ce continent, les anciens Périples de l'Afrique, les établissemens des Phéniciens sur les côtes occidentales, entre le cap de Palmes et le détroit de Gibraltar, sont autant de motifs de recherches curieuses.

Remarques sur plusieurs peuples de cette partie de l'Afrique, sur les différences qui les distinguent, sur leurs religions, et sur quelques-unes de leurs institutions.

Mais actuellement encore les peuples de cette partie du monde, leurs différences physiques, leurs langues, leurs religions, leurs traditions, leurs usages, leurs constitutions, offrent à l'observateur un grand nombre d'objets dignes de remarque.

Comment s'est peuplée l'Afrique ? Les peuples noirs de ce continent ont-ils une origine commune ? Leur couleur est-elle celle de leur race, ou bien est-elle due à une disposition de l'atmosphère et du climat ? L'Afrique occidentale au Nord de la ligne, a-t-elle eu des rapports avec la Haute-Éthiopie et l'Égypte ? ou bien ne faut-il pas remonter aux Phéniciens et aux Syriens,

pour trouver les sources du plus grand nombre des préjugés et des institutions de cette partie du monde?

Bien d'autres questions peuvent encore être proposées, et demandent des éclaircissemens.

Sans prétendre les résoudre, je vais successivement en examiner quelques-unes. Celles qui regardent l'origine de la population de l'Afrique, et la cause de la couleur des Nègres, doivent être traitées dans des chapitres trop étendus pour trouver place ici.

Je ferai mention seulement de quelques observations sur des différences physiques, et sur des différences de caractères, de langage et d'intelligence, qu'on remarque entre ces peuples; sur leurs religions et sur des usages et des institutions fort anciennes, qui existent encore parmi eux.

La partie de l'Afrique, que j'ai désignée comme devant être soumise à l'administration du Sénégal, est peuplée par un grand nombre de nations différentes; ce qu'elles ont de commun c'est d'être noires, d'avoir les cheveux plus ou moins laineux et crêpus,

d'être toutes fatalistes, superstitieuses, et indolentes ; mais elles se distinguent aussi, et même au premier coup-d'œil, par des différences si marquées et si particulières, qu'il est impossible de les confondre, et que l'on reconnaît, que beaucoup d'elles existent depuis très-longtems en corps de nation, et dans un état d'ordre, de police et de considération, et avec des institutions qui attestent une existence ancienne et bien plus importante, que celle de la multitude des hordes qui peuplent ce continent.

Les plus nombreuses et les plus considérables des nations qui se trouvent en rapport avec le gouvernement du Sénégal, sont celles des Bambaras, des Foulhas, des Mandings, et des Iolofs. Je n'y comprends pas les Maures du Zaarha, dont il sera question dans des chapitres particuliers, et parce qu'ils ne sont pas nègres.

Les Bambaras forment une nation très-nombreuse, qui occupe un territoire très-étendu, sous le quatorzième parallèle Nord, à cent lieues au dessus et à l'Orient de Galam ; nous avons eu occasion de les observer, puisque la plus grande partie des

esclaves qui se traitaient à nos comptoirs du Sénégal et à ceux de la Gambra, sortaient du Bambara.

Ces noirs de l'intérieur, ont tous les caractères prononcés que l'on attribue à la race nègre. Leur couleur cependant n'est pas d'un beau noir, mais leurs têtes so t rondes, leurs cheveux bien laineux et bien crêpus, leurs traits épais et grossiers, la pommette des joues bien relevée, le nez bien plat, les lèvres très-grosses et les jambes cagneuses. Ils sont stupides, très-superstitieux, très-robustes, fatalistes au delà de toute idée, paresseux, mais gais et parfaitement bons; leur langage est rude et sauvage.

Une autre nation bien plus célèbre et extrêmement nombreuse, c'est celle des Foulhas; elle est répandue depuis le quatrième parallèle Nord, jusques sur les bords méridionaux du Sénégal, et elle a fondé plusieurs colonies, qui sont devenues des royaumes. Les Foulhas.

Sur les bords septentrionaux de la rivière de Mesurade, ces Nègres sont connus sous le nom de Foulhas Sousous ou Susos. On les retrouve encore sous le même nom

dans les montagnes de la chaîne de Sierraleone, sur les rives du Scherbroo, du Rio-Sestos, aux caps de Monte et de Palmes; et au Nord, c'est une colonie de ces Foulhas, qui a fondé, sur les bords du Sénégal, le royaume des Nègres qu'on nomme Foules ou Peuls, et qui borde le fleuve sur l'étendue de cent trente lieues.

Mais le corps de cette nation, sous son nom propre de Foulhas, occupe un grand territoire vers les sources du Rio-Grande, sous le dixième parallèle Nord, et entre le cinquième et le douzième méridien oriental de l'île de Fer.

Téembou, ville très-populeuse, située à quatre-vingts lieues au Nord-Est de la baie de Sierraleone, est la métropole de l'empire de cette grande nation, qui a eu une existence importante, et qui encore à présent, domine sur une grande partie des contrées occidentales, comprises entre le quatrième et le onzième degré de latitude septentrionale.

Les Foulhas de la grande nation sont de beaux hommes, forts et braves, ils ont de l'intelligence, ils sont mystérieux et pru-

dens, ils entendent le commerce, ils voyagent en marchands jusqu'aux extrémités du golfe de Guinée, et ils sont redoutés de leurs voisins. Leurs femmes sont spirituelles et belles; la couleur de leur peau est d'un noir rouge ; leurs traits sont réguliers, et ils ont les cheveux plus longs et moins laineux que le commun des races nègres, et leur langue est tout-à-fait différente de celle des nations parmi lesquelles ils se sont répandus ; elle est plus belle et plus sonore.

Ces Foulhas du royaume de Téembou ont conservé en partie la religion des Fétiches et la pratique de toutes sortes de superstitions, et ils mêlent le fétichisme à la religion de Mahomet qu'ils ont reçue, mais qu'ils professent avec un grand mélange de pratiques idolâtres et superstitieuses. Ceux des bords du Scherbroo ont conservé l'institution du Purrah, association de guerriers qui remonte à une très-haute antiquité, et dont il sera fait une mention particulière.

La colonie des Foulhas qui, sous le nom de Foules ou de Peuls, peuple les bords du Sénégal entre Podhor et Galam, est d'une couleur noire mêlée de couleur de cuivre

rouge ; ils sont en général beaux et bien faits; leurs femmes sont jolies, fières et sensibles, paresseuses et tendres.

Les Foules des bords du Sénégal sont tous, Mahométans très-zélés; ils sont intelligens et industrieux, mais dans le commerce habituel qu'ils ont avec les Maures du Zaarha, ils sont devenus sauvages et cruels, et nos convois de Galam ont plus d'une fois éprouvé leur perfidie.

Les Mandings. Les Mandings sont un autre grand peuple de l'Afrique, aussi fort répandu dans les contrées occidentales du ressort du gouvernement du Sénégal ; plusieurs colonies de ce peuple se sont établies, dans le pays de Bambouk et sur les bords de la Gambra, mais le corps de la nation occupe un vaste territoire au dessus des sources de ce fleuve.

L'empire des Mandings est moins considérable que celui des Foulhas, mais les marchands et les Marabouhts de cette nation ont une grande influence sur toute cette partie de l'Afrique occidentale. Ces noirs sont instruits ; ils sont souples et fins, et commerçans aussi habiles qu'infatigables.

Leur couleur est d'un noir mêlé de jaune,

leurs traits sont réguliers, leur caractère est généreux et franc; ils sont hospitaliers; leurs femmes sont jolies et aimables; ils professent avec zèle la religion de Mahomet, et cependant ils ont conservé beaucoup de pratiques du fétichisme et d'usages superstitieux.

Les traits des Foulhas et des Mandings paraissent avoir plus de rapports avec ceux des noirs de l'Inde, qu'avec ceux des nègres de l'Afrique.

La nation des Iolofs moins nombreuse, moins répandue, moins importante que celles dont je viens de parler, mérite cependant plus particulièrement la bienveillance et la faveur de la France, parce que c'est avec elle que les relations du gouvernement du Sénégal sont le plus anciennement et le mieux établies, parce que les Iolofs sont nos voisins immédiats, parce que les Nègres de l'île Saint Louis du Sénégal sont Iolofs, et qu'enfin cette nation nous affectionne spécialement, qu'elle s'est toujours regardée comme notre amie et notre alliée naturelle, et qu'elle se croit même comme Française. Les Iolofs.

La nation Iolof occupe seule et sans mé-

lange le territoire renfermé entre l'Océan, les bords du Sénégal jusqu'à Podhor, les limites méridionales des Foulhas-Peuls, la rive occidentale de la rivière de Félémé, et depuis les sources de cette rivière, une ligne qui, suivant les bords septentrionaux de la Gambra à la distance de vingt lieues, va aboutir aux sources de la rivière de Salum, dont le royaume est un apanage de cette nation.

Les Iolofs sont les plus beaux nègres de cette partie de l'Afrique ; ils sont grands et bien faits, leurs traits sont réguliers, leurs physionomies sont bonnes et inspirent la confiance; ils sont honnêtes, hospitaliers, généreux, fidelles, et leur couleur est du noir le plus foncé et le plus brillant. Leurs femmes sont douces, très-jolies, très-bien faites, et d'un commerce agréable. Leur langue est très-gracieuse, très-vocalisée et facile à apprendre.

Ils ont cependant des rapports communs avec les races nègres ; leurs cheveux sont crêpus et laineux, leurs nez sont un peu arrondis, leurs lèvres un peu grasses, et ils sont insoucians et paresseux.

La race de ces nègres, la plus belle et la plus noire de toutes les contrées qui ressortissent au gouvernement du Sénégal, prouve, que la couleur la plus noire n'est pas due aux latitudes les plus chaudes et les plus longtems soumises aux rayons perpendiculaires du soleil, mais qu'elle tient à d'autres causes; car les Iolofs sont au Nord de la Nigritie, et plus en s'éloignant d'eux l'on remonte vers la ligne, moins le noir des races nègres est-il pur et foncé. Tous les Iolofs, réunis autrefois en un seul corps de nation, étaient gouvernés par un seul prince qui portait le titre de Burb-j-Iolof, ce qui équivaut à-peu-près au titre d'empereur des Iolofs.

Des démembremens de cet empire se sont formés plusieurs royaumes particuliers, les uns possédés encore par des princes Iolofs, les autres usurpés par des nations étrangères.

Mais l'empire Iolof existe toujours, et le Burb-j-Iolof règne, obscurément à la vérité, sur une assez grande étendue de pays dans l'intérieur des terres, fort peu fréquentée par les Européens.

Cependant, quelque considération est restée attachée à cet ancien titre de Burb-j-

Iolof, le descendant des anciens empereurs obtient encore des témoignages, stériles, il est vrai, de déférence et de respect, et les princes qui gouvernent les royaumes démembrés de cet empire, et leurs sujets, reconnaissent encore dans le Burb-j-Iolof, le chef de la nation.

Ces Nègres se font remarquer aussi par une certaine opinion qu'ils ont d'eux-mêmes, par une fierté, qui prend sa source dans leur estime pour l'excellence de leur race, et dans une tradition qu'ils conservent d'une très-ancienne origine.

Quand on dit à un Iolof qu'il est un Nègre: « Non pas Nègre, moi, répond-il, mais Iolof. » C'est chez cette nation qu'on rencontre le plus d'ordre et de police, le plus de bonté et d'hospitalité.

Ils professent la religion de Mahomet, mais toujours un peu mêlée de superstition et d'idolâtrie.

Ces Nègres sont presque tous bien faits et beaux; leur noir est si pur, leur caractère si doux, ils sont si disposés à l'ordre, à la civilisation, ils ont en eux un penchant si marqué pour la bienveillance, qu'on pour-

rait conjecturer qu'ils descendent d'une colonie de ces anciens Éthiopiens, dont Hérodote a dit, qu'ils étaient les mieux faits de tous les hommes, et dont le caractère était si bon, qu'Homère les appelait irréprochables.

Une colonie de ces anciens Ethiopiens n'aurait-elle pas pu descendre vers le Niger, suivre le cours de ce fleuve, arriver sur les bords du Sénégal, et se fixer entre ce fleuve et la Gambra vers les bords de l'Océan atlantique?

Vingt autres nations moins considérables que celles dont je viens de parler, sont répandues entre la Gambra et le cap de Palmes.

On voit sur les bords de la Casamança, les Fellups, dont les traits, la physionomie, le caractère, les mœurs ont quelque chose de barbare et de sauvage.

Plus loin, les Papels, qui habitent les bords du San-Domingo, du Géba, et toutes les îles des Bissagos, ont les traits grossiers, et le caractère féroce.

Allant toujours vers le Sud, on trouve les Ballams, les Tymaneys, les Bagoès,

qui sont bien faits et bons, et dont les femmes sont jolies.

Ensuite reparaissent des races sauvages, d'un noir sale et livide, dont tous les traits sont grossiers et durs, dont les fronts sont saillans et le nez plat.

Enfin, des différences si singulières se remarquent parmi ce grand nombre de nations, et les distinguent si bien les unes des autres, leurs langues et leurs usages, même chez les nations les plus voisines, ont quelquefois si peu de rapports et de ressemblance, qu'on est disposé à croire que l'Afrique doit une partie de sa population à l'Ethiopie, et l'autre partie à des colonies d'Indiens qui, s'étant débarquées sur les rivages orientaux de ce continent, se sont, de proche en proche, répandues jusqu'aux bords de l'Océan atlantique.

Des religions des Nègres de l'Afrique occidentale et du Fétichisme.

Les religions de ces nations, l'idolâtrie qu'elles pratiquent toutes, le culte des dieux fétiches, des institutions fort anciennes et fort extraordinaires, et certains usages qui existent encore parmi elles, donnent matière à beaucoup de conjectures.

Des bords de la Méditerranée, jusqu'à la rivière de Gambra, presque tous les Nègres suivent la religion de Mahomet; mais de la rive gauche de cette rivière, jusqu'au cap de Palmes, on trouve un mélange de mahométisme, de grossière idolâtrie et de fétichisme.

Quelques hordes, entre le cap Verga et le cap Ste.-Anne, élèvent des temples au diable, et croient leurs prêtres sorciers. J'ai vu plusieurs de ces temples dans les montagnes de Sierraleone; quelques troncs d'arbres, plantés suivant une ligne circulaire, un toit formé par des branches recouvertes de feuilles, un autel carré dans le milieu du cercle, sans idole et sans image, parce que le diable est invisible; tels sont ces temples toujours placés dans les bois.

Des offrandes couvrent la table de l'autel, et des sacrifices et des oblations votives, garnissent toutes les colonnes de ces monumens barbares.

Ces idolâtres professent la croyance des deux principes, en reconnaissant cependant un Dieu unique et suprême qui ha-

bite le ciel, qui a tout créé, qui peut tout détruire, mais qui laisse le gouvernement de la terre à deux Divinités du second ordre, dont l'une fait tout le bien, et l'autre tout le mal.

Ils n'adressent ni offrandes, ni prières au bon Principe; par sa nature il fait le bien, il n'est pas besoin de l'y solliciter; au lieu qu'il importe de se rendre favorable le diable, qui est le mauvais Principe, parce qu'il n'aime, et ne sait faire que le mal.

C'est donc au diable que ces hordes, simples et ignorantes, élèvent des temples et des autels, c'est lui seul qu'elles cherchent à se rendre favorable.

Ces peuples, qui ont des temples pour invoquer le diable, sont en petit nombre dans les contrées qui ressortissent au gouvernement du Sénégal; mais il est des nations plus considérables, dont la religion est le fétichisme, ou la religion des Fétizéros.

Tous les renseignemens que j'ai pris sur le centre de l'Afrique, tendent à me persuader que le fétichisme y est encore la religion

religion favorite et dominante, et qu'elle a été la religion générale de ce continent jusqu'à l'époque où le mahométisme s'y est répandu, propagé par les Arabes et par les Maures.

La superstition, l'idolâtrie, l'imposture et les prestiges, sont les bases de la religion des Fétiches, où l'on retrouve des traces barbares des mystères égyptiens, et une image défigurée des épreuves de l'initiation.

Cette image est hideuse, à la vérité, elle outrage et révolte l'humanité; mais on la retrouve si souvent dans les pratiques religieuses des nations nègres, et dans plusieurs de leurs institutions, qu'on est porté à croire que les prêtres du fétichisme ont été, dans le principe, les disciples des prêtres de la Haute-Ethiopie et de l'Egypte, et que, par la suite des tems, ils se sont dégradés et corrompus.

On peut donc soupçonner une ancienne influence de la Haute-Ethiopie sur ces contrées occidentales de l'Afrique, qui, dans les tems anciens, étaient sans doute en correspondance avec elle.

Le Purrah, ou la confédération et l'association des guerriers.

Entre la rivière de Sierraleone et le cap de Monte, existent cinq peuplades de Foulhas-Sousous ou Sousos, qui forment entre elles une république fédérative. Chaque peuplade a ses magistrats particuliers, son gouvernement local. Mais elles sont toutes soumises à une institution que ces Nègres nomment Purrah. C'est une association, une confédération de guerriers qui, par ses effets, a des rapports avec l'institution si célèbre jadis en Allemagne, sous le nom de tribunal secret, et par ses mystères et ses épreuves avec l'initiation égyptienne.

Chacune des cinq peuplades a son purrah particulier; chaque purrah particulier a ses chefs et son tribunal, et c'est proprement le tribunal qui se nomme purrah; mais, des cinq purrahs de cantons, se forme le grand purrah, le purrah général et souverain, qui commande aux cinq peuplades.

Pour être associé à la confédération d'un purrah de canton, il faut avoir atteint l'âge de trente ans; pour être membre du grand purrah, il faut avoir cinquante ans; et ce sont les plus anciens de chaque purrah de

canton qui fournissent les membres du grand purrah, du purrah souverain.

Un candidat n'est admis aux épreuves d'un purrah de canton que sous la responsabilité de tous ses parens déja associés, et qui jurent sa mort, s'il fléchit dans les épreuves, ou s'il trahit les mystères et les secrets de l'association, après y avoir été admis.

Dans chaque canton compris dans l'institution du purrah, il y a un bois sacré où l'on conduit le candidat; il est obligé d'habiter un lieu qui lui est désigné; il se trouve pendant plusieurs mois isolé dans une case où des hommes masqués lui portent sa nourriture; il n'ose ni parler, ni s'éloigner de l'enclos qui lui est assigné; s'il tente de pénétrer dans la forêt qui l'environne, il est frappé de mort.

Après quelques mois de préparations, le candidat est admis aux épreuves; les dernières sont, dit-on, terribles, tous les élémens sont employés pour s'assurer de sa résolution et de son courage. On assure même que des lions et des léopards enchaînés, servent à ces mystères; que pendant le

tems des épreuves et des initiations, les bois sacrés retentissent de hurlemens épouvantables; que pendant la nuit, on y voit des grands feux qui semblent menacer d'un incendie général; que d'autres fois, des feux parcourent dans tous les sens ces bois mystérieux; que tout profane que la curiosité engagerait d'y entrer, serait sacrifié sans miséricorde; que des indiscrets qui ont voulu y pénétrer ont disparu sans que depuis on en ait eu la moindre connaissance.

Quand le candidat a subi toutes les épreuves, il est admis à l'initiation, après avoir juré qu'il en gardera tous les secrets, et qu'il exécutera sans délibérer les jugemens du purrah de sa peuplade, et les arrêts du grand purrah souverain.

Si un membre de l'association la trahit, ou devient rebelle, il est dévoué à la mort, et elle le frappe quelquefois au sein de sa famille.

Au moment où le coupable s'y attend le moins, apparaît un guerrier déguisé, masqué et armé, qui lui dit: « Le grand purrah t'envoie la mort! » A ces mots, chacun

recule, personne n'ose opposer la moindre résistance, et la victime est immolée.

Le tribunal de chaque purrah de peuplade est composé de vingt-cinq membres, et de chacun de ces tribunaux particuliers, sont tirés cinq personnes qui forment le grand purrah, ou tribunal suprême de l'association générale; ce tribunal souverain se trouve donc aussi composé de vingt-cinq membres qui, entr'eux, nomment leur chef.

Le purrah particulier d'une peuplade connaît des crimes qui se commettent dans son arrondissement, les juge, et fait exécuter ses jugemens. Il appaise les querelles et calme les dissentions entre les familles puissantes.

Le grand purrah ne s'assemble que dans des circonstances extraordinaires, et juge ceux qui trahissent les mystères et les secrets de l'ordre, ou qui sont rebelles à ses jugemens; et c'est lui qui, d'ordinaire, fait cesser les guerres, qui s'allument quelquefois entre deux peuplades soumises à cette confédération.

Quand ces peuplades se font la guerre,

après quelques mois d'hostilités réciproques, quand elles se sont déja fait bien du mal, l'une ou l'autre desire la paix, et secrètement invoque le grand purrah, et le sollicite de s'entremettre entr'elles, et de terminer leurs querelles.

Le grand purrah se forme et s'assemble dans un canton neutre; aussitôt qu'il est réuni, il fait savoir aux cantons belligérans, qu'il ne peut souffrir que des hommes qui doivent vivre en frères, en amis, en bons voisins, se fassent la guerre, ravagent, pillent et brûlent réciproquement leurs terres; qu'il est tems de mettre un terme à ces excès; que le grand purrah va s'occuper des causes de la guerre; qu'il veut qu'elle se termine; et sur le champ il ordonne la suspension de toutes hostilités.

C'est un point fondamental de cette institution, que dès l'instant que le grand purrah est rassemblé pour faire cesser la guerre, et jusqu'à ce qu'il ait prononcé, il est défendu à tout guerrier des deux cantons en querelle, de répandre une seule goutte de sang, et cela, sous peine de la

mort; la cessation d'hostilités est donc scrupuleusement observée.

Le tribunal suprême reste assemblé un mois, et il fait les informations nécessaires pour s'assurer, quelle est la peuplade coupable d'agression et de provocation.

Dans le même tems il convoque le nombre de guerriers de la confédération, qui seront nécessaires pour exécuter le jugement qu'il rendra. Enfin, les informations rassemblées, il juge et condamne la peuplade coupable, à un pillage de quatre jours.

Les guerriers exécuteurs de ce jugement, tous tirés des cantons neutres, partent de nuit, du lieu où s'était rassemblé le grand purrah. Ils sont tous déguisés; ils ont le visage couvert d'un masque hideux; ils sont armés de torches allumées et de poignards; divisés en bandes de quarante, de cinquante, de soixante, ils arrivent tous, inopinément et avant le jour, sur le territoire qu'ils doivent piller, et crient, d'une voix terrible, l'arrêt du tribunal souverain.

A leur approche, hommes, femmes, enfans et vieillards, fuient devant eux, tous se retirent dans leurs cases, et si quelques-

uns sont rencontrés dans les champs, dans les places, dans les rues, ils sont ou tués, ou enlevés; on n'en entend plus parler.

Les produits de ces pillages sont partagés en deux parts, l'une est attribuée au canton outragé et provoqué, l'autre au grand purrah qui la partage avec les guerriers qu'il a employés à l'exécution de son arrêt; c'est la récompense de leur zèle, de leur obéissance et de leur fidélité.

Quand quelque famille des peuplades soumises au purrah devient trop puissante et trop redoutable, le grand purrah s'assemble à son sujet, et presque toujours la condamne à un pillage inopiné qui s'exécute de nuit, et toujours par des guerriers masqués et déguisés.

Si les chefs de la famille dangereuse résistent, ils sont mis à mort, ou enlevés, menés au fond de quelqu'une des forêts sacrées et solitaires, où le purrah les juge sur le fait de leur rebellion, et presque toujours ils disparaissent pour jamais.

Telle est en partie cette institution extraordinaire : on connaît son existence; on

ressent les effets de sa puissance; on la redoute; mais le voile qui couvre ses intentions, ses délibérations et ses résolutions, est impénétrable, et c'est au moment où un proscrit reçoit la mort, qu'il apprend qu'il y était condamné.

La terreur et l'effroi que cette confédération inspire aux peuples des contrées où elle est établie, et même aux contrées voisines, est au delà de ce qu'on en pourrait dire.

Les Nègres de la baie de Sierraleone n'en parlent qu'avec réserve et avec crainte; ils croient que tous les membres de cette confédération sont sorciers, qu'ils ont des intelligences avec le diable, qu'ils peuvent en exiger tout ce qu'ils veulent, sans qu'il puisse leur faire aucun mal.

Le purrah propage ces préjugés, à la faveur desquels il exerce une autorité à laquelle personne ne résiste, dont cependant il abuse rarement, et dont il se sert pour se faire respecter au dedans comme au dehors.

On croit que le nombre des guerriers, initiés et associés au purrah, se monte à

plus de six mille, et cependant les lois, les secrets, les mystères de cette association, sont sévèrement observés et gardés par ces nombreux confédérés, qui s'entendent et se reconnaissent entr'eux par des mots et des signes.

Les Mandings ont aussi des bois mystérieux, des prestiges et des épreuves.

On retrouve aussi parmi les Mandings l'institution des bois mystérieux et sacrés, où par des prestiges et des épreuves, ils préparent leurs fils et leurs filles à la circoncision.

Ils ont aussi l'invention du Mamma-Jamboh, espèce de démon qui s'annonce par des hurlemens, et qui fut inventé pour contenir et punir leurs femmes. Ils font subir à ceux qui sont accusés de quelque crime, des épreuves par l'eau, par le feu, par le poison.

En observant les religions anciennes, les institutions, les coutumes, les superstitions de ces nations occidentales, on ne peut guères douter de l'influence que la Haute-Ethiopie et l'Egypte ont dû avoir sur l'occident de l'Afrique au Nord de la ligne, et même de la correspondance qui doit avoir eu lieu entre les nations orien-

tales et les nations occidentales de ce continent.

Actuellement encore, la coudée égyptienne, ou des fractions de cette coudée, servent de mesures à plusieurs de ces nations. Les Bambaras, les Iolofs, les Mandings et les Foulhas, fabriquent toutes leurs toiles de coton, par bandes dont les plus grandes n'ont jamais plus de quatre-vingt-deux lignes de largeur, et les plus petites, plus de quarante - une lignes, et ces deux largeurs sont les seules employées dans la fabrication de ces bandes, qui, rassemblées par trois ou par six, forment la largeur d'une pagne. La longueur de ces bandes est toujours ou de quatre ou de cinq coudées. Les métiers des tisserands sont construits sur ces dimensions de largeur que je viens de citer, et dont on ne peut pas douter que l'origine ne soit la coudée égyptienne.

Superstitions des Nègres à l'occasion des éclipses de soleil et de lune, qui paraissent s'être transmises de l'Inde en Afriq.

Les superstitions des Nègres, à l'occasion des éclipses de soleil et de lune, paraissent s'être transmises de l'Inde en Afrique, et sous ce rapport, sont aussi fort remarquables.

Toutes les fois qu'il y a une éclipse de

soleil ou de lune en Afrique, tous les Nègres sont dans la consternation, ils croient qu'alors un grand dragon ou un grand serpent, livre un combat au soleil ou à la lune, et dans la crainte que l'un ou l'autre de ces astres ne succombe, et qu'il ne soit englouti par le monstre qui l'attaque, les Nègres se mettent en prières, ils font des offrandes et des sacrifices à leurs Fétiches; toutes les femmes sont en lamentations, les hommes frappent sur des vases de fer ou d'airain, sur des tambours, ils sonnent de la trompe, ils poussent des cris horribles, ils attachent plusieurs chiens ensemble aux pieds des arbres et les accablent de coups de fouet, et ils prétendent que par tout ce bruit ils parviennent à effaroucher le dragon ou le serpent, à lui faire lâcher prise, et à délivrer le soleil et la lune de ces terribles ennemis.

Ces idées superstitieuses sont si anciennement établies, si bien accréditées dans toute l'Afrique, qu'il est impossible d'en dissuader les Nègres, et on ne parviendrait pas à les persuader, que la délivrance de l'astre en danger n'est pas due à leurs prières,

à leurs sacrifices, mais surtout au bruit qu'ils ont fait, qui, ayant intimidé le dragon ou le serpent, l'ont forcé de lâcher prise et de quitter le combat.

J'ai été témoin de ces actes d'une simplicité et d'une ignorance déplorables ; mais cette superstition, toute ridicule qu'elle est, toute méprisable qu'elle paraisse, n'a cependant pas sa source dans la stupidité des Nègres, elle m'a paru établie parmi eux par une tradition fort ancienne, qui ferait présumer, que si l'Afrique a correspondu avec la Haute-Ethiopie et avec l'Egypte, elle a eu aussi des correspondances avec l'Inde.

Voici le précis d'un passage des voyages dans la mer de l'Inde, par M. le Gentil, de l'Académie des sciences.

« Les règles de l'astronomie des Brames sont écrites d'un stile énigmatique et en vers, afin qu'il soit plus facile de les retenir, et afin qu'elles ne soient intelligibles que pour ceux qui ont reçu de l'éducation.

» M. le Gentil remarque que les Brames en général calculent avec une grande promptitude. Il voulut éprouver l'étendue

des connaissances en astronomie d'un Indien appelé Nana-Moudou, qui avait trouvé, par la protection secrète d'une personne puissante, le moyen d'apprendre d'un Brame quelques principes d'astronomie.

» M. le Gentil, pour éprouver sa science, lui donna quelques exemples d'éclipses à calculer, et entr'autres une éclipse totale de lune, du 23 décembre 1768.

» Alors, s'asseyant sur le plancher, l'Indien commença à tracer avec un petit morceau de coquille appelée courias, qui lui servait à faire ses calculs, et regardant de tems en tems dans un livre de feuilles de palmier qui contenait ses règles, en moins de trois quarts - d'heure, il donna le résultat de ses calculs avec les différens progrès de l'éclipse.

» Après avoir confronté le travail de l'Indien avec les Ephémérides, M. le Gentil le trouva assez exact, pour être fort étonné de la manière et du peu de tems dans lesquels ce calcul avait été fait.

» Pour la facilité de leurs opérations astronomiques, les Brames les ont mises en vers. Chaque terme est composé, et a be-

soin d'explication pour être compris. Par ce moyen les Brames ne sont entendus de personne, ou au moins ne le sont que de très-peu de monde.

» Le Brame qui avait enseigné l'Indien Nana-Moudou s'était réservé le secret des termes, de façon que celui-ci faisait machinalement ses calculs. Il trouvait des résultats, mais il ne savait ce qu'ils voulaient dire.

» Par exemple, dans les éclipses de lune, les Brames ont donné à l'argument de latitude, le nom de Potana-Chandara, c'est-à-dire, la lune offensée par un dragon. Le Potana-Chandara était la solution du problême, l'Indien la trouvait très-bien ; il savait aussi que Potana-Chandara voulait dire la lune offensée par un dragon, mais il ne savait pas que par ce mot énygmatique, il fallait entendre la distance de la lune à son nœud. »

Il résultait de ce stile mystérieux des Brames que les Indiens non lettrés, c'est-à-dire, le vulgaire, croyaient que les éclipses sont la preuve d'un combat qui a

lieu entre le soleil ou la lune, contre des monstres qui veulent les engloutir.

Les préjugés des Nègres de l'Afrique leur persuadent que les éclipses de soleil sont l'effet d'un combat entre cet astre et un dragon, et celles de lune l'effet d'un combat de cette planète avec un serpent.

Mais peut-on croire que ces préjugés ne remontent pas à une très-haute antiquité, n'y voit-on pas la formule Potana-Chandara des Indiens.

Cette formule, qui a été la source d'un préjugé vulgaire, a-t elle passé de l'Inde en Afrique par la Haute-Ethiopie, ou bien, pour en retrouver l'origine, ne faudrait-il pas remonter à un peuple primitif, dont les Atlantes de la Haute-Tartarie, ceux de l'Afrique, les Phéniciens, les Syriens, les Egyptiens et les Indiens, ont reçu ce grand nombre d'institutions, de lois et d'usages qui, quand ont veut les comparer, offrent toujours des points de similitude, et des traits correspondans.

J'en ai dit assez pour qu'on prenne une idée du grand nombre d'objets intéressans et de sujets de recherches curieuses qu'offre l'étude de l'Afrique. La

La découverte des causes qui ont dégradé cette grande partie du globe, qui l'ont fait oublier, qui l'on tenue pendant la durée de peut-être quarante siècles dans une profonde obscurité, et dans une sorte de mépris, est bien digne aussi de l'attention des savans.

C'est l'intérêt et la cupidité, qui conduisaient le vulgaire des hommes sur les côtes occidentales d'Afrique. Ceux-là ne s'occupaient pas à découvrir les rapports, que ce continent présente de toutes parts avec les tems primitifs et les nations primitives de la terre.

Mais l'Europe qui jouit à présent de tant d'instruction et de lumières, qui les a déja répandues dans les autres parties du monde, cessera sans doute d'oublier ou de mépriser l'Afrique, et de ne lui faire ressentir, que le poids et les rigueurs de son insatiable cupidité.

L'Europe qui se vante tant de sa philantropie, ne peut tarder, même pour son propre intérêt, de répandre dans cette partie du monde, si longtems outragée, les

bienfaits de l'industrie, de l'agriculture et de la civilisation; et quand même l'indispensable obligation de rétablir nos propriétés coloniales des Antilles, et de mettre en valeur Ste.-Lucie et la Guyanne, ramènerait la nécessité d'extraire des individus de l'Afrique pour cultiver ces terres précieuses, il ne faut pas que la philosophie se croyant outragée, dédaigne de s'occuper de cette partie du monde.

Il sera fort aisé de prouver à tous ceux qui voudront écouter le langage de la modération et d'une sage politique, que la traite des captifs soumise à des règlemens sages, loin de contrarier les succès des entreprises, dont le but serait la civilisation de ce continent, ne tendra au contraire qu'à les favoriser et à accélérer l'époque où la traite ne sera plus possible, parce que l'Afrique civilisée aura beaucoup moins d'esclaves que l'Afrique sauvage, et qu'elle ne voudra plus les vendre.

Il faut se garder de sacrifier des vérités si utiles à des théories métaphysiques, qui, quelques sublimes qu'elles puissent paraître, deviennent criminelles dès l'instant qu'elles

sont l'occasion de la mort, ou même de la ruine d'un seul homme.

C'est la prospérité de sa patrie que le philantrope doit avoir toujours devant les yeux, et il cesse d'être un homme vertueux, dès l'instant où l'avantage et le bonheur de la société à laquelle il appartient, ne sont plus les objets principaux de sa sollicitude.

CHAPITRE III.

Division du gouvernement du Sénégal.

POUR rendre plus sensible, l'idée qu'on doit se faire de la partie de l'Afrique comprise sous la dénomination de gouvernement du Sénégal, je la diviserai en trois districts.

Le premier district, sera renfermé entre le cap Blanc de Barbarie, par 20 degrés 47′ latitude boréale, et la rive gauche de l'embouchure du Sénégal.

Le second, comprendra tout ce qui doit se rapporter à l'intervalle entre l'embouchure du Sénégal et le cap Verga.

Le troisième s'étendra du cap Verga au cap de Palmes.

J'ai prévenu que ce livre ne contiendrait que des fragmens et des extraits de mon voyage en Afrique; on n'aura donc pas lieu de m'adresser aucun reproche sur des

omissions volontaires dont j'ai franchement annoncé la cause, ni de s'étonner, si beaucoup d'objets ne sont traités que sommairement, mon but n'ayant été que de donner une idée générale du gouvernement du Sénégal, de l'importance qu'il peut acquérir, et de l'influence qu'il peut exercer sur une grande partie de l'Afrique occidentale au Nord de la ligne; et c'est la circonstance heureuse de la paix avec l'Angleterre, et de la liberté qu'elle rendra à nos opérations de commerce, qui m'a déterminé à traiter, à peu près dans toute leur étendue, les chapitres du commerce de la gomme, des Maures du Zaarha, et du pays et des mines d'or du Bambouk.

PREMIER DISTRICT

DU GOUVERNEMENT DU SÉNÉGAL,

Comprenant l'intervalle entre le cap Blanc de Barbarie et la rive gauche de l'entrée du fleuve.

CHAPITRE IV.

De la rade du Sénégal ; de l'entrée dans ce fleuve ; de la Barre et des dangers de ce passage ; idée d'une embarquation propre à passer la Barre avec moins de péril ; de l'île St.-Louis du Sénégal ; des établissemens militaires et civils de cette île ; de la défense de la Barre ; observations sur les troupes destinées au service de ce gouvernement.

NOTRE traversée de l'île de Ténériffe au mouillage du Sénégal, n'offrit rien de

bien remarquable; dans cette route, on cherche d'abord à reconnaître le cap Bojador, ensuite le cap Blanc de Barbarie.

Le Cap Blanc par 20 d. 47 m. lat. Nord.

Ce cap est désert, aride, inculte, il n'offre aucune espèce d'avantage; son approche par mer est fort dangereuse; les navires le reconnaissent, mais l'évitent pour se garantir d'un banc de sable qui couvre le golfe d'Arguin. L'eau douce y manque absolument, et ce point là n'a jamais offert aucun motif d'y former un établissement.

Golfe et île d'Arguin.

On arrive ensuite à la hauteur de l'île d'Arguin, qui est éloignée de vingt-une lieues du cap Blanc, et de quatre-vingt-neuf lieues de l'embouchure du Sénégal.

Cette île a de huit à neuf mille toises de circonférence, et elle est située dans le fond du golfe à qui elle a donné son nom. Les Portugais y formèrent un établissement en 1664, et y construisirent un fort. Toutes les circonstances désavantageuses se réunissent pour anéantir toute idée d'établissement dans cette île, et il serait difficile d'en trouver un motif raisonnable; serait-ce pour y attirer la traite de la gomme? Mais on verra, au chapitre où il sera question

de ce commerce, que ce serait une grande erreur.

Pêches de la morue appelée la vieille, et de la tortue dite tortue verte.

Les seuls avantages que puisse nous offrir l'île d'Arguin, ce sont les pêches de la vieille et de la tortue.

La vieille que les Hollandais nomment *düke stokfich*, et qui n'est effectivement qu'une morue de la plus grande espèce, abonde dans le golfe d'Arguin ; ce poisson qui pèse quelquefois jusqu'à deux cents livres, est d'un goût parfait.

On le sèche et on le sale, on le traite enfin comme la morue de Terre-Neuve, avec cette différence, qu'il ne se conserve que de six à sept mois. Les Hollandais en faisaient la pêche depuis le mois de janvier jusqu'au mois de juillet ; ils achetaient des Maures, le sel nécessaire à ces salaisons ; ce sel se tirait de la pointe Ste.-Anne, où il existe des salines naturelles et fort abondantes ; ils vendaient leur pêche, en partie sur la côte de Guinée et en partie aux îles des Canaries.

La meilleure espèce de tortue, la tortue verte, se trouve aussi et pendant toute l'année dans le golfe d'Arguin. On né-

gligeait également cette pêche qui mériterait cependant d'être encouragée.

Des bateaux armés au Sénégal pourraient se porter au golfe d'Arguin vers le mois de juillet, commencement de la mauvaise saison, ils pêcheraient des tortues qu'ils rapporteraient au Sénégal, et cette nourriture, serait surtout favorable aux malades.

La rivière St. Jaan.

Les Anglais fréquentent la rivière Saint-Jean, dont l'embouchure est située à vingt-six lieues au Sud de l'île d'Arguin. C'est plutôt une baie qu'une rivière, et les avantages de cette propriété se réduisent à peu de chose.

Porto d'Ali ou Portendick.

Après le golfe d'Arguin, on prend connaissance des Mottes-d'Angel, qui ne sont que deux dunes de sable d'une élévation moyenne, situées au Nord de Portendick, dont on cherche à reconnaître la baie.

Portendick est situé à quarante-huit lieues au Sud d'Arguin, et à quarante-une lieues de l'embouchure du Sénégal.

Ce petit port a subi à peu près les mêmes vicissitudes qu'Arguin. Une petite ville ou plutôt un camp de Maures, dont le véritable nom est Marza-Giora, que les Maures

nomment vulgairement Porto-d'Adi, d'après les Portugais, et que les Français, par une suite de l'habitude singulière qu'ils ont de dénaturer tous les noms, ont appelé Portendick, a donné son nom à cette petite baie, qui est couverte par deux grands bancs de sable, et par quelques brisans.

Le fond de ce mouillage est inégal, et la mer y est mauvaise pendant une grande partie de l'année. Cette baie n'est, à proprement parler, qu'une ance. Une autre ance plus petite, au Sud de la grande, porte le nom de Petit-Portendick.

Ces deux ances sont aisées à reconnaître; on ne peut s'y tromper puisqu'elles sont les seules qui se rencontrent depuis la rivière St.-Jean jusqu'à l'embouchure du Sénégal.

Ces deux petites baies sont très-poissonneuses, et elles offrent les mêmes espèces de poisson que le golfe d'Arguin.

Après toutes les révolutions qu'Arguin et Portendick avaient essuyées pendant deux siècles, l'ancienne compagnie des Indes s'y était établie en 1724; elle releva cet établissement, et y construisit un nouveau fort, dont la situation physique et militaire avait

été aussi mal choisie et aussi mal raisonnée qu'elle pouvait l'être. Il en sera toujours de même, et le gouvernement ne cessera jamais d'être exposé à ces faux frais et à ces dépenses perdues, qui ont le double inconvénient d'occuper une situation et un intervalle de tems inutiles, quand ce ne seront pas des militaires instruits, qui, après un mûr examen, détermineront les situations des établissemens protecteurs du commerce.

Une chose remarquable, c'est que l'eau douce manque à Portendick, qu'on ne peut s'en procurer qu'en s'engageant assez loin dans les terres, ou par des conventions avec les Maures qui la fourniraient, qui la feraient payer fort cher, et à la première altercation avec ces sauvages perfides, l'eau manquerait, et l'on serait à leur merci.

Il est vrai que la construction d'une grande citerne parerait à ces inconvéniens; mais, pourquoi des frais pour un établissement aussi inutile que précaire ?

De tout ce qu'on vient de dire, on peut conclure que les dépenses dans lesquelles on s'engagerait pour relever les établissemens d'Arguin et de Portendick, seraient rui-

neuses, hasardées et inutiles, que ces établissemens n'auraient aucun motif fondé, qu'ils seraient détruits au moindre hasard d'une guerre avec l'Angleterre, exposés à toutes les entreprises des Maures, et que loin de penser à s'établir dans aucun des points de la partie des côtes comprises entre le cap Blanc et la Barre du Sénégal, il faudrait au contraire parvenir, à ce que cette côte fût absolument abandonnée, pour que les affaires qui peuvent s'y faire encore, soient toutes, forcément ramenées à nos comptoirs du Sénégal.

Vue du pavillon du fort St.-Louis du Sénégal.

En quittant Portendick, et marchant toujours vers le Sud, quand on est par seize degrés, 3′ 3 secondes de latitude Nord, on se trouve par le travers du pavillon du fort St.-Louis du Sénégal.

Quand les vents d'Est donnent, alors on peut ranger à un tiers de portée de canon, la langue de sable qui sépare le fleuve de la mer; mais il ne faudrait pas s'exposer d'aussi près, si les vents venaient de la partie de l'Ouest, car on risquerait de se voir afalé sur la côte, et de ne plus pouvoir s'élever au large.

Ce qu'on appelle la rade du Sénégal, c'est le mouillage que choisissent les vaisseaux et les navires, vis-à-vis l'entrée de la rivière, à vue de la Barre.

Rade du Sénégal vis-à-vis de la Barre, à trois lieues au Sud du fort St.-Louis.

Cette rade est foraine, c'est-à-dire, en pleine mer; c'est un mouillage, et non pas une rade; mais le fond de ce mouillage est bon : quelquefois les lames y sont fortes, et la mer assez mauvaise.

C'est à ce mouillage que sont forcés de rester tous les bâtimens qui tirent plus de dix ou onze pieds d'eau; ceux qui tirent moins, peuvent passer la barre et entrer dans la rivière.

Ce mouillage a encore un autre inconvénient, c'est que rien ne l'indique, et que la côte extrêmement basse aux environs de l'mebouchure du Sénégal, ne fournit aucun signe marquant de reconnaissance : il arrive delà que quand un bâtiment a reconnu le fort du Sénégal, s'il ne trouve pas quelqu'autre bâtiment déja établi en rade, il risque de dépasser ce mouillage, parce que rien ne lui apprend qu'il y est arrivé.

Etablissement d'un signal pour indiquer la rade et la Barre du Sénégal.

Je proposai en 1788 un moyen fort simple d'éviter cet embarras aux navires; c'est d'é-

lever sur le bord de la grande terre, sur la rive gauche du fleuve, dans le travers de la grande passe de la Barre, un grand mât, qui porterait à son extrémité, une barrique peinte moitié en noir dans sa partie supérieure, et en blanc dans sa partie inférieure; sur la surface de cette barrique, on marquerait en blanc et en noir, la latitude du signal et de la grande passe; ces caractères seraient aisément reconnus avec des longues-vues par les bâtimens qui arriveraient au mouillage, qui par-là, seraient avertis de la situation de la barre. Pendant la nuit, on hisserait un fanal.

On établirait près de ce signal un poste, et une chaloupe, armée d'un bon pilote et de six Nègres bons nageurs, et déterminés, qui seraient toujours à portée et prêts d'aller en rade, et de secourir les malheureux qui naufrageraient sur la Barre. L'humanité et l'avantage du commerce réclament également cet établissement.

Embouchure du Sénégal.

L'embouchure du Sénégal a quelque chose de fort extraordinaire: ce fleuve ne se jette pas dans la mer suivant la direction de son cours; il s'y verse par le côté; il ré-

DU SÉNÉGAL

u'à l'Embouchure

a Barre

86.

Variation.

A T L

Echelle de 4,800 Toises.

300 600 1200 2400 4800

1 2 Lieues.

Nord

Variation.

CARTE

DU COURS DE LA RIVIÈRE DU SÉNÉGAL

depuis le petit Bois de Griel jusqu'à l'Embouchure de la Rivière dite la Barre

Fait en Afrique en 1786.

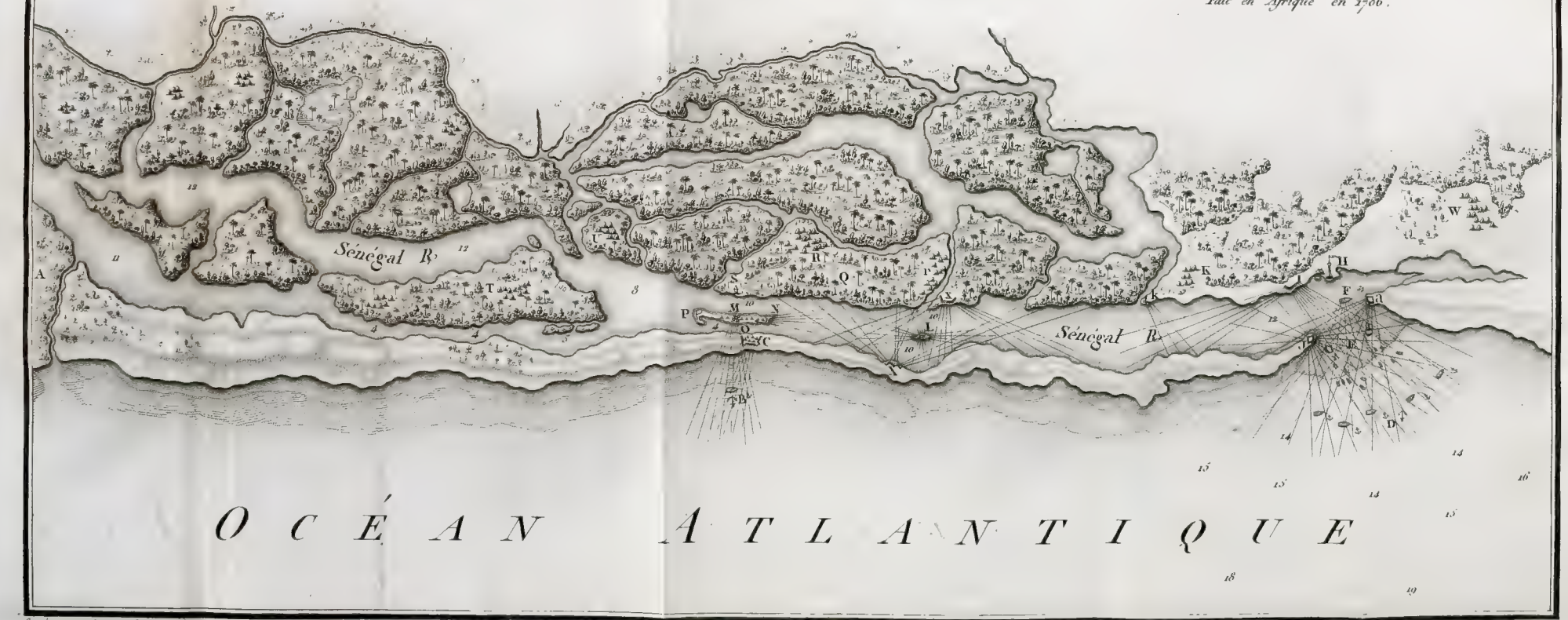

Gravé par P.F Tardieu Place de l'Estrapade N°. 8.

sulte delà, que ses eaux, en entrant dans la mer, n'ont aucune force d'impulsion; aussi l'entrée de ce fleuve est-elle barrée par un banc de sable, qui est le prolongement d'une langue de sable, qui court à peu près Nord et Sud, qui n'a qu'une très-petite largeur, qui forme la rive droite du fleuves, et qui porte dans le pays le nom de Langue de Barbarie, parce qu'elle forme le prolongement et l'extrémité d'une côte, qui porte ce nom.

Les eaux du fleuve et les marées ne couvrent ordinairement cette barre que de douze à treize pieds d'eau pendant toute la saison sèche. Il arrive de cette circonstance, que le passage de la Barre du Sénégal, ou l'entrée de ce fleuve, n'est possible qu'aux bâtimens qui ne tirent que dix pieds d'eau, les autres sont forcés de rester en rade, et ne pourraient passer qu'en se réduisant à leur propre lest, et même avec d'autres précautions convenables et indispensables.

Danger de la barre du Sénégal.

La petite profondeur des eaux qui couvrent la Barre, n'est pas le seul des inconvéniens de ce passage; il a surtout celui d'être toujours difficile, et souvent, et même pendant une

grande partie de l'année très-dangereux, parce que la mer y brise avec une grande violence ; aussi les malheurs y sont-ils très-fréquens.

Le jour même de notre arrivée au Sénégal, une chaloupe d'un navire négrier, nommé le Forcalquier, avait péri sur la Barre à sept heures du matin. Elle sortait de la rivière pour porter dix-neuf captifs à bord ; elle chavira sur la Barre ; dix-sept captifs avaient péri, et il n'y eut de sauvé que le patron de la chaloupe, quatre matelots et deux noirs.

Les courans ont sur ces parages une direction Nord et Sud, qui porte sans cesse des sables sur la Barre, et qui gêne les lames du large qui viennent avec effort s'y briser.

Cet effet règne à peu près sur toute la côte occidentale d'Afrique, et le plus ou le moins de danger tient à la différence des gissemens, aux vents qui règnent, et aux obstacles que les lames rencontrent.

Les jours où la Barre est absolument tranquille, sont extrêmement rares. Les jours où la mer vient s'y briser, sont au contraire très-fréquens.

Les

Les lames qui viennent se briser sur la Barre, sont toujours (qu'on me permette cette expression) accouplées par trois. J'ai souvent observé cette affectation générale de la nature pour ce nombre impair.

Quand la mer n'est que faiblement agitée, on remarque que trois lames bien distinctes viennent se briser sur la Barre l'une après l'autre, et ces trois lames semblent s'appartenir; il y a souvent un intervalle bien marqué entre le premier assaut de trois lames, et l'assaut suivant.

Quand la Barre est mauvaise, cet accouplement de trois lames par assaut existe toujours; mais alors ces assauts se suivent de si près, qu'on ne distingue presque plus d'intervalle. Les marins appellent un Embelli, l'intervalle entre deux assauts qui se trouve assez long, pour que la Barre reprenne un peu de repos, et permette de la passer; mais souvent la violence des lames est si grande, et les assauts se touchent de si près, qu'il n'y a plus d'intervalle entr'eux, et par conséquent pas d'embelli.

La force et la vîtesse avec lesquelles les lames du même assaut, et les assauts eux-

mêmes se succèdent, tiennent à l'état de la mer et aux vents ; mais j'ai souvent remarqué que la mer était calme au large, que le vent soufflait très-mou, et que cependant les lames brisaient avec violence sur la Barre. J'ai cru en trouver la cause dans quelque grand mouvement que la mer aurait éprouvée au loin, et qui l'aurait agitée jusques dans le fond de son bassin. Après que la cause de ces grands mouvemens est cessée, bientôt la surface de la mer se calme; mais la masse de l'élément conserve encore longtems un mouvement d'oscillation, insensible en pleine mer, mais dont les effets sont fort sensibles près du rivage.

Quand les lames du large viennent se briser sur la Barre, alors ce passage est toujours difficile ; souvent il est dangereux, et quelquefois impratiquable, à moins de s'exposer à une perte certaine.

L'effet des lames, quand elles sont dans toute leur violence, c'est que la seconde ou la troisième lame passe par-dessus la chaloupe, l'emplit ordinairement, la submerge ou la fait chavirer, parce que les deux dernières lames se déferlent en voûte ; la

troisième, surtout, produit cet effet, et la cause de ce déploiement est facile à comprendre.

La première lame qui arrive ne forme pas la voûte, parce qu'elle ne trouve pas en arrivant l'obstacle du retour des eaux d'une lame précédente; et quand les assauts sont séparés par un intervalle, cette première lame peut s'étaler ; la seconde se voûte, parce qu'elle rencontre les eaux de la première qui retournent au large, et qui lui faisant obstacle, la forcent de se soulever ; mais la troisième lame, qui éprouve à la fois l'obstacle combiné du retour des eaux de la première et de la seconde lame, ne force sa marche qu'en se gonflant considérablement; et comme sa vîtesse est déterminée par une force puissante, elle s'élève, et forme une demi-arcade ou demi-voûte, d'autant plus élevée, que sa vîtesse est plus grande.

C'est ordinairement cette troisième lame qui fait succomber une chaloupe ; l'arc qu'elle forme est d'un diamètre assez considérable, pour qu'elle la couvre entièrement de l'arrière à l'avant, et il est arrivé,

que des chaloupes ont été soulevées droites sur la pointe de la quille : c'est un effet de la puissance des lames, qui a été éprouvé malheureusement au mois de février 1786, par une chaloupe de la corvette le Rossignol; elle était commandée par M. de Corneillan, enseigne de vaisseau, elle entrait dans la rivière, et se trouvait au milieu de la Barre, que cet officier avait cru praticable, quand la troisième lame d'un assaut la frappa de l'arrière, la souleva et la dressa appuyée sur la pointe de sa quille : elle resta ainsi un instant en équilibre; mais bientôt elle capota.

On sauva comme par miracle, et M. de Corneillan et son équipage; mais ce ne fut qu'après avoir été abandonnés pendant deux heures sur la Barre, à leurs propres forces et à leur désespoir.

Pendant mon séjour en Afrique il a péri, sur la Barre du Sénégal, quatre bâtimens, vingt-deux chaloupes, et cent dix-neuf hommes, dans le nombre desquels nous avons vivement regretté M. le chevalier de la Héchois, lieutenant de vaisseau, commandant la corvette la Bayon-

naise. Cet officier joignait aux talens et aux connaissances d'un bon marin, toutes les qualités d'un homme aimable, et les vertus d'un bon citoyen.

Tant de malheurs, tant de sacrifices, sont assez déplorables et assez affligeans, pour engager le gouvernement à former vis-à-vis de la Barre, au pied du signal dont on a parlé, un établissement qui, indiquant à la fois le mouillage et la Barre, serait disposé de manière à porter sur le champ des secours à ceux qui, forcés par devoir et par état, de s'exposer aux dangers de ce périlleux passage, y font naufrage.

Idée d'une embarcation propre à passer la Barre avec moins de dangers.

Souvent pendant la paix, mais surtout en tems de guerre, l'indispensable nécessité de communiquer avec la rade du Sénégal, ne permet pas de consulter l'état et les dangers de la Barre; et ceux qui sont forcés de s'y exposer, risquent trop fréquemment d'y périr.

Cette considération, qui tient de si près aux soins et aux égards que réclament la vie et la conservation des hommes, m'a engagé à méditer sur la construction d'une embarcation, propre à passer la Barre avec

moins de dangers, dans les momens où la force des lames qui viennent s'y briser, expose à y périr. Les qualités essentielles d'une semblable embarcation, doivent être de ne pouvoir ni submerger, ni chavirer.

Il est aisé de lui assurer la première qualité, par un pontage combiné de manière, que le vide qu'il formerait, produirait un équilibre suffisant, qui empêcherait, dans tous les cas, cette embarcation de couler bas sous le poids de l'eau des lames, dont elle pourrait être couverte. Ce pontage serait accommodé par le constructeur, de manière à ne pas gêner la manœuvre des rameurs; mais à cause de la force des lames, il paraît plus difficile de la garantir du danger de chavirer.

J'ai pensé qu'on pourrait donner à une semblable embarcation une stabilité bien plus considérable, et la faire mieux résister au choc des lames, par un moyen qui, en déplaçant à volonté, en rabaissant le centre de gravité de cette embarcation, au moment où cela deviendrait nécessaire, augmenterait sa gravité et sa résistance.

Supposons que dans le plan vertical du centre de gravité de l'embarcation soit placé une verge de fer, formée de plusieurs bandes du même métal ; qu'à l'extrémité de cette verge, soit fixé un poids de fer ou de plomb, dont la pesanteur spécifique serait calculée sur l'effet qu'on voudrait en obtenir.

Quand on ne ferait pas usage de ce poids, il serait contenu dans un espace pratiqué dans la quille de l'embarcation, dont le fond pourrait être fort aisément approprié à cet effet, et même sans que ce poids occasionnât d'embarras ni de frottement.

La verge serait assurée par un appareil fort aisé à construire, et elle serait armée de dents, pour pouvoir être manœuvrée comme un cric.

Par le moyen d'une simple manivelle, on fera descendre le poids au dessous du plan inférieur de la quille, de dix-huit, vingt ou vingt-quatre pouces, et il paraît sensible que la descente de ce poids devra produire une différence, dans la force de résistance de l'embarcation, contre les efforts des lames.

Je ne donnerai pas ici plus de détails sur l'exécution de ce moyen, dont l'idée m'a été suggérée par les dangers de la Barre du Sénégal, que j'ai traversée plusieurs fois, mais sur tout par l'intérêt de l'humanité, et par des malheurs que j'ai déplorés, et dont j'ai été témoin.

On jugera que les difficultés et les dangers de ce passage le rendent déja une défense naturelle de l'entrée du fleuve; mais cette défense ne suffirait pas, et d'autres mesures seraient encore nécessaires pour le bien défendre contre l'ennemi qui tenterait de le forcer. Ces mesures de défense de l'entrée du Sénégal, sont tracées sur la carte de l'embouchure du fleuve, remise au gouvernement en 1788, et dont l'original est encore actuellement au bureau des colonies.

Dès qu'on a passé la Barre, on trouve dans l'intérieur de la rivière, une profondeur de sept à huit brasses d'eau, et plus encore, qui permettrait aux bâtimens de la plus grande force d'y naviguer, si la Barre n'existait pas, et ils pourraient même remonter le fleuve jusqu'à Podhor, où la marée se fait encore sentir, quoique le dé-

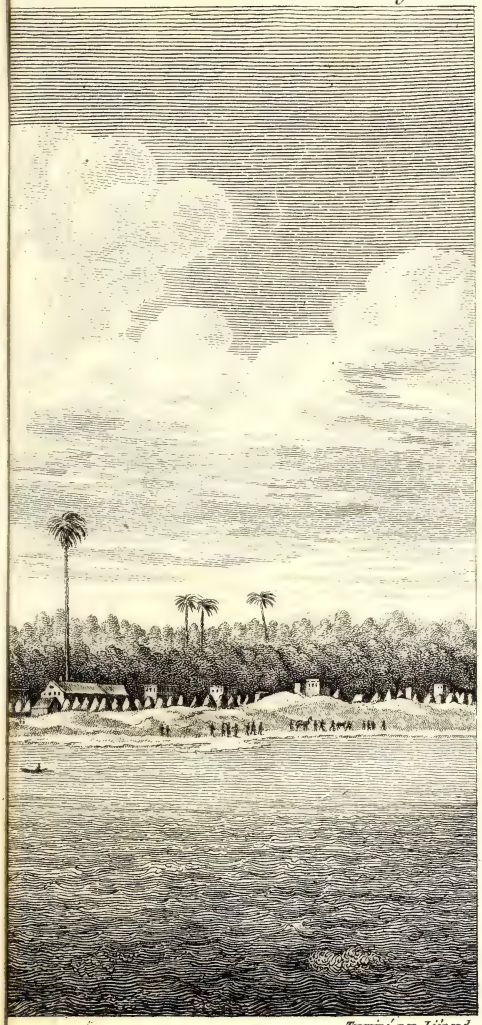

Terminé par Liénard.

chant .

Dirigé par P. F. Tardieu.

Terminé par Liénard.

Vue de l'Ile St. Louis du Sénégal du Coté du Couchant.

veloppement du cours du Sénégal, entre son embouchure et Podhor, soit de près de soixante lieues.

L'îlet aux Anglais.

Après avoir passé la Barre, et en remontant le fleuve, on trouve à deux lieues de son embouchure, et à une lieue de l'île Saint-Louis, l'Ilet aux Anglais, qui tient à peu près le milieu de la rivière. Cet îlet n'a que soixante à quatre-vingts toises de longueur, sur quarante de largeur; mais il offre des moyens de défendre à l'ennemi les approches de l'île du Sénégal, et de retarder sa marche, s'il avait passé la Barre.

L'île Saint-Louis du Sénégal.

A trois lieues de l'embouchure du Sénégal, et à une lieue de l'Ilet aux Anglais, est située l'île St.-Louis du Sénégal, qu'on doit regarder comme le chef lieu et le principal établissement de ce gouvernement. Cette île sépare le fleuve en deux bras; celui de l'Ouest a à peu près 300 toises de largeur, celui de l'Est en a plus de 500.

La longueur de l'île est de 1200 toises du Nord au Sud, et de 100 toises seulement de largeur moyenne de l'Est à l'Ouest.

Quand on passe en mer à portée de canon, devant l'île du Sénégal, elle présente

un tableau fort agréable et fort séduisant ; le fort Saint-Louis est l'objet principal de ce tableau. A sa droite et à sa gauche s'étendent les deux parties de la ville, dont les rues sont fort bien alignées, et qui, en général, est composée de cases en paille, parmi lesquelles se trouvent répandues des maisons en maçonnerie, qui, suivant l'usage de cette partie de l'Afrique, sont couvertes par des plates-formes.

Les bois qui bordent la rive gauche du fleuve, semblent, à cette distance, appartenir à l'île, et de loin lui donnent un aspect très-riant et très-champêtre ; mais cette illusion se détruit en y arrivant; car rien n'est plus aride, ni plus sec, ni plus dénué de végétation, que l'île Saint-Louis du Sénégal, dont le sol est un sable fin et mouvant.

A l'époque où j'habitais l'Afrique, la population de cette île était composée en Mulâtres et Nègres libres indigènes, de 2400 individus. A cette population, il fallait ajouter ce que dans ces contrées on appelait alors les captifs de la case, qui habitent le domaine du maître, qui le servent, qui se

marient, qui toujours réunis dans l'enclos du propriétaire, sont, en quelque sorte, comme les serfs de la famille, ils font, pour ainsi dire corps avec elle, et n'en éprouvent que de la bienveillance.

Cette population domestique se montait aussi à 2400 individus au moins.

Le nombre des habitans blancs, soit négocians établis, soit soldats retirés et mariés avec des Mulâtresses, soit ouvriers, ne se montait pas au delà de soixante individus.

Enfin, le gouverneur, les officiers de terre et de mer, attachés au gouvernement, les employés de l'administration, le fonds du bataillon d'Afrique, et tous les gens de suite, pouvaient former à peu près un nombre de 600 personnes.

Alors on faisait la traite des esclaves, et il en existait toujours dans les différentes captiveries, de 1000 à 1200; de sorte qu'en 1787, la population totale de l'île Saint-Louis du Sénégal, se montait à plus de 6,000 individus.

Cette population peut surpendre, sur une île de sable si étroite, et qui ne pro-

duit aucun objet de subsistance ; cependant tous ces objets n'y manquaient pas ; ils y étaient portés par les Nègres de la Grande Terre, et l'île était toujours pourvue de plusieurs espèces de viandes, de poissons, de volailles, de pintades, de quelques légumes du pays, et en général on y vivait très-bien.

Je ne me livrerai pas ici à beaucoup de détails sur les mœurs et les coutumes des Nègres et des Mulâtres de l'île du Sénégal, dont je ne puis parler que sommairement. Ils n'offrent d'ailleurs rien de bien extraordinaire, et se ressentent de l'influence des mœurs européennes. C'est dans les terres qu'il faut observer les Nègres, dans l'île du Sénégal, ils n'ont plus, ni leur simplicité, ni leurs habitudes naturelles.

Une partie des Nègres de Saint-Louis suivent le culte mahométan ; une autre partie, ainsi que tous les Mulâtres, suivaient le culte catholique.

Toutes les Négresses libres et riches, et toutes les Mulâtresses, se faisaient appeler Signares, et l'usage de prendre ce titre est assez général dans toute la partie de l'A-

frique occidentale, entre le Sénégal et le cap de Palmes ; il date de l'arrivée des Portugais en Afrique.

Celles de ces Signares, qui sont encore filles, contractent volontiers avec les Européens, cette espèce de mariage que les Turcs appellent Kabin ou Kubin, qui est un mariage dont la durée est limitée pour un certain tems.

Quand un Européen veut contracter un semblable mariage, ce ne peut être que du consentement de la famille de la Signare, avec laquelle il veut vivre ; on fait des présens, et quand quelques formalités sont remplies, on vit librement avec ces femmes, qui se croient en quelque sorte épouses légitimes, et qui font porter à leurs enfans le nom du père.

Voilà d'où il est arrivé, qu'au Sénégal, à Gorée, à Salum, dans la Gambra, et sur toutes ces côtes, jusqu'au cap de Palmes, on rencontre beaucoup de Mulâtres et de Nègres, qui portent des noms français, anglais et portugais. Dans la rivière de Sierraleone et dans les parages voisins, tous les Nègres riches ont le luxe des noms portu-

gais, et presque tous en portent huit à dix, qu'ils déclament à la suite l'un de l'autre, quand ils parlent d'eux-mêmes.

Etablissemens militaires et bâtimens appartenans au gouvernement.

Je reviens au sujet principal qui m'a engagé à donner cette notice de notre établissement suprême du gouvernement du Sénégal.

En 1787, les établissemens militaires, et tous les bâtimens appartenans au gouvernement dans le Sénégal, étaient en général d'une mauvaise construction, et en mauvais état.

L'hôpital militaire, le seul de l'île, était insuffisant, mal construit, trop serré et trop borné. Des salles basses où les malades souffraient excessivement de la chaleur, surtout pendant la saison des pluies, qui est la saison des maladies ; des magasins aussi beaucoup trop petits et trop bas, une cuisine mal disposée, un laboratoire où le distillateur étouffait de chaleur et pouvait à peine se retourner, quatre salles qui pouvaient ensemble contenir soixante lits, une seule chambre pour un seul chirurgien, une pharmacie misérable, un très-petit cabinet pour le directeur de cet hôpital, d'autres incon-

véniens encore. Voilà comme était constitué l'établissement destiné aux malades, dans un pays où les maladies sont terribles, violentes, et presque toujours mortelles, où l'extrême danger auquel elles exposent, ne peut être compensé que par les secours, les soins et les prévoyances les mieux entendus.

Cet hôpital manquait de salles pour les officiers de la garnison, à plus forte raison pour la marine militaire et la marine marchande, qui viennent au Sénégal en relâche, ou pour y commercer.

Les logemens de la garnison ne sont pas meilleurs. Mal construits, trop resserrés, trop bas, ils sont aussi fort mal-sains.

Je dis ces vérités que je crois importantes, parce qu'en Afrique, ainsi qu'en Amérique, j'ai observé avec chagrin, que presque par-tout, les logemens des soldats et les hôpitaux, étaient mal construits, mal entendus, et très-contraires à la conservation des hommes.

En Afrique, ils sont au nombre des principales causes de leurs maladies, et quand ces maladies sont arrivées, les malades sont portés à des hôpitaux où ils sont aussi mal.

Privés des aisances, des secours, et surtout d'une colonne d'air suffisante qui contribueraient à leur rétablissement, ils périssent victimes de l'impéritie des médecins et des chirurgiens, de l'incommodité du logement, du défaut de soins, de la mauvaise qualité des remèdes, et souvent même de la mauvaise espèce de nourriture.

En vain les chefs du gouvernement du Sénégal réclamaient-ils contre les inconvéniens des établissemens principaux destinés au logement et à l'hôpital de la troupe; ces réclamations étaient restées sans effet, et le système de parcimonie du ministère d'alors, pour tout ce qui regardait cette partie de l'Afrique, laissait les choses dans le même état.

Actuellement que le soldat français est devenu citoyen, que la France doit son intégrité, son agrandissement, sa puissance, sa considération et sa gloire, à ses généraux, à ses armées, à des soldats, qui, dans cette guerre de notre révolution, ont prouvé qu'avec des Français on peut tout oser tout entreprendre et tout exécuter, et dont l'activité, la patience, le courage et l'intrépidité,

dité, sont au dessus de tous les éloges. Actuellement que la France est gouvernée par un chef qui, couvert de lauriers, gardera une mémoire reconnaissante de la valeur des guerriers qu'il a menés à la victoire, les considérations que je viens d'exposer, seront sans doute un objet principal de la sollicitude du gouvernement.

Le fort Saint-Louis du Sénégal qui occupe à peu près le centre de l'île, et dont le tracé est aussi bizarre que mesquin, forme un carré, dont les côtés du Couchant et du Levant ont chacun trente-quatre toises de longueur, et ceux du Nord et du Sud trente-cinq toises. Le fort Saint-Louis du Sénégal.

Des espèces de bastions renforcent les angles de ce carré, mais ils sont si mal tracés, et d'une si petite capacité intérieure, qu'à peine y peut-on manœuvrer quelques pièces de campagne.

Le terre-plein est au niveau du premier étage des bâtimens qui entourent le développement intérieur de ce fort. Ses remparts sont établis sur de fortes poutres qui forment le plafond des magasins et des caves qui sont

au dessous, et ils ne sont élevés que de treize pieds au dessus du terrain naturel.

Ce fort n'a d'ailleurs point de fossé, et l'on arrive sans obstacle jusqu'au pied de son escarpe; il n'est bon que pour imposer aux naturels du pays et aux Maures, et loin de pouvoir résister à une attaque en règle, il serait pris d'assaut par des troupes résolues.

On pourrait, par quelques moyens de l'art, corriger un peu ses imperfections; mais il serait impossible de le mettre en état de soutenir seulement une attaque en règle de quatre jours.

Si les affaires françaises devenaient assez importantes dans cette partie de l'Afrique, pour qu'il fût indispensable d'assurer l'île Saint-Louis du Sénégal, et les établissemens qui y seraient rassemblés, il serait convenable alors, de construire un autre fort à la pointe Sud de l'île.

On fabriquerait dans le pays les briques qu'emploierait cette construction, et par la facilité qu'on aurait de s'y procurer aussi de la chaux et des bois, les frais de ce nouveau fort ne seraient pas considérables.

Pendant les mois de juillet, d'août, de septembre et d'octobre, la Barre n'est plus un obstacle si difficile à surmonter, et dans tous les tems, l'ennemi ne se laisse pas arrêter par des difficultés et des dangers qu'il a prévus.

Système de la défense de la Barre et de l'île St.-Louis du Sénégal.

Il est donc nécessaire d'ajouter d'autres obstacles à celui de la Barre.

La première défense de ce passage pourrait être établie par deux fortes redoutes qui flanqueraient la Barre; elles seraient construites en bois, et armées de pièces de gros calibre, de l'attirail nécessaire pour tirer à boulets rouges sur les vaisseaux qui s'approcheraient, de pièces de batailles pour tirer à mitraille sur les chaloupes qui tenteraient le passage; enfin, de mortiers de la plus grande portée, pour envoyer des bombes au mouillage.

Un bâtiment propre à mettre en batterie vingt-quatre pièces de canon, serait mouillé sur ses ancres, intérieurement dans la rivière, à cent toises de la Barre, et disposé de manière, à y répandre tout son feu, et à battre à boulet et à mitraille, les petits bâtimens et les chaloupes qui exécuteraient

le passage ; ces dispositions détruiraient vraisemblablement en grande partie les forces qui auraient tenté cette entreprise.

Si une partie de la petite armée de débarquement réussissait à pénétrer dans la rivière, les redoutes flanquantes de la Barre qui auraient été tracées et construites à cet effet, porteraient tout leur feu sur leurs faces de l'Est et du Nord, et continueraient le combat de concert avec le vaisseau armé, qui changerait de position; une division de chaloupes canonnières, pourrait rendre encore plus meurtrier le combat contre la partie de la petite armée ennemie qui aurait réussi à pénétrer.

On pourrait former des défenses sur la rive gauche du fleuve, qui gêneraient les approches de l'Ilet aux Anglais, qui peut contenir une grande redoute, laquelle batterait l'ennemi en tête, pendant près d'une demi-heure, en flanc quand il serait dans son travers, et en queue quand il l'aurait dépassée ; à peine sorti du feu de l'Ilet, l'ennemi entrerait dans celui des batteries de la pointe méridionale de l'île Saint-Louis : déja réduit par les pertes qu'il

aurait faites, fatigué d'un combat de trois heures, et de tous les dangers qu'il aurait traversés, il serait faible contre le fort que j'ai dit, qu'on pourrait construire à l'extrémité Sud de l'île.

Une batterie retranchée sur le mammelon de Guéthendar et la grande batterie de l'Est, suffiraient sans doute pour empêcher l'établissement au mouillage qu'occupa M. de Vaudreuil en 1779.

Mais les principaux efforts de résistance doivent se faire à la Barre; c'est là que l'art du marin, et l'art de l'artilleur, doivent déployer toutes leurs ressources; et le salut de l'établissement majeur du Sénégal dépendra toujours du courage des soldats, et d'un grand déploiement d'artillerie, et par conséquent de l'intelligence avec laquelle cette arme y sera disposée, employée et servie.

Attaque sur la partie du Nord de l'île.

On est loin d'avoir une certitude physique de la possibilité ou de l'impossibilité où serait l'ennemi, de parvenir et d'arriver sur l'île Saint-Louis du Sénégal par le Marigot des Maringouins, ou par le Cric, ou petit Marigot du bois de Griel.

On a eu tort sans doute de ne pas s'assurer d'une manière incontestable de ces faits assez importans, et une plus longue indifférence serait d'autant plus dangereuse, qu'elle pourrait tirer à la plus grande conséquence; car, si l'évènement prouvait, comme je le crois, que cette entreprise pourrait avoir du succès, surtout si elle était tentée à la fin de la mauvaise saison, l'ennemi arriverait par le Nord de la rivière sans trouver aucun obstacle.

Il conviendrait donc de ne pas négliger la défense du Nord de l'île, et d'opposer quelques difficultés au débarquement que l'ennemi pourrait vouloir y tenter.

Observations sur les troupes destinées au service du gouvernement du Sénégal.

A l'époque où j'étais en Afrique, la France entretenait, pour le service du gouvernement du Sénégal et de toutes ses dépendances, un corps de troupes sous la dénomination de bataillon d'Afrique.

Ce bataillon, composé de quatre compagnies, dont la formation était semblable à celle des troupes de terre, était fort insuffisant pour le service dont il était chargé; il le serait bien plus, si le gouvernement du Sénégal prenait toute l'importance dont il

est susceptible. Ce n'est pas ici qu'il convient d'examiner la force qu'il faudra lui donner; mais j'observerai que dans tous les cas, puisque l'artillerie sera toujours l'arme la plus efficace pour la défense de toutes les parties de ce gouvernement, il importe que les soldats chargés de cette défense soient bons canonniers et bombardiers, et il paraît que la justesse et la sûreté du tire, et l'activité et la vivacité dans le service des batteries, doivent être les objets principaux et habituels de l'instruction de ces troupes.

Dans aucune circonstance, dans aucune occasion, elles ne peuvent être dans le cas de parader et de manœuvrer; c'est une infanterie propre au service du canon, des corps francs d'artilleurs, qu'on doit charger de la défense du gouvernement du Sénégal.

Il faudra y multiplier aussi les ouvriers de différens métiers, comme forgerons, charpentiers, maçons, briquetiers, pompiers, peintres en grosse peinture, serruriers, ferblantiers, et des hommes sachant écrire, et en état de servir à la conduite des travaux de toute espèce; avec une semblable composition, on pourra faire beaucoup pen-

dant la paix, et le service n'en sera que mieux fait pendant la guerre.

Eau de l'île St-Louis du Sénégal.

L'eau de l'île du Sénégal est saumâtre, on la puise dans des trous que journellement on ouvre dans le sable; elle est reconnue pour mauvaise, et on lui attribue en grande partie les maladies des soldats; on remédie à ce mal par l'usage des pierres à filtrer, que l'île de Ténériffe fournira en aussi grand nombre qu'on voudra; ce moyen de purifier l'eau est éprouvé, et c'est celui qui, de préférence, doit être employé. On pourrait aussi former des citernes, ou envoyer chaque jour un bateau à la grande terre, pour en rapporter de l'eau fraîche.

Il est très-essentiel, dans ces contrées brûlantes, de défendre aux soldats l'usage mortel des liqueurs spiritueuses, et on doit tenir la main à les en faire abstenir, et à plus forte raison, interdire à ceux qui seront chargés de fournir et de surveiller la subsistance de ces troupes, la faculté de comprendre cette liqueur fermentée dans la ration journalière des soldats.

Je vais donner ici la ration d'un soldat

anglais pendant que l'Angleterre possédait le commerce du Sénégal.

Cette note est tirée d'un livret-registre officiel, qui est un modèle de prévoyance et de prudence.

Cette ration était composée d'une livre de bon bœuf par homme, par jour ; d'une livre un quart de pain frais, et de bonne qualité ; de six onces de bon beurre par semaine ; d'une chopine de vin de Ténériffe par jour, de sel et de poivre.

On lit dans le livret-registre, dont cette note est tirée, et dont j'ai l'original en anglais, la note suivante.

« On a représenté aux lords-commissaires de la trésorerie, que l'usage du vin rouge de Bordeaux, employé comme remède dans les hôpitaux, était salutaire pour la guérison des dissenteries et de quelques autres maladies causées par le climat. Les lords ont contracté avec un entrepreneur-général des vivres, pour fournir du vin de Bordeaux au lieu de vin de Ténériffe, aux soldats dont les maladies l'exigeront. »

Les tableaux de mortalité des troupes employées en Afrique, peuvent prouver

qu'on ne saurait trop mettre de soin et d'importance à leur conservation.

Il ne faut surtout pas abandonner, ni leur subsistance, ni les hôpitaux, à une compagnie qui veut, par caractère, gagner sur tout ce qu'elle fournit, qui calcule même les bénéfices qu'elle peut faire sur des denrées avariées, sur des remèdes qui ont perdu toute leur vertu, et qu'elle acquiert à vil prix; qui fournira des beurres échauffés, des vinaigres gâtés, des farines altérées, du mauvais riz, des vins faibles ou composés, par-là malfaisans; des huiles et des lards rances, des sucres de la moindre espèce, et enfin les remèdes mêmes qui sont destinés à écarter les maladies, à repousser la mort, à rappeler à la vie, sont entre les mains d'une compagnie qui vend sans concurrence, des spéculations odieuses et criminelles.

J'ai insisté avec affectation sur ces observations, parce que je connais le mal qu'a fait la compagnie exclusive du Sénégal. Une ame loyale et franche ne pouvait que s'en indigner, et je desire que ce que je viens de dire, préserve des contrées qui

peuvent devenir très-précieuses pour la France, des horribles abus dont je les ai vu accablées.

Remarques relatives aux travaux des constructions en maçonnerie et en charpente.

La mention que je vais faire des moyens de construction en maçonnerie et en charpente, est placée ici dans l'intention d'aider le gouvernement et le commerce, à former de premiers aperçus, des dépenses que pourront occasionner de nouveaux établissemens dans cette partie de l'Afrique.

Toutes les maçonneries de l'île Saint-Louis du Sénégal sont en briques, cuites simplement au soleil pour les constructions très-communes, et cuites au four pour les constructions qui doivent durer.

Les dimensions ordinaires des briques employées en 1786, étaient de huit pouces de longueur, sur quatre pouces de largeur, et deux pouces d'épaisseur.

Leur forme n'était pas absolument régulière; leur fabrication était très-mauvaise, et leur matière si facile à s'émietter, qu'il fallait toujours en rejeter un grand nombre, et qu'il est résulté de plusieurs expériences que j'ai faites sur leur déchet, qu'une toise cube de maçonnerie en briques du Sé-

négal, consommait communément cinq mille briques.

Quand on voudra y perfectionner cette matière essentielle aux constructions solides, cela sera très-facile, et j'étais déja parvenu à l'améliorer.

La bonne terre à brique ne manque pas dans les environs de l'île Saint-Louis; elle abonde dans celle de Soorr, et dans celle de Thiong, qui en sont les plus voisines; et quand on voudra en tirer de l'intérieur de l'île de Bifféche, et de l'intérieur des terres voisines de l'embouchure du fleuve, on s'en procurera en profusion; il ne s'agira que de faire subir à cette terre une première manipulation, pour la purger de quelques matières hétérogènes qui s'y trouvent mêlées.

Je proposai de former une briqueterie dans l'île de Thiong, qui me paraissait la plus convenable pour cet établissement; bientôt on aurait formé des ouvriers nègres exercés à cette fabrication; mais la pénurie des fonds était alors l'obstacle général.

En 1786, on payait le millier de briques sur le pied de quatre barres: la barre était

une monnaie idéale qui représentait cinq francs en argent.

On peut établir qu'en général, il ne faut attendre des ouvriers nègres du Sénégal, employés aux constructions de maçonnerie, que la moitié du travail des bons ouvriers de ce genre en France ; et j'ai observé, que tandis que le bon ouvrier français construit en France sa toise cube en quatre jours, il faudra au Nègre huit jours pour exécuter le même travail en Afrique.

Les frais de trois toises cubes de maçonnerie en briques, fabriquées dans le pays, étaient en 1787 comme il suit:

Trois maçons, à huit journées chacun, à 1 franc la journée	24 fr.
Deux aides-maçons, à huit journées chacun, à dix sols la journée. . . .	8
Deux manœuvres au mortier, à huit journées chacun, à dix sols la journée	8
Cinquante-six rations pour cinquante-six journées, à 1 franc la ration . .	56
Total des frais de main-d'œuvre....	96 fr.

La barrique de chaux faite avec des coquilles d'huîtres, coûtait, rendue dans l'île Saint-Louis du Sénégal, une barre, ou cinq francs.

Les bancs de ces coquilles fossiles sont abondans dans les environs de l'île, et la chaux qui en provient, est d'une très-bonne qualité; mais celle de l'eau diminue la bonté du mortier, et cette manipulation doit aussi être perfectionnée.

La barrique de chaux contenait quatre pieds cubes, et la toise cube de maçonnerie en employait teize barriques.

Récapitulation des frais de trois toises cubes de maçonnerie en briques du Sénégal, suivant les expériences faites en 1786 *et* 1787.

Quinze mille briques, à vingt francs le millier.	300 fr.
Trente-neuf barriques de chaux. .	195
Main-d'œuvre.	96
Faux-frais	12
Total.	603 fr.

Les frais d'une toise cube de cette maçonnerie solide, peuvent donc être évalués à-peu-près à deux cent francs.

Mais, comme au lieu de payer en argent, l'usage était alors de payer les barres, en nature de marchandises, et que la valeur moyenne d'une barre en nature, composée, ou de poudre à tirer, ou de pattes de fer, ou d'écarlate, ou de véroterie, ou enfin de tout autre objet de marchandises, ne se portait en valeur réelle d'argent, qu'à deux francs et dix sols tout au plus, et qu'il est intéressant de maintenir cet usage, économique pour le trésor public, il résultera, que si l'on paie la toise cube de maçonnerie en barres en nature, elle ne coûtera de valeur réelle en argent, que cent francs.

Les forêts voisines de l'île Saint-Louis, fourniront abondamment tous les bois de construction, qui n'exigeront pas plus de dix-huit pieds de longueur, et plus de quatre pouces d'équarrissage. Les bois d'une plus longue portée, et qui devront avoir de plus fortes dimensions, pourront être tirés des forêts plus éloignées, soit des contrées ar-

rosées par le Sénégal, soit de celles arrosées par la Gambra; et ces bois propres aux constructions solides, ne coûteront pas le tiers de ce qu'ils coûteraient, si on les faisait arriver d'Europe, dont on sera forcé de tirer seulement les madriers de chêne et de sapin. Je ne m'étendrai pas davantage sur ces détails d'économie.

CHAPITRE

CHAPITRE V.

Observations générales sur le fleuve Sénégal, sur quelques circonstances de son développement entre la Barre et la cataracte du rocher Felow, et quelques notes plus particulières sur la partie de ce fleuve, comprise entre l'île Saint-Louis et le fort de Podhor.

Le développement du cours du Sénégal, depuis son embouchure, jusqu'à la cataracte du rocher Felow, est de près de deux cent quatre-vingts lieues, quoique la distance en ligne directe, entre cette cataracte, terme de la navigation des Français vers l'intérieur de l'Afrique et la Barre, ne soit que de cent soixante lieues; mais aucun fleuve du monde n'est peut-être sujet, à autant de détours, à autant de repliemens, à autant de circonvolutions que le Sénégal.

A partir du rocher Felow, jusqu'à la mer,

tout prouve qu'il se plaît à s'égarer dans des contrées, dont la pente générale est fort douce, et tout indique que la partie de l'Afrique, renfermée entre le huitième degré de longitude orientale de l'île de Fer et l'Océan atlantique, et entre le douzième et le dix-huitième degré de latitude boréale, est une terre très-basse, et que l'inclinaison de son plan de niveau est presqu'insensible.

Les eaux du Sénégal, coulant sur cette terre généralement sablonneuse, légère et presqu'horisontale, se trouvent abandonnées à tous les mouvemens des terrains qu'elles parcourent, et à tous les caprices des moindres circonstances locales.

Une forêt plus épaisse, et dont la masse est plus solide, un banc de roches, un tuf plus tenace et plus dur, une veine de terre plus compacte, changent brusquement la direction de ces eaux, et les déterminent suivant des lignes si bizarres, que le fleuve semble à tout instant vouloir rétrograder vers sa source.

Nul autre que lui peut-être, n'est aussi souvent sujet à des détours plus inatten-

dus, et à de plus nombreuses circonvolutions ; il se replie tellement et si souvent sur lui-même, des parties de son cours prennent si fréquemment des directions absolument opposées au but où il doit arriver, que dans la navigation de ce fleuve, soit qu'on chemine à la voile, soit qu'on chemine à la cordelle, ce qui est plus ordinaire, les bateaux sont sans cesse forcés de changer de bord ; les bâtimens du même convoi paraissent faire leur route en sens contraire ; et dans plusieurs circonstances, il arrive que quarante-huit heures se sont passées à suivre les contours d'une presqu'île, dont la gorge n'est quelquefois qu'une langue de terre de vingt toises de largeur, et qu'après deux journées entières de marche, on se retrouve presqu'au même point du méridien qu'on venait de quitter.

Cette navigation tortueuse augmente de plus de cent lieues le trajet de l'île Saint-Louis à Galam, et ce voyage qui, en remontant le Sénégal, ne peut avoir lieu que pendant la durée de la saison des pluies, parce que cette saison est celle des hautes-

eaux du fleuve, a toujours été regardé comme si dangereux pour la santé et même pour la vie, qu'il est comme accrédité dans cette partie de l'Afrique, qu'un tiers des Européens qui l'exécutent, y succombent ordinairement.

Effectivement, les détours et les circuits si fréquens du Sénégal, ses plis et ses replis si multipliés, ne sont encore qu'une faible partie des inconvéniens de ce trajet.

Des bancs de sable et des bancs de roche, qui traversent le lit du fleuve ; des arbres énormes, de grands morceaux de terre, que ses eaux détachent, entraînent et charient ; des avaries causées par ces rencontres inévitables ; des ouragans et des orages qui se succèdent, et dont les intervalles sont des calmes plats ; une atmosphère bouillante, qui, quand elle n'est pas violemment agitée, est tout-à-fait stagnante, et dont le poids est accablant ; des embarras inopinés, qui sont dus surtout à l'insousciance et à l'imprévoyance des Nègres qui composent les équipages des bateaux ; des pourparlers, des négociations interminables, avec les princes et les chefs des

territoires que l'on parcourt ; les émanations mal-faisantes, des fleurs de certains arbres, qui sont en grand nombre sur les bords de ce fleuve, qui répandent une odeur agréable, mais qui causent des maux de tête affreux, multiplient encore les lenteurs, les dégoûts, et les dangers de cette longue navigation, qui, par un accord d'un certain nombre de précautions et de mesures qui sont possibles et praticables, et qui dépendent du gouvernement, devenant moins lente et plus facile et plus commode, serait délivrée de la plus grande partie des causes des terribles maladies, dont étaient assaillis jusqu'à présent beaucoup de ceux qui entreprenaient ce voyage.

Rendue plus commode, plus facile et moins périlleuse, la traversée de l'île Saint-Louis du Sénégal à Galam, deviendrait un rare mélange d'étonnemens, de plaisirs et même d'enchantemens, et l'un des voyages les plus curieux et les plus intéressans qu'on puisse exécuter; car sur ces longs et nombreux contours du Sénégal, la nature prodigue avec une incroyable profusion, les richesses les plus variées, de la plus magni-

fique végétation, et ce que le règne animal offre de plus singulier, de plus agréable et de plus étonnant.

Quelques-uns des sites qu'on rencontre, étalent les attraits et les grâces d'une nature virginale ; dans d'autres, on admire ce que l'âge de sa plus grande force, peut avoir de plus imposant et de plus auguste, et d'antiques forêts, dont les arbres ont une grosseur et une élévation qui attestent leur grand âge, excitent une admiration mêlée de respect ; et ces prodigieux végétaux encore verts, encore beaux, après une vie de tant de siècles, semblent vouloir nous apprendre, que dans ces contrées solitaires et fertiles, la nature vit toujours et ne vieillit jamais.

Dans toutes les parties où les eaux du fleuve sont moins profondes, on voit en grand nombre des caymans et des hyppopotames dans des dimensions véritablement énormes.

Les rivages sont les théâtres des jeux bizarres et ridicules d'une foule de singes de diverses espèces, ou des plaisirs innocens, des Antelopes, des Gazelles, des Chevro-

tains, et de bien d'autres animaux encore, dont les mœurs sont aimables et naïves ; les arbres sont couverts d'oiseaux, dont les couleurs ou brillantes ou rares, charment la vue, et captivent l'attention.

Les lions, les léopards, les hyennes, les chacals, les sangliers, peuplent ces sombres et vastes forêts, et offrent souvent les terribles spectacles de leurs fureurs et de leurs combats atroces et sanglans.

Entouré de l'immense quantité de tous ces animaux, dont les formes, les couleurs, les grandeurs, sont aussi variées, que leurs habitudes, leurs mœurs et leurs caractères, sont différens, vit l'estimable et paisible éléphant.

Par sa grandeur, par son courage et par sa force, il est respecté et redouté de tous les monstres les plus méchans et les plus formidables ; mais n'abusant jamais de sa supériorité, et ne voulant être le tyran de personne, les espèces les plus faibles et les plus timides l'approchent et l'environnent, avec cette confiance qu'inspirent la bienveillance et la bonté.

On voit souvent sur les bords du Sénégal

des troupes de quarante et de cinquante éléphans réunis, qui semblent ne former qu'une seule et même famille, parmi laquelle règne le plus parfait accord, et l'on croit y reconnaître du respect et de la vénération pour les anciens, des égards et des affections réciproques, et toute l'indulgence et la tendresse qu'on doit à la jeunesse et à l'enfance.

Un mémoire sur le voyage de Galam, qui m'a été donné par M. de Repentigny, quatre journaux qui m'ont été communiqués par MM. d'Erneville, capitaine au bataillon d'Afrique, et l'Amiral, négociant, qui, tous deux, avaient en 1786 exécuté pour la seconde fois ces pénibles traversées; l'accord de ce mémoire et de ces journaux, avec les autres renseignemens que j'ai réunis, m'autorisent à assurer que ce qu'on vient de lire est conforme à la vérité.

Mais jusqu'à présent, le voyageur, qui, par le fleuve, se rendait à Galam, ne pouvait s'abandonner aux charmes de tant d'objets étonnans et nouveaux; affligé des lenteurs, des inconvéniens, des difficultés

d'une navigation si pénible et si longue, privé de tout ce qui pouvait la rendre plus commode, accablé d'une chaleur brûlante, préoccupé du danger des maladies putrides et malignes dont il était menacé, l'impatience, l'inquiétude, et encore les spéculations qui lui avaient fait entreprendre ce voyage, absorbaient presque toutes les facultés de son esprit et de son ame.

Ce ne sera donc que quand des précautions, des mesures et des arrangemens mieux concertés, pour rendre cette traversée moins longue, moins dangereuse et plus agréable, seront les objets de la sollicitude du gouvernement, que la physique, l'histoire naturelle, la géographie, l'industrie nationale, et même la philosophie, et la philantropie raisonnable, pourront profiter, avec avantage, de la possession indépendante et exclusive d'un des plus grands fleuves du monde, qui parcourt une immense étendue de régions riches, fertiles et peuplées, que nous pourrions pour ainsi dire appeler toutes neuves, et qui offrent à chaque pas des objets très-intéressans à la curiosité et à l'observation.

De ce que je viens de dire du fleuve Sé-

négal, on présumera qu'il reste beaucoup à en dire encore. Je ne puis présenter qu'une faible esquisse d'un tableau, qui, traité dans tous ses détails, formerait seul un ouvrage très-considérable, et bien au delà des limites qu'il m'a fallu donner à ce livre : forcé de me tenir renfermé dans les engagemens que j'ai pris, je vais faire connaître le commerce de la gomme, et les Maures qui nous vendent cette précieuse marchandise, devenue si nécessaire à l'Europe, et l'un des objets notables du commerce du Sénégal.

Les principaux marchés de la gomme se tiennent aux Escales du Désert et de Podhor, situées toutes deux sur les bords de ce fleuve.

A cause de ses détours si nombreux, la traversée de l'île Saint-Louis à l'Escale du Désert, est de plus de trente lieues, tandis qu'en ligne directe, ces deux points ne sont éloignés que de vingt lieues; mais on a vu que le Sénégal ne suit sa route qu'en serpentant ; et il résulte de cette disposition à s'égarer sans cesse, qu'il ne parcourt jamais cinq lieues en ligne droite; qu'il se partage souvent en plusieurs bras,

et qu'il forme un grand nombre d'îles dont quelques-unes sont d'une grandeur remarquable.

Je ne ferai mention que de celles qui seraient favorables à ces essais de culture libres, dont j'ai parlé dans le premier chapitre de ce livre.

Entre la Barre du Sénégal et l'Escale du Désert, à l'Orient du grand cours du fleuve, on distingue d'abord les îles de Sorr, de Guyagou, de Douroumou, qui forment ensemble une surface de dix lieues carrées. On arrive ensuite à l'île de Biffèche, qui a vingt-quatre lieues d'étendue du Sud au Nord, et cinq lieues de largeur moyenne de l'Est à l'Ouest. Cette grande île est traversée par deux cours d'eau, dont l'un porte le nom de Marigot de Gios, l'autre celui de Marigot de Beguio; ils dérivent tous deux du bras du fleuve, qui porte le nom de Saguerai, et qui forme la limite orientale de l'île de Biffèche, dont la surface est de cent vingt lieues carrées, et dont la pointe méridionale n'est éloignée de l'île Saint-Louis que de deux lieues.

Sur la rive droite du grand cours du

fleuve, se trouvent situées l'île de Thiong, l'Ile-au-Bois, l'île de Griel, l'île aux Gazelles, qui ont ensemble quatorze lieues de longueur sur une largeur moyenne de deux lieues, ce qui forme une surface de vingt-huit lieues carrées ; la pointe méridionale de l'île de Thiong se trouve aussi à une très-petite distance de l'île Saint-Louis.

La métropole du gouvernement du Sénégal a donc à sa disposition des îles assez voisines, pour que sa surveillance et sa protection agissent immédiatement et facilement sur elles, qui forment ensemble une surface de cent cinquante-huit lieues carrées, qui sont fertiles et peuplées, qui s'offrent aux premiers essais des cultures qu'on voudra tenter, et dont les habitans seront d'autant plus disposés à concourir à ces entreprises que par elles, leurs relations avec nous seront plus fréquentes, leurs liaisons plus étroites, et que par les mesures indispensables de protection qu'elles exigeront, ils se trouveront délivrés des insultes et des pillages des Maures, dont ils sont incessamment les objets et les victimes.

Avant d'arriver au Désert, il faut parler du Marigot des Maringoins qui porte ce nom, à cause du nombre immense de ces moucherons incommodes dont il est infesté.

Ce Marigot est une dérive du fleuve, qui va aboutir à la mer, à un village nommé Inguyagher. Sa longueur est de trois lieues; son canal est profond, il peut porter des bateaux de soixante tonneaux : la haute-mer y entre et le remplit tout entier; ses bords sont couverts de mangliers, et il est éloigné de seize lieues de l'île Saint-Louis, de douze lieues de l'Escale du Désert, et de six lieues de l'île de Sérinpalé, qui est située au point, où le fleuve n'étant plus éloigné que de deux lieues de la mer, se détourne brusquement de sa direction générale et constante de l'Est à l'Ouest, et en prend une nouvelle du Nord au Sud, jusqu'à son embouchure, suivant presque parallèlement les bords de l'Océan, dont il n'est plus séparé que par une langue de sable, dont la largeur diminue de plus en plus, jusqu'à la Barre.

C'est une circonstance bien singulière et bien remarquable du fleuve Sénégal, que

cette répugnance si constante à réunir ses eaux à celles de la mer, où il paraît enfin ne se verser que malgré lui, puisque l'ouverture par laquelle il s'y perd, au lieu d'être comme celle de tous les fleuves dans la direction de la dernière partie de son cours, se trouve sur un de ses bords, et que la ligne du milieu de son embouchure est perpendiculaire à sa dernière direction.

Quelques personnes ont voulu penser, que le Marigot des Maringouins a dû être jadis l'embouchure du Sénégal; c'est un préjugé que ne peuvent partager ceux qui ont une connaissance des lieux; la direction de ce Marigot se porte sensiblement vers le Nord-Ouest; sa profondeur n'est pas comparable à celle du fleuve près de la Barre, et cette dérive ne doit être regardée que comme un de ces accidens bizarres, si prodigieusement multipliés sur toute l'étendue du développement de son cours, depuis le rocher Felow jusqu'à la mer.

Le lit du Sénégal, depuis l'île de Sérinpalé jusqu'à la Barre, est le long travail d'une grande suite de siècles, et il est vraisemblable, que quand cette partie de l'A-

frique occidentale sera mieux observée, mieux étudiée ; quand elle deviendra le sujet de l'attention et des recherches des savans, tant de points d'incertitude et de controverse qu'elle nous présente si souvent, se trouveront enfin déterminés.

Le désert où se tient un des grand marchés de la gomme, est situé sur les bords du Sénégal ; et c'est à cette Escale où les Maures Trarshaz viennent porter la gomme de la forêt de Sahel, qui en est éloignée de vingt-huit à trente lieues.

Le fort et le village de Podhor, l'Escale du Cok et le Terrier-Rouge, sont les lieux où se rassemblent les récoltes des gommiers des forêts d'Alfatack et d'El-Hiebar, exploitées par les Maures, Brachknaz et les Maures Ouled-El-Haghi ou Darmanko, et éloignées des bords septentrionaux du Sénégal de la distance de trente à quarante lieues.

La distance de l'Escale du Désert au fort de Podhor est en ligne directe de vingt-sept lieues ; en suivant les contours du fleuve elle est de près de quarante lieues ; et ce qui prouve l'extrême rabaissement des terres,

entre Podhor et la mer, c'est que près du fort, le flux est encore sensible.

Il serait superflu d'entrer ici dans les détails du tracé et de la construction des défenses et des bâtimens du fort de Podhor, qui réunissent, au suprême dégré, toutes les imperfections, et dont la situation même a été très-mal déterminée; l'objet de ce fort, où l'on tenait une petite garnison de quarante hommes, est de protéger la traite de la gomme, d'entretenir nos liaisons avec les tribus des Maures Brachknaz et Ouled-El-Haghi Darmanko, et d'imposer au Siratick, roi des Foulhas-Peuls.

En 1786, ce fort qui tombait en ruines, aurait exigé de grandes réparations; mais il serait sage de le reconstruire dans une autre place, et suivant un autre plan. Cet établissement est d'ailleurs indispensable.

Les circonstances les plus remarquables du cours du Sénégal, entre le Désert et Podhor, c'est que dans cet intervalle, il reçoit les eaux des Marigots et des lacs de Paniéfoule et de Cayar, dont les premiers sont situés sur sa rive gauche, et les seconds sur sa rive droite.

CHAPITRE

CHAPITRE VI.

DU COMMERCE DE LA GOMME DITE DU SÉNÉGAL.

Ce que c'est que la gomme et son usage dans le commerce; la gomme du Sénégal est la meilleure de toutes les gommes connues. Du gommier, description de cet arbre : ce sont trois tribus maures qui habitent les parties méridionales du Zaarha, qui nous vendent la gomme sur les bords du Sénégal; ils la recueillent dans trois forêts d'acacia-gommiers, situées dans le grand désert de Barbarie, à trente ou quarante lieues de la rive droite du Sénégal: ces trois forêts portent le nom de Sahel, d'Al-Fatack et d'El-Hiebar; la forêt de Sahel est exploitée par la tribu des Trarshaz, celle d'Al-Fatack par la tribu des Brachknaz; celle d'El-Hiebar par la tribu des Ouled-El-Haghi Darmanko. Comment et dans quel tems les Maures récoltent la gomme. Les trois

forêts produisaient en 1786 *et* 1787, *une récolte de plus d'un million de livres de gomme, dont une partie passait entre les mains des Anglais par Arguin et par le Grand et le Petit-Portendick. Conduite des Anglais à l'égard des Maures, pendant qu'ils étaient maîtres du Sénégal. Nous n'avons pas été aussi habiles et aussi sages que les Anglais. Le commerce peut extraire un million de livres de gomme de plus, des contrées qu'arrose le Sénégal. A quel prix les Maures vendent la gomme, et quels peuvent être les profits du commerce sur cette marchandise ? La gomme du Sénégal est une nourriture très-substantielle et très-saine. Le gouvernement doit employer une sorte de politique pour s'attacher les Maures qui fréquentent le Sénégal. Divisions et haînes invétérées entre la tribu des Trarshaz, et celles des Brachknaz, et des Darmanco. Guerre entre ces tribus en* 1786 *; victoire remportée par les Brachknaz sur les Trarshaz, et mort d'Hilly-Koury, roi des Trarshaz.*

DEPUIS l'abolition de l'esclavage dans nos colonies, et de la traite des Noirs par les Français en Afrique, la gomme connue dans le commerce sous le nom de gomme du Sénégal, est un des objets principaux, et même la denrée la plus précieuse que le Sénégal puisse offrir au commerce de la France.

On a déja vu que la jouissance exclusive de toute la navigation de ce fleuve, en donnant aux Français seuls le droit d'y entrer, de le remonter aussi loin que les difficultés locales pourront le permettre, d'y former tous les établissemens qui leur seront convenables, d'y commercer librement et tranquillement, assure aux entreprises qu'ils voudront y tenter, à tout ce qu'ils voudront y faire, à l'étendue qu'ils voudront donner à leurs relations vers le centre de l'Afrique, l'avantage d'être ignorés des nations rivales, de n'éprouver de leur part aucune contradiction, de mettre le commerce d'un des grands fleuves du monde

à l'abri de l'audacieuse avidité des interlopes ; et à l'égard du commerce de la gomme, ce fleuve leur donne aussi la faculté de tirer des contrées qu'il parcourt, une quantité de gomme assez considérable pour en fournir abondamment tous les marchés de l'Europe.

Ce que c'est que la gomme, et de son usage dans le commerce.

La gomme est un suc végétal concret, qui suinte par les gerçures de l'écorce de certains arbres, soit naturellement, soit par incision, et qui s'endurcit ensuite.

Cette matière employée dans plusieurs métiers, indispensable dans presque toutes les teintures et toutes les fabriques de toiles peintes, qui entre dans l'apprêt des soieries, des rubans, des linons, des gazes, des batistes et des chapeaux, dont on se sert aussi dans les préparations de la médecine et dans celles des confiseurs, dont la peinture fait usage, ainsi que la dorure, qui sert encore dans beaucoup d'autres occasions, et qui, à tant d'utilité, joint aussi le précieux avantage d'être une nourriture saine et très-substantielle, n'était autrefois exportée que de l'Arabie, et par l'Egypte, arrivait à Marseille.

Quand les Européens commencèrent à fréquenter Arguin, Portendick et le Sénégal, les Maures durent sans doute leur offrir la gomme; mais alors celle d'Arabie avait seule la vogue, et ce ne fut que dans les commencemens du dix-septième siècle, que les Hollandais firent connaître celle du Sénégal à l'Europe.

Enfin les Français, devenus les maîtres de ce fleuve, et des mouillages d'Arguin et de Portendick, ne tardèrent pas à savoir, que dans les parties méridionales du grand désert du Zaarha, voisines du Sénégal, dans des contrées sablonneuses et incultes, existaient trois forêts considérables d'arbres à gomme. Ils firent visiter et reconnaître les lieux où ces forêts se trouvaient situées; les forêts elles-mêmes furent observées et examinées; on sut que leurs distances se trouvaient assez rapprochées des bords septentrionaux du fleuve et des mouillages d'Arguin et de Portendick, pour que le transport de cette denrée pût se faire aisément; on se procura de la gomme; on fit des essais de cette matière, qui prouvèrent que la gomme du Sénégal pouvait au moins

entrer en concurrence avec les meilleures gommes arabiques ; les Français spéculèrent sur cette marchandise et la mirent en faveur.

La gomme du Sénégal est la meilleure de toutes les gommes connues.

Dans la dernière moitié du dernier siècle, les commerçans de Bordeaux et de Nantes firent de nouvelles épreuves comparatives sur la gomme du Sénégal ; il fut prouvé qu'elle était bien supérieure à toutes les gommes de l'Orient, même à celle d'Arabie ; qu'elle était à la fois plus mucilagineuse et plus gommante, que dans quelques arts et métiers, et dans plusieurs opérations, aucune autre gomme ne pouvait la suppléer, et qu'elle avait des qualités essentielles, qui devaient lui assurer une préférence exclusive.

Ces épreuves furent rendues publiques, elles accréditèrent la gomme récoltée par les Maures du Zaarha, et vendue par eux à nos comptoirs du Sénégal, cette gomme prit de la vogue, et enfin depuis trente ans, elle est généralement recherchée.

C'est à peu près à la même époque, qu'une sorte de bon goût et même de luxe, se sont répandus dans tous les ordres de la société ;

par-tout se sont multipliées les manufactures de soieries, de gazes, de linons et de toiles peintes ; toutes ces fabriques ont employé la gomme : le débit de cette matière est devenu très-considérable, et c'est actuellement un article important dans le commerce.

On verra que le Sénégal peut verser en Europe, la quantité de près de deux millions de livres de cette marchandise, qui emploieront des capitaux, des navires, des matelots et autres gens de mer, pour l'acquérir et la porter en France, qui, au prix moyen de trente-cinq sols la livre, produiront une vente de trois millions cinq cent mille livres, et un bénéfice de près de trois millions.

On ne devait pas dédaigner une branche de commerce aussi importante ; elle fut cependant vendue en 1783, à une compagnie, dont le moindre vice était d'être sans lumières. Cette branche précieuse d'un commerce avantageux se sécha et dépérit entre les mains inhabiles qui s'en étaient emparé ; et les Anglais, qui se sont sans cesse enrichis de nos négligences, ont su, quoi-

qu'exclus du Sénégal, se procurer trop longtems par Arguin et par Portendick, presqu'autant de gomme que nous en recevions aux comptoirs du fleuve; et en 1787, et jusqu'à la révolution, ils avaient même attiré à eux, presque la totalité de cette marchandise, que les mesures les plus simples devaient faire arriver entièrement dans nos mains.

L'intérêt public qui ne permet pas de dissimuler ces erreurs et ces fautes, m'a déterminé à en parler, et à entrer dans des détails qui se trouvaient naturellement liés à l'histoire d'un commerce, qu'il m'a paru avantageux de faire connaître dans tous ses rapports.

Je ne rappellerai pas tous les évènemens qu'il a occasionnés; il a excité les desirs de toutes les nations commerçantes de l'Europe, plusieurs d'elles se sont, à différentes époques, établies à Arguin et à Portendick, dans l'espoir d'y attirer la gomme.

Tous ces établissemens successifs ont coûté des sommes considérables, et n'ont eu que de médiocres succès et de courtes durées, parce que tous les inconvéniens d'une

côte difficile et dangereuse, d'une sûreté que la perfidie des Maures rendra toujours très-équivoque et très-précaire, et les hasards de la guerre, se sont dans tous les tems réunis pour compromettre et anéantir ces comptoirs ; parce que le chemin naturel de la gomme de Zaarha, doit la mener sur les bords du Sénégal, que les maîtres de ce fleuve l'y attireront toujours, et même en totalité, si leur conduite est ferme, politique et raisonnable.

Les Anglais, jusqu'à présent nos maîtres en industrie et en commerce, ont possédé le Sénégal pendant tout l'intervalle du tems qui s'est écoulé de 1760 à 1779. Ils avaient bien compris l'avantage que la possession exclusive de ce fleuve leur donnait pour la traite de la gomme, et du jour même où ils y étaient entrés, ils avaient interdit à tous leurs navires la fréquentation d'Arguin et de Portendick, pour ne donner lieu à aucune diversion dans le rassemblement d'une marchandise, qui naturellement devait arriver aux comptoirs du Sénégal.

De l'acacia-gommier du Sénégal.

L'arbre qui donne la gomme connue dans le commerce, sous le nom de gomme du Sé-

négal, appartient au genre des acacias, et porte parmi les Maures et les Nègres voisins du fleuve, le nom d'Uereck, quand il produit de la gomme blanche et de Nébueb, quand il produit de la gomme rouge.

Ces deux espèces d'acacia - gommiers, sont les plus répandues, et se sont infiniment propagées dans les sables blancs et mobiles qui forment le sol des contrées qui bordent la mer, depuis le cap Blanc de Barbarie, jusqu'au cap Verd, et dans celles qui sont situées au Nord du cours du Sénégal, depuis Galam jusqu'au comptoir dit le Désert.

Plusieurs autres espèces de gommiers y existent aussi; mais l'uereck et le nébueb, sont à la fois les plus précieuses, celles qui se sont le plus multipliées, et dont sont principalement composées trois grandes forêts de gommiers, connus sous les noms de Sahel, d'Al-Fatack, et d'El-Hiebar, et qui sont situées vers les extrémités méridionales du Zaarha, ou grand désert de Barbarie, à une distance presqu'égale des bords du Sénégal et de la mer.

Le gommier uereck se trouve aussi fort

répandu aux environs du fort St.-Louis du Sénégal, et sur les bords méridionaux de cette rivière jusqu'à Podhor. J'en ai vu dans les îles de Sorr, de Thiongh et dans l'Ile-au-Bois, ils n'y sont pas rassemblés, mais dispersés ça et là.

L'arbre gommier du Sénégal n'a, en général, que de dix-huit à vingt pieds de haut, et sa grosseur commune ne passe guères trois pieds de tour ; tels sont, suivant les témoignages des Maures qui nous vendent la gomme, les arbres des trois forêts de Sahel, d'Al-Fatack et d'El-Hiebar ; j'ai vu cependant des gommiers de vingt-cinq et de vingt-huit pieds de hauteur dans les îles de Sorr et de Thiongh ; mais là, le sol est couvert d'une couche de terre végétale, et encore ces arbres n'y sont-ils qu'en très-petit nombre.

En général aussi, le gommier est tortueux, il a l'air mal-venu, sa forme est irrégulière et désagréable, presque tous ces arbres sont comme l'on dit dans le langage du forestier, rabougris, et les jeunes plans des premières années, ressemblent plutôt à des buissons qu'à des arbrisseaux.

Cela est dû sans doute à l'aridité et aux

mauvaises qualités du sol sablonneux qui les produit, mais surtout à la rigueur et à la malignité des vents d'Est qui règnent constamment pendant tout l'hiver, et qui les empêchent de profiter et de parvenir à toute leur perfection.

Les feuilles de cet arbre sont alternes et doublement aîlées, fort petites et d'un vilain verd sec; les branches sont épineuses à la naissance des feuilles; les fleurs sont blanches et fort courtes; le bois est plein, dur et sec, et son écorce est lisse et d'un gris sombre.

Ceux qui desireront plus de détails et d'instructions sur les gommiers du Sénégal, devront les lire dans les ouvrages de M. Adanson, de l'académie des sciences, qui a visité et habité le Sénégal il y a plus de cinquante ans, comme naturaliste et comme savant.

Il donne la description de toutes les espèces de gommiers qui croissent dans les contrées comprises, entre le 20e. et le 14e. degré de latitude Nord, et depuis les bords de l'Océan atlantique, jusqu'au 8e. degré de longitude de l'île de Fer.

M. Adanson a rapporté en France quarante espèces d'acacia - gommiers des environs du Sénégal, qui tous, fournissent plus ou moins de gomme.

Les cinq espèces de gommiers que ce savant académicien a principalement reconnues au Sénégal, sont le gommier rouge nébueb, le gommier rouge gonaké et le gommier blanc suing, qu'il range dans l'espèce des vrais acacias; et il dit « que le gommier blanc uereck et le gommier blanc ded, doivent former un autre genre, qui reconnaîtra pour chef, le gommier par excellence, le gommier du Sénégal, celui dont le suc fait presque la seule nourriture des Maures, pendant leurs longs voyages dans le vaste désert du Zaarha. »

Il paraît que les trois forêts de gommiers qui fournissent la gomme que nous achetons des Maures, sont principalement composées des gommiers uereck et nébueb, dont le premier produit la gomme blanche, et le second la gomme rouge.

Je n'insisterai pas davantage sur ce qui a rapport à la botanique de cet arbre, que je ne considérerai plus que comme produi-

sant une marchandise précieuse, et comme étant la cause principale de nos relations avec les Maures dispersés par tribus dans le grand désert de Barbarie; ce sont, comme on l'a dit, eux qui récoltent la gomme et qui nous la vendent.

Quatre tribus maures habitent les extrémités méridionales du Zaarha vers le Sénégal.

Les tribus maures, avec lesquelles nous sommes en relations habituelles au Sénégal, qui fréquentent les bords occidentaux de ce fleuve, et qui nous vendent la gomme, sont au nombre de trois, distinguées par les noms de Trarshaz, de Brachknaz et d'Ouled-El-Haghi ou Darmanko.

Des mécontens de ces trois tribus, s'est formée une horde tout-à-fait errante et vagabonde, qui vit de pillages, d'extorsions et de rapines, qui parcourt les côtes de l'Océan atlantique, entre Inguiaghèr, près du Marigot, que les Français ont appelé le Marigot des Maringouins, et la cap Bojador qui est situé par 26 dégrés 30 minutes latitude septentrionale.

Cette horde féroce fait métier d'épier les naufrages; ses espions répandus sur ce développement de côtes qui a plus de cent lieues d'étendue, correspondent entr'eux

par des signaux, et quand un navire, que souvent ils ont eux-mêmes trompé par des démonstrations perfides, s'approche imprudemment de la terre, s'y affale et s'y perd, ces sauvages pillent les bâtimens naufragés, se saisissent des malheureux que ces tristes évènemens jettent sur la côte, les traitent avec une odieuse barbarie, les tiennent en captivité, ou les vendent à des hordes voisines qui les conduisent à Maroc.

En 1787 encore, ils les vendaient à un fils du roi de Maroc, qu'une révolte avait séparé de son père, et qui vivait disgracié et fugitif dans le Gualata, grande Oasis du Désert, à cent lieues du Sénégal.

Les mœurs et les habitudes de cette horde barbare sont sauvages et féroces, comme la vie qu'elle mène ; on peut en lire des détails horribles dans les relations des naufrages de MM. Brisson et Saulnier, qui tous deux, et à différentes époques, furent jetés, et se perdirent sur cette côte inhospitalière ; ils furent pris et mis en captivité par ces hommes cruels et impitoyables. J'étais en Afrique alors, et peu de tems après ces désastres, on en fut instruit à l'île du Sénégal.

Cette tribu errante et vagabonde, porte le nom de Tribu des Voleurs. Les Brachknas, les Darmanko et les Trarshaz ne les désignent jamais sous un autre nom ; eux-mêmes ne rougissent pas d'adopter cette dénomination odieuse : c'est sous le titre de chef de la tribu des voleurs, que le Maure que ces sauvages reconnaissent pour chef, se présente au gouverneur du Sénégal, quand il a quelques affaires à y traiter.

Étrange et cruel aveuglement de la barbarie, qui croit de droit naturel le pillage et l'esclavage des tristes victimes des naufrages !

La tribu des Trarshaz surtout, ménageait et cultivait l'amitié de la horde des voleurs, parce que les Maures-Trarshaz étaient dans l'habitude de promener leurs camps dans les environs de la rivière Saint-Jean et des mouillages d'Arguin et de Portendick, où ils vendaient une partie de leur gomme.

L'administration du Sénégal donnait aussi à ce chef des voleurs, des présens annuels sous la dénomination de coutumes, pour engager les Maures vagabonds qui composent cette tribu, à sauver les naufragés

sur

sur les côtes qu'ils fréquentent, et à les ramener à l'île Saint-Louis du Sénégal. Les Anglais donnaient pour chaque esclave de cette espèce, ramené au gouvernement, deux pièces de guinée par tête.

Il ne doit pas paraître humiliant de traiter ce chef des voleurs avec une sorte de distinction ; l'administration du Sénégal devra même entretenir avec cette horde sauvage, des relations suivies, et conclure avec son chef un traité, qui aura pour objet le salut de tous ceux que les malheurs de la mer feraient tomber dans ses mains : un semblable traité serait conforme aux devoirs de l'humanité.

En 1788, j'en exposai les avantages et la convenance à M. de la Luzerne, alors ministre de la marine, et je lui fis connaître qu'il serait fort aisé, à la faveur d'un présent annuel de vingt pièces de guinée, pour le chef et les principaux Maures de cette tribu errante, de la déterminer, non-seulement à sauver les malheureux que des naufrages jettent trop souvent sur cette côte déserte, mais de les mener sains et saufs au gouvernement du Sénégal, pour une rançon

de deux ou trois pièces de guinée, qu'on paierait pour chacune de ces déplorables victimes de l'ignorance et de la fatalité.

La révolution qui commença en 1789, éloigna l'exécution d'un projet que ce ministre avait adopté avec beaucoup d'humanité.

J'ignore si depuis il a été exécuté; mais s'il ne l'a pas été, il est du devoir du gouvernement de le reprendre, et par cette mesure philantropique, qu'il faudra étendre à tous les naufragés de quelque nation qu'ils puissent être, réparer des malheurs, que des courans très-rapides, des bancs de sable fort étendus, et une côte généralement basse et dangereuse, ne rendent que trop fréquens.

Après cette digression sur la horde des Maures voleurs, revenons aux trois tribus maures qui récoltent la gomme, et qui nous la vendent.

Les Maures-Trarshaz, les Maures-Brachknaz et les Maures-Darmanko, possèdent les trois forêts de gommiers, situées dans le Zaarha, et qui sont désignées sous les noms

La possession, la jouissance et le commerce, des contrées méridionales du Zaarha situées au Nord du cours du Sénégal, depuis l'embouchure de ce fleuve jusqu'à la longitude de Galam, semblent appartenir,

depuis plusieurs siècles, aux Maures-Trarshaz, aux Maures-Brachknaz, et aux Maures-Ouled-El-Haghi, communément désignés sous le nom de Darmanko. de Sahel, d'Alata et d'Elhiebar.

Ces trois tribus ont des établissemens fixes dans quelques parties habitables de ce vaste désert du Zaarha; les oasis qu'elles occupent sont éloignées de près de deux cents lieues du Sénégal dans l'intérieur du Désert.

Il en est du Zaarha comme du Désert de la Thébaïde, seulement les oasis du grand Désert de Barbarie sont moins considérables et moins agréables que celles de la Thébaïde; elles sont à de très-grandes distances les unes des autres; quelques sources d'eau vive y ont favorisé la végétation: les palmiers et les dattiers, quelques autres arbres encore du même genre, y croissent et produisent des fruits ou des substances nourricières, mais surtout de l'ombre, plus précieuse encore pour ainsi dire que les fruits.

Cette ombre et ces sources d'eau saine, ont permis d'y former de fort beaux pâturages, qui par les soins des Maures sont devenus fort étendus, et où ils élèvent des

chèvres, des bœufs, des chevaux et des chameaux.

Suivant les rapports des Maures, les trois tribus des Trarshaz, des Brachknaz et des Darmanko, occupent sept oasis, dont trois principales, qui sont devenues les centres des intérêts et des relations de chaque tribu.

Le territoire dont jouissent les Trarshaz a pour limites, l'Océan atlantique au Couchant, le cours du Sénégal, jusqu'à la Barre au Midi, au Levant le Marigot d'Endéreer et le lac de Cayar, au Nord une ligne inconnue et sans doute nullement déterminée.

Cette tribu occupe trois oasis, où elle se retire pendant la saison des pluies, avec tous ses troupeaux, ses chevaux et ses chameaux; pendant les huit mois de la saison sèche, elle établit quelques camps aux environs du fleuve, et sur les bords du Marigot d'Endéreer, et du lac de Cayar; la forêt de Sahel et quelques mines de sel, se trouvent dans le territoire de cette tribu.

L'oasis principale et capitale des Trarshaz paraît porter le nom de Hoden; cependant

les Maures sont si mystérieux sur les circonstances des oasis, ou résidences où ils se retirent pendant la saison des pluies, ils répondent avec tant de réserve et de laconisme aux questions qu'on leur fait sur ces chefs-lieux, ce qu'il en disent est si ambigu, si obscur et si concis, qu'il est impossible de rien statuer de certain sur ces parties intérieures du désert qu'ils habitent, et qu'ils apellent leur patrie.

Les Anglais ont fait plus de recherches que nous pour rassembler quelques lumières sur le Zaarha, et suivant leurs rensiegnemens, il paraît que les oasis de ce désert, occupées par les trois tribus qui nous vendent la gomme, sont situées entre le dix-huitième et le vingt-deuxième degrés de latitude septentrionale, et entre l'Océan et le septième degré de longitude de l'île de Fer, et que les territoires occupés par les Brachknaz et les Ouled-El-Aghi, ont pour limites au Midi les bords septentrionaux du Sénégal, au Levant le Ludamar, au Couchant le territoire des Trarshaz, et au Nord également une ligne indéterminée.

Ces deux dernières tribus qui sont ger-

maines puisqu'elles sortent de la même souche, jouissent de quatre oasis, et de la propriété des forêts d'Al-Fatack et d'El-Hiebar, et ont aussi beaucoup de mines de sel dans leur territoire.

La forêt de Sahel est exploitée par la tribu des Trarshaz.

On a dit que la forêt de Sahel est possédée exclusivement par les Trarshaz; elle est entièrement composée de gommiers blancs, ou produisant de la gomme blanche, qui est la plus précieuse par sa pureté et par sa blancheur. Sahel est situé à vingt lieues au Levant de Portendick, et à vingt-cinq lieues au Nord-Est de l'escale du fleuve que fréquentent les Trarshaz. En 1787, cette forêt était la plus importante, parce qu'elle mettait les Trarshaz en relations fort actives avec les Français du Sénégal et avec les Anglais, qui, depuis le traité de 1782, avaient continué de fréquenter les mouillages voisins.

Conduite des Anglais relativement au commerce de la gomme, pendant qu'ils étaient maîtres du Sénégal.

Il ne peut sans doute être superflu de faire connaître la conduite et la politique des Anglais à l'égard du commerce de la gomme, pendant qu'ils étaient maîtres du Sénégal, et après qu'ils eurent perdu cette possession.

En 1763, quand le traité de Versailles leur eût garanti la possession exclusive du commerce du fleuve et de l'île Saint-Louis, dont ils s'étaient emparés pendant la guerre de sept ans, et que l'adresse de leurs plénipotentiaires eût enveloppé d'obscurité, et déguisé sous un sens énigmatique, le droit que la France comptait et voulait se réserver de commercer et de traiter conjointement avec eux aux mouillages d'Arguin et du Grand et du Petit-Portendick, cette nation toujours entreprenante, mais surtout habile, sut alors profiter de notre faiblesse.

Elle était devenue propriétaire du commerce du Sénégal, elle voulut l'être sans inquiétude et sans concurrence. Elle ne mit pas un instant en question le droit que la France croyait s'être réservé de commercer sur la côte comprise entre le cap Blanc de Barbarie et la Barre du Sénégal, et de fréquenter les mouillages situés entre ces deux points; elle décida que nous n'avions pas ce droit, et que le sens équivoque de l'article par lequel nous avions cru nous le ré-

server ne pouvait être interprété en notre faveur.

L'Angleterre tint quelques bâtimens armés en station sur ces parages, avec ordre de canonner tous les navires qui s'y présenteraient, de quelque nation qu'ils pussent être, même les navires du commerce anglais.

Par cette hardiesse, ils décidèrent la question, et détruisirent l'équivoque de l'article du traité de 1762, où les droits que nous comptions nous être réservés étaient si mal expliqués. L'interprétation à coups de canon eut tout l'effet qu'ils en avaient espéré, on ne réclama pas contre cette police téméraire, et personne ne se montra plus pour la contredire.

Les Anglais, sûrs qu'on n'oserait les inquiéter, évacuèrent et démolirent tous les établissemens que nous avions formés à grands frais à Arguin et à Portendick; il fut défendu à tous leurs marchands de fréquenter ces mouillages; un bâtiment armé fut entretenu pour maintenir cette police, dont le but était raisonnable et bien dans les principes d'une nation intelligente; car

il résultait de là, d'abord l'économie des frais, des embarras et de tous les inconvéniens qu'entraînaient nécessairement l'entretien, la sûreté, la surveillance et la protection de ces établissemens; mais surtout il naissait de cette résolution, la plus grande facilité dans la recette de la gomme de la forêt de Sahel, que les Trarshaz furent forcés de porter en totalité au fleuve, et il ne fut plus question ni d'Arguin, ni de Portendick tant que les Anglais restèrent maîtres du Sénégal.

Nous rentrâmes dans la possession de ce fleuve après les en avoir chassés en 1779, et la paix de 1783 nous rétablit dans tous nos droits. Il n'aurait tenu qu'à nous de suivre les sages et raisonnables errémens des Anglais. Les succès du commandeur de Suffren avaient relevé le courage et la gloire de notre marine qui enfin se faisait craindre et respecter: MM. de Bouillé, d'Estaing, et d'autres encore, avaient fait triompher les drapaux français aux Antilles, et notre armée auxiliaire, sous les ordres de M. de Rochambeau, avait décidé l'indépendance des Etats-Unis de l'Amérique; l'Angleterre

avait appris à nous redouter, et nous eussions pu tenir un langage plus ferme à ce traité de Versailles de 1783, qui ne fut pas aussi avantageux qu'il aurait dû, et qu'il aurait pu l'être.

Quand on traita de cette paix, on oublia que notre influence était pour ainsi dire nulle sur toute l'étendue des côtes occidentales d'Afrique, comprise entre le détroit de Gibraltar et le cap de Palmes.

Loin de s'occuper de donner à notre commerce des moyens de se mettre en équilibre avec le commerce anglais, on ne stipula aucune condition qui pût lui être avantageuse : les Anglais, au contraire, qui n'oublient jamais rien, et plus attentifs que nous ne l'avions été à la paix de 1763, surent bien s'assurer, dans un stile clair et positif, le droit de traiter conjointement avec nous à Arguin et à Portendick ; on n'eut pas la force de s'y refuser et de défendre, comme ils avaient fait, l'intégrité des avantages de la possession exclusive du Sénégal. Peu de tems après nous r'ouvrîmes nous-mêmes les voies d'une diversion dangereuse.

Pendant les années 1779, 1780, 1781, 1782, nous étions restés seuls maîtres des côtes du Sénégal ; aucun navire anglais ne s'y montrait; nous aurions pu profiter de ces tems de supériorité si rares, pour nous attacher Hilly-Kouy, alors roi des Trarshaz. Ce Maure regrettait les Anglais; il les aimait ; nous devions nous attacher à les lui faire oublier, à l'entretenir dans l'habitude que sa tribu avait prise de porter toute la gomme de la forêt de Sahel à l'escale du Désert ; mais loin de là, contre toute raison, et par une inconséquence incroyable, nous rétablîmes une route que l'habileté anglaise avait si bien effacée, et des navires français vinrent en 1781 et 1782 traiter de la gomme à Portendick, non pas en interlopes, mais en vertu de lettres de marque, délivrées dans les bureaux de la marine, et par une autorisation spéciale du ministère.

Quelques années après, on vit une chose bien plus singulière. On avait fait la faute de livrer le privilège exclusif du commerce de la gomme à une société de Paris, et on donna des permissions particulières à des marchands étrangers à la compagnie de la

gomme, pour aller traiter cette marchandise aux mouillages qu'on devait abandonner et faire oublier. Il est vrai que le gouvenail de la marine ne se trouvait plus entre les mains de M. de Sartine, qui longtems l'avait tenu avec tant de gloire et tant d'avantage pour la France.

Si par la suite les circonstances ne nous permettent pas, d'acquérir l'usage exclusif des mouillages compris entre le cap Mirick et la barre du Sénégal, il faudra au moins employer tous nos moyens d'influence sur la tribu des Maures Thrashaz, pour la déterminer, à verser toute la gomme de la forêt de Sahel, au comptoir du désert, et quand même, pour parvenir à ce but, on se trouverait forcé d'augmenter de la valeur de quelques mille francs, les présens et coutumes du roi des Trarshaz et des principaux Maures de cette tribu, on s'en trouverait dédommagé, par un surcroît dans la récolte de la gomme.

Les forêts d'Al-Fatack et d'El-Hiebar sont exploitées par les tribus des Brachnaz et les Ouled-Ei-Aghi ou Darmanko.

Suivant les traditions accréditées parmi les Maures des contrées méridionales du Zaarha, et conservées de générations en générations par les Marabouhts qui sont

leurs prêtres, la tribu des Brachknaz, et celle des Ouled-El-Haghi, n'en formaient autrefois qu'une seule. Il y a plus de quatre siècles qu'une colonie des Maures-Ouleds, qui habitent une oasis très-considérable sous le tropique du Cancer, entre le dixième et le quinzième degré de longitude orientale de l'île de Fer, quitta l'oasis natale, conduite par un chef qui portait le nom d'Amar-Abdallah, et vint s'établir dans une contrée habitable à cent lieues au Nord des forêts d'Al-Fatack et d'El-Hiebar. Ces Maures-Ouleds portaient aussi le nom de Brachknaz; ils s'attribuèrent dès-lors la possession du territoire compris entre celui des Trarshaz et le Ludamar, l'exploitation des forêts d'Al-Fatack et d'El-Hiebar, ainsi que plusieurs mines de sel situées dans ces déserts de sable.

Amar-Abdallah, chef de cette colonie, laissa deux fils, et de son vivant, régla leur partage et divisa les Ouleds-Brachknaz en deux tribus, en leur donnant à chacune un de ses fils pour chef. La première garda le nom de Brachknaz, et eut pour chef Ali-Agrichy, l'aîné des fils d'Amar, dont la postérité

fut très nombreuse, et dont descendait Hamet Moktar, qui était en 1787 roi des Brachknaz, et chef reconnu des deux tribus.

Ce fut sans doute par droit d'aînesse que les Brachknaz s'attribuèrent la propriété de la forêt d'Al-Fatack, qui, par sa proximité du fleuve du Sénégal et du fort de Podhor, dont elle n'est éloignée que d'à peu près trente lieues, est devenue une possession plus importante et plus agréable que celle d'El-Hiebar ; dans cette forêt d'ailleurs, l'espèce des gommiers blancs domine.

La seconde tribu eut pour chef Aghi-Darmanko, second fils d'Amar-Abdallah, et pour se distinguer des Brachknaz, elle conserva son nom primitif d'Ouled, en y ajoutant El-Aghi-Darmanko. Les Nègres désignent communément les Maures de cette tribu sous le nom de Darmanko. Elle eut pour patrimoine la forêt d'El-Hiebar, principalement composée de gommiers rouges, et elle est établie dans deux oasis situées à quatre-vingts lieues au Nord-Est de cette forêt.

Cette tradition est généralement reçue parmi les Maures et les Nègres des bords

du Sénégal, et on ne la révoque pas en doute. Ce qui est certain, c'est que les Darmanko ont pour les Brachknaz un attachement et une déférence qui ne se sont jamais démentis; que leur chef témoignait le plus grand respect pour Hamet-Moktar, chef des Brachknaz, qu'il le reconnaissait comme roi, comme général de la nation, comme le père de la famille des Agrichys; que dans toutes les circonstances les intérêts de ces deux tribus sont toujours réunis, toujours compris dans les mêmes traités, et que le roi des Brachknaz discute, agit, conclut tout seul pour ces tribus germaines, sans que jamais il y ait aucune réclamation, aucune opposition de la part des Maures-Darmanko.

La forêt d'El-Hiebar, qui appartient à ces Maures, est située plus au Nord que les deux autres forêts de gommiers; elle est à trente-deux lieues de l'escale du Cok et du fort de Podhor, à quarante lieues de l'escale du Désert, à trente lieues de Portendick, à soixante lieues d'Arguin, et à vingt-cinq lieues de la rivière de Saint-Jean, qui se jette dans la mer près du cap

Mirick, et dont les Anglais s'étaient réservé la propriété par le traité de 1782.

La situation de cette forêt se trouve favorable aux Anglais, puisqu'elle est plus proche d'une partie des mouillages de la côte de Barbarie, dont ils avaient conservé l'usage, que de nos escales situées sur le fleuve. Si je suis entré dans quelques détails sur l'origine commune des Brachknaz et des Darmanko, ç'a été principalement pour faire comprendre, qu'il dépendra toujours de nous de prévenir toute diversion de la gomme d'El-Hiebar vers la rivière de Saint-Jean et vers Portendick, en nous attachant le chef, ou roi des Brachknaz, et en le liant à nos intérêts par des arrangemens et des traités qui lui soient favorables ainsi qu'aux deux tribus dont il est le général.

Si nos procédés et notre conduite à l'égard de ce roi maure restent toujours conformes à nos véritables intérêts, et à une politique habile et raisonnable, on peut compter que toute la récolte des gommiers des deux forêts d'Al-Fatack et d'El-Hiebar sera toujours portée à l'escale du Cok près du fort de Podhor où elle se rassemble depuis si longtems,

longtems, et il faudrait un enchaînement bien étrange d'inconséquences et de maladresses, et une conduite bien impolitique, pour que ces deux tribus, dont les intérêts ne peuvent jamais se séparer, abandonnassent le fleuve et transportassent leur gomme à la côte.

Comment et dans quel tems les Maures récoltent la gomme.

Nous allons faire connaître comment et dans quel tems les Maures récoltent la gomme des trois forêts, et l'époque où ils viennent établir leurs camps sur la rive droite du Sénégal pour nous la vendre.

On sait que les contrées occidentales de l'Afrique, comprises entre le dixième degré de latitude septentrionale et le tropique du Cancer, et entre le premier et le vingt-cinquième degré de longitude orientale de l'île de Fer, ne reçoivent les pluies du tropique que vers les premiers jours du mois de juillet; cette loi de la nature est presque constante, et il est rare que dans les contrées qu'arrose le Sénégal, la saison pluvieuse précède de beaucoup le premier juillet, comme il est rare qu'elle se prolonge au delà des premiers jours de novembre.

On sait aussi ce que c'est que la saison des pluies entre les tropiques ; alors les eaux du ciel se précipitent par torrens sur la terre ; la chaleur est humide et étouffante, les orages se succèdent sans cesse, les rivières se remplissent et débordent sur toutes les terres basses qui les environnent ; tous les bas-fonds sont bientôt couverts d'eau, et le Sénégal en reçoit une quantité si prodigieuse, que son niveau s'élève de plus de vingt pieds, que ses débordemens sont aussi étendus que ceux du Nil en Egypte, que son cours de lent et tranquille qu'il était devient rapide, qu'on ne peut plus remonter ce fleuve qu'à la cordelle, que les eaux de la mer qui y entrent pendant les mois secs de l'année, et qui salent le fleuve jusqu'à quarante lieues de son embouchure, ne peuvent plus y pénétrer, et qu'on puise de l'eau douce près de la Barre.

On peut je crois, assurer, que les régions que parcourt le Sénégal et la Gambra, reçoivent, pendant la saison des pluies, une masse d'eau trois fois plus considérable que celle que reçoivent, dans le cours

d'une année, les contrées les plus humides de la France.

Lorsque les terres ont été abondamment pénétrées par les pluies de la mauvaise saison, quand les eaux commencent à s'écouler, quand les sables commencent à se sécher, c'est-à-dire, vers le quinze novembre, alors on commence aussi à voir suinter du tronc et des principales branches des gommiers, un suc gommeux, qui d'abord n'a pas beaucoup de consistance, et qui bavele long des arbres; mais au bout de quinze jours ce suc s'épaissit, et reste attaché près de la gerçure qui lui a donné passage, quelquefois entortillé sur lui-même sous une forme vermiculaire, mais bien plus communément en gouttes rondes ou oblongues; blanches quand elles découlent des gommiers blancs, et d'un jaune orange tirant un peu sur le rouge, quand elles sortent du gommier rouge.

Ces gouttes sont toujours transparentes, brillantes dans leurs cassures, et quand on les a gardées quelques instans dans la bouche, elles ont le luisant, la clarté, la

transparence, la limpidité du plus beau cristal de roche.

Ces écoulemens gommeux sont naturels, et les Maures ne les sollicitent par aucun artifice, par aucune sorte d'incision.

Ces précautions seraient superflues, puisque les variations de l'atmosphère dans la saison qui suit immédiatement celle des pluies, multiplient infiniment les gerçures sur la surface de l'écorce des gommiers, et au moyen de ces nombreuses gerçures, qui font l'officie d'incisions, donnent à la gomme un écoulement naturel et facile.

Vers le 10 novembre, commencent à régner les vents d'Est, ou plutôt du Nord-Est, qui sont secs et dévorans, brûlans pendant les deux tiers de la journée, et froids pendant la nuit et au matin.

Ce vent du Nord-Est, qu'on nomme improprement au Sénégal le vent d'Est, y arrive par ces grandes plaines de sables qui bordent l'Egypte au Couchant, et après avoir traversé l'immense désert du Zaarha; c'est le même vent que les Arabes et les Maures appellent Samiel et Cimoon, qui, dans d'autres parties de l'Afrique porte

le nom de Harmatans, et dont les qualités malfaisantes et pestilentielles sont assez connues.

Avant d'arriver sur les bords du Sénégal, ce vent sans doute a perdu ce qui le rend si dangereux dans les déserts, car dans les contrées voisines de l'île Saint-Louis, s'il est incommode par sa sécheresse et son activité, non-seulement il n'y occasionne aucunes maladies, mais ordinairement les fièvres violentes de la mauvaise saison, cessent quand le vent du Nord-Est commence à régner.

Mais ce vent est sec et dévorant; il tarit, il dissipe si parfaitement, et surtout si subitement l'humidité des corps inanimés, qu'ils n'ont pas le tems de se façonner au vide qu'occasionne ce desséchement inopiné et si rapide; bientôt l'équilibre des filamens de ces corps se trouvent rompu, et ils sont forcés d'éclater et de se séparer.

J'ai vu des pièces de lambris se fendre tout-à-coup avec éclat, des gobelets de verre se rompre en deux pièces suivant leur hauteur, une équerre de bois de noyer de quatre lignes d'épaisseur se briser net

dans son milieu, et avec un bruit semblable à une forte explosion électrique.

On concevra donc aisément, l'effet que le souffle aride de ces vents d'Est doit faire sur l'écorce des gommiers, qui, par sa nature, est mince et lisse; aussi les gerçures sont-elles fort multipliées, et la gomme transpire de toutes parts en profusion.

Les gouttes se forment ordinairement de la grosseur d'un petit œuf de perdrix; il y en a de plus petites, mais quelquefois aussi de plus grosses; j'en ai possédé une qui avait cinq pouces six lignes de longueur, sur une grosseur moyenne de quatre pouces, mais ces hasards sont rares.

Si la gomme du Sénégal n'avait pas une qualité essentiellement tenace, l'aridité et la vivacité du vent d'Est détacheraient de l'arbre les gouttes de gomme à peine formées, elles tomberaient aux pieds des arbres, les vents les rouleraient, les couvriraient de sable, et la récolte serait moins pure, moins riche, et bien plus difficile à rassembler, mais cela n'arrive pas, et les gouttes restent attachées à l'écorce, près de la gerçure qui leur a donné passage.

D'une autre part, si les vents d'Est ne multipliaient pas les gerçures, et n'ouvraient pas infiniment de passages à la gomme, les gouttes seraient plus rares, mais aussi bien plus grosses; leur poids vaincrait leur ténacité, elles tomberaient, s'enterreraient dans le sable, et leur arrimage dans les calles des navires gommiers, serait aussi plus embarassant, plus volumineux.

Quand on observe, on reconnaît toujours et par-tout, que celui qui a créé la nature, et qui la fait sans cesse agir, la dirige pour le mieux.

Les Maures quittent leurs oasis au commencement de décembre, pour aller à la récolte de la gomme, et la portent aux comptoirs du Sénegal à la fin de janvier.

Dans les premiers jours de décembre, les Maures des trois tribus quittent ces résidences qu'ils se sont formées dans les vastes solitudes du Zaarha, où sont réunis leurs familles, leurs troupeaux, leurs chameaux, leurs chevaux et leurs richesses, ils quittent ces chefs-lieux où ils passent toutes les mauvaises saisons, et chaque tribu se met en marche vers la forêt de gommiers qui lui appartient.

Il ne reste aux oasis, que des vieillards décrépits, des vieilles femmes, des enfans en bas-âge, des jeunes filles, tous ceux qui

sont employés aux soins des troupeaux, à l'éducation des chevaux et des chameaux, et à d'autres occupations indispensables, et les esclaves noirs.

Tout le reste forme une armée, dont la composition est aussi bizarre que sauvage ; c'est un assemblage confus d'hommes, de femmes, de jeunes gens et de filles on y voit mêmes des enfans à la mammelle, et un grand nombre de chameaux, de bœufs et de chèvres.

Les rois, les princes et les riches, montent leurs chevaux et leurs chameaux ; d'autres sont montés sur des bœufs, d'autres sont à pied.

En douze ou quinze jours de marche, chaque tribu est rendue à la forêt dont elle a la propriété, et au bord de laquelle elle établit son camp.

Le travail de la récolte dure six semaines; quand les amas de gomme sont formés, et que tout est ramassé, on se dispose à lever ces premiers camps, et à gagner les bords du Sénégal.

On charge la gomme sur les chameaux ou sur les bœufs; la charge ordinaire d'un cha-

meau est de quatre à cinq cents livres; celle d'un bœuf est communément de cent cinquante livres ; la gomme est renfermée dans de grands et immenses sacs de cuir, faits avec des peaux tannées de bœuf.

Toute la gomme récoltée et emballée, n'est pas tout de suite chargée sur les bêtes de somme qui doivent la porter sur les bords du fleuve, aux différentes escales où elle se vend ; les chefs des tribus alors seulement, se rendent à ces escales, accompagnés d'un certain nombre des principaux Maures, qui, presque toujours, sont ou se disent parens des rois, ou de leurs femmes favorites, et suivis d'une escorte de gens armés.

Le roi et les principaux des Trarshaz traitent pour leur nation ; et le roi et les principaux des Brachknaz et des Darmanko, traitent pour ces deux tribus réunies.

Pendant que les chefs des tribus sont en pourparlers pour convenir du prix auquel la gomme sera vendue, les camps des Maures chargent leur gomme, se mettent en route et s'arrêtent à deux journées du fleuve, où ils attendent la conclusion des conférences de leurs chefs avec les préposés du

gouvernement du Sénégal, et avec les marchands français.

Ces préliminaires entraînent beaucoup de lenteurs, de débats et d'embarras; il n'est aucune sorte de ruse que ces Maures ne sachent employer, aucune sorte de mensonges et d'impostures qu'ils ne sachent inventer, pour obtenir un prix plus fort que celui de l'année précédente. Les rois et les chefs imaginent cent espèces de fourberies, cent mille astuces, pour escroquer des présens et des coutumes plus considérables; les finesses, les menaces, sont tour-à-tour employées; les prétentions les plus ridicules, les plus exagérées, sont tous les ans renouvelées par ces subtils et rusés sauvages, qui dans ces négociations font à dessein naître une foule d'obstacles et de difficultés.

Ce sont les employés et les préposés à la traite de la gomme, et les marchands qui se rendent au Désert et à Podhor pour l'acheter, qui savent combien dans ces foires barbares, il faut supporter d'incommodités, de tracas et d'ennuis.

Les Maures ont, dans leur malice, un

flègme qui met les blancs à la torture ; leur patience et leur sang-froid, déconcertent infiniment la vivacité des Européens, qui, pleins d'ardeur et d'impatience, veulent conclure, tandis que les Maures, pour subtiliser quelques présens, quelques profits de plus, éludent sans cesse la conclusion.

Cependant on s'arme aussi de patience, on se tient en garde, on devient à son tour opiniâtre et entêté, et enfin l'on finit par s'accodrer.

Quand tout est convenue de part et d'autre, les chefs maures retournent aux camps, et annonçent à leurs tribus que la traite va s'ouvrir.

Les camps se mettent en marche, et quelques jours après, sont établis sur les bords du fleuve.

C'est à cette escale que les Français ont nommé le Désert, et qui est en effet un des lieux les plus arides et les plus déserts de la terre, que se tient principalement la foire de la gomme. Cette escale est située sur le bord du fleuve, à égale distance de l'île Saint-Louis et du fort

de Podhor; et les Trarshaz y portent toute la gomme de la forêt de Sahel.

Là, les yeux parcourent une plaine à perte de vue, formée de sables blancs et mouvans; pas une seule herbe, pas une seule plante, pas un seul arbrisseau, ne rompent ni ne varient, la triste uniformité, la pénible monotonie de cette immense solitude; on n'y trouve pas une goutte de bonne eau à boire, et l'on est obligé d'envoyer des chaloupes chargées de barriques, pour la puiser dans le fleuve à plusieurs lieues au dessus de l'escale, car au Désert, les eaux sont encore salées, parce qu'elles y sont encore mêlées avec celles de la mer, qui remonte dans le Sénégal jusqu'à l'île de Gick, qui est située à deux lieues au dessus, et que les sables du Désert sont si fins et si mouvans, qu'il est impossible d'y creuser des puits, dont l'eau ne soit mêlée de sable.

Vers le matin du jour de l'arrivée, on entend déja au loin le bruit confus de ces armées de Maures en mouvement, enveloppées d'un nuage de poussière, et vers midi cette vaste et triste plaine du Désert, où l'œil s'égarait sans pouvoir découvrir aucun

objet ni vivant ni végétant, se trouve couverte d'une multitude d'hommes, de femmes, de chameaux, de chevaux, de bœufs et de chèvres.

Tous les animaux sont couverts de branches de gommiers avec leurs feuilles, qui servent à les garantir de l'ardeur dévorante du soleil, ainsi que la gomme dont ils sont chargés.

Une partie de ces animaux portent les tentes et les bagages ; sur d'autres, sont entassés des femmes qui allaitent encore leurs enfans, et des chevreaux qui ne viennent que de naître. Les chefs sont montés sur de beaux chevaux ; quelques chameaux choisis et bien caparaçonnés, portent dans des espèces de paniers recouverts d'un pavillon, les femmes des rois et des princes ; une troupe de Maures, armée de fusils et de sagayes, qui sont des lances de huit à dix pieds de haut, forme l'escorte de ces camps ambulans, et tâche de maintenir un certain ordre parmi cette multitude barbare, mais n'y peut réussir.

L'air retentit du bruit des voix de ce grand nombre d'hommes, de femmes, d'enfans et

d'animaux ; et les êtres vivans qui remplissent cette plaine naguères déserte , paraissent innombrables.

Il est difficile de se faire une juste idée du désordre et du tumulte d'un assemblage aussi bizarre , et de donner le véritable tableau de la singulière confusion qui règne dans ces camps de barbares.

Quand les Maures sont tous rassemblés sur les bords du fleuve , et que leurs camps sont établis, quand tout se trouve arrangé et disposé pour commencer la foire de la gomme , un coup de canon est l'avertissement qui annonce que la traite peut s'ouvrir.

Tous les dégoûts , toutes les impatiences, toutes les incommodités dont il faut payer la gomme , sont innombrables. Les préposés, ainsi que les marchands, sont sans cesse pressés et environnés d'une multitude de ces Maures grossiers et perfides; il faut être impassible au milieu de leurs injures, de leurs insultes, de leurs menaces ; il faut souffrir des poignards levés et menaçans, des gestes révoltans, des paroles outrageantes ; il faut supporter les perpétuelles im-

portunités des rois et des princes, l'insatiable avidité de leurs femmes, et les persécutions fatigantes de tous ces sauvages.

Un marchand n'est plus maître de son navire ; tous les ponts des bateaux qui traitent de la gomme, et qui ne sont presque jamais que du port de cent tonneaux au plus, sont couverts de Maures entassés les uns sur les autres, sur l'avant de ces bâtimens, dont l'arrière est retranché par une rambarde, et défendu par des pièces de campagne, des espingoles, et par une partie de l'équipage qui se tient sous les armes ; enfin, il serait trop long d'entrer dans les détails de toutes les amertumes dont sont abreuvés ceux qui procurent à l'Europe la gomme du Sénégal : ces détails dégoûtans ne feraient que m'arrêter dans le cours de cette histoire du commerce d'une marchandise intéressante et précieuse.

Les trois forêts de Sahel, d'Al-Fatack et d'Al-Hachar, produisaient en 1785, 1786 et 1787, une récolte de plus d'un million de livres de gomm.

On prétend que la compagnie des Indes, qui a été pendant plus de soixante ans cessionnaire en toute souveraineté du gouvernement et du commerce de la partie de la côte occidentale d'Afrique, connue sous le nom d'Afrique française, ou de gouver-

nement du Sénégal, récoltait annuellement deux millions de gomme, et qu'elle jetait à la mer toute la gomme, qui excédait le débit qu'elle présumait en avoir, comme les Hollandais faisaient, à l'égard du poivre et des autres épiceries qu'ils récoltaient aux grandes Indes, dont ils brûlaient tout ce qui pouvait excéder la consommation probable de l'Europe.

Ce fait m'a été certifié par plusieurs négocians fort instruits de Nantes, de Bordeaux et de la Rochelle; et comme jamais le commerce du Sénégal n'a été mieux exploité que par cette compagnie souveraine, je suis très-porté à le croire.

Quoi qu'il en soit, on verra, que la quantité de cette marchandise que nous donneront les contrées que traverse le Sénégal au-dessous de Galam, pourra s'élever à une somme égale à celle de la récolte attribuée à l'ancienne compagnie des Indes.

Pendant les années 1785, 1786, 1787, la quantité de gomme, portée annuellement dans les comptoirs du Désert et du Cok, s'est élevée à huit cent milliers, et en outre les Maures Trarshaz en portaient annuellement

ment aussi environ quatre cent milliers à Portendick, qui y étaient achetés par les Anglais.

Les trois forêts de Sahel, d'Al-Fatack et d'El-Hiebar, assurent donc une récolte constante d'au moins douze cent milliers de gomme, et si aucune partie de la gomme de ces trois forêts n'est détournée, cette branche de commerce suffirait seule pour rendre nos comptoirs du Sénégal fort importans; mais j'ai prévenu qu'elle pouvait s'augmenter encore.

Au commencement de 1784, M. de Repentigny fit visiter et reconnaître une forêt de gommiers blancs, située à quelques lieues au Nord du Sénégal et du lac de Goumel, à peu près entre le cinquième et le septième degré de longitude orientale de l'île de Fer; elle est aussi au milieu des sables blancs et mouvans du Zaarha.

Cette forêt est principalement composée de cette espèce de gommiers blancs que les Maures appellent Ded, et qui appartient à une des cinq sortes d'acacia gommiers, dont a fait mention M. Adanson.

L'ancienne compagnie des Indes avait connaissance de cette forêt, et dans l'intention d'en récolter la gomme, elle avait formé un établissement dans l'île de Bilbas, vis-à-vis d'un village nègre nommé Guérouf, dont la situation, sur un côteau, est fort agréable.

La contrée où se trouve cette forêt est encore de la dépendance des deux tribus germaines des Brachknaz et des Darmanko; il a fallu faire un traité avec eux pour la gomme; il a été indispensable aussi d'en faire un autre avec les Nègres-Foulhas que nous appelons Peuls ou Pouls, pour pouvoir librement traiter avec eux des vivres et d'autres objets de subsistance.

Ces traités furent conclus, on forma l'établissement, et on construisit une espèce de fort où devait être placé le comptoir; les Maures y portèrent de la gomme; mais à l'époque où ils quittèrent les bords du fleuve pour se retirer dans leurs oasis, les Foulhas se soulevèrent contre les employés que la compagnie des Indes y avait envoyés; ils s'étaient persuadés que le comptoir de Gérouf, trop favorable aux Maures, leur

deviendrait funeste, et sans égard pour le traité que leur roi, ou Siratick, avait fait avec la compagnie, les Foulhas attaquèrent ce comptoir, le forcèrent, massacrèrent quelques employés, et le capitaine d'un bateau de l'île Saint-Louis qui venait d'y arriver avec des matériaux de construction.

On dit que les employés eurent quelques torts, qu'ils avaient provoqué le mécontentement des Nègres; mais ce qu'il y a de remarquable, et ce qu'il faut citer en preuve de la faiblesse de ces Nègres pusillanimes, c'est que, quoiqu'ils fussent en très-grand nombre, et malgré les efforts qu'ils employèrent pour exécuter cette lâche trahison, ils ne purent réussir complètement dans leur entreprise, ni massacrer tous les gens du comptoir qui n'étaient qu'au nombre de douze.

Un mulâtre de l'île Saint-Louis du Sénégal, nommé Thévenot, un des employés de ce comptoir, sut si bien résister et tenir ferme contre la rage des Foulhas qui étaient au nombre de plusieurs mille, qu'il parvint à gagner un bateau de la compa-

gnie sur lequel il avait fait porter du canon et des pierriers, à y faire embarquer le reste des blancs du comptoir qui avaient échappés à la première attaque des noirs, et qu'il les ramena à l'île Saint-Louis.

Thévenot vivait à l'époque où j'étais au Sénégal; il y était connu et estimé de tout le monde, et racontait avec plaisir les détails de la belle défense qu'il avait faite à Guérouf, et toutes les circonstances de cet établissement qui fut abandonné avant d'avoir été bien formé. On ne fit, depuis cette catastrophe, aucune tentative pour le rétablir. Il faut convenir que cet exemple pouvait décourager, et faire renoncer à jamais au projet de relever un comptoir aussi éloigné de l'île métropole du Sénégal, et dont, pendant huit mois de l'année, la protection par le fleuve serait difficile; mais il ne paraît pas nécessaire de s'exposer à ces hasards, ni aux dépenses qu'un établissement fortifié exigerait.

La conséquence principale de cet évènement, c'est qu'il est bien avéré que la forêt des gommiers des environs de Guérouf offre une récolte de quatre cent milliers de

gomme. Les Maures les ont proposés à M. de Repentigny.

Mais au lieu de recevoir cette gomme à Guérouf, qui est situé sur le Sénégal à plus de cent lieues directes de l'île Saint-Louis, et à plus de cent cinquante lieues en développant le cours du fleuve, on réussira aisément à engager et à déterminer les Maures à la porter au fort de Podhor, dont cette forêt n'est éloignée que de cinquante lieues, c'est-à-dire, de vingt-cinq lieues plus loin que la forêt d'El-Hiebar.

Enfin, dans cette même année 1784, M. de Repentigny, de concert avec M. Durand, alors directeur de la compagnie de la gomme du Sénégal, fit examiner et reconnaître une cinquième forêt de gommiers blancs, située sur la rive droite du fleuve, à quatorze lieues au Nord-Ouest de Galam. Ce furent les Maures eux-mêmes qui offrirent à MM. de Repentigny et Durand de leur livrer quatre cent milliers de gomme par an au fort de Galam, et à un prix fort modique.

M. de Repentigny fut rappelé en 1785, et M. Durand le fut en 1786; mais les

Maures renouvelèrent les mêmes propositions. Je quittai l'île Saint-Louis du Sénégal en 1787, et j'ai ignoré si ces offres ont eu quelque suite; mais il n'en est pas moins vrai que, par les forêts de gommiers, voisines de Guérouf et de Galam, le commerce de la gomme qu'on pourra recueillir par le Sénégal s'augmentera tous les ans, si l'on veut, de huit cent milliers de livres, et que par cette augmentation, la totalité de la gomme que pourra produire le fleuve, s'élevera tous les ans à deux millions de livres de cette marchandise, que l'extrême multiplication des fabriques de luxe, pour l'habillement des femmes, rend de jour en jour plus importante et plus précieuse.

C'est sur la preuve de ces faits qu'on a annoncé, au commencement de ce chapitre, que la possession libre et indépendante du fleuve Sénégal pouvait, étant bien administrée, assurer au commerce français la faculté d'y recueillir une quantité de gomme suffisante pour en fournir tous les grands marchés de l'Europe.

Quand on voudra faire attention aux

conséquences de ce commerce, et combien il doit établir d'activité dans nos relations avec toutes les contrées arrosées par le Sénégal, depuis son embouchure jusqu'au dessus de Galam, les détails, les circonstances et toutes les particularités que je développe, ne paraîtront ni indifférens, ni superflus à ceux qui s'intéressent à ranimer notre commerce, et à acquérir des connaissances sur l'Afrique. Si ceux qui ont visité l'Afrique occidentale, et qui en ont écrit, n'avaient pas traité de ces objets trop succinctement et trop superficiellement; il resterait moins d'incertitudes et moins d'obscurités sur la grande partie de ce continent.

A quel prix les Maures du Zaarha vendent leur gomme et quels peuvent être les profits du commerce sur cette matière.

La mesure dont on se sert pour vendre et acheter la gomme, est une sorte de grande cuve de bois qu'on établit sur le pont du bâtiment qui traite cette marchandise, et qui, dans sa capacité, en contient le poids de deux milliers de livres. Les Maures appellent cette mesure kantar, et nous avons adopté cette dénomination, dont se servaient les Maures-Sarazins pendant qu'ils régnaient en Espagne, et que les Portugais et les Espagnols ont naturalisée dans les contrées

méridionales du Zaarha. On vend et on achète donc la gomme du Sénégal par kantar.

Chaque bâtiment qui traite de la gomme, a son kantar établi sur le pont. Cette mesure qui, comme on l'a dit, a la forme d'une grande cuve, est percée dans le fond, par une ouverture carrée de dix-huit pouces de longueur, sur un pied de largeur. A cette ouverture, répond ce que les marins appellent une manche; c'est un conduit de grosse toile à voile qui descend à fond de cale. Quand on mesure la gomme, l'ouverture du fond du kantar est fermée par une planchette en coulisse; quand le kantar est plein, on retire la planchette, et la gomme coule par la manche dans le fond du bâtiment, où des gens préposés pour cette opération s'occupent de son arrimage.

On comprendra facilement, que des augmentations dans les dimensions du kantar, ont pu s'exécuter insensiblement, sans être devinées, ni aperçues par les Maures, qui, quoiqu'astucieux et fins, sont cependant trop ignorans, pour se douter de l'effet de quelques pouces de plus sur les diamètres

et sur la hauteur de cette mesure; ils ont été les dupes de nos marchands qui entendent fort bien cette partie de la géométrie, par laquelle ils font tourner à leur profit le plus ou le moins de capacité des vases qui servent à leurs achats ou à leurs débits.

Ceux qui achetaient la gomme des Maures du Zaarha ont employé successivement cette supercherie pour acquérir au même prix une plus grande quantité de marchandise, et cette sorte de cuve qu'on nomme kantar, et qui sert de mesure dans la traite de la gomme du Sénégal, est devenue peu à peu si avantageuse aux Européens, qu'elle a presque quadruplé. Actuellement le kantar contient deux milliers de gomme, et, du tems de la compagnie des Indes, il y a soixante ans, il n'en contenait qu'un peu plus de cinq cents livres.

La gomme se paie aux Maures avec des pièces de toile de coton, teintes en bleu indigo, qui se fabriquent aux Indes, et qui portent, dans le commerce de l'Afrique occidentale, le nom de pièces de Guinée. Ces pièces de toile ont de sept à huit aunes

de longueur, et une demi-aune de largeur. Pendant mon séjour en Afrique, elles entraient comme partie essentielle et principale dans tous les marchés qui se faisaient, et les Maures n'admettaient pas d'autres marchandises pour la traite de la gomme.

On a essayé en France de contrefaire ces pièces de Guinée; mais sans doute ces essais ont été imparfaits. Les Maures ne s'y trompaient pas; ils avaient à cet égard un tact qui leur faisait reconnaître sur le champ si une pièce de Guinée avait été fabriquée en France ou dans l'Inde; ils ne s'en rapportaient ni au toucher, ni à la couleur; ils portaient une pièce de Guinée au nez, et c'est par l'odorat qu'ils s'assuraient de sa véritable qualité. Ces toiles de l'Inde, et l'indigo dont les Indiens se servent pour les teindre, ont sans doute une odeur particulière qu'on n'a pas encore su imiter.

Pendant les années que j'ai passées en Afrique, les véritables pièces de Guinée indiennes avaient une faveur invariable, une préférence que rien n'aurait réussi à balancer, et bien moins à détruire.

De 1780 à 1787, les Maures ont donné

constamment le kantar de gomme, pesant deux milliers, pour quinze pièces de Guinée. Cette matière n'a jamais coûté plus cher à la compagnie de la gomme, établie au Sénégal en 1784, et à ce prix, elle en traitait annuellement quatre cents kantars, valant huit cent milliers.

Quand, en 1784, MM. de Repentigny et Durand conçurent le projet de donner plus d'étendue au commerce de la gomme, les Maures-Brachknaz, et les Maures-Darmanko offrirent d'en livrer deux cents kantars à Guérouf, dans l'île de Bilbas, et deux cents kantars à Galam; cela formait ensemble huit cent milliers de gomme, dont les Maures ne demandaient que dix pièces de Guinée pour le kantar.

Résumons donc les produits possibles des récoltes de gomme que nous offre le Sénégal, et les avantages que cette marchandise peut produire au commerce.

On a vu que les trois forêts de Sahel, d'Al-Fatack et d'El-Hiebar, produisaient douze cent milliers de gomme, qui se traitait sur le pied de quinze pièces de Guinée le kantar, que les Maures ont

offert d'en fournir encore huit cent milliers des forêts de Guérouf et de Galam, sur le pied de dix pièces de Guinée par kantar. Mais supposons qu'à cause du transport de la gomme de ces deux dernières forêts, et des présens ou encouragemens qu'il conviendra de donner aux tribus des Brachknaz et des Darmanko, pour la livrer au fort de Podhor, cette gomme soit aussi acquise au prix de quinze pièces de Guinée le kantar, les deux millions de livres de gomme que produiraient les cinq forêts, emploieraient quinze mille pièces de Guinée.

La valeur de ces pièces de Guinée de l'Inde a éprouvée beaucoup de variations; pendant la guerre, pour l'indépendance de l'Amérique, elles coûtaient cinquante francs la pièce. Précédemment elles avaient varié de dix-neuf à vingt francs. En 1787, leur valeur moyenne était de vingt-cinq francs, et je suis fondé à croire que ce dernier prix est celui qu'on peut regarder comme le prix moyen de cette marchandise, et qu'en conséquence on peut fixer le prix moyen du kantar de gomme, traité dans le fleuve Sénégal, à trois

cent soixante et quinze francs, ce qui met la livre de gomme à trois sous dix deniers à peu près; mais on peut établir qu'elle ne montera jamais à un prix plus fort que quatre sous.

Pendant les vingt dernières années du dernier siècle, la gomme du Sénégal s'est vendue en Europe, à trente sols, à quarante sols et à trois francs la livre, ce qui pourrait autoriser à croire que son prix moyen serait de quarante-quatre sols. Il serait à desirer, que la modération des marchands pût les déterminer à la livrer sur le pied de trente-cinq sols, parce que ce prix serait plus favorable à toutes les fabriques qui emploient cette matière, et que plusieurs gens de métier, comme les chapeliers, par exemple, qui ont cherché à la suppléer par d'autres gommes, moins gommantes, mais moins chères, reviendraient tout naturellement à la gomme du Sénégal, si elle devenait plus commune, et si elle se vendait à un prix raisonnable. Au prix de trente-cinq sols, les deux millions de livres de gomme que peut fournir le Sénégal, formeraient une branche de com-

merce de la valeur de trois millions cinq cent mille francs, dont les bénéfices seraient très-considérables, vu le prix modique auquel on acquiert cette matière en Afrique; et quand il augmenterait de quelques deniers, cette branche de commerce offrirait toujours, déduction faite des frais d'acquisition, d'expéditions dans la rivière, d'établissement et de séjour à l'île St.-Louis du Sénégal, de frêt, d'armement, et autres dépenses des bâtimens employés à la traite de cette matière, un bénéfice énorme.

Si l'administration du Sénégal sait se ménager les Maures du Zaarha, et les chefs des nations noires qui peuplent les bords méridionaux du fleuve, si l'on sait employer avec eux une sorte de politique bien concertée, la gomme abondera à nos comptoirs, la traite s'en fera avec la plus grande facilité, et les résultats de cette branche de commerce sont certainement assez avantageux pour mériter la considération du gouvernement.

L'abondance de la gomme ou des arbres à gomme, dans toutes les contrées voisines de l'île Saint-Louis du Sénégal et des bords

de ce fleuve, est immense. J'ai fait connaître les cinq grandes forêts de Sahel, d'Al-Fatack, d'El-Hiebar, de Guérouf et de Galam; mais outre ces cinq forêts, on trouve partout sur les bords du fleuve, et dans ses îles, une quantité prodigieuse de gommiers, dispersés çà et là, dont il serait fort aisé d'engager les Nègres à faire la récolte partielle; et cette récolte qu'offrent les gommiers dispersés, se porterait peut-être encore à cent ou deux cent milliers de livres.

La gomme du Sénégal est une nourriture très-substantielle et très-saine

Les qualités de la gomme du Sénégal ne se bornent pas à l'utilité dont elle est dans les fabriques, mais cette matière est aussi une nourriture très-substantielle et très-saine.

Quand les Maures quittent leurs oasis, et vont établir leurs camps autour des forêts de gommiers du Zaarha, pendant tout le tems de la récolte, dans le voyage vers les bords du Sénégal, et pendant la durée de la traite, et de leur retour à leurs résidences principales, les classes moyennes et pauvres de ces sauvages ne se nourrissent presque que de gomme, et l'expérience leur a prouvé, que six onces de cette matière suffisent à la

nourriture d'un homme pendant vingt-quatre heures.

Les plus sobres et les plus pauvres, s'en nourrissent en la laissant simplement fondre dans la bouche : d'autres la font dissoudre dans du lait. Ils fabriquent aussi, avec cette matière, et des jus ou des sucs de viande de chameau, de bœuf et même de cheval, des tablettes qui ressemblent beaucoup à de la grossière colle à bouche, et qui se conservent sans se corrompre pendant plus d'un an.

La gomme du Sénégal a aussi des qualités pectorales. J'ai vu dans la rivière de Gambra, un jeune Anglais de vingt-cinq ans, se guérir d'un crachement de sang fort opiniâtre et fort fréquent, en ne prenant chaque jour d'autre nourriture, que quatre onces de cette gomme fondue dans du lait; après trois mois de ce régime, il fut parfaitement guéri.

Les Mauresses et les Négresses de cette partie de l'Afrique, se servent aussi très-efficacement de cette substance, pour se guérir des pertes de sang ; enfin les Maures font des préparations de gomme mêlée avec des farines

farines de mil, ou de maïs, et s'en servent dans de certaines circonstances pour nourrir leurs chevaux et leurs chameaux.

Je ne doute pas que dans quelques occasions, on ne puisse se servir, avec avantage, de la gomme mêlée et préparée avec des sucs de viandes et d'autres substances, pour en faire de ces espèces de tablettes, qu'en Angleterre on appelle portable-soop, et qui formeraient un article d'approvisionnement pour une place ou un fort isolé, exposé à soutenir un long siège.

Divisions et haînes invétérées entre la tribu des Trarshaz et celle des Brachknaz Darmanko.

Il convient de parler des divisions et des haînes invétérées qui existent entre les Trarshaz et les Brachknaz, et de l'avantage qu'on en peut tirer pour exercer une grande influence sur ces barbares.

Dans les tems de la compagnie des Indes, où Arguin et Portendick étaient des ports très-fréquentés, la tribu des Maures-Trarshaz jouait un rôle principal, et par l'activité de son commerce avec le Sénégal et avec les mouillages de la côte, elle jouissait d'une importance et d'une considération bien supérieures à celles des tribus de Maures-Bra-

chknaz et Darmanko, dont les relations se bornaient aux escales du fleuve.

L'importance des Trarshaz, et peut-être aussi leur arrogance avaient excité la jalousie et la haîne des deux autres tribus, et ces passions n'étaient pas éteintes à beaucoup près, à l'époque des années 1785, 1786, 1787, pendant lesquelles j'étais en Afrique.

On a déja dit que les Anglais pendant qu'ils étaient maîtres du Sénégal avaient détruit et abandonné les établissemens d'Arguin et de Portendick; mais ils avaient considérablement augmenté l'importance du fort de Podhor qu'ils avaient relevé, et les Maures-Brachknaz et Darmanko avaient acquis plus de considération et plus de puissance par le rétablissement de ce fort.

Ceux-ci pensèrent alors à se venger de l'importance dont si longtems avaient joui les Trarshaz, et même ils formèrent le projet de détruire, s'il était possible, cette tribu, qu'ils haissaient, dont ils avaient toujours été les ennemis, et à qui ils enviaient la possession de la forêt de Sahel.

Les Anglais avaient vu naître ce projet, ils l'avaient même favorisé sourdement ; adroits politiques, ils ne dédaignaient pas les moyens d'agiter ces hordes de Maures, de les animer l'une contre l'autre, de les balancer, de les contenir, et de leur inspirer réciproquement des jalousies.

Ils avaient quelques raisons de se plaindre des Trarshaz, qui, malgré la vigilance anglaise, trouvaient encore le moyen de vendre de la gomme à des interlopes, qui au mépris du danger d'être pris ou d'être coulés bas, se présentaient quelquefois aux mouillages voisins.

En 1766, le chef des Brachknaz mourut, et Hamet-Moktar son fils, devint, par droit de naissance et de succession, chef et roi des deux tribus des Maures-Brachknaz et Darmanko. Cet Hamet-Moktar détestait les Trarshaz, et principalement Hilly-Koury, leur roi.

Il fréquentait beaucoup le fort de Podhor, et là, il avait formé des liaisons avec Almami, Siratick ou roi des Foulhas-Peuls, souverain d'une nation de Nègres, nombreux et braves, qui habitent les bords méridionaux

du Sénégal, sur une étendue de plus de cent lieues.

Hamet-Moktar, avec les seuls Maures dont il était le chef, n'osait attaquer les Trarshaz, renommés pour leur bravoure, et dont le roi était plein de courage; mais avec le secours d'une armée de Foulhas, il espérait pouvoir les vaincre et les détruire.

Les Anglais fomentaient ces dissentions; ces querelles occasionnèrent plusieurs batailles, dont ils restaient spectateurs, tant qu'elles ne pouvaient être décisives; mais quand les Trarshaz se trouvaient trop menacés, alors on s'offrait à les soutenir; on exigeait des Brachknaz et des Darmanko qu'ils missent bas les armes, et on forçait ces tribus ennemies de faire la paix, sûr que leurs divisions ne s'éteindraient jamais, et que la guerre se rallumerait à la première occasion.

Par cette politique, les Anglais maniaient à leur gré des nations, que depuis eux nous avons traitées avec trop d'indifférence, et même avec trop de mépris; car notre conduite à leur égard, était faite pour leur persuader que nous n'y prenions aucun intérêt.

A notre rentrée au Sénégal, nous avions cependant quelque raison de ménager les Maures-Trarshaz et leur roi Hilly-Koury, qui aimait les Anglais, qui les regrettait, et à qui il continuait de porter à Arguin et à Portendick, une partie de la gomme de la forêt de Sahel.

Nous avions eu une belle occasion pour nous attacher ce roi des Trarshaz. En 1784, ce brave Maure, de nouveau menacé par Hamet-Moktar, et la ligue des Brachknaz et des Darmanko, soutenue par Almami, roi des Foulhas, mendiait notre protection, sollicitait nos bons offices, nous demandait des secours et des munitions de guerre; on resta sourd à ses prières, et tout-à-fait indifférent à une querelle dont on pouvait tirer avantage. Nous fûmes, en 1786, les témoins oisifs et inutiles de l'explosion qui fermentait depuis plusieurs années.

Victoire remportée par les Brachknaz sur les Trarshaz, et mort d'Hilly-Koury en 1786.

En 1785, Hamet-Moktar, roi des Brachknaz, homme à la fois lâche, orgueilleux et insolent, parce qu'il était soutenu par le roi des Foulhas, enleva la femme favorite d'Hilly-Koury, et sut si bien s'attacher cette femme, qu'elle fit déclarer à son premier

maître, qu'elle se séparait à jamais de lui.

Cet outrage est un des plus sensibles pour les Maures qui sont très-jaloux; Hilly-Koury, et tous les Maures de sa tribu jurèrent de venger cette offense sanglante, dont ils dévorèrent plus d'un an le ressentiment, parce qu'ils étaient faibles contre un parti trop puissant; ils se préparaient cependant à la guerre, mais avec lenteur, avec timidité.

A cette occasion, il ne tenait qu'à nous de contenir Hamet-Moktar, qui n'était pas guerrier, et d'imposer au Siratick des Foulhas; nous eussions dû soutenir le faible comme avaient fait les Anglais: nous abandonnâmes Hilly-Koury à sa triste destinée.

Il obtint bien des Anglais quelques armes et quelques munitions; mais ces secours ne pouvaient suffire contre les forces réunies des Brachknaz, des Darmanko et des Foulhas.

Cependant les Trarshaz osèrent attaquer; Hilly-Koury entra en campagne, provoqua le lâche Hamet-Moktar et lui proposa la bataille. Le combat eut lieu à vingt lieues

de l'île Saint-Louis du Sénégal, dans le courant du mois d'octobre de l'année 1786. L'armée de Hamet-Moktar, fortifiée de quatre cents Nègres-Foulhas, était beaucoup plus forte que celle d'Hilly-Koury ; cependant les Trarshaz donnèrent le premier choc avec beaucoup d'audace et de courage, mais ils furent enfin forcés de plier sous le nombre fort supérieur de leurs ennemis, non pas sans en avoir mis beaucoup sur le carreau.

Vaincus, les Trarshaz prirent la fuite, laissant Hilly-Koury sur le champ de bataille avec trois fidelles amis. Il ne voulut pas fuir, malgré les efforts et les prières des siens pour le déterminer à les suivre. Ce prince, dont l'ame était forte, leur dit que le devoir d'un roi était de mourir au champ d'honneur. Il était démonté et blessé de plusieurs balles, il défit la pagne dont il était habillé, la fit étendre à terre, se fit placer dessus, le visage tourné vers l'ennemi, et dans cette situation, soutenu par les trois braves guerriers déterminés à partager son sort infortuné, il attendit Hamet-Moktar, qui, à la tête d'un gros de ca-

valerie, accourait à lui pour le faire prisonnier.

Quand ils furent l'un et l'autre à portée de s'entendre, Hilly-Koury, d'une voix ferme et haute, adressa à Hamet-Moktar les reproches les plus outrageans. « Tu as violé à mon égard, lui dit-il, toutes les lois de Mahomet et de l'humanité, tu n'as pu me vaincre que par le nombre, et non pas par le courage ; quoique tes Maures fussent plus nombreux que les miens, tu as eu l'indignité de te faire soutenir par les Nègres-Foulhas; tu n'es qu'un lâche ; que ma mort attire sur ta tête toutes les malédictions, et puisse-tu périr aussi malheureux que tu mérites de l'être ! »

Ces outrages enflammèrent l'orgueil et la colère d'Hamet, qui fit faire sur Hilly-Koury une décharge de mousqueterie, et ce malheureux roi des Trarshaz périt percé de plus de cinquante balles, en présence de son ennemi, qu'il défia jusqu'à son dernier soupir. Ses trois fidelles amis furent massacrés, et telle fut la fin de ce brave Maure, que son courage rendait digne d'un meilleur sort.

L'armée des Trarshaz en déroute, échappa cependant à la poursuite d'Hamet-Moktar ; et une partie de ces fuyards passa à vue du fort Saint-Louis du Sénégal, ils traversèrent le fleuve à la nage, pour se réfugier sur le territoire du Damel, roi de Cayor, et allié du malheureux Hilly-Koury.

Les suites de cette bataille prouvèrent bien, qu'on avait eu tort de laisser aller les choses aussi loin. Le Siratick Almami attribua la victoire qu'Hamet-Moktar venait de remporter sur les Trarshaz, aux quatre cents Foulhas qu'il avait joints à son armée, et ce succès avait tellement enflé son orgueil, qu'il prétendit faire la loi, non-seulement aux Trarshaz, mais aussi aux Brachknaz, aux Darmanko, aux rois nègres ses voisins, et même aux Français du Sénégal.

En 1787, il annonça, avec insolence et avec hauteur, des conditions nouvelles et ridiculement exagérées, pour la liberté du passage du convoi de Galam, qui, en remontant le fleuve pendant la crue des eaux, traversait ses états sur une étendue de beaucoup plus de cent lieues. On répondit à ses hauteurs

avec mépris, l'aigreur s'en mêla, et le voyage de Galam n'eut pas lieu en 1787.

Présens et coutumes que le gouvernement du Sénégal était dans l'usage de payer chaque année aux chefs des tribus des Maures qui nous vendent la gomme.

Pour favoriser le commerce de la gomme, entretenir la bonne intelligence entre nous et les tribus Maures qui la récoltent et nous la vendent, pour les engager à la porter en totalité à nos comptoirs du Sénégal, le gouvernement était dans l'usage de faire annuellement des présens, non-seulement aux rois Maures, chefs des tribus, mais à quelques autres Maures principaux, aux interprètes des rois, et même à leurs femmes; et comme ces présens se renouvelaient tous les ans, on les a appelés coutumes.

C'est l'ancienne compagnie des Indes, qui avait fondé l'usage de ces coutumes annuelles, payées aux chefs des Maures voisins du Sénégal, et aux princes, chefs et rois des nations noires, avec lesquelles le commerce exigeait des relations.

Quand les Anglais devinrent maîtres du Sénégal, par une suite des évènemens de la guerre de sept ans, pour l'avantage de leur commerce, ils suivirent l'usage de faire des traités d'alliance et de bonne intelligence avec les princes Maures et les princes

Nègres ; et comme dans leurs différentes administrations, tout est bien concerté et établi avec ordre et méthode, le gouvernement du Sénégal, ainsi que celui du fort James dans la rivière de Gambra, avaient une sorte de registre manuscrit qui contenait dans le plus grand détail, les motifs, l'énumération et l'ordre des coutumes qu'on devait payer annuellement aux chefs de ces nations africaines, les époques où ces coutumes devaient être délivrées, des notes relatives à l'importance respective de ces chefs et de ces nations, des instructions sur les règles qu'il fallait suivre en délivrant ces coutumes, et des observations politiques sur le commerce de cette partie de l'Afrique.

Ce registre ou ce livret, était envoyé par le ministère anglais au gouverneur du Sénégal, avec ordre de s'y conformer, et un autre registre ou livret semblable était envoyé aussi au gouverneur du fort James, dans la Gambra, parce que ce dernier, quoiqu'il eût un gouvernement particulier, devait cependant concerter son administration d'après les vues de celle du Sénégal, les

deux gouvernemens devant former un ensemble, sous le nom de gouvernement général de Sénégambie.

Le hasard a mis entre mes mains un de ces registres ou livrets, écrit en anglais, et terminé par des remarques intéressantes, par une lettre du secrétaire des commissaires de la trésorerie au commandant anglais du Sénégal, et par les articles du contrat arrêté le 10 septembre 1767, entre les commissaires de la trésorerie pour Sa Majesté britannique, et Samuel Smith, négociant de Londres, pour l'approvisionnement des troupes de ce gouvernement.

J'ai cru de quelqu'utilité, voulant donner une idée des présens qu'on a coutume de faire chaque année à ces chefs et princes africains, d'en tirer les exemples du registre officiel des Anglais, et voici la traduction littérale de l'article des coutumes qu'ils payaient aux Maures, pendant le tems qu'ils ont possédé le Sénégal, c'est à dire, depuis 1760, jusqu'en 1779.

Coutumes annuelles payées à Hilly-Koury, roi des Maures-Trarshaz et à ses interprêtes.

« Ces coutumes ne doivent se payer » qu'à la fin de la saison de la traite » de la gomme, et qu'après que les marchands sont de retour à l'île Saint-Louis » du Sénégal; on doit même attendre que » la flotte de Galam ait passé au dessus » du pays des Trarshaz. Le pays des Trarshaz s'étend depuis la Barre de la rivière » du Sénégal, le long des rives Ouest et » Nord, jusqu'à la crique d'Enderer, un » peu au dessus du village de Dagana.

Coutume de Hilly-Koury.

» Trente-trois pièces de Guinée.
» Vingt-un fusils de traite.
» Six cents pierres à fusil.
» Six cents balles de plomb.
» Deux aunes drap écarlate.
» Trois pièces de toile de Silésie.
» Deux onces clous de girofle.
» Douze livres de sucre terré.
» Quinze ancres de poudre.

« Lorsqu'Hilly-Koury reçoit ses coutumes, il doit faire présent au gouverneur de sept beaux bœufs.

Coutume pour Hamet-Brahim, premier interprète du roi.

» Deux fusils de traite.
» Une pièce de Guinée.
» Une ancre de poudre.

Pour les six autres interprètes du roi.

» Six fusils de traite.
» Six pièces de Guinée.
» Six ancres de poudre.

Coutume de Sydy-Moktar, un des princes chefs des Maures-Trarshaz.

» Vingt-cinq pièces de Guinée.
» Dix ancres de poudre.
» Onze fusils de traite.
» Cinq cents balles de plomb.
» Deux pièces toile de Silésie.
» Une aune drap écarlate.
» Six livres de sucre terré.
» Une once de clous de girofle.

Au valet de Sydy-Moktar.

» Une pièce de Guinée.
» Un fusil de traite.
» Une ancre de poudre.

» Quand Sydy-Moktar, prince et l'un des chefs des Trarshaz, reçoit ses présens, il doit faire au gouverneur un présent de cinq bœufs.

Coutume de Babukar-Syrhé, autre chef des Maures-Thrarshaz.

» Vingt-cinq pièces de Guinée.
» Dix ancres de poudre.
» Onze fusils de traite.
» Cinq cents pierres à fusil.
» Cinq cents balles.
» Deux pièces toile de Silésie.
» Une aune drap écarlate.
» Six livres de sucre terré.
» Une once clous de girofle.

Au valet de Babukar-Syrhé.

» Une pièce de Guinée.
» Un fusil.
» Une ancre de poudre.

Coutume à payer à Hamet-Moktar, chef des deux tribus Maures de la famille Agrichy.

» Am-Hamet-Moktar est chef des tribus Maures-Ouled-Abdallah, communément appelés Brachknaz et Darmanko, qui forment la famille Agrichy. Le commerce de la gomme avait engagé de payer annuellement des coutumes à ce roi Maure; elles furent augmentées à l'époque où l'on demanda la permission d'ériger un fort à Podhor, avec un village attenant, dont les habitans auraient autant de terres qu'ils croiraient nécessaire d'en cultiver dans les environs du fort.

» Cette coutume fut payée régulièrement jusqu'en 1765; alors les Français abandonnèrent le fort et le village. Mais en conséquence d'un accord fait avec Am-Hamet-Moktar, le fort de Podhor fut rétabli ainsi que le village en 1772, avec les mêmes privilèges.

» A l'époque de ce rétablissement, il fut convenu que les coutumes que les Français étaient dans l'usage de payer au chef des Maures

Maures-Brachknaz seraient aussi rétablies, mais que Hamet-Moktar ne pourrait les réclamer qu'à commencer du mois d'août 1775, parce qu'alors seulement, la reconstruction des fort et village de Podhor serait achevée.

» Le but du rétablissement de Podhor n'est pas seulement d'entretenir la bonne intelligence et le commerce avec les Maures-Brachknaz et Darmanko, mais aussi d'acquérir par-là, assez de poids et d'influence sur les Foulhas-Peuls, qui sont les habitans natifs de la contrée; prévenir les hostilités et les pillages qu'ils faisaient tous les jours sur le commerce des blancs et autres marchands de l'île Saint-Louis du Sénégal : surtout pendant le voyage de Galam, et au retour de ce voyage, les brigandages et les hostilités de ces Nègres, menaçaient de la perte entière du commerce dans ces districts.

» On pourrait objecter, que la distance de Podhor à Galam de près de cent trente lieues, est trop grande pour que le fort de Podhor pût étendre son influence jusques-là. Mais comme la nation des Nègres-Foulhas

ou Peuls, peuple toute l'étendue de la contrée située sur la rive méridionale du fleuve Sénégal entre Podhor et Galam, contrée connue dans cette partie de l'Afrique sous le nom de pays de Fouta, en outre de plusieurs établissemens considérables qu'a formé cette même nation sur la rive septentrionale, et que le tout est dans le domaine et la souveraineté de Shaltigée roi des Foulhas, que par des arrangemens arrêtés avec ce roi, il répondra de toutes les hostilités et dommages commis par les Foulhas ses sujets, contre les commerçans blancs ou autres habitans de l'île Saint-Louis du Sénégal, ou des comptoirs répandus sur le cours du fleuve, que les indemnités de ces hostilités et de ces dommages devront être réparties sur la totalité de ses sujets, le fort de Podhor aura réellement une très-grande influence.

» La vérité de cette opinion fut démontrée peu après par un évènement marquant; Shaltigée roi des Foulhas, ayant consenti à payer toute la valeur d'une cargaison de quatre-vingt-sept captifs, qui échoua en revenant de Galam, et fut pillée

par les Nègres-Foulhas à plus de soixante lieues au dessus de Podhor.

» Cette circonstance prouve suffisamment l'importance et l'utilité de ce fort, l'avantage de son établissement et de son entretien, et des coutumes payées à Hamet-Moktar pour la protection qu'il s'engage de donner à l'établissement de Podhor contre les Foulhas.

Coutume annuelle qui sera payée au roi Hamet-Moktar, chef de la famille Agrichy, aussi longtems que subsisteront le fort et l'établissement de Podhor.

» Cinquante-quatre pièces de Guinée.
» Huit pièces toile de Silésie.
» Quinze ancres de poudre.
» Six fusils de traite.
» Deux cents pierres à fusil.
» Deux cents balles.
» Onze longues barres de fer.
» Douze filières de rassades.
» Trente piastres.
» Une livre de clous de Girofle.
» Un coffre de bois avec un cadenas.

» On rendra aussi des honneurs aux rois et chefs des Maures Trarshaz et Brachknaz, quand ils se rendront à l'île Saint-Louis du Sénégal.

» Quand Hilly-Koury, roi des Maures-Trarshaz, débarquera sur l'île du Sénégal, il sera salué de sept coups de canon de la batterie de la Savanne, et on le saluera du même nombre à son départ.

» Sydy-Moktar, et Babhukar-Syrée, deux chefs des Trarshaz, seront salués de trois coups de canon chacun en arrivant dans l'île, et en partant.

Am-Hamet-Moktar-Agrichy, roi des Maures-Brachknaz et Darmanko, sera salué de cinq coups de canon de la même batterie, en arrivant et en partant.

» Il est d'usage de nourrir certains chefs du Continent aux dépens du roi, quand ils viennent à l'île du Sénégal, bien entendu qu'ils n'y restent que pour arranger quelqu'affaire avec le gouverneur.

» Par exemple, le roi Hilly-Koury, Sydy-Moktar, et Babhukar-Syrhée, chefs des Trarshaz, recevront, chaque jour de leur séjour dans l'île, les vivres suivans :

» Hilly - Koury recevra chaque jour, savoir :

» Un bœuf moyen.

» Six mesures de blé égales à quarante-deux mules.

» Deux galons de mélasse.

» Deux galons de vin rouge ou blanc.

» Cinq livres de sucre terré.

» Huit pains.

» Sydy-Moktar recevra par jour :

» Deux galons de vin.

» Deux galons de mélasse.

» Trois mesures de blé égales à vingt-un mules.

» Douze livres de viande fraîche de bœuf.

» Trois pains.

» Babhukar-Syrée recevra chaque jour les mêmes vivres que Sydy-Moktar, et si les enfans de ces trois chefs sont envoyés à l'île du Sénégal pour recevoir les coutumes de leurs pères, on leur délivrera à chacun la moitié des vivres accordés aux pères. »

C'est ainsi que tout était prévu et arrangé à l'égard de ces chefs Maures avec lesquels il est important, pour l'avantage

du commerce, de s'entretenir en bonne harmonie, et en bonne intelligence.

Si je suis entré dans un si grand détail sur le commerce de la gomme, et sur les tribus Maures qui nous la vendent, c'est que j'ai pensé que cette branche de commerce méritait d'être connue, surtout en France, où l'on n'avait sur la traite de la gomme, sur l'influence qu'elle nous donne en Afrique, et l'occasion qu'elle nous offre d'y étendre nos relations, que des notions fort imparfaites et fort vagues.

Toute idée d'accorder le commerce de la gomme du Sénégal en privilège exclusif doit être à jamais écartée.

Cette branche de commerce doit être surveillée et encouragée par le gouvernement, et à jamais, sans doute, on écartera l'idée de l'abandonner en privilège exclusif.

On avait fait cette faute, et les suites pouvaient en être funestes pour le commerce du Sénégal.

Il existait alors encore trop d'indifférence pour cette partie de l'Afrique, et trop de facilité pour ces faveurs aveugles, qui flattaient les intérêts d'un petit nombre de particuliers aux dépens de l'industrie générale.

On ne pressentait pas que ces graces

imprudentes, accordées si légèrement à des favoris, devenaient des germes d'intrigues, de méfiances et de jalousies ; qu'elles décourageaient les spéculateurs marchands, et qu'elles excitaient le mécontentement des villes de commerce, et les murmures du peuple, qui attend toujours de ceux qui le gouvernent, une impartiale et sévère probité.

Après la paix qui mit un terme à la guerre de l'indépendance de l'Amérique, pendant les années 1782, 1783 et 1784, le commerce du Sénégal commençait à prendre un bel essor sous l'influence de la liberté ; plusieurs maisons de Bordeaux, de Nantes, de la Rochelle et du Hâvre, avaient formé à l'île Saint-Louis, des établissemens qui prospéraient, qui allaient devenir importans, dont le nombre allait s'augmenter, et qui auraient rendu cette île, le siège d'un commerce très-étendu et très-avantageux

A la fin de 1784, une intrigue fit accorder, à une compagnie de Paris, le privilège exclusif de la traite de la gomme du Sénégal.

Pas un commerçant de nos grandes villes maritimes, ni même de Lyon, ni de Paris, ne fut membre de l'administration de cette compagnie de commerce.

Le défaut de lumières, et le défaut de fonds, qu'on ne voulait y employer qu'avec réserve, furent cause que le commerce de la gomme ne prit pas à beaucoup près tout l'essor qu'il pouvait prendre, et qu'il ne fut exploité qu'avec timidité.

Il résulta toutes sortes d'inconvéniens, du peu d'expérience des administrateurs de cette compagnie, qui ne suivaient aucun plan fixe, qui sans cesse changeaient de résolutions, qui ne savaient en qui placer leur confiance, et qui avec raison se croyaient souvent trompés, et mal servis.

Quoique les avantages du diplôme de la compagnie de la gomme fussent immenses;

Quoiqu'ils indisposassent contre elle tout le commerce, qui se trouvait gêné et opprimé par une concurrence privilégiée;

Quoique des réclamations nombreuses se fussent élevées contre elle, quoiqu'elle eût fait un tort considérable aux établis-

semens que le commerce libre avait formés à l'île Saint-Louis du Sénégal, cette compagnie conçut le projet d'étendre encore son privilège.

Ce privilège général exclusif détruisit les établissemens que le commerce libre avait formés à l'île Saint-Louis du Sénégal; il n'avait d'abord eu pour objet que le commerce de la gomme; sur la fin de 1786, malgré toutes les observations et les protestations de M. de Boufflers, alors gouverneur du Sénégal, et qui n'était venu en France que pour obtenir l'abolition de ce privilège tyrannique, on le rendit universel, et on concéda à la compagnie de la gomme, tout le commerce quelconque que pouvait offrir le fleuve.

Des négocians trop confians dans les droits naturels de l'industrie générale, furent forcés d'abandonner des établissemens qu'ils avaient formés à grands frais, et la consternation, le découragement, et des pertes très-fortes, furent les suites des avances qu'ils avaient faites, et les observations et les plaintes qu'excitait une usurpation si contraire à la raison et aux droits du

commerce, n'obtinrent que de l'indifférence ou des rebuts.

La compagnie du commerce du Sénégal, à peine parvenue à un pouvoir presque souverain, détruisit elle-même par ses fausses mesures les avantages immenses de son diplôme.

Elle marcha d'inconséquences en inconséquences, de prétentions en prétentions; enfin elle administra si mal adroitement son privilège, et la haîne qu'elle avait excitée contre elle se manifesta à tel point, qu'en 1790 aucune nation riveraine du fleuve ne voulut plus traiter avec elle.

Puisse un exemple aussi singulier et aussi frappant de l'abus des privilèges exclusifs, délivrer à jamais le commerce du Sénégal, des chaînes dont on tentera sûrement encore de le charger, et convaincre le gouvernement de France, que ce commerce ne peut fleurir, prospérer et influer sur l'Afrique, qu'à la faveur d'une sage liberté, et au moyen de la surveillance et des encouragemens de l'Etat!

CHAPITRE VII.

DU ZAARHA

OU

GRAND DÉSERT DE BARBARIE,

Et des Maures qui habitent les régions méridionales de ce désert.

Quelques renseignemens sur le Zaarha, ou grand Désert de Barbarie; conjectures sur l'origine des Maures du Zaarha. Ils sont à la fois pasteurs et marchands. Leur caractère est lâche et perfide. Observations sur leur couleur, leurs figures, leurs formes, leur chevelure. Costumes des hommes et des femmes. Ils vivent toujours campés sous des tentes de peaux de bœuf, ou d'une étoffe faite avec du poil de chameau. De leur commerce, de leur industrie et de leurs arts. Ils élèvent des cha-

meaux et des chevaux précieux, des troupeaux nombreux, de moutons, de chèvres, et de bœufs d'une fort belle espèce. Ils traversent avec des troupeaux de trois à quatre cents bœufs les plus grandes rivières. Ils ont une mesure d'intelligence, d'esprit et d'adresse, qui les rend propres à toutes les choses qu'ils voudront entreprendre.

Quelques renseignemens sur le Zaarha ou grand Désert de Barbarie.

Nous allons ajouter à l'idée qu'on a déja pu se faire des Maures qui fréquentent nos comptoirs du Sénégal, quelques relations qui serviront encore à les faire mieux connaître; mais disons d'abord quelques mots de ce vaste Zaarha, dans lequel ces tribus maures sont établies.

Dans sa dernière maladie, le grand Frédéric II, roi de Prusse, avait appelé le docteur Zimmerman, alors médecin du duc d'Yorck à Hanovre; il causait un jour avec lui sur quelques contrées sablonneuses de la Prusse, et il disait à Zimmerman: « les hommes sont si fiers, qu'ils s'imaginent que

tout ce qu'il y a dans le monde a été créé pour eux, et cependant je ne puis concevoir pourquoi Dieu a créé des sables. » On est bien plus embarrassé de découvrir le but et l'origine de cette création, quand on fixe son attention sur le Zaarha, cet immense et vaste désert de Barbarie, qui en lui attribuant les moindres dimensions, a plus de six cents lieues de longueur sur plus de trois cents lieues de largeur.

Ce grand désert s'étend au Nord jusqu'au delà du trentième degré de latitude; là, il se termine aux pieds des rameaux méridionaux de la chaîne du Mont Atlas, dont il occupe quelques vallées, et par l'extrémité du désert de Soudah qui est une de ses dépendances, il touche au golfe de Syrtis qui appartient à la mer Méditerranée; par le désert de Bilmaah, qui est une autre de ses appendices, il arrive au Levant jusqu'au quarantième degré trente minutes, longitude de l'île de Fer, presque sous le méridien de Bournou; au Midi, il s'étend jusques près du quinzième degré de latitude Nord, et au Couchant ses limites sont les rivages de l'Océan atlantique.

Ce grand désert est une mer de sable blanc, fin et mouvant, et sur cette mer sèche, à peine se rencontre-t-il de loin en loin quelques îles où la végétation ait pu s'établir; certes, ces îles qu'on ne peut qu'imparfaitement comparer aux anciennes oasis de la Thébaïde, sont si rares dans le Zaarha, que réunies, elles ne formeraient pas la centième partie de la surface de ce grand désert, qui a cent quatre vingt mille lieues carrées, de superficie.

Que d'occasions nos établissemens dans le Sénégal ne nous ont-ils pas données, de connaître et de parcourir ces contrées solitaires et curieuses! Nous les avons toujours négligées; les Anglais, plus curieux, y ont fait exécuter plusieurs voyages, et c'est à eux que nous devons ce que l'on sait de plus authentique sur cet immense désert, sur lequel je m'occupe à réunir tous les renseignemens anciens et modernes.

Ces renseignemens dispersés dans un grand nombre d'ouvrages, ne peuvent être présentés qu'après avoir été mûrement discutés, et après avoir subi les épreuves d'une critique sévère, ils formeront un chapitre

très-considérable ; on se bornera actuellement à quelques notes sommaires, et à quelques observations, sur une région qui occupe une surface très-notable du globe, et qui offre un champ bien vaste aux réflexions de ceux, qui aiment à méditer sur les grandes circonstances de la nature.

Jusqu'à présent, il paraît que l'on connaît dans le Zaarha trente-deux oasis ou contrées habitables, que des sources d'eau vive ont rendues fertiles. Les plus grandes de ces oasis sont habitées ; différentes tribus maures s'y sont établies, et y ont fondé des sortes de colonies ; on croit que ces colonies des Maures, répandues dans le grand désert de Barbarie, sont au nombre de dix-sept ; les autres oasis moins considérables, ne sont que des points de rafraîchissement et de repos, pour les caravanes qui parcourent ce désert, et pour les Maures qui y exécutent habituellement des voyages.

On sait que les caravanes traversent le grand désert du Zaarha, suivant neuf directions différentes et principales, et que les tribus maures qui y sont établies, y circulent dans tous les sens.

Les Maures des vallées des rameaux occidentaux de l'Atlas, les Mouselmins, et plusieurs autres tribus sauvages, les Maures voleurs, les Trarshaz, les Brachknaz et les Darmanko, exécutent très-fréquemment des voyages entre le Sénégal et Maroc.

Une caravane part chaque année de Mekinez, se rend à Tatta, traverse toute la largeur du Désert, et arrive à Jarra, située sous le quinzième parallèle septentrional, à soixante lieues à l'Orient de Galam; la route de cette caravane est de cinq cents lieues.

D'autres voyageurs et marchands, traversent le désert, entre Tatta et Thombouctou; cette traversée est de près de quatre cents lieues.

On est sûr que de fréquens voyages ont eu lieu entre Thombouctou et Tripoli et le Caire, et qu'une partie de la caravane de Maroc, longe le Niger, passe à Kassina, à Ghana, à Kauga, visite quelquefois Sennaar, arrive à Gerri sur la rive droite du Nil, et parvient enfin à Suakim, sur les bords de la mer Rouge, ayant fourni une route de près de treize cents lieues.

Le

Le vaste désert du Zaarha est donc parcouru et traversé très-habituellement dans plusieurs directions différentes, et l'on peut s'étonner que les Français soient restés jusqu'à présent si indifférens aux voyages, qu'il leur est si facile d'y faire exécuter.

On a dit que le Zaarha offrait un champ vaste aux réflexions et aux plus profondes méditations; et comment ne pas méditer sur cet Océan de sable, et sur la cause de l'immense étendue de ces tristes et brûlantes solitudes, où l'homme n'aurait jamais pénétré si Dieu ne lui avait donné le chameau?

Je me suis souvent demandé, d'où vient un amas si immense de terre fusible ou vitrifiable; car le sable poudreux et le sable pierreux, ne sont autre chose, et sont classés dans cette espèce de terre ?

Le sol du Zaarha c'est le sablon, qui n'est qu'un amas de petites particules sans liaison, qui ne sont pas, comme les élémens du sable, pierreux : susceptibles de devenir pierre; les sables du Zaarha, composés de grains infiniment petits, sont d'une très-grande profondeur; les vents les agitent comme les flots de la mer, ils en forment

des montagnes qu'ils effacent, qu'ils dissipent bientôt après, ils les élèvent en nuages à une très-grande hauteur, et le soleil en est obscurci.

Sur cette mer sablonneuse, on voit des trombes de sable, comme sur les mers humides on voit des trombes d'eau; enfin ces sables sont de la nature la plus contraire à se réunir, puisque dans ce vaste désert, à peine trouve-t-on quelques rochers, et que les contrées fertiles y sont si rares.

De ces vastes plaines mouvantes, arides et sèches, qui bordent au Nord le fleuve Sénégal, j'ai vu s'élever de ces trombes de sable, formant des colonnes, qui tantôt courent avec rapidité, et tantôt s'avancent avec une majestueuse lenteur, et elles offrent un grand et magnifique spectacle.

Quelquefois elles s'éloignent avec une telle vîtesse, que bientôt à peine sont-elles aperçues, et qu'elles ne paraissent plus que comme des rubans qui flottent dans l'air au gré du vent, mais dont l'extrémité inférieure touche toujours à la terre.

Quelquefois leurs têtes s'élèvent à une si grande hauteur, qu'elles se perdent dans

les nuages; souvent ces trombes se brisent très-haut, et ce volume immense de sable se disperse dans les airs; d'autres fois elles se rompent dans leur milieu, et le bruit que cette rupture occasionne est semblable à l'explosion d'une mine.

Un jour je comptais trois de ces trombes à la distance de mille pas l'une de l'autre; le diamètre de la plus grande me paraissait être de deux pieds, et leur vîtesse me semblait prodigieuse.

On rencontre cependant dans ces solitudes, et pas loin de la rive droite du Sénégal, quelques roches très considérables de couleur noire, contenant du fer vierge, isolées et dispersées. Comment ces masses contenant du fer natif et vierge, se trouvent-elles isolées dans des contrées où l'on ne connaît pas de mines de fer? y ont-elles été roulées par les eaux?

« Ou bien sont-elles au nombre de ces » corps étrangers, qui, suivant le célèbre » professeur Chladni, tombent quelquefois » du ciel sur la terre, comme cela est arrivé » dans le comté d'Yorck, à Sienne, en Amé- » rique, et à Bénarès dans l'Inde? Ces phé-

» nomènes étonnans sont accrédités à Lon-
» dres, où il existe diverses collections des
» fragmens de ces pierres. M. A. Pictet,
» l'un des rédacteurs de la Bibliothèque bri-
» tannique, en parle dans une lettre d'Edim-
» bourg, du 18 juillet 1801, écrite à ses col-
» laborateurs. »

C'est un objet de recherche et de curiosité digne des naturalistes.

Ces sables du Zaarha sont actuellement stériles ; leur sécheresse, leur finesse, leur mobilité n'admettent, pour ainsi dire, aucune végétation ; mais s'il était vrai, comme quelques auteurs ont voulu le faire penser, que les sables purs qui sont en si grande masse dans le grand désert de Barbarie, ne sont que le sédiment de la terre épuisée, il y aurait donc eu un âge bien antérieur à ceux dont l'histoire et même la tradition nous ont gardé le souvenir, où ce vaste désert si aride, si stérile, si solitaire, a été riant, frais et fertile, et a nourri des populations nombreuses.

Linnée, en parlant de la terre de Bruyère, qui est toute arénacée, la désigne sous le nom de *Humus dépoperata ;* c'est le dernier

état de la terre productive, duquel elle arrive à celui de la terre épuisée, et qui a perdu toute faculté de produire, à l'état où se trouve en général la terre du Zaarha.

Observons que la surface de notre globe a éprouvé bien des changemens, bien des révolutions, dont les circonstances nous sont entièrement inconnues; que des contrées jadis fertiles et habitées, sont devenues stériles et désertes; que les ruines pompeuses de Palmyre existent encore dans une plaine sablonneuse et unie, sans arbres, sans eau, et bornée à droite et à gauche par une chaîne de montagnes stériles.

Peut-on penser que tel ait été l'ancien bassin de cette ville célèbre, dont le nom indique qu'elle a existé dans le pays des Palmiers, et est-il vraisemblable que cette cité, si belle, si populeuse, déja fameuse au siècle de Salomon, autrefois l'entrepôt de tout le commerce que l'Europe faisait avec l'Inde, et devenue si puissante et si riche sous Odenat et Zénobie, ne fut environnée que de sables arides et incultes?

Non sans doute: Palmire a vu ses plaines et ses côteaux, couverts de cultures et de

bocages ; et si à présent ses ruines existent au milieu d'une mer de sables stériles, elles prouvent que la terre peut s'épuiser, qu'elle peut cesser de produire, et cet exemple, comme d'autres encore qu'on pourrait citer, autorisent à penser, que le vaste Zaarha n'a pas toujours été un désert et une immense solitude.

Observations sur les Maures qui habitent les extrémités méridionales du grand désert de Barbarie.

Toutes les parties méridionales du Zaarha, voisines du Sénégal, depuis l'embouchure de ce fleuve, jusques bien au delà de la cataracte de Felow, sont ou fréquentées ou habitées par cette race d'hommes, qu'on s'est habitué à désigner sous le nom de Maures.

Des colonies de ces sauvages sont répandues dans les oasis de ce désert; d'autres ont fondé des royaumes au Nord du Sénégal et du Niger, et on retrouve de leurs hordes et de leurs établissemens, jusques près de Bournou, sous le quarantième degré trente minutes de longitude orientale de l'île de Fer; ces Maures dispersés et expatriés, occupent donc aux extrémités du Zaarha, et à-peu-près entre le vingt-sixième et le seizième degré de latitude septentrionale, une éten-

due de huit cent soixante-quinze lieues du Couchant au Levant.

Le desir si naturel d'éclaircir tout ce qui est obscur, porte à rechercher aussi d'où sont venus ces barbares, que nous désignons actuellement sous la dénomination générique de Maures, qui dominent sur ce grand désert de Barbarie, et qui ont établi des colonies et même des royaumes sur les bords septentrionaux du Sénégal et du Niger.

Je me suis engagé dans ces recherches qui sont enveloppées d'obscurités, qui offrent beaucoup d'intérêt, mais qui exigent une discussion très-approfondie, dont je me bornerai actuellement à indiquer quelques points principaux.

Conjectures sur l'origine des Maures du Zaarha.

L'existence du peuple atlantique, la submersion de l'Atlantide, l'invasion de l'Océan dans le bassin que couvre la Méditerranée, et qui sépara l'Espagne de l'Afrique, sont des circonstances et des évènemens qui appartiennent aux tems primitifs du globe, que la tradition nous a transmis, dont nous ignorons les époques, mais auxquelles, sans doute, le grand désert de Barbarie a dû participer, et peut-être quelques malheu-

reux restes des atlantes de l'Afrique se sont-ils alors réfugiés dans les parties les plus élevés de l'Atlas voisines du Zaarha, et se sont ensuite établis dans les oasis de ce désert.

Saluste dit, qu'un Hercule mourut en Espagne, que son armée se dispersa, et qu'elle était composée de nations différentes; les Perses, les Mèdes, les Arméniens, passèrent en Afrique, se mêlèrent aux Gétules, formèrent une nation nouvelle sous le nom de Numides, et les solitudes du grand désert ont pu recueillir aussi quelques hordes de ces barbares.

Dans des tems plus rapprochés de nous, l'an 1926, avant l'ère chrétienne, on sait qu'Aménophis, qui régnait sur la dynastie de Thèbes, chassa d'Egypte les Berbères qui avaient usurpé les trois dynasties de Tanis, de Memphis et de This, où leur tyrannie s'était maintenue près de trois cents ans; ces sauvages se répandirent vers le Couchant de l'Afrique, et suivant Léon l'africain, ils établirent une nouvelle domination au Midi du Mont-Atlas, sous le trentième degré de latitude septentrionale,

entre le dixième et le vingtième degré de longitude orientale de l'île de Fer, et c'est d'eux que cette partie de l'Afrique a reçu le nom de Barbarie; quelques familles de ces vils pasteurs ont pu s'établir dans les oasis du Zaarha.

Depuis l'établissement des Berbères dans la Barbarie, ces régions septentrionales de l'Afrique, ont été pendant trente-cinq siècles et sans relâche, le théâtre des guerres les plus sanglantes et de toutes les vicissitudes des choses humaines.

Aux colonies grecques succédèrent les colonies phéniciennes; celles-ci succombèrent sous les armes des Romains, qui, à leur tour, furent détruits par les Arabes, lesquels sous les noms de Sarazins et de Maures, envahirent l'Espagne, menacèrent l'Europe, et furent plusieurs fois rejetés en Afrique.

Les combats atroces des lions et des tigres, ne sont pas plus cruels, que les guerres que se sont successivement faites tant de nations différentes.

En 1051, ce ne fut qu'après avoir répandu des fleuves de sang, qu'Abu-Tessifin, de la

tribu des Marabéthous ou Marabouths, fonda l'empire de Maroc, qui s'étend jusqu'à Tombouctou sur le Niger.

Les Turcs, à leur tour, ensanglantèrent ces malheureuses contrées; et dans une si longue suite de siècles, pendant lesquels les hommes ne semblaient exister en Afrique que pour se détruire; et enfin par le bannissement, en un seul jour, de neuf cent mille Maures que Philippe III força de sortir en 1610 du territoire de l'Espagne, les rebuts de cinquante peuples différens, presque tous féroces et cruels, ont pu, à différentes époques, se répandre dans les vastes solitudes de Zaarha.

On découvre un singulier mélange de toutes sortes de races, parmi ces Maures.

On ne s'étonnera donc pas, que ces Maures dispersés par hordes, par tribus, par colonies, et même par royaumes, dans cet immense désert de Barbarie, et sur les bords septentrionaux du Niger et du Sénégal, offrent à celui qui les observe avec attention, un mélange de races étrangères l'une à l'autre, et tout-à-fait différentes entr'elles.

On trouve parmi eux des hommes dont la physionomie est grave, dont le regard est perçant, qui ont de grands fronts, des nez

aquilains, des barbes vénérables, des muscles bien articulés, une carnation flétrie et d'un jaune pâle, un air sérieux, une contenance tranquille, et qui offrent l'image d'un philosophe arabe.

D'autres, d'une taille élevée par un ensemble de vigueur, de souplesse et d'agrément, par une physionomie ferme et noble, par des traits plus mollement prononcés, par des yeux brûlans mais doux, par un regard courageux et tendre, par un teint mordoré mêlé de rose, rapellent ces héros Sarazins, si galans et si aimés en Espagne, et que l'amour et l'histoire ont rendus si célèbres.

On y trouve aussi des hommes grands, dont toutes les proportions sont belles et fortes, d'un embonpoint solide, dont les traits de la physionomie sont régulièrement dessinés, dont la couleur quoique brune, brille du coloris de la plus belle carnation, tels que les Turcs de Constantinople.

Mais le plus grand nombre ne présente que des traits farouches et sauvages, et dans leur commerce habituel avec les Nègres-Iolofs et Foulhas, avec lesquels ces Maures

du Zaarha se mêlent souvent, beaucoup d'entr'eux prennent des caractères distinctifs de ces alliances ; ceux-là sont grands, souples et bienfaits, aux jambes près, qui sont un peu grêles et cagneuses; leur front est plus saillant, leur nez plus rond, leurs lèvres plus grosses, leurs yeux plus doux, et leur couleur d'un rouge fortement chargé de noir.

Ce qui est encore fort remarquable, c'est qu'un des caractères qui domine parmi ces Maures des contrées méridionales du grand Désert, c'est celui qu'on remarque si généralement dans la physionomie et dans la conformation des Juifs ; beaucoup de ces sauvages, ont le corps maigre, des cuisses et des jambes sèches, l'épine du dos légèrement courbée, le visage long et cave, les yeux enfoncés mais vifs et spirituels, le nez mince et pointu, l'allure légère et active, le langage bref, prompt et animé.

Comme les Juifs, ces Maures aussi sont gesticulateurs; mais il faut cependant convenir que leur contenance est plus noble, et leur regard plus ferme et plus assuré, et quoique leur caractère soit bien connu,

quoiqu'on sache qu'ils sont astucieux, perfides et cruels, qu'ils sont dangereux par la facilité avec laquelle ils deviennent traîtres et même féroces, toutes les fois que leur intérêt les y invite, qu'en général ils ne méritent aucune confiance, j'ai trouvé cependant leur maintien naturel, et si la plupart de ceux que j'ai vus, répondaient si bien aux idées que je m'étais faites des hommes indépendans et libres, que j'avais peine à me défendre de la confiance, et de l'attrait que je me sentais pour eux.

Ils sont à la fois pasteurs et marchands.

Ces Maures sont à la fois pasteurs et marchands; ils sont pasteurs, puisque dans ces domiciles qu'ils se sont formés au milieu des solitudes du grand désert de Barbarie, ils élèvent des troupeaux nombreux, de chèvres, de moutons, de bœufs, de chameaux et de chevaux, qu'ils voyagent avec ces animaux qu'ils conduisent et qu'ils vendent au loin, dans les régions intérieures de l'Afrique; mais ils ne possèdent aucune des vertus, aucune de ces qualités douces et intéressantes, qui sont ordinairement l'apanage de la vie pastorale.

Ils sont marchands; ils exécutent de très-

grands voyages dans le Zaarha qu'ils traversent dans toutes les directions ; ils font des pillages d'esclaves sur les bords du Sénégal et du Niger, et ils vont les vendre sur les rivages de la mer Méditerranée ; ils portent à Galam et dans le pays de Bambouk, du sel qu'ils échangent contre de l'or; ils fréquentent Thombouctou et Tokrrur, Maroc, Alger et Tripoli, et vont jusqu'à la mer Rouge; plusieurs d'eux font une fois dans leur vie les pélerinages de la Meke et de Médine ; Sydy-Moktar, prince des Trarshaz, dont on a fait mention, et qu'on voyait souvent à l'île Saint-Louis du Sénégal, avait fait deux fois ce pélerinage ; il était hadji, c'est-à-dire pélerin, et cette distinction ajoutait beaucoup à la considération que lui attiraient son turban verd qu'il portait comme parent de Mahomet, son rang de prince, sa belle figure, son esprit, et ses mœurs très-décentes.

Enfin ces Maures conduisent leurs bœufs et leurs chevaux jusqu'aux sources du Zayre dans l'intérieur de l'Afrique, au Sud de la ligne équinoxiale, à la distance de plus de mille lieues terrestres de leurs oasis ; c'est

surtout dans les échanges, dans le trafic, dans le métier de marchand, que se plaisent ces barbares, et ils ont tous les défauts et tous les vices des intrigans, fripons, fourbes et voleurs.

Leur caractère est lâche et perfide.

Les Maures qui nous vendent la gomme, et qui, à raison de ce commerce, entretiennent avec nous des relations fort suivies et très-fréquentes, sont en général des hommes lâches et perfides; c'est presque toujours par la surprise, par la trahison, par la supériorité d'un grand nombre sur un plus petit, qu'ils assurent leurs avantages, et quand ils en ont obtenu, ils se livrent à tous les excès de la cruauté, et ils ne connaissent aucun sentiment de générosité, de compassion, ni de pitié.

Hilly-Koury, dont j'ai raconté la mort, Sydy Moktar et quelques autres Maures de la tribu des Trarshaz, étaient les seuls de ces sauvages qui eussent mérité quelqu'estime et quelque confiance, et qui en eussent obtenu; la multitude de ces barbares, réunit tous les vices, est capable de tous les crimes, et ne possède aucune vertu.

Leur couleur, leurs figures,

La couleur générale de leur peau, est une

Leurs formes ; leur chevelure.

couleur cuivrée chargée de rouge et de noir ; les femmes ont un teint plus clair que celui des hommes, beaucoup plus uni, et souvent tirant sur le jaune pâle, mais cependant toujours un peu mêlé de noir.

Dans leur jeunesse, elles sont bien faites, d'une tournure élégante et gracieuse, elles ont moins de gorge que les Nègresses, mais d'une forme plus agréable ; les contours des reins et des hanches sont aussi plus fins et plus délicats, et plus légèrement dessinés.

Bien différentes des Maures, dont en général, les physionomies sont farouches, les traits des jeunes Mauresses réunissent les charmes de la régularité, de la finesse et de la douceur, et je crois qu'il en serait d'elles comme de toutes les femmes de l'univers, qui naturellement bonnes et intéressantes par un penchant marqué pour la bienveillance, ne se gâtent que par l'effet des mœurs vicieuses des sociétés où elles vivent ; les Mauresses seraient sans doute des femmes faites pour plaire et pour être aimées, si dès l'âge le plus tendre, leurs ames ne se corrompaient au milieu des vices et de la dépravation

dépravation des hommes auxquels elles appartiennent.

Dès l'âge de vingt ans, leurs attraits, leur fraîcheur, leurs grâces, sont déja flétris; ces Maures sauvages et lascifs ne connaissent aucun ménagement, quand il s'agit de leurs plaisirs; abandonnés à toutes les brutalités des passions, ils ne laissent pas aux filles le tems de se former, et ces hommes débauchés, ignorant également l'amour et la volupté, ne permettent pas à la beauté de parvenir à son parfait développement, ils outragent et corrompent l'innocence, et fanent les fleurs avant qu'elles soient écloses.

Il en est ainsi, en général, de toutes les femmes que les Maures mènent à leur suite dans leurs voyages; celles qui ont plus de quarante ans sont des êtres hideux, dont le caractère est aussi méchant que leur laideur est dégoûtante.

On m'a cependant assuré que dans les oasis de l'intérieur du Zaarha, on trouve quelques familles dont les mœurs sont pures, dont les femmes et les filles ne quittent pas les vallées qui les ont vu naître, et qui, dans un air plus sain, dans des habitudes plus

douces et plus innocentes, conservent leur beauté, leurs grâces et leurs agrémens, bien plus longtems que celles qui suivent les camps que les Maures viennent tous les ans, pendant quelques mois, établir près de nos comptoirs.

La chevelure des hommes a quelque chose de très-beau et de très-pittoresque, et donne à leur tête un caractère très-extraordinaire ; leurs cheveux, qui sont de la nature des cheveux longs et unis, ne descendent jamais plus bas que la naissance du cou ; ils sont naturellement abondans et bouclés, de sorte que la tête d'un Maure est magnifiquement ornée d'une chevelure, qui foisonne en un grand nombre de boucles naturelles, dont l'art ne saurait imiter ni la beauté ni la belle irrégularité ; leur couleur est du châtain le plus foncé et presque noire.

Ceux des femmes, moins libres et toujours gênés par l'usage qu'elles ont de les porter en tresses fort serrées, ou pendantes, ou relevées sur le sommet de la tête, sont fort longs et faiblement ondoyés ; la teinte en est encore plus noire que celles des cheveux des hommes ;

elles y mêlent des ornemens de différentes espèces, des anneaux légers d'or, d'argent, de cuivre ou d'ivoire, ou des plumes de différentes couleurs, ou des grains de corail, et elles distribuent ces ornemens avec beaucoup de goût.

Costumes des hommes et des femmes.

Les costumes des hommes sont très-variés. Le plus grand nombre est habillé d'une chemise ample de toile de coton, teinte en bleu, qui enveloppe le haut du corps et les reins, mais qui ne descend que jusqu'à la moitié des cuisses; cette chemise ouverte jusqu'au dessous de l'estomac, laisse à découvert le cou et la poitrine; les manches en sont fort aisées et largement ouvertes vers le poignet; la plupart ne portent pas d'autres vêtemens, et tel est l'habillement des dernières classes, qui sont toujours les plus nombreuses.

D'autres sont couverts d'un manteau à capuchon qui emboîte la tête; la forme du manteau est carrée, ses deux angles supérieurs se réunissent sur la poitrine au moyen d'une agraffe, et il descend jusqu'aux talons; il est composé de peaux d'agneaux mort-nés

fort bien apprêtées, et le poil est en dehors. Ces peaux sont très-belles et fort industrieusement rassemblées.

Les rois, les princes, les chefs et les riches, portent de belles pagnes de toile de coton, ou bleues, ou blanches, ou rayées de différentes couleurs. Les rois sont souvent enveloppés dans de grandes pièces d'une étoffe légère et souple, de laine, de poil de chèvre, ou de poil de chameau; ces enveloppes les habillent largement, avec noblesse, avec grâce, et sont toujours arrangées de manière, que le corps agit sans gêne; elles sont d'ordinaire rayées de grandes bandes ou bleus ou pourpres, et le fond en est blanc. Ce vêtement est relevé sur l'épaule droite, et laisse au bras toute sa liberté.

Des ceintures rouges ou vertes, dont les extrémités pendent librement derrière les reins, des colliers de grains d'or entremêlés d'ambre et de corail, des plaques d'or suspendues sur la poitrine, plusieurs anneaux du même métal, qui entourent les poignets et l'avant-bras, des anneaux d'or aux oreilles qui suspendent de grosses perles du même métal, donnent à ces princes, à ces

chefs, un air de grandeur et de noblesse, dont on est frappé.

L'habillement des femmes est composé de deux pagnes le plus souvent bleues, d'autrefois rayées de différentes couleurs; l'une les couvre des épaules jusqu'aux genoux; l'autre du haut des reins, descend jusqu'aux talons; elles sont chaussées de sandales ou de pantoufles de maroquin, dont la couleur est toujours rouge ou jaune; les oreilles, le cou, les poignets et les bras sont ornés d'anneaux d'or, et autour des reins immédiatement sur la peau, elles portent de larges ceintures de huit et dix rangs de filières de corail, de véroteries, et quelquefois de clous de girofle.

Mœurs des Maures. Ils vivent toujours campés sous des tentes de peaux, ou d'une étoffe faite du poil de chameau.

Des hommes profondément dépravés, aussi lâches que cruels, qui n'ont aucun principe de sociabilité, qui ne connaissent ni le droit naturel, ni le droit politique, qui ne suivent d'autres impulsions que celles de leur intérêt et de leurs passions, ne peuvent avoir des mœurs, ou si l'on veut se servir de ce mot en parlant des habitudes et de la manière de vivre des Maures du

Zaarha, on dira que leurs mœurs sont mauvaises, barbares et corrompues.

Sydy-Moktar a voulu me persuader que dans les oasis de l'intérieur du désert, il existait des familles, dont toutes les habitudes étaient patriarchales, et les mœurs douces et pures; mais il convenait que ces exemples étaient rares.

Si nous jugeons de tous les Maures répandus dans le grand Désert, par ceux avec lesquels nous sommes en relations sur les bords du Sénégal et de l'Océan atlantique, nous serons forcés de dire que la multitude de ces sauvages, forme le peuple le plus méchant, et le plus abject de tous les peuples connus.

Comme en général ces sauvages du Zaarha sont doués de beaucoup d'esprit et d'intelligence, et que, quelques-uns d'entr'eux ont donné des preuves non équivoques d'un courage sublime, on aurait cependant des raisons de croire que leur civilisation pourrait s'entreprendre; mais à la vérité elle exigerait des moyens bien médités et bien ménagés, et elle ne pourrait être que l'effet du tems.

Cette tentative digne de notre âge de lu-

mières et de sciences, et pour laquelle notre situation dans le Sénégal nous donne tant d'avantages, pourrait avoir des suites très-importantes pour notre commerce et notre industrie.

Il n'est pas sur la terre d'hommes plus libres que les Maures qui habitent les parties méridionales du grand désert de Barbarie.

Divisés par tribus, chaque tribu a un ou plusieurs chefs, qui descendent presque toujours d'une famille très-ancienne, et dont la souche est connue.

L'autorité de ces chefs se soutient plutôt par l'adresse et par l'intérêt, que par le droit; c'est surtout parce que tous les Maures pauvres, se mettent sous la protection des rois et des princes, que ceux-ci acquièrent de la puissance et du pouvoir; mais malgré leur rang et même les richesses qu'ils peuvent posséder, ils sont forcés à des ménagemens, à une conduite fort politique, à des sacrifices habituels, et à partager une partie des présens qu'ils reçoivent, pour soutenir leur autorité sur des hommes indépendans et farouches, et qui, par leur

caractère sans foi et sans égards, sont toujours portés à l'insubordination et à la révolte.

Un roi, un prince, un chef, ne peut ni rien entreprendre ni rien conclure, sans y être autorisé par les grands, et même par le gros de la nation; et s'il stipule pour elle quelque traité, il est forcé de lui faire part de toutes les circonstances de la négociation.

Ces hommes perfides sont pleins de méfiance, et croient toujours qu'on les trompe. La seule chose qu'ils ne disputent jamais à leurs rois et à leurs princes, c'est le droit, quand la guerre est résolue, de marcher à l'ennemi à la tête de la tribu, et de commander un jour de bataille.

Dans les camps, dans les résidences ordinaires, dans les oasies, les chefs et les rois même n'ont aucune distinction personnelle; aussi sales, aussi mal vêtus que le Maure le plus pauvre, rien n'annonce leur rang; mais dans les occasions extraordinaires, comme quand ils traitent avec les Européens de quelqu'objet d'intérêt général, alors ils sont escortés par des princes,

des grands, des guerriers, et accompagnés d'un grand nombre de prétendus secrétaires et interprêtes ; ils affectent un air d'autorité et même de despotisme sur leurs sujets; ils ne leur adressent la parole qu'avec un ton de grande supériorité, et même avec dédain.

Mais tout cet appareil est convenu, pour soutenir, vis-à-vis des blancs, l'importance du chef, qui de retour au milieu de sa tribu, rentre dans les habitudes ordinaires, et se trouve alors forcé, de soutenir sans humeur et sans murmure, les familiarités importunes et insolentes, de ceux qui lui avaient un instant, permis de les traiter en esclaves. On voit dans leurs camps et dans leurs oasis, le plus vil de ces sauvages, s'asseoir insolemment à côté d'un roi ; s'arroger le droit de lui prendre la pipe de la bouche et d'en fumer ; de porter la main au plat dont il mange, et dans toutes les occasions, de le traiter d'égal à égal.

Aux oasis, comme sur les bords du fleuve, ces Maures vivent sous des tentes qui sont faites ou avec des peaux de bœuf tannées, ou d'un tissu de poil de chameau qui forme

une étoffe épaisse et absolument impénétrable à la pluie.

Ce sont les femmes qui apprêtent, qui cardent, qui filent le poil de chameau, et qui fabriquent cette étoffe sur des métiers d'une simplicité singulière.

Ces tentes sont ordinairement ou ovales ou rondes; celles des rois, des princes et des chefs, sont quelquefois carrées; elles sont soutenues par des piquets, partagées par des cloisons, et un côté de la tente, suivant l'aspect du soleil, reste toujours ouvert.

Là, vivent pêle-mêle, le père, la mère, les enfans de tout âge, les chevaux, les moutons, les chèvres, et l'harmonie se trouve si bien établie entre les hommes et les animaux, que leurs chevaux qu'ils comptent au nombre des individus de la famille, passent et repassent au milieu des enfans du plus bas-âge, les caressent et ne leur font jamais le moindre mal.

Je suis sans cesse forcé de borner le nombre des détails que je pourrais donner sur les objets que je traite, et je ne puis placer ici tout ce que je sais des mœurs privées de ces sauvages; il faut cependant

en donner encore quelques traits particuliers.

Dans leurs oasis ils ont beaucoup de palmiers-dattiers. On sait que cet arbre, qui parvient à une très-grande élévation, se plaît dans les terrains sablonneux, et qu'il est unisexe, c'est-à-dire, que les fleurs et les fruits viennent sur des individus différens; les fruits qui sont appendus à la cîme de l'arbre, forment une sorte de grappe qu'on nomme régime ; un dattier dans la force de son âge, porte jusqu'à douze régimes, et chaque régime porte cent dattes.

Ce fruit, dans la fraîcheur de sa maturité, est un aliment fort sein; les Maures du Zaarha assurent, que rien n'est plus nourrissant ni plus propre à engraisser, que les dattes fraîches. Dans les oasis, les femmes des princes et des riches, se mettent aux dattes pour toute nourriture et à l'usage habituel d'un suc mielleux qu'elles expriment du fruit, en le pressant entre des planches; après quelques mois de ce régime, elles parviennent à un énorme embonpoint, qui, au gré des Maures, est le suprême degré de la beauté des femmes.

Plus une femme est grasse, plus elle est sûre de leur plaire, et cinquante livres d'embonpoint de plus, obtiennent toutes les préférences. Les princes, surtout, sont passionnés pour les femmes prodigieusement grasses; celle qu'Hamet-Moktar avait enlevée à Hilly-Koury, et qui, en 1786, a été le motif de la guerre des Trarshaz et des Brachknaz, était énorme et aurait paru monstrueuse en Europe.

Des bœufs, des chevreaux, quelques vaches qui donnent du lait, le lait de jument, celui de chameau, le mill sec ou accommodé en kouskou, le maïs, les dattes, la gomme, forment la nourriture ordinaire de ces hommes dont la sobriété serait inconcevable, si l'on ne trouvait plus incompréhensible encore celle de leurs chameaux.

Cet animal est certainement le plus estimable et le plus précieux de ceux que le créateur a formés pour l'homme; sa grandeur, les fardeaux qu'on lui fait porter, les fatigues et les voyages qu'il soutient, sembleraient exiger beaucoup de nourriture; on le voit au contraire vivre d'une petite quantité d'herbes sèches, de feuilles brûlées

par le soleil, et qu'il ne rencontre que de loin en loin; souffrir pendant plusieurs jours la plus complète abstinence de manger et de boire, et toujours sans se plaindre et sans paraître tourmenté d'aucun besoin; c'est le nombre de sujets d'étonnement que réunit cet animal singulier, qui m'engagera à en parler encore dans un chapitre particulier.

Les camps que chaque année les Maures viennent établir sur les bords du fleuve, sont composés de l'élite des tribus; ceux qui nous vendent la gomme sont presque toujours, ou dans la force de l'âge, ou dans la fleur de la première jeunesse; on n'y voit en général que des hommes au dessous de soixante ans, ou au dessus de quatorze.

Leur religion est l'islamisme, et ils sont Mahométans fort zélés; mais comme la superstition est l'apanage de la mauvaise conscience et de la dépravation, ils sont ridiculement superstitieux. Leur religion.

Leurs prêtres, qu'ils apellent Marabouths, et qui forment parmi eux une caste importante, entretiennent cette faiblesse, qui, quand elle est portée à ses dernières extrémités, prouve que le flambeau de la raison

s'éteint, quand il n'est pas entretenu par la morale, par la vertu, et par une religion sage et pure.

Ces hommes qui sont essentiellement vicieux, corrompus, inhumains, cruels et féroces, se couvrent de grisgris, ces sortes d'amulettes ou talismans, que leurs prêtres fabriquent, et leur vendent fort cher.

Ils en ont pour toutes les circonstances, pour toutes les occasions; ce sont certaines paroles sacrées du Koran écrites sur du papier, des crins de la queue d'un éléphant ou d'un hyppopotame, des griffes de lion ou de penthère ou de tigre, certaines graines, des plaques d'or ou de quelqu'autre métal, portant des inscriptions ou des signes gravés.

Ces grisgris ou amulettes sont fort variés, et renfermés dans de petites enveloppes de maroquin fort artistement travaillées; les unes sont pour la tête, les autres pour les yeux; enfin pour toutes les parties du corps, pour toutes les maladies, pour tous les dangers, pour tous les maléfices; car ces sauvages croient aussi aux sorciers; ils appendent ces grisgris dans tous les coins de leurs tentes, ils en couvrent leurs bœufs,

leurs chevaux et leurs chameaux, et s'en chargent eux-mêmes avec profusion.

Leur commerce, leur industrie, leurs arts.

Le commerce de ces Maures, a pour objet tout ce qu'ils peuvent trafiquer, et il s'exerce sur tout ce qui leur offre quelque bénéfice. Ils possèdent la gomme ; ils ont des mines de sel ; ils élèvent en grand nombre des bœufs, des chameaux et des chevaux, et ils vendent ces objets principaux de leur commerce, à des distances très-considérables.

Outre cela, ils ont des orfèvres qui mettent en œuvre l'or, l'argent et le fer, qui fabriquent tous les anneaux, les boucles d'oreilles, les ornemens, les bagues, les grelots, les chaînes, les bracelets, dont se parent leurs princes, leurs chefs, leurs femmes, et les Nègresses des bords du Sénégal et de la Gambra ; j'ai même vu des Maures du Zaarha, vendre de ces ornememens dans la rivière de Sierraleone, et l'on m'a assuré qu'ils les portaient jusques dans le Congo.

Le genre ordinaire de ces bijouteries est celui du filigrane et de l'arabesque ; ce sont des sortes de dessins qu'ils forment avec de petits grains d'or imperceptibles, qu'ils ap-

pliquent, et qu'ils arrangent près l'un de l'autre avec beaucoup d'art et de délicatesse.

Ils font des sabres et des poignards, dont les poignées sont damasquinées et très-artistement incrustées; les fourreaux sont enrichis de plaques d'or.

Ils apprêtent et tannent parfaitement les peaux de leurs bestiaux, et même celles des hyppopotames, des léopards, des panthères et des lions. Ils ont le secret du maroquin, et celui d'amincir les peaux d'agneaux jusqu'à les rendre aussi minces que du papier, d'en polir et d'en teindre la surface en différentes couleurs; ils emploient ces peaux à des ornemens, à couvrir les selles de leurs chevaux, les gaînes de leurs armes, à faire des harnois, des bottes, des mules, et d'autres ouvrages, qui sont exécutés avec beaucoup de propreté et de goût.

Ils fabriquent leurs étriers et leurs brides; les étriers sont en forme de sabot, où la moitié du pied se trouve renfermée, et les brides sont d'une seule pièce.

Leurs sandales et leurs mules sont intérieurement ornées de dessins et de figures; toutes les choses dont l'usage est double, sont

sont distingués par des caractères différens, pour que le côté droit n'emploie jamais ce qui doit servir au côté gauche; la prééminence de la droite sur la gauche, est en général fort observée parmi les Maures comme parmi les Nègres.

Ils ont des tisserands, qui sur des métiers extrêmement simples et portatifs, et dont l'appareil n'est pas du tout compliqué, travaillent des étoffes en poil de chèvre et de chameau, en laine et en coton, dont la largeur n'a jamais plus d'une demi-coudée égyptienne.

Ils élèvent des chevaux précieux.

Les Maures ont une race de chevaux qui descend des chevaux arabes, qui en a conservé la beauté et la plus grande partie des perfections; dans leurs oasis, ils s'attachent à en élever et à en perpétuer de belles races, et comme les Arabes, ils en connaissent les alliances et la généalogie.

Ces chevaux sont trop connus pour qu'il soit besoin d'entrer dans les détails de leurs perfections et de leurs bonnes qualités; j'en avais avec moi, dans le voyage par terre que je fis en 1786, pour me rendre du Sénégal à Gorée, en traversant un désert de cinquante

lieues, dont le sol était un sable fin et mouvant.

Un cheval noir, de l'âge de cinq ans, avait tant de force et d'ardeur, qu'avant de pouvoir le monter avec agrément, j'étais forcé, de le faire galoper dans les sables, pendant une heure au moins, par un de mes Nègres, et après cet exercice, il était encore tout le jour plein d'impatience et de fougue.

Il serait aisé de se procurer tous les ans seize jumens et quatre étalons de ces chevaux de race, qui croisés avec nos limousins et nos normands, produiraient sans doute des races très-belles. J'ai pensé aussi, qu'on pourrait essayer de transporter de ces beaux étalons maures dans les vastes pacages de notre Guyanne française, et de les y propager en les croisant avec des jumens américaines. Je ne doute pas qu'en y soignant leur éducation, en les parquant, pendant la saison sèche en les nourrissant au sec, nous ne parvenions à former dans la Guyanne une race de chevaux, qui deviendrait aussi précieuse qu'utile.

On s'est plu à exagérer le prix de ces chevaux maures, et en Afrique on entend dire

qu'ils se vendent jusqu'à dix et douze captifs. Il est vrai que des rois nègres, à qui cette sorte de monnaie ne coûtait rien à prendre ni à donner, ont payé pour un beau cheval jusqu'à douze esclaves; mais il ne faut pas croire que ce soit là le prix nécessaire d'un beau cheval de race maure, et d'ailleurs ces captifs ne représenteraient qu'une valeur réelle de quatre cents livres par tête, en marchandise; le prix d'un cheval de douze captifs, serait donc représenté par la somme de quatre mille huit cent livres.

Mais après avoir questionné beaucoup de Maures, et Sydy-Moktar particulièrement, sur le prix auquel on pourrait acquérir de ces chevaux de la plus belle race, dans le cas où l'on voudrait en acheter un certain nombre à la fois, pour les répandre dans nos haras, j'ai eu lieu de m'assurer, qu'on obtiendrait vingt chevaux choisis, qui coûteraient chacun cinquante pièces de Guinée, ce qui ferait mille pièces de Guinée soldées à la fois, et formerait une somme très-considérable pour les Maures du Désert.

On peut donc assurer, que pour vingt-

cinq mille francs, on pourra chaque année, extraire des oasis du Zaarha, vingt pièces, soit étalons, soit jumens, choisis entre tout ce que ces races maures peuvent offrir de plus parfait.

Ces chevaux ont la tête et la croupe moins belle que les chevaux arabes ; mais les jambes encore plus fines et l'encolure et le corps dans des proportions parfaites ; j'en ai vu dont la couleur était d'une beauté extraordinaire ; des soupes de lait d'une teinte charmante, des gris ardoise à belle crinière et à queue noires et à la tête cap de more, et des noirs du plus beau noir possible.

Ces chevaux sont doux, et très-obéissans ; les Maures leur apprennent une quantité de mouvemens et de tours singuliers; ils s'agenouillent pour se laisser monter, même par des enfans de six ans, et si le petit enfant tombe, le cheval non-seulement s'arrête près de lui, mais le caresse et le sollicite de remonter, en l'aidant de tout ce qu'il peut imaginer.

Ces chevaux sont instruits à saluer de la tête, autant de fois que le veut leur maître; ils mettent le genou droit à terre, ensuite le

genou gauche, et marchent ainsi ; ils font des évolutions extrêmement rapides de la tête à la queue, et leur vîtesse au galop est au moins comme celle des meilleurs coureurs anglais.

Quand un Maure a monté son cheval pendant quelques heures, l'animal a toujours la bouche et les flancs sanglans. Ces barbares sont cependant de parfaits cavaliers; ils montent les jambes relevés comme les cosaques; mais ils sont si adroits, qu'on les voit courir au grand galop, ventre à terre, ajuster et lancer derrière eux une zagaie, qui est une sorte de lance, dont le bois a trois pieds de longueur; ils lançent ces zagaies avec tant de justesse, qu'ils ne manquent jamais le but. C'est par la force et la vîtesse de ces chevaux, qu'ils parviennent à étourdir, à lasser et à forcer les autruches, qu'ils chassent dans les plaines désertes, dont leurs oasis sont environnées.

Ils élèvent des troupeaux nombreux de moutons, de chèvres, et des bœufs d'une fort belle espèce.

Dans ces résidences de l'intérieur du Zaarha, et qui sont les chefs-lieux des tribus, les Maures élèvent aussi des troupeaux nombreux de moutons, de chèvres et de bœufs ; ils n'ont pas de ces animaux à lon-

gue et large queue, auxquels on a donné en Europe le nom de moutons de Barbarie; l'espèce de moutons du Zaarha est beaucoup plus forte que celle de nos moutons de France, elle a le corps plus long, les jambes plus élevées, du poil au lieu de laine, et ce poil est fort serré, mais non pas frisé; rarement ces moutons sont-ils blancs; tous ceux que j'ai vus étaient, ou noirs, ou bruns, ou roux ou jaunes; quand ils ont été nourris quelque tems, ils deviennent très-gras, et leur chair est excellente.

Dans leurs solitudes, ils élèvent aussi beaucoup de bœufs, et dans le grand nombre de ceux que j'ai vus, j'en ai distingué deux espèces; l'une bien plus petite que l'espèce commune de nos bœufs d'Europe, lui ressemble d'ailleurs absolument; ces petits bœufs du Désert ont les mêmes formes, les mêmes couleurs que les nôtres, mais ils sont plus sobres et plus agiles; l'autre espèce est grande et forte, porte une bosse sur le garot, et c'est le bison, à quelque dégénération près.

Ces bœufs à bosse sont pour la plupart, plus longs et plus hauts que les bœufs de

France ; ils portent un fanon très-volumineux, et qui pend presque jusqu'à terre ; leurs cornes sont très-belles, très-grandes, et se rapprochent par les pointes ; mais le caractère distinctif de cette espèce, c'est une grosse loupe charnue, qui s'élève entre les deux épaules sur le garot ; cette masse de chair forme une saillie de près d'un pied, et c'est un bon morceau fort estimé des gourmands.

Ces animaux sont forts et dociles ; les Maures aiment à s'en servir pour monture, et leur allure est douce ; au lieu de mors, on leur passe une corde de poil de chameau dans la cloison des narines ; à cette corde qui sert de mors, on attache des cordelettes, qui sont réunies comme une bride, et qui se passent et s'arrêtent derrière la bosse ; on les selle comme un cheval, et pour peu qu'on les excite à marcher, ils vont fort vîte, et font douze et quinze lieues par jour sans être fatigués ; ils sont susceptibles d'attachement pour celui qui les soigne et les monte habituellement et ils obéissent à sa voix ; leur chair est bonne, tendre et succulente, et ils produisent avec les bœufs ordinaires

Les Maures traversent avec leurs bœufs les plus grandes rivières.

Les Maures parcourent l'Afrique avec des troupeaux de quatre cents bœufs à la fois, et ils vont les vendre à plus de mille lieues de leurs déserts; ils exécutent ces voyages, sous la protection des princes nègres dont ils traversent les états, et surtout à la faveur des grisgris que distribuent leurs Marabouths.

C'est un spectacle singulièrement intéressant, que de voir ces sauvages, traverser avec ces nombreux troupeaux, les plus larges fleuves de l'Afrique.

J'en ai joui deux fois; la première fois à Albréda dans la rivière de Gambra; la seconde fois à l'île du Sénégal. Je vais rendre compte des circonstances du passage d'un troupeau de plus de quatre cents bœufs, que j'ai vu exécuter aux Maures, entre Albréda situé sur la rive droite de la Gambra, et le village de Bahio, situé sur sa rive gauche : là le fleuve a plus de trois mille cinq cents toises de largeur.

Le troupeau fut rassemblé sur le rivage au Sud d'Albréda; là les Maures le firent reposer quelques heures sans lui donner aucune pâture ; les conducteurs de ce troupeau étaient au nombre de cent vingt, bien

armés de fusils, de zagaies, de sabres et de poignards.

Quand ils voulurent entreprendre le passage, ils firent lever leurs bœufs, les rassemblèrent, et poussèrent à la fois de grands cris; ensuite ils choisirent dans le troupeau une quarantaine d'animaux de prédilection, qui devaient former l'avant-garde, et entre lesquels furent encore choisis ceux qui devaient nager à la tête, c'étaient sans doute les meilleurs nageurs, les plus forts et les plus dociles.

Dix Maures furent choisis aussi pour diriger cette avant-garde, et chacun de ces conducteurs avait l'air de mettre beaucoup d'attention dans le choix de l'animal qu'il devait monter pour traverser le fleuve.

Neuf de ces premiers conducteurs étaient des jeunes gens de seize à dix-huit ans, un seul avait de quarante à cinquante ans; ils passèrent aux cornes de chaque bœuf une corde poil de chameau, longue de quatre pieds; ils montèrent ensuite sur leurs bœufs debout, et les pieds fortement appuyés contre le garot, le corps droit et un peu penché en arrière, et se soutenant par le

moyen de la corde attachée aux cornes, ils portaient rassemblés et liés sur la tête, leurs armes et leurs hardes.

Quand tout fut ainsi disposé, l'avant-garde fut conduite tout au bord du fleuve; les conducteurs poussèrent encore ensemble de grands cris, auxquels les bœufs de l'avant-garde répondirent, et les Maures et les bœufs du grand troupeau y répondirent aussi.

Immédiatement après, l'avant-garde entra dans la rivière, excitée par les voix de ses conducteurs. Le plus ancien des Maures était à la tête; son bœuf forçait le courant avec beaucoup de courage; les autres suivaient ce chef de file, animés par les jeunes Maures qui ne cessaient de leur parler.

Quand ils furent tous plongés, le tableau devint singulier; on ne voyait plus que les têtes des bœufs, et le haut du corps des conducteurs, qui penchés en arrière, se tenaient fortement aux cordes qui leur servaient de points d'appui.

Le chef de file gardait toujours son premier rang, les autres suivaient ses eaux;

tous se dirigeaient sur lui ; le passage dura trois heures, et pendant tout ce tems le gros du troupeau resté sur la rive droite, bordait le fleuve les yeux fixés bien attentivement sur ces premiers passagers.

Quand l'avant-garde fut arrivée au point du débarquement, ses conducteurs poussèrent encore ensemble trois grands cris ; les bœufs y répondirent par trois fortes beuglées, et cela fut très-bien entendu de la rive qu'on venait de quitter.

Ces signaux furent répétés par les Maures et les bœufs du grand troupeau, et alors il était aisé de remarquer l'impatience des animaux, qui fixaient tous leur vue sur l'avant-garde heureusement arrivée, et qui, par leurs mouvemens, témoignaient le desir de la joindre.

Le grand troupeau fut rassemblé ; on choisit aussi plusieurs bœufs pour être à la tête, ces chef de file furent au nombre de vingt, et vingt Maures montèrent des animaux de prédilection, de la même manière qu'avaient fait les conducteurs de l'avant-garde.

Cinq Maures se mirent à la tête du troupeau, fort près l'un de l'autre; de nouveaux cris furent répétés; les chefs entrèrent dans le fleuve, tous les bœufs les suivirent, et une fois engagés dans le courant, l'intérêt de ce tableau devint plus grand par le grand nombre des passagers.

Plusieurs jeunes Maures nageaient au milieu du troupeau se soutenant de tems en tems aux cornes de l'un ou de l'autre de ces animaux; ce second passage dura plus de quatre heures.

C'est ainsi que les Maures traversent avec leurs bœufs, les fleuves les plus larges, et ne sont jamais contrariés ni arrêtés dans la direction qu'ils veulent suivre.

J'ai été au mois de janvier 1787, témoin d'un passage semblable, qui s'est exécuté à une lieue au dessus de l'embouchure du Sénégal, vis-à-vis le village de Babaghé, dans une partie du fleuve, où sa largeur est de plus de deux mille toises.

Je terminerai ces renseignemens que j'ai voulu donner sur les Maures du Zaarha, par dire que ces sauvages, dont on connaît

à peine l'existence en Europe, tiennent de la nature une mesure d'intelligence, d'esprit, d'adresse et de souplesse, qui les rend propres à toutes les choses qu'ils voudront entreprendre.

Leur langage est un arabe très-grossier; il paraît cependant que sa rudesse tient plus à leur prononciation, qu'à la corruption de la langue même, puisque plusieurs de ces Maures, la parlent purement, et se font très-bien comprendre de leurs compatriotes.

Si dans les vues générales, que l'Europe pourrait avoir sur l'Afrique, elle pensait à former quelques établissemens, dans le but de civiliser cette partie du monde, la France prendrait part sans doute à des projets si louables; et j'ai déja fait assez connaître combien notre situation en Afrique, nous offrait de facilités, pour former des liaisons avec les nations intérieures de ce continent.

Le moyen de parvenir le plus sûrement à la civilisation des nations noires qui habitent les bords du Sénégal, serait de parvenir à celle des Maures du Zaarha.

L'avantage de parler leur langue et de s'en faire entendre, établirait assurément plus de confiance et d'aisance dans nos relations avec ces sauvages; il serait donc fort utile de faire instruire un certain nombre de jeunes Français dans la langue arabe, et de les employer parmi les Maures; d'obtenir de ceux-ci quelques enfans de huit à dix ans, qu'on éleverait à Paris, qu'on instruirait dans différens métiers, et qu'on rendrait à leurs familles à l'âge de quinze ans; ils y porteraient des germes de morale, de sociabilité, et de nouvelles industries.

Si nous parvenions à inspirer aux peuples de l'intérieur de l'Afrique, de l'émulation pour les cultures de coton, d'indigo, de riz, et même de café, les Maures qui exécutent avec leurs bœufs et leurs chameaux de très-grands voyages, sont des agens tout formés pour ce commerce; ils iraient chercher ces différentes denrées vers le centre de l'Afrique, et viendraient nous les rapporter aux comptoirs du Sénégal et des côtes.

Si la France comprend un jour toute l'é-

tendue de l'influence qu'elle peut exercer sur toute la partie de l'Afrique, comprise entre le trentième et le quatrième degré de latitude septentrionale, et entre le trentième degré de longitude de l'île de Fer et l'Océan, bientôt je l'assure, non-seulement le centre de ce continent sera connu, mais les productions des contrées centrales arriveront dans nos mains, seront échangées contre les produits de notre industrie, et les Maures ainsi que les Mandings, seront les courtiers d'un commerce immense dans toute cette surface de l'Afrique.

Les peuples sauvages ne sont pas consommateurs, mais les peuples civilisés le deviennent au contraire de plus en plus; ce serait donc un objet bien louable de la dépense publique, que l'entreprise de la civilisation de l'Afrique, d'y créer de nouveaux objets d'échange, de nouveaux consommateurs des produits de notre industrie, de nos fabriques, et l'incertitude, la lenteur des succès, ne devront jamais décourager le gouvernement, parce qu'il faut voir les gandes nations comme éternelles,

et qu'en assurant le bonheur et la prospérité des générations présentes, il faut préparer aussi le bonheur et la prospérité des générations futures.

CHAPITRE

CHAPITRE VIII.

REMARQUES SUR LE DROMADAIRE.

Cameleos quibus Arabia maxime abundat animalia sancta ii apellant, ex insigni comodo quod ex ipsis, indigenæ accipiunt. *Prosper Alpin. Hist. Ægypt. Pars. I, p.* 225.

Les Maures des extrémités méridionales du Zaarha, élèvent beaucoup de Dromadaires, et eux seuls les vendent, dans les contrées occidentales de l'Afrique au nord de la ligne; ces animaux sont élevés par les Maures, de la même manière qu'ils le sont par les Arabes; des allures du Dromadaire; de son courage à la guerre; de ses cinq estomachs; de sa sobriété et de son abstinence. De cet instinct, qui, à de

très-grandes distances, l'avertit de l'existence d'une source d'eau pure. De quelques autres particularités des Dromadaires; usage qu'on en pourrait faire, pour quelques entreprises sur l'Afrique intérieure.

Le dromadaire et le chameau, qui ne forment qu'une même espèce, sont connus de tout le monde; mais ce quadrupède est une création si extraordinaire, si spécialement accordée par la providence suprême à l'homme des déserts sablonneux de l'Afrique et de l'Asie, le dromadaire est si bien organisé pour les climats brûlans sous lesquels il doit vivre, pour les régions arides où il doit exister, pour les services qu'il doit y rendre, pour la grande abstinence à laquelle il est condamné, qu'on ne peut se refuser à en parler.

Les Maures, dans leurs oasis du Zaarha, élèvent beaucoup de dromadaires, c'est-à-dire des chameaux à une bosse; ils en ont des troupeaux très-nombreux, et ce sont eux qui en vendent aux Nègres, qui pour-

raient en élever, mais qui n'en ont pas, et qui achètent des Maures, ceux qu'ils veulent se procurer.

La race du dromadaire est la seule connue dans cette partie de l'Afrique occidentale, le chameau à deux bosses y est extrêmement rare, et j'ai même lieu de croire qu'il n'y existe pas.

L'esclavage du dromadaire et son état de domesticité remontant aux premiers tems du monde, cet animal ne se trouvant nulle part dans son état naturel ou sauvage, et n'existant sur la terre qu'avec l'homme et dans la servitude de l'homme, on ne peut décider lequel du dromadaire ou du chameau doit être considéré comme le type de l'espèce, lequel a gardé sa figure originale.

Mais on serait fondé à croire, que le dromadaire ou chameau à une bosse, est la race primitive, et que le chameau à deux bosses, est une variété de l'espèce, qui s'est formée dans des climats plus tempérés et plus fertiles, que ceux où la race primitive du dromadaire a pris naissance, et effectivement, c'est dans les contrées septentrionales de la Perse, de l'Inde et de la Chine,

que la race du chameau à deux bosses se trouve en plus grand nombre ; la race primitive s'y est aclimatée, mais en subissant quelque changement dans ses formes, et il paraît assez digne de remarque, que le chameau dromadaire, natif des régions les plus chaudes du monde, créé et particulièrement destiné par sa structure et par son organisation, pour exister dans les déserts brûlans de l'Afrique et de l'Asie, entre le 18e. et le 35e. degré de latitude septentrionale, soit parvenu par les soins de l'homme, à vivre, à se reproduire, à travailler comme animal de fatigue, chez les Calmouks, à Orembourg, sur les bords septentrionaux du lac Baykal, et dans plusieurs autres parties de la Sibérie, jusqu'au 53e. degré de latitude vers le Nord, ce qui éloigne cette espèce de son pays et de son climat natal, de la distance de près de huit cents lieues vers le pôle septentrional ; et dans cette transposition si considérable, il est étonnant qu'il ait conservé sa force, et qu'il ait subi seulement dans sa forme, le changement d'avoir deux bosses au lieu d'une.

Je crois cependant, que si l'on observait avec attention le dromadaire du Zaarha et de l'Arabie, et le chameau des Tartares du Nord, on reconnaîtrait des différences bien marquées, dans les perfections de leur organisation intérieure, dans la sécheresse, et l'élasticité de leurs nerfs et de leurs muscles, et dans le pouvoir de supporter à la fois les plus terribles abstinences et les plus grandes fatigues.

Les dromadaires sont élevés par les Maures comme ils le sont par les Arabes.

Le Maure comme l'Arabe, destiné à une vie errante, difficile et rude, s'endurcit de bonne heure aux plus excessives fatigues, et s'habitue à toutes les sortes de privations; il faut qu'il sache se passer de sommeil, souffrir la faim et la soif, vivre exposé au souffle dévorant du vent d'Est, aux rayons brûlans du soleil des tropiques, et dans une atmosphère toujours chargée de la poussière des sables dont il est environné et qu'il parcourt. Si le dromadaire son compagnon et son esclave, n'était pas élevé de même, le but de sa création serait manqué; mais son éducation est entièrement dirigée dans les mêmes vues, et son enfance n'est

pas plus heureuse dans les sables du Zaarha, que dans ceux de la Lybie et de l'Arabie.

Un mois après la naissance du dromadaire commence sa rigide éducation; dès-lors le petit est séparé de sa mère, qui ne peut plus l'approcher qu'à des heures réglées, et déja le malheureux nourrisson est forcé d'apprendre l'abstinence; on ne lui accorde qu'une partie du lait que la nature lui avait destiné, et dont elle a rempli avec profusion les mammelles de la mère; il n'ose boire que peu et rarement, et dès ses premiers jours, on l'accoutume à être sobre.

Bientôt après, on le condamne à la prison et à la torture; on lui plie les quatre pieds sous le ventre; on le place ainsi, absolument dans la même situation, que celle qu'il devra prendre pour recevoir sa charge et pour la quitter; on couvre son corps d'un tapis ou d'un morceau de tente, qui ne lui laisse de libres que le cou et la tête, et afin qu'il ne puisse ni remuer, ni se lever, les bords de cette couverture, sont arrêtés par un grand nombre d'objets lourds et pesans.

Il passe quatre mois dans cette cruelle prison; mais aussi cette sévère éducation

lui donne si bien l'habitude de la situation accroupie, qu'elle lui devient naturelle.

Après ces quatre mois de supplices, les nourrissons sont réunis dans un parc, et ce sont les enfans de neuf à dix ans, qui leur portent leur nourriture, deux fois par jour seulement; c'est du lait de la mère, coupé avec de l'eau.

On assure que bientôt les jeunes dromadaires savent reconnaître les enfans du maître auquel ils appartiennent, et se réunir autour d'eux.

Quand ils arrivent au parc où les jeunes dromadaires sont élevés, ces enfans tiennent d'une main le vase qui contient le lait coupé d'eau, de l'autre une gaule légère dont ils les frappent sur les jambes; à cet avertissement, ces jeunes animaux s'accroupissent aussitôt, et ils s'habituent bientôt à prendre cette situation accroupie au seul signal de la gaule; enfin l'obéissance avec laquelle le dromadaire prend cette attitude au moindre signe de son maître, et pendant tout le reste de sa vie, est une chose admirable.

C'est aussi dès l'âge tendre de six à sept

mois, qu'on accoutume le jeune animal à dormir avec une charge sur le dos ; on augmente le poids de cette charge en proportion de son âge et de sa force, et c'est ainsi qu'on le forme à devenir, comme le dit M. de Buffon : « Une voiture vivante, qu'on laisse quelquefois chargée plusieurs jours de suite, sans un seul moment de relâche. »

Il faut convenir que cette éducation est indispensable; car la portée naturelle des bras de l'homme n'atteignant pas au sommet de la bosse du dromadaire, ce serait un grand embarras que celui de charger sur son dos des fardeaux de dix et de douze quintaux ; mais cette opération devient très-facile, par l'habitude que l'on fait prendre à cet animal, de s'agenouiller et de s'accroupir jusqu'à terre pour recevoir sa charge et pour la quitter.

Les Maures ne réservent qu'un dromadaire mâle entier, pour douze femelles ; tous les mâles destinés à la guerre, ils les hongrent, et par-là ces animaux deviennent plus doux, et l'on peut s'en servir dans tous les tems ; au lieu que les dromadaires entiers, sont indociles pendant le tems du rut, de-

viennent même quelquefois furieux, et attaquent et mordent les animaux et les hommes.

Les Maures choisissent les plus petits et les plus légers de leurs dromadaires pour les dresser à la course et à la guerre; il est même vraisemblable, qu'ils en ont deux races, dont l'une est plus petite que l'autre; ils les dressent à la course en les faisant courir avec des chevaux; cette rivalité leur donne une grande émulation.

Les chevaux maures, qui sont fort vîtes, les devancent de beaucoup au commencement de la carrière, mais après quelques heures, le cheval épuisé d'efforts et de fatigue, est forcé de ralentir sa vîtesse, et enfin de s'arrêter; le dromadaire, au contraire, poursuit sa route, peut la continuer pendant vingt heures, et fournir ainsi quatre journées, pendant lesquelles il parcourt, toujours au grand trot, deux cent quarante lieues.

Dans ces occasions de courses extraordinaires, les dromadaires sont nourris avec des boules formées d'une pâte de millet mêlée avec de la gomme; on donne ordinairement à chaque animal, trois de ces boules le

matin, et trois autres le soir ; elles ne pèsent ensemble que la valeur de deux livres ; et cette nourriture, qui n'est employée que dans ces circonstances, suffit pendant vingt-quatre heures à cet animal si sobre, et l'entretient dans une parfaite vigueur.

Les dromadaires de charge et de voyage, n'ont qu'un simple licol ; mais ceux de course et de guerre, qui sont destinés à être montés et dirigés, ont au lieu de mors, un anneau ou une boucle, passé dans la peau au dessus des naseaux, et qui y reste toujours ; on y attache des rènes dont on se sert pour régler les mouvemens de l'animal.

Des allures du dromadaire.

Dans un voyage par terre que j'ai fait en 1786, pour me rendre de l'île du Sénégal à l'île de Gorée, et dont je ferai mention dans un des chapitres suivans, j'ai traversé une de ces contrées inhabitées et vides, qui ne sont fréquentées que de loin en loin par les hommes ; j'ai parcouru pendant cinq jours, une plage déserte, resserrée entre une mer solitaire et des dunes arides et incultes, où la nature est absolument nue et décharnée, où l'ardeur du soleil est bouillante, où un

horison sablonneux et morne, n'offre au voyageur, ni une feuille qui lui prête son ombrage, ni une source d'eau pure où il puisse calmer sa soif, ni aucun objet qui lui rappelle la nature vivante.

Dans ces sortes de situations, on se croit tombé dans un isolement total du monde civilisé ; on y éprouve une forte impression de mélancolie, dont je cherchais à me distraire, par ceux qui partageaient mon sort, et par les êtres dont j'étais environné.

J'avais avec moi plusieurs dromadaires, et dans le silence de cette solitude, je les observais et je plaignais le sort de ces malheureux animaux, enfans d'une terre ingrate, nés dans les sables des déserts, et destinés à y errer pendant leur vie entière.

C'est là que j'admirais l'obéissance, la résignation, la patience inaltérable de cet animal, le premier compagnon de l'homme et son plus ancien esclave ; car son esclavage date des premiers jours du monde, et dès-lors l'homme ingrat a exercé sur lui toute la dureté de son caractère inexorable, et lui a imposé le joug de son empire tyrannique, et d'une éternelle servitude.

Mes dromadaires voyageaient à leur pas ordinaire ; mais je voulus connaître aussi leurs autres allures. Cet animal en a trois, le pas, le trot et le galop.

Son pas est une sorte d'amble, dont il faut avoir une longue habitude pour n'en pas être fatigué. Il avance en marchant et presqu'ensemble les deux pieds du même côté, et ensuite ceux de l'autre, et il résulte, de cette allure, une sorte de balancement assez brusque ; les reins souffrent beaucoup de ces secousses répétées, et je ne pouvais soutenir la fatigue de ce mouvement plus de deux heures de suite ; mais j'avais avec moi deux chevaux maures, et je montais à cheval pour me délasser.

A leur pas ordinaire, mes dromadaires parcouraient trois mille trois cent soixante toises françaises par heure, ou les sept cinquièmes d'une de nos lieues de deux mille quatre cents toises : c'était là leur train naturel, qu'ils peuvent soutenir sans se fatiguer pendant la durée de dix heures par jour.

A cette allure, on ferait facilement des journées de quinze lieues, en ne marchant que six heures le matin, et un peu

plus de quatre heures le soir, et en prenant chaque jour près de quatorze heures de repos.

Avec de bons dromadaires, sans aucunes fatigues extraordinaires, des voyageurs sains et forts, pourraient donc en cinquante jours, parvenir au centre de l'Afrique dans sa plus grande largeur, et le diamètre le plus considérable de ce continent, celui du cap Verd au cap Gardefu, qui est de quinze cents lieues, pourrait avec des dromadaires, si d'ailleurs il n'existait pas d'autres obstacles, être parcouru sans fatigue, en quatre mois.

L'égalité, le ralentissement, ou le plus de vîtesse du train des dromadaires en marche, sont absolument à la disposition de celui qui les conduit; l'obéissance à la voix du conducteur, est aussi un point capital de l'éducation de ces animaux, dont la vie se passe en voyages.

Ils vont plus vîte ou plus lentement, suivant le ton et le mouvement du chant du chamelier-conducteur, toujours placé à la tête de la caravane ; ils suivent à la file d'un air triste et pensif, sans se détourner

ni s'écarter, et observant la cadence du chant de celui qui les mène, qui, quand il veut ralentir ou presser leurs pas, ralentit ou presse la mesure.

Souvent dans ces changemens de mouvement, on les réveille par un coup de voix un peu marqué, ou par un petit siflement, et d'abord ces faibles avertissemens sont compris et suivis, tant est parfaite la soumission de ce bon animal, qui se rebute aux mauvais traitemens, qui se roidirait contre le fouet et l'éperon, mais qui s'anime au chant de l'homme, qui oublie sa peine au son d'un instrument, et qui, excédé de faim, de soif et de fatigue, reprend tout son courage à la voix de son maître.

J'ai voulu essayer *du trot* du dromadaire; mais il m'a paru insoutenable. Il faut sans doute être Arabe ou Maure, pour soutenir sur cet animal une longue course au trot. Je n'ai pu supporter ce tourment qu'un quart-d'heure, et j'en ai eu le corps brisé pendant tout le jour, et même un accès de fièvre a été la suite de ma curiosité; on ne saurait se faire une idée d'un secouement plus dur et plus douloureux, et la faculté de

se maintenir sur l'animal, quand il court au grand trop, m'a paru même une grande difficulté.

C'est cependant au trot de leurs dromadaires, que les Maures comme les Arabes, et presque toujours montés deux à deux sur la même bête, exécutent ces courses de soixante et soixante-dix lieues par jour, qu'ils continuent quatre et cinq jours de suite, et au moyen desquelles ils mettent en cinq journées, un intervalle de plus de trois cents lieues, entre eux et ceux qu'ils ont pillés et dépouillés.

Mais il faut être endurci par leur éducation et leur vie sauvages, pour supporter la fatigue de ces courses violentes, qui n'ont lieu que quand on veut s'éloigner rapidement d'un ennemi outragé et se soustraire à sa vengeance, ou surprendre une caravane ou un village, pour en faire le pillage, et se dérober ensuite aux poursuites que peuvent entraîner ces actes de violence.

Le dromadaire est un animal courageux.

Les grandes querelles qui s'élèvent entre les tribus maures du Zaarha, se décident par le sort des batailles, et ces batailles se

terminent ordinairement par le choc des guerriers, montés sur des dromadaires.

Cette sorte de cavalerie forme les corps de réserve, et ne donne que quand il faut déterminer la victoire, et assurer la défaite. Ces charges se font au trot; les deux partis se choquent, se mêlent se combattent corps-à-corps.

Les Maures disent que dans ces combats, le dromadaire montre le plus grand courage; qu'il se précipite avec fureur sur le dromadaire adversaire, qu'il le heurte de la tête et du poitrail, qu'il le mord avec rage, qu'il emporte des morceaux de chair, qu'il ne quitte son ennemi que quand il l'a mis hors de combat, et que dans ces occasions, encore plus emporté que son maître, rien ne peut plus arrêter sa fougue et sa furie.

On se persuade difficilement qu'un animal si doux, si patient dans toutes les autres circonstances de sa vie, soit à la guerre aussi courageux.

Le galop du dromadaire est la plus vive et la plus rapide de ses allures; moins pénible pour l'homme que le trot, elle est bien plus fatigante pour l'animal, qui ne peut

peut la soutenir qu'une ou deux journées au plus.

A cette allure, les Maures assurent qu'ils font aisément cent lieues en vingt heures. Après la première course, ils se reposent quatre heures, et font avaler à leurs dromadaires de ces boules de farine de millet, dont j'ai déja parlé, et ils leur font boire du lait fermenté, qu'ils portent dans des outres; les hommes ne prennent eux-mêmes que quelques onces de gomme et de la colle de jus de viande pour toute nourriture; ils ne poussent leurs dromadaires coureurs au galop, qu'après une bataille perdue, et pour fuir au loin un ennemi vainqueur et irrité, qui les exterminerait sans miséricorde, s'il pouvait les atteindre.

Quand ils prévoient qu'ils seront dans le cas de se servir du galop de leurs dromadaires, ils les préparent d'avance par quelques jours d'exercice et de bonne nourriture.

En 1786, j'ai vu fuir ainsi au galop de leurs dromadaires, près de deux cents hommes de l'armée d'Hilly-Koury, roi des Trarshaz, après sa défaite par l'armée d'Hamet-Moktar, roi des Brachknaz; ils pas-

sèrent montés deux à deux sur leurs dromadaires à la vue du fort St.-Louis du Sénégal, parcourant, avec une rapidité prodigieuse, la langue de sable qui sépare le fleuve de la mer. Ils avaient fui avant la fin du combat, et quand ils avaient vu que la victoire était décidée contre eux. Ils n'avaient eu qu'un trajet de vingt heures à faire pour arriver vers l'embouchure du Sénégal, aux environs de l'île Saint-Louis; ils passèrent le fleuve à la nage, pour se réfugier sur les terres du Damel, allié du roi Maure vaincu. Les dromadaires sont mauvais nageurs, aussi beaucoup périssent dans ce passage; mais les Maures arrivèrent heureusement, et se mirent en sûreté sur le territoire de Cayor.

Dans le voyage que j'ai fait avec des dromadaires, j'ai admiré aussi l'étonnante sobriété de ces animaux, et l'on a peine à comprendre à quel point ils sont habitués à l'abstinence.

Des cinq estomachs du dromadaire, de sa sobriété et de son abstinence.

Mais cette faculté de s'abstenir de boire pendant plusieurs jours, et de soutenir la plus rigoureuse sobriété au milieu des plus grandes fatigues, n'est pas seulement dans

le dromadaire l'effet de l'éducation, mais elle est due principalement à la conformation de cette espèce, qui, sous ce rapport, tient du prodige.

On sait, qu'indépendamment des quatre estomachs qu'ont ordinairement les animaux ruminans, le dromadaire possède encore une cinquième poche qui lui sert de citerne, qu'il remplit à longs traits quand sa bonne fortune lui offre une source d'eau saine, si rare dans les déserts sablonneux de l'Afrique, et que dans cette poche l'eau se conserve pure, inaltérable et aussi saine après un mois de séjour, que le jour même où il l'a prise.

Ce cinquième estomach est d'une capacité assez grande pour contenir une très-ample quantité de liqueur, et la construction de ce réservoir est telle, que les autres alimens ne peuvent s'y mêler, et que lorsque l'animal a besoin de délayer l'herbe presque toujours brûlée et desséchée dont il se nourrit, et de la macérer par la rumination, il fait remonter dans sa panse, et jusqu'à l'æsophage, une partie de cette eau, par une simple contraction de muscles.

Cette mécanique étonnante, quoique connue, doit toujours être admirée, puisque c'est en vertu de cette conformation, que le dromadaire peut se passer de boire pendant l'étonnante durée de dix jours, dans des contrées brûlées par le soleil le plus ardent, où la soif est le plus cruel des supplices, et que c'est aussi, par cette conformation, qu'il peut prendre en une seule fois une prodigieuse quantité d'eau, qui demeure saine et limpide dans cette citerne organisée.

Les Maures qui parcourent le Zaarha, disent aussi, que soit instinct, soit le sens de l'odorat, soit toute autre cause d'intelligence, il est avéré par tous ceux qui ont exécuté de grandes traversées dans les déserts, que les dromadaires, quand ils ont passé huit ou dix jours sans boire, sentent l'eau de plus d'une demie-lieue, et que dans l'instant où ce sens d'un odorat fort subtil sans doute, les avertit de l'existence d'une mare d'eau saine, ou d'une source d'eau fraîche, ils y courent au grand trot par la ligne la plus directe.

Pour apprécier la grandeur du bienfait du Créateur, en donnant le dromadaire à

l'homme condamné à parcourir ces immenses solitudes, et exposé à s'y égarer et à s'y perdre, qu'on se figure l'affreuse détresse de quelques voyageurs, qui ont perdu leur route au milieu d'un Océan de sable mouvant, dont les vents impétueux agitent et tourmentent la surface.

L'horison n'est plus éclairé que d'une lumière incertaine et faible; le soleil est obscurci par des nuages de poussière qui remplissent le ciel, qui retombent sur la terre, et au travers desquels l'œil cherche en vain à reconnaître quelques signes indicateurs de la direction qu'il faudrait suivre pour trouver un port de salut.

L'eau que les dromadaires portent renfermée dans des outres, est, ou évaporée par l'excès d'une chaleur brûlante, ou consommée, ou corrompue; les hommes et les animaux, épuisés par de trop longues ou de trop nombreuses journées de fatigue, d'abstinence et d'angoisse, ne se traînent plus que d'un pas chancelant.

Une partie des dromadaires a été déja sacrifiée, et leurs flancs ont été ouverts pour y recueillir cette eau, qui se garde

saine et pure dans ces citernes vivantes; à peine a-t-elle suffi, pour prolonger de quelques momens une vie défaillante; les dromadaires qui ont survécu à ces massacres commandés par la nécessité, sont ménagés pour la dernière ressource; mais s'il faut en venir là, tout est perdu, et l'on n'a plus devant soi que le désespoir et la mort.

Quand au terme de ces cruelles extrémités, l'instinct de ces animaux est averti de la présence d'une fontaine, ils tressaillent, leur courage se ranime, et leurs mouvemens convulsifs apprennent aux voyageurs désespérés, que l'instant de la délivrance est arrivé; tous s'élancent d'un pas rapide vers la source conservatrice d'une vie qu'on allait perdre, et c'est le dromadaire, c'est cet animal saint et sacré, qui dans ces horribles circonstances, sauve la vie de l'homme.

De quelques autres particularités du dromadaire.

Les pieds du dromadaire sont faits pour marcher dans les sables; ils sont garnis par le bout de deux petits ongles, et le dessous est large, fort charnu et revêtu d'une peau molle, épaisse et peu calleuse; ces pieds sont fendus par-dessous, de l'avant à l'arrière

sur les deux tiers de leur longueur. Souple et charnu, le pied du dromadaire convient au sable fin et mouvant, pour lequel il a été créé; s'il avait été garni de corne épaisse et solide, le frottement du sable produirait bientôt un échauffement du pied et de la jambe; la corne brûlée et desséchée se réduirait en écailles, qui éclateraient les unes après les autres, et bientôt l'animal ne pourrait plus marcher; mais enveloppé d'une matière molle et charnue, accessible aux sucs nourriciers, et aux humeurs qui s'échappent par la transpiration, le pied du dromadaire conserve toute sa souplesse, et se trouve mieux encore que le pied de l'homme, conformé pour marcher dans les sables des déserts qu'il doit parcourir toute sa vie.

Ses jambes et son cou sont fort longs; les jambes devaient l'être, puisqu'elles s'enfoncent souvent de plus de deux pieds dans les sables, et que si leur longueur n'avait pas été d'une dimension qui paraît fort désagréable, fort exagérée, fort disgracieuse à l'œil, le ventre de l'animal se trouverait engagé dans les sables, et il ne lui resterait

ni les moyens, ni la force de les traverser.

La longueur de son cou était également indispensable et nécessaire, c'est un balancier, au moyen duquel il soutient l'équilibre de son corps; c'est un levier mobile, dont les mouvemens lui sont indispensables pour rendre sa chûte plus insensible et plus douce quand il plie ses jambes pour s'accroupir, et pour se relever aussi plus aisément. Sa tête est petite à proportion du corps; son museau est allongé, et fendu comme celui d'un lièvre; ses yeux sont d'une grandeur moyenne, et l'ensemble de la physionomie de cet animal, porte une impression de calme et de douceur, mais aussi d'une profonde tristesse.

Pourra-t-on s'en étonner, quand on a vu que dès les premiers jours de sa plus faible enfance, il est condamné à la gêne, à la torture; que dans aucun instant de sa vie, il ne connaît les douceurs de la liberté; que seul entre les animaux, il est dès sa naissance privé des caresses de sa mère, et qu'il ne lui est jamais permis de bondir autour d'elle; que toute sa vie se passe en pri-

vations, en souffrances, et en fatigues ; que toute sa carrière est laborieuse et pénible ; qu'il ne jouit pas d'un seul instant d'indépendance, et qu'il est impossible d'éprouver plus impitoyablement que lui, les rigueurs d'une perpétuelle servitude ?

Les dromadaires qu'élèvent les Maures sont en général de couleur fauve ou brune ou cendrée; il ne paraît pas que ces sauvages mettent beaucoup d'attention à les panser, à les entretenir de manière à en obtenir du poil moëlleux et fin ; cependant ils l'emploient à faire des étoffes dont ils se vétissent, et dont ils se meublent ; ils en fabriquent aussi des tentes, dont le tissu est si serré et si épais, qu'elles sont impénétrables à la pluie ; ils en font même des vases en forme de sacs ronds, dont le diamètre est d'un pied, et dont la profondeur est de dix-huit pouces ; la partie supérieure de ces vases est renforcée sur la largeur de quatre pouces, par des bandes de la même étoffe, de sorte qu'ils restent naturellement ouverts. Les Maures s'en servent pour chercher de l'eau, et pour l'y conserver pour l'usage de la journée, comme nous faisons

de nos baquets en bois; des sortes d'anses ou de grandes mailles qui sont placées vis-à-vis l'une de l'autre à l'ouverture du vase, permettent d'y passer de longues perches qui aident à le porter, et ces vases de poil sont si bien faits, qu'ils gardent l'eau tout aussi parfaitement que des vases de terres ou de métal.

Le dromadaire n'est formé qu'entre quatre et cinq ans; c'est alors seulement qu'on commence à s'en servir, mais avec beaucoup de ménagement, et avec la plus grande attention de ne le pas excéder; ce n'est que vers six ans, que les Maures le regardent comme arrivé à l'époque de la puberté; mais ce n'est qu'à huit ans qu'il est dans sa force.

Prix auquel les Maures vendent ordinairement leurs dromadaires.

Le prix ordinaire d'un dromadaire de huit ans, était en 1787, de deux cent cinquante livres, et ce prix était soldé aux quatre cinquièmes en pièces de Guinée, et l'autre cinquième en véroteries, en poudre à tirer, et en balles et pierres à fusil.

Les Maures connaissent l'âge d'un dromadaire à des signes non équivoques, et ne se trompent jamais à cet égard; mais

comme eux seuls élèvent et vendent ces animaux dans toutes les contrées occidentales de l'Afrique, comprises entre le Zaarha et la ligne, ils gardent entr'eux le secret des signes auxquels ils connaissent leur âge, et n'en font part, ni aux noirs, ni aux Européens qui commercent avec eux.

Il arrive de là qu'on est fort souvent trompé, et qu'ils vendent des dromadaires de cinq ans, comme s'ils en avaient huit. J'ai vu plusieurs friponneries de ce genre, et l'un de mes dromadaires a péri après sept jours de marche, dans le petit voyage du Sénégal à Gorée, seulement parce qu'il était trop jeune, car sa charge n'allait tout au plus qu'à dix quintaux.

Je suis persuadé qu'on risquera toujours moins de la mauvaise foi du Maure, en achetant de lui des dromadaires déja vieux, qu'en en achetant des jeunes ; on distingue assez bien à la physionomie, aux formes du corps, à la qualité du poil, et aux callosités des jambes et du poitrail, un dromadaire de quinze à vingt ans; mais il m'a paru fort difficile de faire la différence d'un dro-

madaire de quatre à cinq ans, d'avec un dromadaire de huit ans.

Les Maures assurent que cet animal conserve toute sa vigueur pendant quarante ans; qu'après quarante ans ses forces commencent à diminuer, mais que sa vie commune est de soixante ans: quelques-uns deviennent beaucoup plus vieux; ces exemples sont rares.

Quand les dromadaires vieillissent, et qu'ils ne rendent plus de service, les Maures les mangent; presque tous les rois voisins de la rivière de Gambra ont quelques dromamaires achetés des Maures, qui en vendent beaucoup aussi aux Mandings; ceux-ci les débitent dans les contrées intérieures de l'Afrique, et j'ai vu à Albreda un convoi de cinquante dromadaires mâles et femelles, destinés pour Téembou, capitale des Foulhas méridionaux, éloignée de deux cent cinquante lieues au midi du Zaarha. Tous les mâles de ce convoi étaient hongrés; les Maures n'en vendent pas d'entiers, sans doute pour garder seuls cette branche de commerce.

Si nos affaires dans cette partie de l'A-

frique prenaient l'activité, et l'étendue que je crois qu'on doit et qu'on peut leur donner, il faudrait penser à élever des dromadaires. Les bords du Sénégal ne seraient pas favorables à cette éducation, puisqu'ils sont tous les ans inondés par les crues du fleuve; mais dans les contrées situées entre l'embouchure du Sénégal et le Marigot de Salum, et surtout dans celles du cap Verd, dont le sol est élevé, sec et sablonneux, on éleverait des dromadaires avec autant de succès que dans les oasis du Zaarha. Il faudrait sans doute de l'adresse pour obtenir des Maures quelques dromadaires entiers; mais en dissimulant l'intention de former des haras de dromadaires, et surtout en payant des mâles entiers à très-grand prix, je pense qu'on réussirait à s'en procurer un petit nombre.

Le tems pourrait arriver, où cet animal nous serait très-utile et même très-nécessaire, et je ne crois pas qu'il faille mépriser le projet d'en former quelques haras aux environs du cap Verd.

Usage que l'on peut faire du dromadaire pour quelques

Puisque l'on peut transporter sur les dromadaires, à de très-longues distances, et à

expéditions en Afrique.

très-peu de frais, des poids de dix à douze quintaux, il est facile de comprendre tout le service que l'on tirerait de ces animaux, dans des entreprises qui auraient pour objet, ou un commerce actif par terre, ou une guerre contre quelque nation africaine, ou la conquête de quelque contrée avantageuse, ou une reconnaissance à force armée dans les régions centrales du vaste continent de l'Afrique.

Six cents hommes armés et exercés à la manière de l'Europe, organisés pour le service qu'on attendrait d'eux, soutenus par une artillerie légère, composée seulement de pièces de quatre, d'obusiers et d'espingoles, commandés par un général instruit, sage et résolu, feront fuir devant eux vingt mille Maures, et plus sûrement encore cinquante mille Nègres. Ces peuples restent sans défense, attaqués par des troupes disciplinées, et ne peuvent résister ni au feu de notre mousquetterie, et bien moins encore à celui de notre artillerie.

Un dromadaire peut porter dix quintaux, il portera donc aisément six soldats; mais un seul dromadaire suffira pour douze soldats, dont six marcheront cinq heures par

journée, pendant que six autres se reposeront montés sur un dromadaire, et réciproquement. Cinquante des ces animaux suffiront donc pour le transport de six cents soldats.

Une pièce d'artillerie légère pèse de six à sept cents livres; un homme qui monterait le dromadaire chargé d'une pièce légère, n'augmenterait le fardeau que de cent soixante livres, et l'animal pourrait porter encore cent quarante livres de poudre.

Les affûts de ces pièces légères, n'étant pas destinés à une grande fatigue, et ne devant servir qu'au moment d'un combat, il ne conviendra pas de leur donner la solidité des affûts qui servent dans nos guerres d'Europe, et un dromadaire portera aisément deux affûts. Deux cents dromadaires pourront suffire pour une expédition considérable ; tout ce qui devrait d'ailleurs concourir au succès d'une telle entreprise, demande des détails qu'on ne peut placer ici; mais ce qu'on peut assurer, c'est qu'une petite armée de six cents hommes, disposée, organisée, et dirigée suivant les vues que je viens d'indiquer, aurait en Afrique, une

force et une puissance incalculables; et ce que je viens de dire dans ce chapire peut faire comprendre qu'avec l'aide du dromadaire, il sera possible de tenter des expéditions très-importantes, et soit qu'on veuille former quelqu'entreprise de guerre, soit qu'on veuille rendre facile la correspondance des contrées que doit embrasser le gouvernement du Sénégal, soit qu'on veuille entreprendre quelque voyage dans l'intérieur, ou former des liaisons de commerce par terre, ou tenter quelques moyens de civilisation, ou acquérir enfin des connaissances exactes, détaillées et si desirées sur cette partie considérable de l'Afrique occidentale, il sera très-avantageux de former des haras de dromadaires, et de pouvoir disposer d'un grand nombre de ces animaux si précieux et si utiles.

CHAPITRE

CHAPITRE IX.

DE QUELQUES CIRCONSTANCES PRINCIPALES DE LA PARTIE DU SÉNÉGAL,

Comprise entre Podhor et la Cataracte du rocher Felow.

L'île au Morfil ; les Foulhas-Peuls ; les Nègres-Serrawallis que nous nommons Saracolets ; la ville et le fort de Galam ; le rocher Felow ; l'embouchure de la Félémé à Tafalisga.

En suivant les contours du fleuve Sénégal, la traversée de Podhor au rocher Felow, est de plus de deux cents lieues, et de toutes parts les rivages offrent les richesses de la

plus belle végétation, les cultures les plus variées, de riz, de mil, de maïs, de tabac, d'indigo, de coton et d'un grand nombre de plantes légumineuses.

On ne peut douter des grands produits des terres qui bordent le Sénégal; elles doivent être comptées au nombre des plus fertiles du globe, et elles sont propres aux productions les plus précieuses.

L'île au Morfil et celle de Bilbos, qui ensemble ont sur soixante-cinq lieues de longueur, une largeur moyenne de trois lieues, sont situées toutes deux sur la rive gauche du grand cours du fleuve, qui les borde au Nord; elles ont pour limite au Midi un bras qui porte le nom de rivière du Morfil ou rivière des Dents d'Eléphans, à cause du grand nombre de ces animaux qui y vivent en troupes, dont les Nègres font la chasse, et dont ils vendent les défenses. Les surfaces des îles au Morfil et de Bilbos, forment ensemble cent quatre vingt-quinze lieues carrées.

L'escale du Cok et le fort de Podhor, sont situés à l'extrémité occidentale de l'île au Morfil. Les deux îles, sont sous la domina-

tion des Foulhas-Peuls, dont le trône est occupé par un prince Marabouth, qui porte le titre de Siratick.

On a déja dit que le territoire de ces Foulhas occupe une étendue de plus de cent lieues, le long des bords du Sénégal. Les révolutions que cette nation a éprouvées, son histoire, son caractère, ses mœurs, son gouvernement, les productions de terres qu'elle habite, donnent matière à des observations très-curieuses, et à des relations trop nombreuses pour trouver place dans ces fragmens.

C'est surtout chez les Foulhas, que la flotille de Galam rencontrait le plus d'obstacles, d'embarras et de difficultés; le gouvernement pourra les éviter et les prévenir, par des mesures et des arrangemens qui seront en son pouvoir.

A trente lieues au sud de l'extrémité méridionale de l'île de Bilbos, on entre dans le territoire de Galam, peuplé par une nation de Nègres, que nous nommons Sarcolets, mais dont le véritable nom est Serarawallis, et Galam est le chef-lieu de cette nation.

Les Nègres Serrawallis, sont gouvernés par plusieurs petits princes indépendans les uns des autres, qui forment entr'eux une république fédérative, dont Galam est la métropole, et le roi de Galam jouit d'une sorte de supériorité sur les autres princes, parce que ce chef-lieu est devenu le centre de tout le commerce de cette contrée de l'Afrique, et que c'est là, que se tient le grand marché de la traite des captifs, qu'on y mène des régions intérieures.

Ces avantages et ces considérations ont déterminé les princes Serrawallis, à convenir entr'eux, que tour-à-tour ils occuperaient le trône de Galam, qui par cette constitution singulière, se trouve le domaine de plusieurs familles, dont les aînés successivement et suivant un certain ordre, deviennent rois, et chacun de ces princes devenant à son tour roi de Galam, reçoit les droits et les émolumes du commerce de ce grand marché.

C'est l'ancienne compagnie des Indes qui a formé les établissemens de Galam, et fait construire le fort, en carré long flanqué de quatre petits bastions, dont il ne

reste pour ainsi dire plus que les ruines; on lui donna le nom de fort Saint-Joseph.

Il paraît que la place de ce fort a été mal choisie, et qu'il serait mieux placé, sur le local des bâtimens et magasins, qui servent aux marchands qui fréquentent cette foire.

Au tems de l'ancienne compagnie des Indes, le fort et le comptoir de Galam avaient une existence très-considérable, et exerçaient une grande influence sur toute cette partie de l'Afrique; d'autres comptoirs fortifiés, établis à Kaignou près du rocher Felow, et sur la Félémé, ressortissaient au commandement de Galam.

A seize lieues au dessus, se trouve située la cataracte du rocher Felow; ce rocher barre le fleuve dans toute sa largeur, et occasionne une chûte qu'on dit être de quatre-vingts pieds de hauteur. Pendant la saison sèche, le lit du fleuve en amont du rocher, est presqu'à sec; mais pendant la saison des pluies, cette cataracte devient imposante, parce que les eaux y afluent dans une abondance prodigieuse, se précipitent avec violence, et le bruit de leur chûte se fait entendre à la distance de dix lieues.

Du rocher Felow à Sego, capitale du pays des Nègres-Bambaras, située, dit Mungo Park, sur la rive droite du Niger, il n'y a que cent quarante lieues, et je suis bien persuadé, que par l'intervention des marchands Mandings, qui parcourent habituellement cette contrée intérieure, on y ferait parvenir quelques voyageurs français.

Par les renseignemens que j'ai pris, j'ai lieu de croire, qu'à la faveur d'un présent de soixante ou de cent pièces de Guinée, on traiterait, de la sûreté de ces voyageurs, avec le roi de Sego, chef de la grande nation des Bambaras, et que ce roi se chargerait de les faire escorter par un détachement de ses propres gardes, qui répondraient de leur vie; rendus à Sego, ils pourraient y rester aussi sous la protection immédiate du roi, et concerter avec lui, les moyens de parvenir à Thombouctou, qui n'en est plus éloigné que de soixante lieues.

Ce voyage intéressant, et qu'on pourrait aisément faire exécuter, donnerait de grandes lumières sur l'intérieur de l'Afrique, et éclaircirait définitivement, la question de l'identité du Niger et du Sénégal. Il

apprendrait aussi, que des voyages dans l'intérieur de l'Afrique, peuvent s'entreprendre sans danger, et cet exemple aurait les suites les plus heureuses.

Il n'est pas douteux, que si le comptoir indispensable de Galam se rétablit, et que la France donne à cet établissement la consistance qu'il mérite d'avoir, bientôt son influence deviendra très-considérable, et il pourra favoriser de très-brillantes entreprises vers les régions centrales de l'Afrique.

A huit lieues au dessous de Galam, au village de Tafalisga, le Sénégal reçoit la rivière de Félémé, qui dans la saison des hautes eaux, peut porter des bateaux de soixante tonneaux, et qui mène au pays de Bambouk, qui va faire l'objet des chapitres suivans.

CHAPITRE X.

DU PAYS DE BAMBOUK.

Préjugé fondé en faveur de la richesse du pays de Bambouk; situation de cette contrée; origine des Bamboukains; leur caractère et leurs mœurs; leur religion et leur superstition; ils n'ont pas de Marabouths, et à quelle occasion ils ont expulsé ces prêtres; leur ignorance dans l'exploitation de leurs mines d'or; fertilité de ce pays; ils ont beaucoup de troupeaux; température; industrie; état politique; histoire de l'établissement de cette colonie de Mandings sur les bords du Colèz-Rio et de la rivière de Félémé; population.

Préjugé fondé en faveur de la grande richesse des mines du pays de Bambouk.

LE pays de Bambouk est célèbre bien plus qu'il n'est connu, et ses mines d'or ont

été l'occasion de bien des rêves brillans; le Bambouk ne doit pas cependant, comme l'Eldorado de l'Amérique équinoxiale, être relégué dans la classe des choses chimériques; ses mines d'or existent, elles sont exploitées, imparfaitement il est vrai, mais elles produisent beaucoup d'or; et s'il est raisonnable de ne pas adopter avec trop d'enthousiasme les projets qu'on pourrait concevoir, dans le but de reconnaître ces mines, de les conquérir, de nous en assurer l'exploitation et la possession, il est raisonnable aussi de ne pas traiter ces projets avec trop d'indifférence; et ce serait avec l'espoir du succès, qu'on pourrait entreprendre d'attirer à nous la plus grande partie de l'or que produit cette riche contrée, et en instruisant les naturels dans l'art de découvrir et de travailler les mines, obtenir même celui qui reste enfoui et caché dans les entrailles des montagnes de Tabaoura.

C'est du pays de Bambouk que sort une partie de l'or qui se débite sur la côte occidentale d'Afrique, depuis l'embouchure du Sénégal jusqu'au cap de Palmes; tout celui que les caravanes, qui traversent le grand

désert du Zaarha, portent de Tombouctou à Maroc, à Fès et à Alger, presque tout l'or, qui par Sennaar, passe au Caire et à Alexandrie, et enfin, la prodigieuse quantité de cette matière, qui est employée aux anneaux d'oreilles, aux bracelets, aux plaques et à d'autres ornemens, dont se couvrent les Négresses et les Mulâtresses riches, et dont elles parent aussi leurs jeunes esclaves favorites, dans toutes les contrées de l'Afrique septentrionale, comprises entre le vingtième et le douzième degré de latitude nord, et entre le vingtième et le premier degré de longitude orientale de l'île de Fer, n'a pour ainsi dire d'autres sources que les mines d'or du Bambouk.

Il y a donc tout lieu de croire, que les terres de ce pays renferment de riches trésors. Elles n'ont encore été travaillées qu'à leur superficie, mais l'or s'y montre par-tout, ou en sable, ou en paillettes, ou en grains, ou en particules, ou en pyrites ferrugineuses, ou en morceaux d'émeri, toujours plus ou moins mêlés d'or.

Quel que soit le nombre des lavages qu'aient subi les terres des mines du Bam-

bouk, elles gardent toujours des paillettes d'or; enfin ce métal se manifeste avec tant de constance et de profusion dans les terres et dans les eaux de cette contrée, et surtout dans toutes les vallées des montagnes de Tabaoura qui couvrent une grande partie de ce pays, qu'il est comme indubitable, que le principe de ces épanchemens, c'est l'or renfermé par masses, par rameaux et par filons, dans les cavernes secrètes de ces montagnes.

Pendant mon séjour en Afrique, j'ai travaillé à réunir sur le pays de Bambouk, une multitude de renseignemens. J'en tiens une partie des Maures et des Nègres du Sénégal et de la Gambra, qui avaient visité cette riche contrée; des Anglais établis dans la Gambra, que j'ai vus plusieurs fois à Gilfrey, m'ont donné sur cette partie de l'Afrique des notes, et des détails importans et nombreux. J'ai tiré aussi des lumières sur le Bambouk, d'un ouvrage imprimé en Angleterre en 1782.

Enfin, j'ai eu communication de plusieurs mémoires, de MM. Levens, David, Pelays et Legrand, les deux premiers, chefs, et

les deux autres employés, de l'ancienne compagnie des Indes au Sénégal, et qui avaient visité le pays de Bambouk, pendant les années 1730, 1731, 1732 et 1744.

Ce qu'on va lire est le résultat de ces renseignemens, de ces notes et de ces mémoires, et pourra répandre quelques lumières sur une contrée très-intéressante fort peu fréquentée par les Européens, et sur les mines d'or qu'elle renferme.

Situation du pays de Bambouk.

Le pays de Bambouk, au Sud du fleuve Sénégal, à la distance de dix lieues de la rive gauche de ce fleuve, est renfermé entre le quatorzième degré quinze minutes, et le douzième degré trente minutes latitude septentrionale; cette situation en latitude est un peu différente de celle de la carte de Danville, mais je l'ai adoptée sur les notes des Anglais de la Gambra, qui se trouvent d'accord avec la carte du major Rennell; il en est de même de la situation en longitude, qui place cette contrée au septième degré dix minutes, et au huitième degré trente minutes longitude orientale de l'île de Fer. La rivière Félémé qui se

verse dans le Sénégal à Tafalisga, forme la limite occidentale de ce pays.

Il paraît par les renseignemens que j'ai recueillis, que ce qui forme proprement le pays de Bambouk, n'a à-peu-près que trente-six lieues d'étendue du Nord au Sud, sur une largeur moyenne de vingt-huit lieues, ce qui donne une surface d'un peu plus de mille lieues carrées.

Le pays est partagé en trois royaumes ou trois contrées indépendantes l'une de l'autre, qui sont le Bambouk, le Sâtadou et le Konkoudou. Chacune a son roi ou chef; mais celui de ces trois royaumes qui porte spécialement le nom de Bambouk, donne à son roi une certaine supériorité, qui cependant n'est qu'honorifique; il doit son rang à l'importance de la contrée de Bambouk, à la riche mine d'or de Natakon qui s'y trouve située, et à l'ancienne prérogative de son trône.

Il est arrivé de là que le royaume de Bambouk a donné son nom à tout le pays, et que le Satadou et le Konkoudou quoi qu'indépendans, se trouvent désignés sous ce nom général.

Le royaume de Bambouk est situé dans une direction Sud-Est Nord-Est, sur les deux rives du Grand Colez ou Rio d'Oro; celui de Satadou est situé au Sud-Ouest, et celui de Konkoudou au Sud-Est: chacun de ces trois royaumes possède des mines d'or, mais celles du Bambouk sont les plus riches, les plus célèbres, les plus nombreuses et les mieux connues.

Les montagnes de Tabaoura qui forment une chaîne de trente-huit à quarante lieues de développement, occupent une partie considérable de cette contrée; ces montagnes fournissent beaucoup de ruisseaux, et deux rivières principales, qui portent toutes deux le nom de Colèz.

L'une parcoure la partie occidentale du pays de Bambouk, l'autre sa partie orientale; le Colèz du couchant, qui porte aussi le nom de Rio d'Oro, qu'elle a reçu des Portugais, a un cours de près de trente lieues directes, et se jette dans la rivière de Félémé, au village de Nayé-Mow; le Colèz du Levant, qui porte le nom de Guyamon-Colèz, se jette dans le fleuve Sénégal à Bakayakoulou.

Les habitans du pays de Bambouk sont d'origine Manding. Une colonie de ce peuple si connu dans toute l'Afrique occidentale, fit la conquête de cette riche contrée, à une époque fort ancienne et antérieure à la découverte moderne de l'Afrique par les Portugais. Origine des habitans du pays de Bambouk.

L'activité naturelle de la nation Manding, son intelligence, son industrie et sa langue, se sont également altérées chez les Mandings du Bambouk: ceux-ci sont lâches et paresseux, imprévoyans et inconsidérés, ignorans et superstitieux; leur langue est un mélange très-corrompu du Manding, du Jolof, du Fouhli et du Maure; c'est un langage grossier, dans lequel on est fort étonné de retrouver beaucoup de mots portugais; c'est de l'aveu des nègres de cette partie de l'Afrique, une sorte de patois, fort difficile à comprendre, et dans lequel la langue manding est à peine reconnue.

Les Nègres du Bambouk sont d'une honteuse lâcheté. Voisins d'une nation noire, qui porte le nom de Kasson, et qui peuple les bords du Sénégal, au dessus de la cataracte de la roche Felow, ils sont perpétuellement en guerre avec elle. Caractère et Mœurs

Ces sauvages arrivent inopinément, brûlent des villages, pillent des bestiaux, enlèvent des femmes et des enfans ; peu d'années se passent sans que quelques-unes de ces invasions n'aient lieu. On croirait que les Bamboukains, qui peuvent mettre plus de dix mille hommes sous les armes, se seraient lassés et indignés des attaques et des violences de leurs féroces et audacieux voisins, mais ces hommes pusillanimes n'ont su adopter que des mesures de faiblesse, contre ces irruptions si souvent répétées.

Ils ont pris, depuis quelque tems seulement, le parti d'épier les mouvemens des Kassons, et de prévenir, en quelque sorte, les inconvéniens de leur audace, en se retirant, au moment de l'invasion, avec leurs bestiaux, leur or, leurs effets les plus précieux et leurs familles, dans les défilés des montagnes de Tabaoura, dont l'accès est fort difficile et fort dangereux, pour ceux qui n'ont pas la connaissance du pays.

Les Kassons qui, dans ces incursions, ne sont d'ordinaire qu'au nombre de sept

à

à huit cents hommes, n'osent s'engager dans ces défilés, et se bornent à des ravages, à des pillages de meubles qu'on n'a pu sauver, et à l'enlèvement de quelques femmes ou de quelques enfans qui, surpris, n'ont pu s'échapper.

C'est ainsi que les Mandings dégénérés du Bambouk, se laissent opprimer par une horde de Nègres sauvages et hardis, qui forts de leur témérité, mais surtout de la lâcheté des Bamboukains, se font redouter d'un peuple qui les détruirait aisément, si l'or et la paresse n'avaient corrompu son caractère et énervé son courage.

Ces Nègres, établis sur une terre riche et fertile, s'abandonnent sans mesure au repos et à l'oisiveté ; et comme leur pays produit, pour ainsi dire sans culture, tout ce qui est nécessaire à une vie aisée et agréable ; comme surtout leur terre leur donne presque sans travail, ce métal corrupteur que l'on appelle or, ils n'ont aucune émulation, ni pour l'agriculture, le plus précieux et le premier des arts, ni pour l'industrie, ni pour le commerce.

Dans chaque village du Bambouk, il Le Bentaba

y a un lieu d'assemblée qui porte le nom de Bentaba ; c'est une grande halle formée par des poteaux espacés de dix à douze pieds l'un de l'autre , de la hauteur de quinze pieds, qui soutiennent un toît en paille. La capacité du Bentaba est toujours telle, que tous les mâles du village , depuis l'âge de douze ans, peuvent s'y réunir.

C'est là que se tiennent les conseils, que se traitent toutes les affaires générales, que les chefs et les anciens reçoivent les plaintes et font justice ; c'est aussi là que , dès le lever du soleil, se réunissent des cotteries de Nègres qui y passent des journées entières, à fumer , à jouer, mais surtout à causer, et à faire des contes et des histoires ; car les contes les plus absurdes, les histoires les plus mensongères , sont le souverain délice et le plus grand amusement de ces hommes, qui parviennent à la vieillesse sans être sortis de l'enfance.

Après le coucher du soleil , les femmes et les jeunes filles à leur tour , se rendent au Bentaba , et les filles s'y livrent avec fureur au plaisir de la danse ; plaisir qui consiste à se mouvoir avec une sorte de

transport, à prendre, en se remuant violemment, les attitudes les plus bizarres et les plus indécentes; cela se passe au bruit étourdissant et tumultueux des hommes, des femmes, des tambours, des instrumens et des battemens de mains, qui marquent la mesure.

La Polygamie est en usage chez les Bambouk ains.

Les Mandings du Bambouk sont polygames, et prennent autant de femmes que leur fortune leur permet d'en entretenir; cet entretien, dans un pays qui donne avec profusion l'or et toutes les denrées nécessaires à la vie, n'exige pas de grands frais, et l'acquisition d'une femme y est d'un prix fort médiocre.

Cérémonie des mariages.

Celui qui recherche une jeune fille, sollicite son aveu et la demande à ses parens; cette demande est pour ainsi dire de pure formalité; quand celui qui recherche une jeune fille est d'accord avec elle, il donne aux parens quelques livres de sel, un peu d'or, et quelquefois une pièce de bétail; le présent qu'il fait à la fille consiste en deux ou quatre pagnes, quelques paires de mules ou sandales de maroquin, des ornemens en véroterie, de l'ambre jaune,

du corail, des clous de girofle, quelques pataques ou écus de Hollande, et un ou deux paniers de mil ; voilà le prix auquel on obtient, même la fille d'un chef ou d'un roi. Dans les dernières classes, ces présens sont de moindre valeur.

Quand les présens ont été acceptés, les parens de la jeune fille la conduisent à la maison de son mari, accompagnée d'un cortège nombreux de femmes, de baladins, de griots et de griotes, de musiciens, qui chantent la vertu et la beauté de la fille, et la force, la richesse et la générosité du futur époux.

Quand la jeune fille est arrivée à la porte de la case de celui qui doit devenir son mari, elle ôte ses sandales, et on lui met dans les mains une petite callebasse pleine d'eau ; elle frappe à la porte de la case ; on lui ouvre ; elle trouve son futur époux entouré des anciens de sa famille, elle s'approche de lui, se prosterne, et verse sur ses pieds, l'eau contenue dans la petite callebasse ; elle lui essuie ensuite les pieds avec le bas de sa pagne.

Cet acte de soumission est la seule céré-

monie pratiquée aux mariages. Après cela le mari installe sa nouvelle femme dans une case de son enclos, construite ou préparée pour elle, où elle trouve tout ce qui lui sera nécessaire pour tenir son ménage particulier.

Il en est dans le pays de Bambouk comme dans toutes les contrées occidentales de l'Afrique que j'ai visitées ; la première femme épousée par un noir, est spécialement sa femme, et conserve une certaine supériorité sur toutes celles qu'il épouse après elle ; cette première épouse habite la case du mari, mange avec lui, sans jamais cependant s'asseoir à la même table, garde ses sandales dans la maison, et est consultée et écoutée dans toutes les affaires.

Les autres femmes associées à cette première, quoiqu'aussi femmes légitimes, sont tenues à une certaine déférence envers la première épouse ; elles ne peuvent entrer dans la case du maître, sans y être appelées ; elles doivent ôter leurs sandales à la porte : ce sont des sortes de concubines légitimes, que le mari fréquente tour-à-tour,

chacune une semaine ; celle qui est de tour, est chargée d'accommoder la nourriture du maître, qu'elle fait porter à sa case, ou qu'elle y porte elle-même, si elle est protégée par la femme principale.

Chaque femme jouit de son bien particulier, et la plus laborieuse est la plus riche. Les femmes les plus expérimentées et les plus actives dans le lavage de l'or, possèdent le plus d'or ; cependant la plus riche ne peut se permettre plus de luxe, que celle qui ne l'est pas autant, le mari ne le souffrirait pas ; elle ne peut faire usage de son bien, que pour rendre son intérieur plus commode et plus agréable, faire meilleure chair avec ses enfans, et mieux régaler son mari et ses amies.

Comme la première femme a beaucoup d'influence, les concubines ont intérêt à la ménager, et à l'envi l'une de l'autre, elles tâchent de captiver son amitié par des présens, et par-là, elles rendent aussi leur existence plus agréable.

Les femmes du Bamboukains sont très-galantes.

Les Bamboukains sont voluptueux, mais ne sont pas jaloux, et leurs femmes et leurs filles sont galantes, et se livrent pour bien

peu de chose, aux desirs de ceux qui les sollicitent.

Aucune honte ne suit même l'abandon des filles, mais l'adultère publique d'une femme, répand une certaine ignominie sur le mari.

Quand un adultère a fait de l'éclat, l'époux en est en quelque sorte avili, à moins qu'il ne se venge, et sa vengeance n'est pas cruelle; le mari outragé chasse sa femme, mais garde les enfans; il porte sa plainte au Bentaba, devant le chef et les anciens du village, ce tribunal condamne le suborneur à payer au mari un bœuf ou de l'or, et par le même jugement permet au mari de piller, pendant un mois, le galant de sa femme.

Voilà la seule punition de l'adultère, qui ne flétrit pas d'infamie, les femmes reconnues et jugées coupables; elles sont chassées, répudiées, mais elles gardent tout le bien qu'elles peuvent avoir, et souvent elles épousent celui qui les a séduites, ou quelqu'autre époux plus complaisant que le premier.

Tant de modération dans la vengeance

d'un outrage, qui irrite d'ordinaire la vanité de l'homme, prouve que les Bamboukains sont débauchés, et que leurs mœurs sont dissolues ; et l'on voit aussi, que leurs femmes, très-galantes et très-libertines, non contentes du caractère doux et complaisant de leurs maris, aiment quelquefois, comme d'autres Messalines, à outrager toutes les bienséances, à insulter à tous les ménagemens, et à publier leurs débauches.

On a vu que les Bamboukains ont des vices, mais ils ont aussi des vertus. Un des principes de leur morale, est qu'il ne faut jamais faire aux autres ce qu'on ne voudrait pas qu'il fût fait à soi-même ; ils ne se pillent ni ne se volent entr'eux, ils ne font pas d'esclaves, et jamais un Bamboukain ne devient le captif de son compatriote, et n'est vendu par lui.

Ils se secourent mutuellement, ils se gardent la foi promise, ils pratiquent l'hospitalité avec plaisir et avec toute la bienveillance possible ; ils ont cette vertu dans la plus grande recommandation ; c'est surtout à l'égard des noirs, et de préférence à

l'égard des Nègres mahométans, qu'ils l'exercent avec zèle, car ils n'aiment pas les blancs, ils les craignent, et la grande méfiance qu'ils en ont, les rend, pour eux tout autres qu'ils sont pour les Nègres.

Dans tout le pays de Bambouk un noir ne manquera jamais du nécessaire ; s'il arrive nud chez ce peuple hospitalier, bientôt les hommes, les femmes, lui donnent des habits, et personne ne lui refuse la nourriture : un Nègre étranger entre dans la première case qui se trouve sur ses pas, il salue le maître ; et si c'est l'heure du repas, il se place à côté de lui, et mange de la même gamelle ; tout le monde le traite avec cordialité, et le repas fini, l'étranger adresse à l'hôte qui l'a régalé, des paroles qui veulent dire : « Je te remercie, frère; que Mahomet te bénisse, et que Dieu te favorise » ; avec ces mots un étranger noir, parcourt tout le pays de Bambouk, sans manquer jamais de rien, et recevant partout un accueil favorable.

A ces traits principaux du caractère et des mœurs des habitans du pays de Bambouk, on peut juger que si l'or qu'ils trou-

vent à leurs pieds, si la fertilité de leurs terres, si la chaleur du climat qu'ils habitent, les a corrompus et énervés, ils sont cependant plutôt des hommes efféminés que des hommes méchans, et que la conquête et l'asservissement d'un pareil peuple serait une entreprise bien facile.

Religion, superstitions, et circoncision.

La religion mahométane est celle de la nation Manding, et les habitans du Bambouk sont mahométans; mais ce culte s'est réduit parmi eux, à prononcer quelquefois dans la journée certains mots du Koran, et aux ablutions ordonnées par la loi Islamite.

Ils pratiquent la circoncision, et les mâles et les femelles y sont également soumis; c'est une cérémonie et une opération indispensables; ce n'est qu'après la circoncision que les jeunes gens, des deux sexes, ont la permission de se marier, et c'est un grand crime dans le pays de Bambouk, de goûter les plaisirs de l'amour avant de l'avoir subi; ce péché serait une abomination, et il est tellement en horreur qu'il est fort rare qu'il se commette.

On n'y administre cettte sorte de baptême

qu'entre douze et quatorze ans ; les Bamboukains ont sans doute imaginé de reculer aussi loin cette cérémonie, pour prévenir le libertinage trop précoce des jeunes garçons et des jeunes filles.

Cérémonies et usages pratiqués à l'occasion de la circoncision.

Celles-ci arrivent à l'état de puberté dès l'âge de dix ans, mais cette précaution entraîne d'autres dangers; dans un pays malsain, où la chaleur est étouffante, l'opération faite aussi tard, devient fort délicate et souvent dangereuse ; aussi n'est-elle confiée qu'aux chefs des villages, qui sont instruits et exercés dans cette pratique.

La fête de la circoncision est la plus grande et la plus solemnelle des peuples du Bambouk ; elle est annoncée deux mois d'avance ; les jeunes garçons et les jeunes filles y sont préparés, par une retraite, par un régime, et sont sévèrement surveillés.

Le jour de la fête tout le village est orné de feuillages et de fleurs, et l'air retentit de chants d'allégresse : la cérémonie a lieu sous le Bentaba ; là, sur une estrade élevée, se place le chef du village assisté des anciens ; tous les hommes circoncis peuvent

être présens, mais les femmes en sont exclues.

Les jeunes gens destinés à la circoncision sont couronnés de fleurs, et sont menés processionnellement, marchant deux à deux, les garçons, les premiers, les filles ensuite. Tout cela se fait dans la plus grande solemnité : la cérémonie commence par les garçons, ensuite vient le tour des filles. Les chants des griots et des griotes, et le vacarme des musiciens, couvrent les plaintes et les cris qui échappent souvent aux jeunes victimes.

Comme l'estrade sur laquelle sont placés le chef et les anciens, est très-élevée, l'opération n'est vue que par eux ; des secrets et des moyens qui ne sont aussi connus que d'eux, arrêtent les hémorragies, et préviennent les suites que pourraient avoir les blessures qu'ils ont faites.

Il serait trop long d'entrer dans tous les détails de cette grande cérémonie, qui est accompagnée de plusieurs particularités bizarres que l'on ne pourrait faire connaître sans blesser la décence.

Il faut cependant parler du droit des cir-

concis après la circoncision ; cette opération et cette cérémonie semblent leur donner l'émancipation, l'usage des droits naturels, et la plus entière liberté de s'abandonner aux plaisirs de l'amour, sans aucuns remords, sans aucune honte, et même sans scandale et sans encourir de blâme.

Un usage fort anciennement établi, donne aux nouveaux circoncis le droit de se soustraire pendant quarante jours à la surveillance de leurs parens. Depuis le lever du soleil jusqu'à son coucher, un jeune garçon ou une jeune fille, après la circoncision, peut quitter la case paternelle au lever du soleil, et n'y rentrer qu'au soleil couchant ; pendant toute la durée du tems où le soleil est sur l'horizon, les jeunes gens nouvellement circoncis vont où il leur semble bon, et restent errans dans les campagnes qui environnent leurs villages.

Ils peuvent demander et exiger leur nourriture où ils leur plaît, mais il ne leur est pas permis d'entrer dans les cases qu'ils n'y soient invités, ils doivent rester à la porte, et si on ne veut pas les engager d'entrer, l'usage oblige de leur apporter plusieurs

mêts, toujours apprêtés avec soin ; entre les repas ils sont libres de sortir du village, et de courir les champs et les bois dont il peut être entouré.

Quoique la fête de la circoncision soit fixée au milieu de la saison d'hiver, cependant dans cette contrée où la chaleur est toujours très-forte, une aussi grande licence aurait sans doute des conséquences dangereuses pour les nouveaux circoncis ; mais pour prévenir ces dangers, les Bamboukains ont arrêté, qu'il est défendu aux garçons et aux filles nouvellement circoncis d'avoir aucune espèce de communication, ni entr'eux, ni avec aucune personne du village, hors leurs parens; et pour les empêcher de se réunir, quelques Nègres réputés sorciers, qui sont les agens du Mahamma Jamboh, espèce de démon inventé par les Mandings, se frottent le corps de terre glaise, s'enveloppent les reins de feuilles ou de paille, se couvrent le visage de masques effroyables, s'arment d'un fouet à plusieurs cordes, et courent les campagnes et le village pour épier et pour observer les nouveaux circoncis des deux sexes.

Ces agens d'une police nécessaire, poussent d'affreux hurlemens, et s'ils rencontrent de ces jeunes garçons et de ces jeunes filles ensemble, ou dans quelqu'autre circonstance suspecte, ils les fustigent jusqu'à faire ruisseler le sang; la crainte des suppôts du Mahamma Jamboh, tient les garçons éloignés des filles, et prévient des désordres qui pourraient être funestes.

Pendant la durée de ces quarante jours de licence, ceux qui se dévouent à faire observer cette sévère police, et qui ne l'exercent que par l'autorité des chefs, et de l'aveu des parens des nouveaux circoncis, reçoivent des présens, et surtout sont bien nourris et bien régalés.

Ces quarante jours d'indépendance se terminent par une fête générale, à laquelle tout le village prend part; on tue plusieurs bœufs, qui sont mangés par les convives, toutes sortes de mêts et de boissons enivrantes sont prodigués, et la fête se termine par une danse.

Expulsion des Marabouths.

Une circonstance fort singulière qui distingue les Mandings du Bambouk, de la nation à laquelle ils doivent leur origine,

c'est qu'ils n'ont pas de Marabouths, c'est-à-dire des prêtres, et qu'ils n'en souffrent pas parmi eux. Ils en avaient à l'époque où ils firent la conquête du pays, mais ces prêtres conspirèrent contre les chefs de la nation; ils voulurent s'emparer de l'autorité, du gouvernement, asservir les Bamboukains, et se rendre maîtres des mines d'or.

Ce complot fut découvert, et tous les Marabouths furent mis à mort; depuis cet évènement, non-seulement ces prêtres furent exclus du Bambouk, mais on ne permit plus à aucun prêtre mahométan d'entrer sur le territoire; le pays resta peut-être plus tranquille, mais l'instruction en souffrit beaucoup, et c'est de cette époque qui date de plus de trois cents ans, que les Bamboukains, sont devenus les seuls Mandings livrés à la plus grossière ignorance, aux plus absurdes et aux plus ridicules superstitions, à la plus grande indifférence pour leur religion, et à une sorte d'apathie et de stupidité, qui détruisent tous les avantages que leur offre la terre qu'ils habitent.

On

On verra que ces Nègres n'exploitent leurs mines d'or, qu'en creusant des puits, dont ils tirent une terre mêlée d'or, qu'ils soumettent au lavage ; souvent ces puits creusés sans précaution s'éboulent et engloutissent les mineurs qui y travaillent. Il serait aisé de sauver ces malheureuses victimes de l'ignorance, puisque ces puits n'ont jamais plus de quarante pieds de profondeur ; mais ces Nègres, au lieu d'attribuer ces accidens à leur impéritie, ont la sottise d'en faire honneur au diable, qu'ils croient souverain et fabricateur de l'or, et qui produit de tems à autres de ces éboulemens, pour se procurer des esclaves.

Les Bamboukains croient que le diable fabrique l'or.

Le préjugé des Bamboukains, c'est que le diable fabrique l'or, à une profondeur immense au dessous du terrain où ils le trouvent, qu'il fait travailler ce riche métal par des esclaves, dans de grandes cavernes souterraines ; que le nombre des esclaves employés à cette fabrique est très-considérable ; qu'il en périt un certain nombre tous les ans ; que les éboulemens des puits sont l'œuvre du diable, qui se sert de ce moyen pour se procurer de nouveaux esclaves et

remplacer ceux qu'il a perdus. Dans cette opinion, ils n'osent secourir les malheureux engloutis ; ils déplairaient au diable s'ils tentaient de sauver et de lui enlever ses esclaves ; ils risqueraient qu'il emportât tout l'or du pays, et qu'il n'allât établir son laboratoire dans quelqu'autre contrée.

Ce préjugé bien établi dans l'esprit faible et stupide de ces noirs, joint à leur ignorance dans les moyens d'exploitation, coûte chaque année la vie à des hommes, qu'il serait fort aisé de sauver, et bien plus aisé de garantir.

Cependant, il est souvent arrivé, que de nouveaux puits ont été creusés sur d'anciens éboulemens, que le tems avait recouverts d'herbes et d'arbrisseaux, et qu'on a retrouvé les squelettes de quelques-uns de ces malheureux engloutis.

Ces squelettes auraient dû suffire à ces Nègres, pour leur prouver que le diable n'emporte pas ces victimes dans les cavernes profondes où ils supposent qu'il fabrique et fait travailler l'or ; mais leur superstition explique tout différemment la découverte de ces dépouilles. Sans doute, disent-ils,

le diable a trouvé quelques défauts considérables dans l'esclave qu'il voulait se donner : peut-être n'était il pas assez fort, ou bien il avait quelqu'infirmité cachée ; il était trop vieux; enfin, le diable a eu ses raisons pour ne vouloir pas l'enlever et pour l'abandonner à la mort.

L'ignorance et l'indifférence de ces hommes stupides et surtout fatalistes, sont telles, que la traite d'esclaves que le diable fait au moyen de ces éboulemens, se monte tous les ans, dans les quatre mines principales, à dix ou douze victimes.

Quand ces accidens arrivent, la famille de l'englouti fait au diable l'offrande d'une vache noire ou de quelqu'autre pièce de bétail, suivant la fortune des parens. Ce sacrifice a pour objet, que le nègre enlevé par le diable, obtienne dans les ateliers de la manufacture souterraine, une place avantageuse et agréable. Ils croient en général que le diable nourrit fort bien ses esclaves, et que quand ils peuvent obtenir de lui quelque place de confiance, ils font très-bonne chère, et que leur sort est fort heureux.

Fertilité du pays de Bambouk. Industrie. Température. Commerce.

Si dans le pays de Bambouk il se trouve des parties arides, sèches et stériles, c'est vers les sommets des hautes montagnes de la chaîne de Tabaoura, mais les parties basses de cette contrée sont arrosées par un si grand nombre de rivières, de ruisseaux, de marigots d'eau douce, qui communément conservent leur eau pure et saine pendant toute l'année, et qui débordent pendant la saison des pluies, que ces terres toujours entretenues dans une humidité suffisante, sont en général productives et fertiles, et couvertes d'une belle et riche végétation.

On y rencontre souvent des plaines de ce gramen, connu sous le nom d'herbe de Guinée, qui y croît naturellement et sans aucune culture, à la hauteur de cinq à six pieds, et l'on peut concevoir combien ces champs, couverts d'un gramen naturel si abondant, seraient productifs, si les Bamboukains savaient les cultiver avec un peu d'art, et si l'agriculture leur était familière. Mais ils les laissent abandonnés à la nature, et n'en tirent aucun autre avantage, que d'y nourrir leurs bestiaux.

Les baobabs, les benteniers, les callebassiers, toutes les espèces de palmiers, plusieurs sortes d'accacias ; d'autres arbres à épines ou qui conservent leurs feuilles toute l'année, dont les uns donnent des fruits, à la vérité extrêmement acides, mais que les naturels mangent avec plaisir; la vigne sauvage, des lianes chargées des plus belles fleurs, croissent et prospèrent naturellement sur les terres du Bambouk.

Abondance du miel et de la cire.

De toute part le miel y abonde, et y est d'une qualité fort douce et fort savoureuse. Le miel de cette contrée est renommé jusqu'à l'île Saint-Louis du Sénégal, et jusqu'à l'embouchure de la Gambra, et passe pour excellent. Cela seul prouve que le Bambouk produit beaucoup de ces arbres et de ces plantes, dont les fleurs renferment les sucs doux et agréables dont les abeilles forment leur miel.

Un grand nombre d'arbres sont chargés de ruches, que ces mouches dans l'état sauvage, savent construire et attacher solidement aux branches de leurs arbres favoris ; mais ceux sur lesquels on est tou-

toujours sûr d'en trouver, ce sont les callebassiers et les tamariniers.

Ce miel sert aux Bamboukains à composer une boisson fermentée fort enivrante, dont ils se régalent avec délice ; pour la fabriquer, ils font fermenter du mil dans une jarre de terre pleine d'eau ; quand la fermentation est à son point, ils y jettent une quantité de miel, proportionnée à la capacité de la jarre ; le vase est ensuite exposé au soleil pendant dix jours, au bout desquels ils transvasent cette boisson en la faisant filtrer au travers d'un appareil fort artistement formé par des feuilles, et ils la boivent. Cette liqueur est agréable, piquante, forte, et très-enivrante.

Il paraît que les terres du Bambouk sont favorables aussi aux plantes légumineuses ; elles produisent beaucoup d'espèces de pois, entr'autres le pois pistache qui, un peu grillé, a le goût de la noisette ; beaucoup de sortes de fèves, mais surtout ces grandes fèves blanches, renfermées dans des gousses de trois et quatre pieds de long, et de deux pouces et demi de largeur ; ces énormes fèves sont très-délicates, et forment

une nourriture très-saine. J'en ai mangé au Sénégal et à Albréda.

Toutes ces plantes légumineuses croissent pour ainsi dire sans culture ; un champ qui en est une seule fois ensemencé, produit ensuite jusqu'à six récoltes sans aucun travail. Cette contrée produit aussi beaucoup de maïs, de deux sortes de mil, du manioc, des patates, de très-beaux et bons géraumons, et beaucoup de pastéques ou melons d'eau.

Les habitans de cette fertile contrée ne devraient donc jamais manquer de subsistance, mais leur pays est quelquefois exposé à des années d'une très-grande sécheresse ; et comme ils n'ont aucune industrie pour la culture, qu'ils sont imprévoyans et paresseux, qu'ils ne savent pas, dans les années d'abondance, former des magasins pour les années moins fécondes, ils seraient exposés à de tristes extrémités, si l'or qu'ils possèdent ne les sauvait, et ne leur servait à se procurer à grand prix, les subsistances dont ils ont l'imbécillité de se dénuer ou de se laisser manquer.

Education des troupeaux.

On a vu que l'herbe de Guinée croît

abondamment sur les terres des Bamboukains, et qu'elle y croît sans aucune culture; c'est à l'abondance naturelle de ce gramen, qu'ils doivent les nombreux troupeaux de bœufs et de vaches qu'ils élèvent et qu'ils tiennent parqués en plein air, car leurs bestiaux ne sont jamais renfermés dans des étables.

Tout le troupeau d'un village est réuni dans une grande enceinte commune, formée par de gros pieux jointifs, liés par des pièces de traverse; cette enceinte fermée est placée à portée du village, et entourée de champs d'herbe de Guinée; le troupeau y est à l'abri des entreprises des bêtes féroces, qui d'ailleurs sont rares dans ce pays; ces sortes de parcs sont gardés par des surveillans, payés par le village.

Les bestiaux sont nourris au fourage; chaque famille soigne ses bœufs et ses vaches, avec l'attention la plus scrupuleuse, et même avec une sorte de superstition; car ces nègres croient, que s'ils négligeaient une de leurs bêtes, cette négligence leur porterait malheur, et que les autres périraient de chagrin; aussi le soin de ces trou-

peaux est-il le seul auquel ils se livrent avec zèle et avec la plus grande attention, encore ce sont les femmes qui en sont chargées.

Elles tirent le lait deux fois par jour; une partie de ce lait est employé à faire le sanghlet, qui est un de leurs mêts favoris; c'est de la farine de mil légèrement cuite à la vapeur de l'eau et délayée ensuite avec du lait, qu'on a un peu laissé aigrir, et qui est fort crêmeux. Toutes les négresses et les mulâtresses des contrées que je connais, aiment beaucoup ce régal.

L'autre partie du lait sert à faire du beurre excellent, qu'on travaille le matin avant le lever du soleil, et qui est toujours consommé dans la journée, soit en assaisonnemens de la nourriture, et surtout pour apprêter le riz, soit en onctions; car ces noirs aiment à s'oindre de beurre frais le corps et les chevaux, et parmi les Bamboukains, c'est un luxe et une volupté, d'être bien graissé de beurre frais de la tête aux pieds.

Usage de se graisser le corps avec du beurre frais.

Il ne faut pas croire cependant que l'usage de se graisser tout le corps, si général

en Afrique, et presque dans toutes les contrées renfermées entre les tropiques, ne soit qu'une bizarrerie; ces onctions ont été indiquées par la nature.

L'expérience sans doute a instruit les peuples des climats torrides, que l'usage de s'oindre tout le corps, la tête et les cheveux, modère l'inconvénient d'une transpiration perpétuelle et trop abondante, qui nécessairement affaiblirait le corps et mènerait à une prompte dissolution du sang. Les noirs du Bambouk, éloignés de deux cents lieues de la mer, dont la fraîcheur ne peut arriver jusqu'à eux, habitant des régions brûlantes, dans l'intérieur des terres, renfermés dans une enceinte de montagnes, dont les sommets sont en partie des roches nues, sont naturellement d'autant plus attachés à l'usage de ces onctions graisseuses, que l'ardente chaleur du pays qu'ils habitent, les leur rend plus nécessaires; mais si elles contribuent à entretenir leur force et leur santé, elles ont aussi l'inconvénient de les rendre extrêmement puans.

Le pays de Bambouk est un

Il est reconnu que la température du

pays de Bambouk est pendant toute l'année une des plus chaudes du globe, et que l'air y est fort mal-sain ; il y pleut quatre mois, et à peine ces eaux pluviales rafraîchissent-elles l'air, qui, au contraire, pendant la saison des pluies est à la fois humide et étouffant. des plus chauds du globe.

Alors toutes les rivières, tous les ruisseaux débordent, et après la saison des pluies, les terres basses restent encore longtems couvertes d'eau ; les habitans savent profiter de ces débordemens et de ces lagunes, pour y cultiver du riz, qui est d'une très-bonne qualité, et qui s'élève à huit pieds de hauteur.

Ce sont les pailles de riz qui leur servent à couvrir leurs cases, et ils en font aussi des nattes, qui ont huit pieds de largeur, et jusqu'à trente pieds de longueur ; les retours de Galam en procuraient à l'île Saint-Louis du Sénégal ; les pailles, très-fines et fort souples, étaient teintes de différentes couleurs et formaient des dessins dans le genre arabe ; le travail de ces nattes est très-précieux. J'en ai possédé plusieurs, que j'ai rapportées en France et même à

Paris, où elles ont été offertes et acceptées par l'amitié.

La chaîne des montagnes de Tabaoura qui couvrent une partie du pays de Bambouk, le parcourt suivant une ligne angulaire, ce qui forme de cette chaîne deux branches, qui font un angle obtus à l'extrémité Sud de ce pays; c'est dans l'intérieur de cet angle que se trouve la source du Colèz-Rio-d'Oro, élevée de près de cent toises au dessus du plat pays, et c'est aussi fort près de la source de cette rivière, qu'est située la riche mine de Natacon.

L'intérieur de ces montagnes, abrité par elles de tous les vents, hors du vent du désert du Zaarha, est d'une chaleur insupportable, et c'est peut-être là, le plus grand obstacle aux établissemens fixes que les Européens tenteraient de former dans le pays de Bambouk, si riche par les mines d'or qu'il renferme, et si abondant de tout ce qui peut rendre la vie commode et agréable.

Différentes industries.

On s'attend bien que l'industrie des Bamboukains ne s'exerce que sur un très-petit nombre d'objets; ils ne connaissent,

à proprement parler, que deux métiers, celui de maréchal ou forgeron, et celui d'ouvrier en cuir.

Le maréchal avec un appareil bien simple, composé seulement d'une petite enclume, de deux marteaux, d'un réchaud et d'un soufflet, travaille le fer qui sert aux travaux aratoires, fait des chaînes, des anneaux, des pics, des haches, des clous, des lances ou zagayes, des couteaux de toute grandeur en forme de poignards, des sabres, des mors et des étriers, des bracelets, des anneaux d'oreilles en or, et avec ce métal, ces maréchaux, forgerons et orfèvres, font des ornemens en filigrane, d'un travail fort délicat et très-précieux; ces ouvriers sont doués d'une patience et d'une adresse, qui leur font exécuter, avec les mêmes instrumens, les ouvrages en fer les plus grossiers, et les ouvrages en or les plus élégans.

L'ouvrier en cuir, prépare le cuir dans une saumure corrompue, teinte en rouge ou en brun, ou en noir, ou en jaune, au moyen de différentes graines du pays; ils amincissent les cuirs, au point de les rendre

aussi minces et aussi souples que du papier; ils les polissent parfaitement, ils en font des sandales, des bonnets, des brodequins, des selles, des enveloppes ornées pour renfermer des grisgris et des ceintures.

Le seul instrument dont ils se servent c'est un couteau fort grossier, mais qui leur suffit cependant pour travailler le cuir à jour, pour le ciseler, pour en faire des ornemens fort légers, et pour partager une paille de riz de huit à dix pieds de longueur, en douze brins, dont les femmes fabriquent les belles nattes du Bambouk, dont on a parlé.

Tous les habitans du pays sont potiers; ils fabriquent de très-belles jarres, des vases de toute espèce, et de fort belles pipes de toutes les formes; et comme toutes les terres argileuses des environs des mines et des lits des rivières et des ruisseaux, sont extrêmement chargés d'or, toutes leurs poteries brillent de paillettes de ce métal.

Les femmes travaillent quelques hardes et des bonnets, des paniers, des nattes en paille de riz, teintes en différentes couleurs, et d'un goût parfait.

Tels sont à-peu-près les objets sur lesquels s'exerce l'industrie des gens du pays de Bambouk ; à l'article des mines d'or on verra comment ils conduisent le travail des mines.

Avec autant d'ignorance et de paresse, avec aussi peu d'énergie et d'industrie, on prévoit bien que le commerce des Bamboukains ne peut avoir d'article bien important que l'or ; ils débitent cependant encore quelques bestiaux, et une assez grande quantité de cire et de peaux crues de bœufs, de vaches, de chèvres et de cabris.

Avant que les incursions de Kassons fussent devenues si fréquentes, les gens du Bambouk menaient leurs bestiaux et portaient leur or à Galam et à la rivière de Gambra ; mais depuis que ces sauvages les désolent, les timides Bamboukains n'osent presque plus sortir de leur pays : ils craignent que pendant leur absence il ne soit envahi, ou que dans leurs voyages ils ne soient attaqués par ces ennemis, qui les voleraient et les pilleraient.

En 1787, leurs femmes cependant fré-

quentaient encore Galam, et y portaient de la cire, des poteries, des peaux et de l'or, mais surtout beaucoup de légumes secs et des géraumons; elles étaient escortées par quelques hommes, mais en petit nombre.

Ce sont les peuples du Bondou, pays situé au couchant du Bambouk, qui font avec les Bamboukains un commerce assez avantageux. Les gens du Bondou cultivent le coton et l'indigo.

Pendant la saison des pluies ils fabriquent des pagnes de deux qualités, la première est celle des pagnes de sept bandes chacune, de trois coudées et demie de longueur, qui équivalent à soixante-douze pouces, sur six à sept pouces de largeur, ou un tiers de coudée à-peu-près.

Ces pagnes qui ont plus d'une aune de largeur, sont très-bien travaillées, souvent elles sont bordées ou rayées de rouge, ou de jaune ou de bleu; leur épaisseur est un peu plus forte que celle de la grosse toile de coton, les femmes du Bambouk les recherchent et s'en habillent depuis le haut de l'estomac jusqu'aux pieds, elles paient une

une pagne de cette première qualité un gros et douze grains d'or ; la seconde qualité est plus grossière, et sert à habiller les hommes. Celles-ci sont composées de cinq bandes seulement, de la largeur de six à sept pouces, et de la longueur de trois coudées ; elles sont teintes en bleu foncé avec l'indigo du Bondou, et se vendent un demi-gros d'or et quinze grains.

Les Bamboukains n'ont pas de sel, et ne peuvent pourtant se passer de cette matière, tant pour eux que pour leurs bestiaux ; ce sont encore les gens du Bondou qui, en concurrence avec les Maures, y portent cette marchandise, qu'ils échangent contre de l'or.

Les pagnes et le sel se paient toujours avec ce métal, et il en est de même des pièces de Guinée, des plaques d'argent travaillées et ciselées, dont les femmes du Bambouk sont fort curieuses, d'autres ornemens d'argent, de l'ambre succin, des cordons en grains de cornaline dans la forme de longues olives : tous ces objets se traitent contre l'or, ainsi que les belles pagnes du Sénégal.

On peut compter en général, que dans ces échanges, on gagne avec les Bambou-

kains près de deux cents pour cent ; mais jamais les gens du Bambouk n'échangent leur or contre des verroteries, contre du tabac, des clous de girofle, des soieries, de l'eau-de-vie ; avec ces derniers objets d'échange, on n'obtient que des vivres et des denrées de subsistance, mais en très-grande quantité ; et pour les verroteries surtout, que les femmes du Bambouk aiment et recherchent beaucoup, elles prodiguent les subsistances et les denrées, sans ménagement.

On ne doit pas oublier de faire remarquer, que les dimensions en longueur et en largeur, des pagnes fabriquées dans le royaume de Bondou, sont, ou des coudées ou des fractions de coudée, et qu'il est singulier, que la coudée égyptienne soit la mesure générale des étoffes fabriquées dans cette partie de l'Afrique, et même dans toutes les contrées septentrionales de ce continent.

État politique du Bambouk.

On a dit que le Bambouk formait trois royaumes, celui de Bambouk, qui a pour capitale le village royal de ce nom, et sous lequel est compris tout ce pays ;

celui de Satadou, et celui de Konkoudou.

Ainsi que dans le pays des Foulhas-Peuls, dans ceux des Serrawallis et des Kassons, et dans le royaume de Bondou, Siratick, est le titre royal du prince qui gouverne le royaume de Bambouk. On dit donc le Siratick de Bambouk, pour dire le roi de Bambouk.

Chez un peuple qui ne sait ni lire ni écrire, qui est tombé dans la plus grossière ignorance, qui s'est abandonné à la mollesse et à la superstition, la tradition même ne se conserve pas, ou ne se transmet que mêlée de mensonges et d'absurdités; on ne peut donc rien statuer sur les anciennes traditions du Bambouk, et sans les garantir, je me bornerai à en communiquer quelques circonstances principales, sur lesquelles les naturels, et les colonies Mandings établies sur les bords de la Gambra, se trouvent d'accord.

A la fin du cinquième siècle de l'Hégire, ce qui répondrait à l'année 1100 de Jésus-Christ, un guerrier manding, animé de la passion des conquêtes et d'un grand zèle

pour la propagation de l'islamisme, quitta son pays, menant à sa suite dix mille combattans, et des troupes nombreuses de Marabouths et de jeunes femmes.

Il ravagea toutes les contrées situées sur la rive droite du cours supérieur de la Gambra, marcha sur le Bambouk, dont les mines d'or étaient déja connues, massacra une partie des habitans de cette contrée, força l'autre partie de recevoir la religion mahométane, soumit tout le pays à son obéissance, et s'en fit souverain.

Abba-Manko était le nom de cet apôtre conquérant, qui régna despotiquement pendant plus de trente ans. Il laissa trois fils, entre lesquels il avait, avant sa mort, réglé le partage de ses états : l'aîné de ses fils eut le Bambouk et la possession des riches mines de Natakon et de Sémayla; le second eut le pays de Satadou, et le troisième celui de Konkoudou.

Il avait aussi ordonné que son fils aîné, maître du royaume de Bambouk, serait le chef suprême des trois royaumes ; cette suprématie se trouvait d'ailleurs appuyée, sur la possession des mines les plus riches.

Quoique, sans doute affaiblie par la succession des tems, cette supériorité s'est cependant continuée; et comme je l'ai déja dit, le roi de Bambouk, jouit du premier rang entre les trois rois du pays, et bien que la postérité mâle d'Abba-Manko soit éteinte depuis plusieurs siècles, les Siraticks du Satadou et du Konkoudou, reconnaissent encore pour chef, celui de Bambouk, et dans toutes les circonstances difficiles, dans toutes les occasions où il s'agit de discuter l'intérêt général de la contrée, c'est chez le Siratick de Bambouk, que viennent se réunir les deux autres princes, avec les grands de leurs royaumes.

C'est encore actuellement le roi de Bambouk qui préside les sortes d'états-généraux, où se traitent les grandes affaires du pays, et où se déterminent les résolutions qu'il convient de prendre.

Invasion des Portugais.

La seconde circonstance célèbre chez les Bamboukains, c'est l'invasion des Portugais dans leur pays; elle date, suivant leur tradition, du commencement du neuvième siècle de l'Hégire.

Ils disent que les Portugais se rendirent

maîtres de tout le pays de Bambouk et des mines d'or ; qu'ils massacrèrent plusieurs de leurs princes et un grand nombre d'habitans ; qu'ensuite ils se détruisirent entr'eux ; qu'il en périt beaucoup de débauche et de maladies, et que réduits à un petit nombre, les Bamboukains conspirèrent contr'eux, et les mirent tous à mort le même jour.

Ces évènemens sont souvent racontés par les Mandings du Bambouk ; tous ceux qui les fréquentent, assurent qu'ils ont conservé la plus grande haîne pour les Portugais. Ils savent que cette nation existe, ils craignent son retour dans leur pays, et ils ont la terreur des vengeances qu'ils y exerceraient.

Cette terreur est sans doute la source de leur éloignement pour tous les blancs, quelle que soit la nation dont ils puissent être.

Il existe encore dans le Bambouk, des ruines d'anciens forts, et de quelques maisons construites par les Portugais, et plusieurs mots de la langue portugaise se trouvent encore mêlés dans le langage des Bamboukains.

La troisième époque fameuse dans l'histoire du pays de Bambouk, c'est la conspiration des Marabouths contre les princes et les rois de cette contrée. On sait que ces prêtres mahométans forment une caste particulière, chez toutes les nations noires de l'Afrique, qui suivent la religion de Mahomet, et qu'ils sont très-intrigans et fort rusés. Conspiration des Marabouths.

Les Marabouths-Mandings surtout, ont beaucoup d'esprit. Ils sont subtils, artificieux et adroits, et ont en général beaucoup de crédit et d'empire sur les nègres d'Afrique.

Ils étaient fort nombreux dans le pays de Bambouk; la richesse et la possession des mines d'or les tenta; ils formèrent un parti contre l'autorité des chefs du pays; ils conspirèrent la mort des rois et des princes; mais leur complot fut découvert.

Dans une nuit, tous les Marabouths du Bambouk furent saisis et massacrés; une partie de leurs familles subit le même sort, le reste fut expulsé du royaume, et depuis cette catastrophe, les Bamboukains ne souffrent plus de Marabouths parmi eux. Il

n'est permis à aucun de ces prêtres nègres d'entrer dans le pays, et si par fraude quelqu'un s'y introduisait, il serait mis à mort; tant les rois et les chefs de cette contrée, ont su inspirer à leurs peuples de méfiance et d'horreur, pour cette caste intrigante et habile.

Je n'ai rien pu recueillir d'authentique sur la date de l'extinction de la postérité d'Abba-Manko, ni pu savoir comment les auteurs des princes actuels se sont placés sur les trônes de Bambouk, de Satadou et de Konkoudou; mais il est reconnu qu'ils ne descendent pas du fameux conquérant Manding, et il paraît aussi qu'ils sont depuis longtems sur les trônes qu'ils occupent.

C'est sans doute à l'époque de ces nouvelles dynasties, que le despotisme et l'autorité royale sont tombés en déchéance; et l'on va voir qu'il ne reste à ces princes qu'un rang chimérique et sans pouvoir.

Le pays de Bambouk a une constitution, à-peu-près républicaine.

Les royaumes du Bambouk sont plutôt des sortes de républiques que des royaumes.

Le Siratick est le chef suprême, mais son pouvoir est si borné, qu'à peine se fait-il sentir: il est au premier rang; au second

rang sont les chefs ou maîtres des villages, dont le titre est Farim : les Farims ont bien plus d'autorité et de crédit dans les villages qu'ils gouvernent, que le roi n'en a dans l'état.

La royauté est héréditaire, la dignité de Farim l'est aussi, mais sous de certaines conditions.

Si un roi meurt sans laisser d'héritier mâle en âge de régner, le plus ancien des mâles de la famille royale monte sur le trône, ou plutôt y est appelé par les Farims ; il résulte de là, qu'il n'y a jamais de régence, et que la dignité de Siratick repose toujours sur la tête d'un homme mûr.

Il en est de même des Farims, qui, si leurs héritiers présomptifs sont en trop bas-âge, ou trop jeunes, ils sont à leur mort remplacés par les plus anciens de leurs familles.

Autrefois le Siratick nommait les Farims; mais depuis l'affaiblissement du pouvoir royal, non-seulement ces magistrats se sont rendus indépendans du Siratick, qui de son autorité privée, ne peut plus les déposer, mais ils prétendent que réunis, ils peuvent le déposer lui-même.

A leur tour, ces chefs de village dépendent du peuple, qui, plus d'une fois, a exercé le pouvoir de déposer un Farim et d'en nommer un autre à sa place. Il faut pour la forme, que le Siratick sanctionne la déposition; mais rarement il s'y refuse.

Quand le roi, mécontent, veut hasarder un de ces actes d'autorité, il s'assure du consentement des anciens et des principaux du village dont il veut destituer le chef : il faut qu'il parvienne à les engager à porter plainte contre lui; alors il convoque au bentaba royal, un certain nombre de Farims principaux, dont il s'est assuré; il en forme un conseil, auquel sont appelés tous les anciens du village où il réside; il reçoit les plaintes, il expose ses griefs particuliers, et prononce, d'accord avec son conseil, la destitution, qui alors a lieu sans réclamation.

Le roi reçoit des tributs de chaque village de son territoire, et ce sont ces tributs qui servent à son entretien, à celui de sa famille, et à soutenir son rang.

Quand un Siratick est bon, sage et adroit, et surtout s'il est vieux, car les peuples du

pays de Bambouk ont beaucoup de déférence et un grand respect pour la vieillesse, les tributs des villages sont plus considérables, plus magnifiques et plus riches; si au contraire un Siratick ne se fait ni aimer ni respecter, on le laisse végéter dans son rang suprême, on le traite avec indifférence, et les tributs sont de fort peu d'importance.

Ces rois ou Siraticks ne peuvent rien exiger de leurs sujets, ni se permettre la moindre exaction : comme tous les autres habitans du Bambouk, ils possèdent des terres qu'ils font cultiver; mais ces princes, ainsi que tous les individus qui composent leurs familles, regardent le travail des mines, et le lavage des terres mêlées d'or, comme au dessous de leur rang, et ne pouvant pas forcer leurs sujets à travailler aux mines et au lavage, à leur profit, ils ne possèdent d'or que celui qui leur est donné en présent par les villages de leurs états; car l'or fait partie des tributs qui leur sont offerts tous les ans; mais cet objet n'est jamais assez considérable pour rendre ces rois bien riches de ce métal précieux, et

plusieurs Farims du pays de Bambouk, possèdent beaucoup plus d'or que le roi.

Il n'existe pas de grand pouvoir sans milice, et il n'existe pas de milice sans trésors; et comme les rois de Bambouk n'ont pas de trésors, ils sont sans milice et sans pouvoir, et aussi peu formidables au dedans qu'au dehors.

Les Farims à leur tour reçoivent des présens des habitans des villages dont ils sont les chefs, et en général ils savent rendre leurs places très-avantageuses et importantes; ceux surtout qui gouvernent les villages voisins des mines d'or, deviennent riches et puissans.

On voit que la forme du gouvernement du pays de Bambouk est fort simple, et point du tout compliquée. Un Roi et des Farims, voilà à quoi se réduit la hiérarchie du pouvoir, qui ne pèse presque pas sur les peuples, et les Bamboukains vivent sous une constitution aussi simple que libre.

Une grande liberté pour le peuple, un pouvoir très-borné, très-modéré, décerné aux rois et aux chefs, voilà le caractère

prononcé du gouvernement du pays de Bambouk, et en général de l'état politique de la nation Manding, et des différentes colonies de cette nation.

Malgré le peu de pouvoir des rois et des chefs de cette contrée, on voit parmi les habitans, beaucoup de soumission et de respect, pour ceux qui les gouvernent quand ils savent se respecter eux-mêmes, user de leur autorité avec adresse, avec prudence, avec modération, et surtout se faire aimer.

Les affaires majeures et générales sont, comme on l'a vu, portées et traitées au bentaba du roi; les affaires particulières se traitent aux bentabas des Farims.

Ceux-ci, au nom des habitans de chaque canton qui leur remettent leurs intérêts, fixent le prix de l'or vendu aux étrangers; le Farim est même le courtier de tout le commerce de son village; c'est lui qui fait les marchés, et les habitans se contentent ordinairement des marchandises que le Farim leur donne en retour de l'or, des bestiaux, et des autres sortes de denrées ou d'objets, dont l'échange lui a été confié.

Mais dans tous les cantons, les prix sont

presque les mêmes, et un Farim perdrait son crédit, s'il traitait pour ses habitans à plus bas prix que le Farim voisin : le prix d'un village est donc le prix commun et général de la contrée; mais on conçoit aisément, que les Farims peuvent s'enrichir dans leurs places, et que les étrangers qui viennent commercer dans le pays de Bambouk, pour y acheter de l'or, ou tout autre objet de commerce, ont un grand intérêt à se faire bien venir de ces magistrats, qui sont en même tems les agens de tout le trafic du pays.

Je ne puis placer ici beaucoup d'autres détails que je possède sur cette contrée trop peu connue, mais dont on aura bientôt une parfaite connaissance, si le fort et le comptoir de Galam, sont rétablis comme ils devront l'être, et si le gouvernement veut favoriser des liaisons de commerce avec cette riche et fertile partie de l'Afrique. Je terminerai donc cet article de son état politique, par les renseignemens que les Anglais de la Gambra m'ont donnés sur sa population.

On a vu que le pays connu spécialement sous le nom de pays de Bambouk, a

près de trente-six lieues d'étendue du Nord au Sud, sur une largeur moyenne de vingt-huit lieues, ce qui produit une surface d'un peu plus de mille lieues carrées.

On a vu aussi, que ce pays est arrosé par plusieurs rivières, par un grand nombre de ruisseaux et de marigots, et qu'il est extrêmement fertile.

A la vérité, il est en partie couvert de montagnes, dont les régions supérieures sont rocheuses, sèches et arides.

Mais en supposant que ces régions élevées et stériles du pays, en forment le tiers, il reste six cent soixante-sept lieues carrées, qui peuvent être rangées dans la classe des terres très-fertiles, et qui ne demandent qu'un léger travail, pour produire avec une étonnante profusion, toutes les denrées qui peuvent assurer aux habitans une abondante subsistance.

Le pays de Bambouk devrait donc être très-peuplé, et sa population s'élever au moins à quatre cent mille habitans ; mais elle est bien au dessous, et l'on ne croit pas

que cette contrée puisse compter, plus de soixante mille ames, ou soixante individus par lieue carrée.

Ces hommes lâches et voluptueux négligent et laissent pour ainsi dire sans culture, les terres les plus fécondes, pour se réunir en villages, dans les environs des mines d'or, et sur les bords des ruisseaux et des rivières, qui charient des vases et des sables richement aurifères.

Des forêts profondes et de plusieurs lieues d'étendue, restent abandonnées à des bœufs et des vaches sauvages, provenus de bestiaux échappés des troupeaux, et qui depuis très-long tems, se sont propagés dans ces retraites solitaires; et l'on parle d'une race de vaches noires, très-dangereuse et très-formidable aux chasseurs, qui les poursuivent et les chassent avec acharnement, parce qu'ils croient l'offrande d'une de ces vaches, fort agréable au Diable maître de l'or.

CHAPITRE

CHAPITRE XI.

DES QUATRE MINES D'OR PRINCIPALES DU PAYS DE BAMBOUK.

Les mines d'or du pays de Bambouk, sont une propriété nationale. Les quatre mines principales, portent les noms de Natakon, de Sémayla, de Nambia, et de Kombadyrié. Essais de la compagnie des Indes, sur les mines de Natakon et de Sémayla, en 1730, 1731 *et* 1732. *D'autres parties du pays de Bambouk, et plusieurs ruisseaux du pays de Bondou, donnent aussi de l'or. M. David, gouverneur du Sénégal, fait un voyage dans le pays de Bambouk en* 1744. *Conduite et avidité de ce gouverneur. Résultat de son voyage. Un anneau d'oreille, d'or de la mine de Natakon a été*

examiné et essayé à Paris en 1788, *par M. Sage, professeur de minéralogie, et reconnu pour de l'or de la première qualité. Projets que la France pourrait concevoir et tenter, sur le pays et les mines d'or du Bambouk.*

Les mines d'or du Bambouk sont une propriété nationale, sur laquelle les Rois et les Farims n'ont aucun autre pouvoir personnel, que celui de police et de surveillance. Les habitans exploitent les mines situées dans leur territoire; mais les plus grands avantages de cette exploitation semblent appartenir plus spécialement aux villages les plus voisins de ces mines.

Les villages éloignés, n'y participent que dans une proportion beaucoup moindre; ceux-là n'envoient qu'un petit nombre de mineurs, accompagnés de femmes pour le travail du lavage; au retour, ces mineurs rendent compte des bénéfices, et sans doute les remettent entre les mains du Farim, pour être partagés entre les familles.

Ces villages, éloignés des mines, sont

toujours situés sur les bords des rivières et des ruisseaux qui charient l'or, et s'occupent principalement du lavage des sables et des vases, qui forment leurs lits; ils trouvent dans ce travail, auquel ils vaquent sans relâche pendant toute l'année, et surtout avec beaucoup d'activité pendant la saison des pluies, un dédommagement de la petite part qu'ils ont aux produits des mines, qui sont principalement exploitées par quelques grands villages, qui se sont formés près de ces riches amas d'or.

C'est pendant les huit mois de la saison sèche, que se fait le travail des mines; il cesse quand les pluies arrivent. Les noirs les plus habiles dans la lotion, sont ceux qui retirent le plus d'or; car tout l'or s'obtient par le lavage.

Le pays de Bambouk, est à proprement parler une terre aurifère; les naturels ignorent l'art de creuser des mines, d'y construire et d'y diriger des rameaux, et l'art du mineur leur est absolument inconnu; ils se contentent de l'or que leur sol leur offre à sa surface, mais ils ne savent pas le chercher dans les entrailles de la terre. Tout

l'or qu'ils possèdent et qu'ils débitent, ils l'obtiennent par le lavage des terres superficielles, et des vases et des sables de leurs rivières et de leurs ruisseaux.

Les foyers principaux des mines que possèdent les Bamboukains, ne sont pas même soupçonnés par eux, et n'ont point encore été recherchés; leurs situations, sont des secrets ignorés de ces nègres simples et insoucians, qui vraisemblablement ne tirent pas de l'or que renferment ces riches contrées, la cinquantième partie du profit qu'ils pourraient en tirer.

On connaît quatre mines d'or principales dans le royaume de Bambouk, celle de Bambouk ou de Natakon, celle de Sémayla, celle de Nambia, et celle de Kombadyrié. Il paraît qu'il existe encore dans ce pays, quelques autres petits amas d'or, mais d'une bien moindre importance; peut-être ne sont-ils formés que de pyrites aurifères. Je ne parlerai que des quatre mines principales.

On a lieu de s'étonner sans cesse que la France soit restée si longtems indifférente aux connaissances qu'elle était en

mesure d'acquérir sur l'Afrique occidentale au Nord de la ligne. Nous possédons le Sénégal depuis plus d'un siècle ; ce fleuve reçoit près de Galam la rivière de Félémé, qui forme la limite occidentale du pays de Bambouk, et cependant nous n'avons que bien peu de notions certaines, sur cette contrée curieuse et intéressante.

Comment n'a-t-on jamais cherché à s'en procurer de plus nombreuses, par les Portugais ? Ils ont été établis dans le Bambouk pendant le quinzième siècle, et je ne doute pas, que ce ne soit à Lisbonne, qu'existent les documens les plus nombreux et les plus authenthiques, sur ce riche pays et sur ses mines d'or.

Mine de Bambouk, dite mine de Natakon.

A-peu-près au centre d'un angle sphrique, que la chaîne des montagnes de Tabaoura, forme au Sud-Est du royaume de Bambouk, est situé un village qui porte le nom de Tabaoura ; à deux lieues au Sud de ce village, est la montagne du même nom, la plus élevée de tout le pays, et c'est vers le pied de cette montagne que le Colèz, que les Portugais ont nommé Rio-d'Oro, prend sa source.

Le village de Tabaoura est situé sur la rive gauche de cette rivière, et à trois lieues plus bas, sur la même rive, est situé le village de Natakon, le plus considérable et le plus riche des villages du royaume de Bambouk; à trois-quarts de lieue, au couchant de Natakon, est situé un monticule isolé, dont la base passe pour avoir trois mille pas de circonférence, et dont la hauteur est tout au plus de trois cents pieds: le sommet de ce monticule est sphérique et ses pentes sont fort douces; c'est cette petite montagne remplie d'or, qui forme la mine de Natakon, qui porte ce nom, que sans doute elle a donné au village, car il est vraisemblable qu'il a été fondé par ceux qui les premiers ont exploité cette riche mine d'or.

J'ai dit que la chaîne des montagnes de Tabaoura, formait un angle sphérique au dessus du village du même nom; les deux branches de cette montagne, s'éloignent assez l'une de l'autre dans cette partie haute du Bambouk, pour contenir entr'elles une petite plaine triangulaire, arrosée par le Corèz-Rio-d'Oro, qui la parcourt, en ser-

pentant; cette petite plaine va toujours en s'élargissant jusqu'à un village nommé Koboko, où les montagnes se rapprochent et forment un col assez étroit.

On a dit aussi, que le monticule de Natakon se trouvait situé à trois-quarts de lieue au couchant du village; ce monticule domine cette petite plaine, se trouve entièrement détaché et éloigné d'une demi-lieue, du pied des montagnes qui forment la branche occidentale de la chaîne de Tabaoura.

Toutes les montagnes qui renferment la petite plaine de Natakon sont fort élevées, et elles sont les plus hautes de tout le pays de Bambouk; un ruisseau d'eau vive, descend d'une vallée rapide à l'Occident du monticule, arrose les trois-quarts de sa base, et va se jeter dans le Colèz-Rio-d'Oro, au village de Natakon.

Telle est la description de la situation de la plus riche mine d'or du Bambouk, littéralement conforme aux documens qui m'ont été donnés.

La petite plaine de Natakon, qui a à-peu-près sept lieues de longueur, est ar-

rosée par un grand nombre de ruisseaux d'eau vive, qui descendent des montagnes qui l'environnent; la terre de cette plaine, est grasse et d'une couleur très-foncée. Le Colèz et tous les ruisseaux qui l'arrosent, la rendent très-fertile, et cette vallée produit beaucoup d'arbres de différentes espèces, du mil, du maïs, du riz, des pois pistaches, des fèves, et d'énormes géraumons fort recherchés par les nègres du cours supérieur de la Gambra.

Tous les petits ruisseaux qui descendent, des vallées de cette partie des montagnes de Tabaoura, roulent avec leurs eaux un émeri chargé d'or, ce qui autorise à croire que cette partie des montagnes de Tabaoura voisines de Natakon, doit cacher dans ses entrailles de très-riches mines d'or.

La terre qui forme le monticule Natakon est aussi d'une couleur très-foncée; c'est une terre grasse et très-productive; toute la surface du monticule est couverte d'arbres et d'arbrisseaux, et par-tout garnie d'une herbe fort épaisse; elle est mêlée de très-petits grains de mine de fer, et de petits grains et de petites paillettes

d'or ; elle contient aussi beaucoup de petits morceaux d'émeri concassé, et chargé de paillettes du même métal.

L'isolement du monticule qui forme la mine de Natakon, la confusion des différentes matières minérales qui s'y trouvent mêlées, feraient présumer que sa formation remonte à une époque fort ancienne, et que sans doute elle est due à quelque catastrophe naturelle ; peut-être à un déluge local, qui aurait détaché des hautes montagnes de Tabaoura la terre et les matières dont s'est formé le monticule, qui doit être regardé comme une mine d'alluvion.

Toute sa surface est fouillée par les noirs, qui y pratiquent des trous en forme de puits, très-près les uns des autres ; c'est surtout dans la région basse du monticule, que ces puits sont le plus nombreux ; toute la surface de la partie inférieure de cette montagne en est couverte.

Plusieurs nègres s'associent pour ouvrir un de ces puits, et partagent entr'eux les profits de la fouille.

Pour ouvrir un puits, il faut obtenir l'agrément du Roi, et celui des Farims voisins

de la mine, qui désignent les places où les nouveaux puits doivent être creusés; il y a sans doute à cet égard, comme pour tout ce qui concerne les associations de plusieurs nègres de différentes familles qui entreprennent l'exploitation d'un puits, des règles de police; mais je les ignore.

La profondeur ordinaire d'un puits, est de trente à quarante pieds; son diamètre n'a jamais guères plus de six pieds, et ces puits sont creusés perpendiculairement, sans aucune précaution pour soutenir les terres, qui à la vérité, sont en général, solides et tenaces.

Ces noirs confians et imprévoyans, percent ces puits, et s'y enfoncent avec une stupide assurance; sans penser, qu'une terre quelle qu'elle soit, n'est pas toujours homogène, qu'ils peuvent rencontrer des zônes moins tenaces, que le peu de diamètre, et la perpendicularité des parois de leurs puits, les rendent fort dangereux, attendu la profondeur qu'ils leur donnent; toutes ces considérations n'entrent pas dans l'esprit de ces nègres, et quand leur sécurité se trouve trompée par quelqu'éboule-

ment, qui engloutit les mineurs, c'est l'œuvre du diable ; il ne leur vient pas dans l'idée de comprendre, que ces malheurs sont l'effet de leur stupidité, et ces évènemens ne les engagent pas à changer de méthode.

Ils savent cependant, qu'avec quelques pièces de bois qu'ils placeraient en travers dans leurs puits et qui soutiendraient de légers madriers, les terres seraient contenues, et leurs jours seraient en sûreté.

Les étrangers qui ont visité le pays de Bambouk, leur ont donné ces instructions; mais l'usage prévaut, et ils ne veulent pas le changer.

Suivant mes notes, il est impossible d'imaginer des hommes plus fatalistes que les Bamboukains; ceci me fait croire, que l'imprudente méthode qu'ils ont adoptée, pour le creusement de leurs puits, tient à la fois, à leur fatalisme et à leur superstition ; persuadés que le diable est le fabricateur et le maître de l'or, que c'est une faveur qu'il leur fait, de fabriquer l'or sous leurs pieds et de leur faire part de ce riche métal, qu'il a besoin d'esclaves pour sa fabrication et qu'il se les procure par ces

éboulemens, ils ne prennent aucunes précautions pour les prévenir, parce qu'ils s'opposeraient à la volonté du diable, qui, privé des esclaves qu'il enlève parmi eux, serait forcé de s'en procurer chez quelqu'autre nation, où il irait établir son laboratoire.

Ces engloutissemens, qui, comme on l'a dit, coûtent tous les ans la vie à dix ou douze victimes, ne sont donc qu'un juste tribut, que les Bamboukains doivent au diable qui leur prodigue l'or; et sans inquiétude et sans crainte, ils s'abandonnent à la fatalité.

Ces puits qui n'ont que six pieds de diamètre, sont d'abord creusés à la profondeur de six pieds; la terre qui provient de la fouille, est enlevée dans des espèces de paniers en forme de sceaux, remise aux femmes qui la portent au bord du ruisseau qui enveloppe et baigne le pied du monticule; là elles la soumettent au lavage, car les premiers paniers de cette terre, sont déja mêlés de sable et de paillettes d'or.

Ces premiers six pieds d'excavation ne causent aucune sorte d'embarras, parce

qu'en général la terre du monticule est ferme et tenace ; pour enlever la terre du déblai, quand on est parvenu plus bas, ils placent dans le puits, deux échelles de banbou, fort légères, mais en même tems fort solides, elles sont placées à côté l'une de l'autre, et servent, l'une à monter, l'autre à descendre, aux femmes qui sont chargées d'emporter les paniers remplis de terre, jusqu'au bord du ruisseau, où d'autres femmes la passent au lavage.

Ces échelles ont cinq pieds de haut; à mesure que les mineurs s'enfoncent, on attache de nouvelles échelles aux premières, et l'on arrive ainsi jusqu'à quarante pieds de profondeur.

Il n'y a jamais plus de deux mineurs à la fois dans le fond d'un puits; l'un détache la terre pendant que l'autre remplit le panier, et ils se relèvent dans ce travail.

Il n'y a non plus jamais plus de deux femmes à la fois qui descendent et remontent les échelles pour chercher et emporter les paniers remplis de terre; de sorte que le travail des puits n'éprouve aucun em-

barras, quoique la capacité de ces excavations ne soit pas considérable.

On a fait remarquer, que chaque puits était exploité par une association de plusieurs familles ; c'est entre les hommes faits et forts, que sont choisis les mineurs; les femmes, les jeunes gens et les enfans, sont occupés au lavage, à d'autres détails de cette exploitation, et au portage.

Les deux mineurs qui travaillent au fond des puits n'y restent qu'environ deux ou trois heures, et sont ensuite relevés par deux autres; les femmes qui descendent les puits et qui les remontent pour chercher et enlever les paniers, sont aussi remplacées au bout de quelques heures ; les uns et les autres sont nuds, sans aucune espèce de vêtement.

Quand on parvient au dessous des quatre premiers pieds de la profondeur des puits, on trouve une terre argileuse et grasse, mêlée de mine de fer en petits grains, d'aimant et d'émeri en petits morceaux concassés, tout couverts de grains et de paillettes d'or.

Les femmes partagent les produits d'un

panier en petites portions, émiettent cette terre, brisent avec des marteaux ou des pilons les morceaux de fer et d'émeri, placent ces matières dans des callebasses à moitié remplies d'eau, les remuent, les agitent fort longtems, et quand elles sont bien délayées, elles rassemblent avec leurs doigts le plus gros de ces matières et le jette; le reste subit un grand nombre de lavages, au bout desquels il reste au fond des callebasses, une poudre d'émeri très-fine et très-richement chargée d'or aussi en poudre fine, que les femmes sont chargées de séparer; ce n'est encore qu'à force de lotions qu'elles y parviennent, et ce travail est très-pénible.

A mesure que les puits deviennent profonds, il se trouve plus d'émeri et plus d'or; on en tire des morceaux d'émeri, et des éclats d'une roche azurée entièrement couverts d'or; quand on arrive à vingt pieds de profondeur on trouve l'or en grains ronds, ou en petits morceaux de toutes les formes, qui pèsent depuis deux jusqu'à dix grains, et cet or abonde de plus en plus jusqu'à la profondeur de quarante pieds.

Les Anglais, dont je tiens principalement ces renseignemens sur les mines de Natakon et de Sémayla, m'ont assuré qu'ils avaient vu des morceaux d'or de ces mines, qui pesaient jusqu'à quinze grains, des morceaux d'émeri, auxquels adhéraient fortement des morceaux d'or d'un poids encore plus considérable, et beaucoup d'échantillons des terres de ces mines, qui en séchant prennent une couleur d'un brun un peu rouge, mais cependant très-foncé, et très-mêlées de paillettes et de petits morceaux d'or; ils m'ont dit aussi, qu'un sac du poids de dix livres, de terre du monticule de Natakon, qu'un Anglais s'était procuré et qui avait passé par tous les lavages, contenait encore tant de paillettes d'or, que cette terre en était toute brillante.

Ce qui paraît donc certain, c'est que le monticule de Natakon est un amas d'or en petits morceaux, en petits grains, et en paillettes, mêlés à une terre grasse et argileuse, à beaucoup de sable d'émeri, à de la mine de fer en grains, et à des petits morceaux d'émeri concassés, qui sont toujours superficiellement chargés d'or; qu'il n'existe pas

un

un seul pied cube de ce monticule qui ne soit chargé de ce métal ; qu'il est vraisemblable, que si l'on creusait au dessous de la base du monticule, on trouverait l'or encore plus abondamment „ et en plus gros volume ; et quoiqu'il soit difficile d'assigner une cause incontestable à la formation du monticule de Natakon, on ne peut douter que cette formation ne soit fortuite, et ne soit l'effet d'une catastrophe quelconque.

Ce monticule n'est qu'un sédiment, un dépôt de matières entraînées, et certainement l'or qu'il contient avec tant de profusion, n'y a pas été formé, et y est arrivé dans toute sa perfection et tout fait.

C'est bien de l'or natif, qu'on trouve dans ce monticule, mais cet or est né dans un autre lieu, et n'est arrivé dans la place qu'il occupe, que par un évènement que j'ignore, et que je ne chercherai pas à expliquer, ni à interprêter.

Quand on considère après cela, que tous les ruisseaux de la vallée de Natakon roulent l'or dans leurs eaux, que les sables et les vases qui forment les lits de ces ruisseaux en sont remplis, que les terres

qui composent le lit du Colèz-Rio-d'Oro, produisent une quantité d'or fort notable, que toute la plaine de Natakon offre l'or en paillettes, comment pourrait-on douter que les montagnes qui entourent le monticule, cachent dans leurs racines, dans leurs cavernes, la véritable mine d'or, dont le monticule de Natakon n'est qu'une émanation, un épanchement.

La véritable mine d'or doit exister dans les montagnes qui environnent le monticule, et puisque ces foyers d'or se sont épanchés avec tant de profusion, ils doivent être fort abondans, fort riches, et d'une très-grande valeur.

Mine de Sémayla.

En suivant le cours du Colèz-Rio-d'Oro, et en descendant cette rivière, on trouve à environ quatorze à quinze lieues au dessous de la mine de Natakon, celle de Sémayla, qui appartient aussi au roi ou Syratick de Bambouk.

Elle est située au pied de la branche occidentale de la chaîne des montagnes de Tabaoura, sur la rive gauche du Colèz-Rio-d'Oro, à cinq lieues au Couchant de cette rivière, et du grand village de Far-

bana, elle a sans doute aussi, été l'occasion de la fondation du village de Sémayla, qui se trouve situé près de la mine, et traversé par un ruisseau large, mais peu profond, d'une eau vive et claire, qui ne tarit jamais, dont le lit formé d'un sable rouge, mêlé d'une argile de la même couleur, est plein d'un émeri chargé d'or.

Entre le village de Sémayla et la montagne, est placée la mine, qui est aussi en forme de monticule, mais non pas absolument isolé comme celui de Natakon; sa partie occidentale tient à la montagne, et la partie septentrionale de sa base, est baignée par le ruisseau.

Ici, les circonstances ne sont pas les mêmes qu'à la mine de Natakon; le ruisseau de Sémayla descend d'une vallée fort escarpée et très-rocheuse, il sort d'un amas de grands rochers rouges, mêlés, dit-on, de bancs de marbre de la même couleur.

Le monticule n'a que deux cents pieds de hauteur, mais sa base en a plus de seize cents de diamètre; sa circonférence aurait donc plus de cinq mille pieds de

tour, et l'on voit que les pentes de ce monticule doivent être fort douces.

Ici la végétation n'est pas riche et abondante comme dans la vallée de Natakon; la contrée où se trouve la mine de Sémayla, est sèche, et les montagnes de roches, au pied desquelles elle se trouve située, y réfléchissent avec tant de force les rayons du soleil brûlant de l'Afrique, que pendant une partie de la journée, la chaleur y est insupportable, et que les habitans même en sont excédés, au point que pendant les mois de mai et de juin, ceux qui sont occupés au travail du lavage, et plus encore ceux qui doivent piler et réduire en poudre les matières de la mine, sont forcés de suspendre leur travail depuis dix heures du matin jusqu'à quatre heures après midi.

L'exploitation de la mine de Sémayla se fait comme à Natakon, au moyen de puits creusés dans le monticule, et les procédés sont les mêmes; seulement le travail est plus long et plus difficile, parce que la nature des matières qui contiennent l'or, est différente.

A Sémayla, à deux ou trois pieds au dessous de la superficie, on trouve déja une espèce de tuf rougeâtre fort dur à entamer, mêlé de beaucoup d'émeri en pierre et de morceaux de marbre rouge d'une grande dureté.

Il résulte de cette composition du monticule de Sémayla, que les mineurs n'avancent que très-lentement dans les fouilles, et que les matières que produisent les déblais, doivent avant de passer au lavage, être concassées, pilées et réduites en poudre, ce qui s'opère au moyen de grands mortiers et de forts pilons, d'un bois très-dur qui croît dans les environs de la mine; et quoique ce bois approche de la dureté du bois de fer, les pilons et les mortiers ne résistent pas longtems à la solidité réfractaire du marbre; il faut donc souvent les renouveler, et par l'imprévoyance de ces Nègres, ces renouvellemens entraînent des retards.

Farbana, Sémayla et plusieurs autres villages des environs, concourent principalemeut à l'exploitation de la mine de Sémayla; les familles s'associent aussi pour

le creusement d'un puits et pour les autres travaux qui en sont les suites ; mais comme ici les peines, les attirails et les frais sont bien plus considérables, ces associations sont plus difficiles, et les dernières classes des Nègres de cette contrée, se contentent de travailler les terres du lit du ruisseau de Sémayla, depuis le monticule jusqu'à Farbana : ce travail quoique moins riche que celui de la mine, leur procure cependant une quantité d'or fort notable. Les mêmes règles de surveillance et de police sont observées et suivies ici comme à Natakon.

A la profondeur de trente à quarante pieds, les mineurs qui creusent les puits dum onticule de Sémayla, ne rencontrent plus qu'un banc solide de marbre rouge ; là leurs travaux s'arrêtent.

Comme ils ignorent absolument l'art du mineur, ils n'ont pas encore imaginé qu'on pût vaincre cet obstacle ; c'est cependant à cette profondeur qu'on doit présumer que commence la véritable mine d'or ; car ce marbre d'un rouge très-vif et d'un grain fort serré et fort dur, est extrêmement chargé de ce métal.

C'est parce que la mine de Sémayla, est bien plus difficile à travailler que celle de Natakon, c'est parce que le tems, les peines, les avances et les frais qu'emploie l'exploitation de cette mine, sont incomparablement plus considérables, qu'elle n'est qu'au second rang des mines du pays de Bambouk, tandis que peut-être elle devrait être au premier.

Tous les essais que l'on a faits, sur les morceaux du marbre rouge tirés de cette mine, ont prouvé que l'or s'y trouvait mêlé dans une très-riche proportion. Mes notes anglaises sont parfaitement bien d'accord sur ce fait avec les documens français, dont j'ai eu communication, et dont je vais faire mention.

Entreprises et essais de l'ancienne compagnie des Indes, sur les mines de Natakon et de Sémayla, en 1730, 1731 et 1732.

L'ancienne compagnie des Indes, que Dupleix et Labourdonnaye ont rendu si célèbre, était en 1730, cessionnaire en toute souveraineté, du cours du Sénégal et de tout le commerce des contrées occidentales de l'Afrique, comprises entre le cap Blanc de Barbarie et le cap de Sierraléone.

M. le Veuz, gouverneur et administrateur-général du Sénégal au, nom de la

compagnie, était à Paris en 1730, et avait rendu compte aux administrateurs, de quelques projets sur le pays de Bambouk où il avait été, et où il avait formé des liaisons.

Il avait même, dans les années précédentes, établi un comptoir au village de Nayhé-Mow, situé au confluent du Colèz-Rio-d'Oro et de la rivière de Félémé; il avait une grande idée de la richesse des mines d'or du Bambouk, et le projet d'obtenir les moyens d'en faire la conquête.

Il paraît que dans ses vues, l'intérêt personnel et l'occasion d'acquérir pour son propre compte une grande quantité d'or, dominaient bien plus que l'intérêt public et l'avantage de la compagnie dont il était officier.

Il inspira quelque méfiance, et les administrateurs avant d'adopter les projets de M. le Veuz, se déterminèrent à envoyer à Galam et au pays de Bambouk, un homme de confiance, dont la mission était de visiter les mines d'or, de les examiner avec attention, et d'en faire des essais.

Un artiste nommé Pelays, instruit en minéralogie et en métallurgie, fut chargé de

cette commission; il devait être accompagné d'un homme nommé Legrand.

Le 19 avril 1730 M. Pelays et M. Legrand son associé, passèrent un traité mutuel avec les administrateurs de la compagnie des Indes à Paris.

Les méfiances que M. le Veuz avait inspirées à l'administration, engagèrent à donner à M. Pelays des instructions particulières, dont l'objet était de rendre compte de la conduite du gouverneur : cette imprudence de l'administration, et quelques indiscrétions de M. Pelays, mirent dès Paris, la division entre lui et M. le Veuz, qui retournait au Sénégal. Il en résulta, que la mission de M. Pelays ne fut pas aussi bien exécutée qu'elle aurait dû et qu'elle aurait pu l'être. M. le Veuz contraria M. Pelays ; on lui refusa une grande partie des choses qu'il demandait et qui lui étaient nécessaires; et cet homme singulier peut-être, mais qui aurait pu rendre des services très-utiles et très-importans, ne réussit qu'à force d'opiniâtreté, à parvenir dans le pays de Bambouk, et ne put y rester que pendant la durée de deux mois.

J'ai lu, sur les démêlés de M. Pelays et de M. le Veuz, sur les plaintes du premier contre ce gouverneur du Sénégal, sur son séjour dans le pays de Bambouk, ses voyages aux mines de Natakon et de Sémayla, et sur les observations et les essais qu'il fit sur les matières qui contiennent l'or, et sur l'or même, un long mémoire de quarante pages grand format, où j'ai puisé une grande partie de ce qu'on vient de lire sur les deux mines principales du Bambouk.

Ce mémoire est de décembre 1730; il est intitulé : *Compte que le sieur* Pelays *rend à la compagnie des Indes, de sa mission pour la découverte des mines d'or du pays de Bambouk.* Ce fut M. le comte de la Luzerne, alors ministre de la marine, qui voulut bien me communiquer ce mémoire en 1788, avec plusieurs autres pièces authentiques sur le même objet, dont j'ai tiré de son aveu tous les extraits qui me parurent nécessaires pour les mémoires de mon voyage en Afrique, auquel dès-lors je commençais à travailler.

Il est résulté des essais de M. Pelays aux mines de Natakon et de Sémayla, que

quatre vingts livres de terre brute mélangée, comme on la tire du puits du monticule de Natakon, à la profondeur de passé trente pieds, ont rendu après différens lavages, quatre onces et trois gros de terre purifiée, dont il est provenu après l'épreuve, soixante-sept grains et demi d'or; et que dans le lavage et l'épurement de quatre-vingts livres de terre brute, on avait tiré en grains d'un volume assez notable, qui sont en sus de l'épreuve faite sur la terre purifiée, la valeur de soixante et dix-sept grains d'or; quatre-vingts livres de terre brute tirée d'un puits de la mine de Natakon, ont donc produit cent quarante-quatre grains et demi d'or.

M. Pelays n'a pu faire que des essais en petit, sur le marbre rouge aurifère qu'on tire des puits du monticule de Sémayla; cependant il conclut de ses essais, que dix livres de matière brute de cette mine, rendent autant d'or que quarante livres de matière brute des puits de Natakon.

Mais il donne dans le plus grand détail ses opérations sur la terre brute du marigot ou ruisseau de Sémayla; et en voici le détail.

Une livre de terre brute du marigot ou ruisseau de Sémayla, a été lavée et réduite par le lavage à deux onces un gros de terre purifiée, dans laquelle on voyait à découvert une quantité de poudre d'or. M. Pelays a fait fondre cette terre au feu, par l'antimoine, de sorte que les scories ayant toutes été consumées, il est resté un petit lingot d'or qui a pesé vingt et un grains et demi.

Cette épreuve ayant été faite à l'antimoine, il est à considérer que cet or est au moins au titre de vingt-trois karats et demi.

Ces comptes rendus de M. Pelays, ont été consignés dans un mémoire sur les épreuves qui ont été faites des terres des mines de Natakon et de Sémayla, adressé par les administrateurs de la compagnie des Indes, au ministre des finances en 1731.

Ces administrateurs disent dans ce mémoire : « qu'il est probable que si l'épreuve faite sur la terre du ruisseau de Sémayla avait été faite sans antimoine, au lieu de vingt et un grains d'or qu'elle a produits, il s'en serait trouvé vingt-huit grains ou environ. »

Ils estiment avec raison que la mine de Sémayla est beaucoup plus riche intrinsèquement, que la mine de Natakon, et témoignent le plus grand desir, que le gouvernement les autorise à une entreprise majeure sur le pays de Bambouk.

Mais il paraît, que le droit de posséder des mines d'or étant un droit de souveraineté, on s'opposa aux projets de la compagnie, et qu'on lui permit seulement de reconnaître les mines de Bambouk, et de tirer de cette contrée le plus d'or qu'elle pourrait, par les voies de négociations et de traite.

Je terminerai ces détails sur les mines de Sémayla, par dire, que les femmes seules sont employées à recueillir l'or du ruisseau; elles creusent d'abord un trou au fond de l'eau avec un instrument de fer, dans ce trou se rassemble en peu de tems un dépôt, qu'elles puisent avec des callebasses : ce dépôt est chargé d'or, et au moyen d'un lavage fort léger, l'or reste au fond des callebasses en grande quantité.

Mine de Nambia.

La troisième mine du pays de Bambouk est celle de Nambia; elle est située au re-

vers occidental de la chaîne occidentale des montagnes de Tabaoura; c'est une colline qui forme cette mine, exploitée comme les autres, au moyen des puits qu'on y creuse; au pied de la colline coule aussi un ruisseau, dont les eaux roulent l'or en sable, et dont le lit est fort richement chargé de ce métal.

Nambia est moins connue que Natakon et Sémayla, parce que les nègres de cette contrée sont très-ombrageux et se méfient des étrangers et surtout des blancs.

On raconte d'eux plusieurs traits, qui prouvent qu'ils sont très-jaloux de leur or, qui est aussi estimé des Européens que celui de Natakon et de Sémayla, mais qui l'est beaucoup plus des nègres et des négresses du Bambouk; il est plus pâle, mais beaucoup plus liant et plus maléable; les forgerons qui comme on l'a dit sont aussi les orfèvres, préfèrent l'or de Nambia, parce qu'ils l'emploient avec plus de facilité aux ornemens dont se parent les négresses.

On assure que les Maures du désert du Zaarha, qui fréquentent le pays de Bambouk, vont surtout à Nambia; soit que

l'or de cette mine leur plaise davantage, soit que le sel qu'ils y transportent s'y débite à plus haut prix.

Mine de Kombadryé.

Au levant du Colèz-Rio d'Oro, et pas loin du Colèz-Guyamon, dans une vallée de la chaîne orientale des montagnes de Tabaoura, se trouve la mine de Kombadyrié, d'où sort aussi beaucoup d'or, mais bien moins cependant que des deux mines principales; là c'est encore un monticule qui renferme la mine, et la terre qui le compose est comme à Natakon, mêlée de grains de fer, d'émeri en morceaux concassés et en poudre, d'aimant et de pyrites ferrugineuses; toutes ces matières sont chargées d'or, mais les morceaux d'émeri surtout, le contiennent en petits grains et en paillettes.

Le marigot de Kombadyrié, roule de l'or, et son lit en contient beaucoup; l'exploitation et les règles de police, sont les mêmes que dans les autres mines.

D'autres parties du Bambouk et plusieurs ruisseaux du royaume de Bondou, donnent aussi de l'or.

Il existe encore sans doute d'autres mines d'or dans le pays de Bambouk, puisqu'on voit à Guingoulo, à Koba, à Koullo, à Koulou, à Hyeratonkonné, et dans d'au-

tres lieux encore, situés au Couchant des montagnes de Tabaoura, des marigots ou les nègres trouvent de l'or.

Le royaume de Bondou, dont les limites orientales sont arrosées par la rivière de Félémé, possèdent aussi quelques marigots qui leur donnent de l'or, en médiocre quantité il est vrai, puisque l'or dont se parent les femmes du Bondou, provient en plus grande partie du commerce que ce royaume fait avec les gens du Bambouk; mais il est certain et incontestable, que dans cette partie de l'Afrique, et sur une surface de plus de douze cents lieues carrées, l'or se montre de toute part en plus grande ou en plus petite quantité.

Les administrateurs de la compagnie des Indes, persuadés des grands avantages qu'elle pourrait tirer des mines du Bambouk, n'abandonnaient pas l'espoir d'obtenir du gouvernement la concession de ces mines, et l'autorisation et les moyens d'en faire la conquête; mais le ministère s'y refusait, dans le principe, que ces mines d'or, ne pouvaient entrer dans la concession que le roi avait faite à cette compagnie

pagnie du commerce du Sénégal, que si elles étaient aussi riches qu'elles paraissaient l'être, leur conquête ne devait être faite que par le roi, et que leur propriété, devait faire partie du domaine royal.

Mais pendant qu'on éludait et qu'on temporisait, la compagnie avait sans cesse les yeux sur le pays de Bambouk, et ses gouverneurs, administrateurs du Sénégal, ne perdaient pas une occasion d'en tirer pour leur propre compte, le plus d'or qu'ils pouvaient.

En 1744, il y avait déja quelque tems que M. David était, au nom de la compagnie des Indes, gouverneur et administrateur du Sénégal; ce gouverneur était un homme d'esprit, entreprenant, avide d'or, non pas par avarice, mais pour fournir à ses plaisirs et à ses dépenses; il était dissipateur, et il est mort à Paris il y a douze à quinze ans, dans un état fort au dessous de la médiocrité.

M. David, avait plus qu'aucun de ses prédécesseurs, entretenu les ambitions secrètes de la compagnie des Indes sur les mines du Bambouk; il se fit autoriser à y faire

un voyage; mais alors on ne pensait pas qu'on pût y aller par une autre route que par celle du fleuve Sénégal en le remontant pendant la saison des pluies.

Ce voyage long, pénible et même dangereux, employait quatre mois, et forçait de revenir immédiatement après la saison des pluies, parce qu'alors les eaux baissent, et que vers le milieu de décembre, plus sieurs parties du cours de cette rivière, entre Galam et Podhor, sont presqu'à sec.

Le gouverneur David, qui avait donné pour motif de son voyage, la reconnaissance du pays de Bambouk, l'examen des mines d'or et l'inspection des établissemens de Podhor et de Galam, avait conçu un projet particulier, à son propre avantage; c'était de traiter pour son compte, une grande somme d'or. Ce projet, fort bien combiné et parfaitement préparé par lui, eut un plein succès, et c'était tout ce qu'il voulait.

Il connaissait parfaitement toutes les parties de son gouvernement, et les caractères des différens peuples, sur qui l'administration du Sénégal pouvait exercer son influence; il savait que les Bamboukains

étaient imprévoyans, inconsidérés, et que facilement on les engageait à vendre leurs denrées de subsistance.

L'année 1744 fut fort sèche dans cette partie de l'Afrique ; on pouvait dès le commencement de cette année, prévoir que les récoltes seraient mauvaises ; le vent d'Est avait régné avec une constance pernicieuse depuis le mois de novembre 1743 ; les pluies de cette année-là n'avaient pas été considérables, et par conséquent les débordemens qui fertilisent les terres basses du Bambouk, ne l'avaient pas été non plus ; les récoltes de riz, de maïs, de fèves et de pois pistaches, et celle du mil, avaient été ou devaient être fort médiocres, et les Bamboukains avaient à peine assez de ces différentes graines, pour se nourrir.

Il fallait occasionner une disette, il y parvint. Ses agens de Galam, avec des verroteries, de l'ambre, du corail, de l'agathe cornaline, réussirent à tirer du Bambouk une grande partie des graines de subsistance, indispensables pour la nourriture des habitans, et ces accaparemens furent emmagasinés au fort Saint-Joseph.

On suscita ensuite les Nègres Kassons contre les Bamboukains, on provoqua des éruptions de ces sauvages sur les terres du Bambouk, qui furent brûlées, pillées, ravagées, et dès le mois de mai 1744, le pays éprouvait la crainte et la famine.

Pendant que cette conjuration s'exécutait à Galam, M. David accaparait tout le mil des environs de l'île Saint-Louis du Sénégal, et ses magasins en contenaient assez, pour en charger plusieurs bateaux.

Les Nègres du Bambouk pressés par la disette, demandaient des vivres à Galam, mais n'en obtenaient pas; les agens de M. David leur répondaient, que c'était au gouverneur du Sénégal qu'il fallait s'adresser, que ses magasins de l'île Saint-Louis étaient remplis de mil, et que lui seul pouvait leur donner des secours.

Les rois du Bambouk envoyèrent par terre des ambassadeurs à M. David, pour le supplier de leur vendre du mill; il était préparé à ce dénouement; il promit des secours aux Bamboukains, s'embarqua sur le Sénégal le 11 juillet 1744, suivi de plusieurs bâtimens chargés de mil, arriva à

Galam le 6 septembre suivant, se fit bien solliciter, et vendit son mil, et les accaparemens de Galam, au poids de l'or, aux Bamboukains affamés, qui s'estimèrent encore bien heureux de l'acheter au prix qu'il voulut y mettre; ils commençaient à ressentir toutes les angoisses de la famine.

M. David vit tout le Bambouk à ses pieds, et perdit soixante et onze jours à Galam et à Kaignou, à traiter avec les chefs du Bambouk, de l'or en échange des denrées de subsistance qu'il leur donnait; il accomplit ainsi sa spéculation, au milieu des bénédictions de ces simples et stupides Bamboukains, qui n'avaient pas deviné, que la disette qu'ils éprouvaient était son ouvrage, et qui dans leur détresse, le bénissaient comme leur sauveur.

On assure que cette opération valut cinq cent mille francs, dont la compagnie des Indes eut la plus petite part, dont M. David garda pour lui trois cent mille francs, et dont une autre partie fut partagée entre les agens affidés de ce gouverneur.

Bienfaiteur apparent du Bambouk, il était sûr d'y être bien reçu, et il est cer-

tain aussi, que si son avidité ne l'eût pas retenu si longtems à Galam et à Kaignou, pour y vendre ses grains, il aurait pu reconnaître et examiner à loisir toute cette riche contrée, et y former des établissemens solides; mais comme son intérêt personnel avait été le seul but de son voyage, sa visite du Bambouk n'en fut que l'épisode, et le court séjour qu'il y fit, n'eut pas à beaucoup près les suites avantageuses qu'il devait avoir.

On connaît à présent M. David, que l'amour de l'or avait corrompu; mais qui était doué, des talens d'un habile administrateur, et qui avait des connaissances et des qualités militaires, bien au dessus de celles qu'on devait s'attendre à trouver, dans un officier d'une compagnie marchande, qui n'avait que bien peu de pratique du métier de la guerre.

Je vais donner ici le sommaire de son journal du voyage de Galam et de Bambouk; c'est une de ces pièces officielles et authentiques, qui m'ont été communiquées. Sans transcrire entièrement cet extrait du journal de M. David, les passages qu'on

en va lire, sont ses propres termes, auxquels je n'ai rien voulu changer.

Extrait du journal de M. David, commandant de la concession du Sénégal, dans lequel il rend compte de son voyage à Galam.

« Après avoir mis ordre à toutes les affaires du bas de la concession, je m'embarquai sur le Niger le 11 du mois de juillet 1744. N'ayant pris que soixante hommes avec moi, tant employés, qu'ouvriers et soldats, pour ne pas trop dégarnir la concession; j'arrivai en Galam le 6 du mois de septembre, presqu'aussi fatigué que mes gens, dont quelques-uns étaient déja tombés malades. J'entrai bientôt en matière avec les principaux du pays, que je trouvai tous divisés et en guerre les uns contre les autres; je tentai de les concilier, mais n'ayant pu y réussir, je m'attachai à profiter de leur division.

» Le 22 septembre, je fis monter mes bateaux, et tout transporter à l'île de Kaignou, pour y former notre premier éta-

blissement. Ce port n'est éloigné que d'une lieue de la mine de Koulon, pour laquelle je m'étais venu placer dans cette île; je pourvus à ce qu'il y avait à faire, en attendant que le débordement des eaux nous permît d'aller jusqu'à la mine; je quittai ensuite mes gens, pour profiter du tems, et je partis pour le fort Saint-Joseph, où je savais que plusieurs députés du pays de Bambouk et du Bondou, s'étaient rendus pour me presser d'aller voir leurs mines. Ils desiraient tous que j'allasse les exploiter, moyennant que je voulusse bien m'établir chez eux avec du canon, pour les rendre plus recommandables, et les faire respecter de leurs voisins; je me prêtai à leurs desirs, et nous nous rendîmes ensemble à Farbana, où tous les grands du pays s'assemblèrent; ils m'accordèrent tout ce que je leur demandai, pour l'exploitation des mines.

» Ils me conduisirent à celle d'Hyeratonkonné, mais avant d'y arriver, nous nous arrêtâmes, à une lieue de Farbana, sur une mine, où des femmes laveuses, que j'avais eu la précaution d'amener, prirent

de la terre, qu'elles ne firent que détremper et remuer un instant dans une gamelle, dans laquelle, en versant ensuite par inclinaison l'eau et la terre, il resta au fond une quantité prodigieuse de paillettes et de grains d'or très-pur, j'en ramassai plusieurs qui pouvaient peser trois, quatre et cinq grains.

» Je ne crois pas qu'on puisse trouver rien de si riche, ni de plus aisé à travailler que cette mine; les expériences que j'en ai vu faire sous mes yeux, ne sont que de la superficie de la terre, n'y ayant rien de creusé ou nous étions, ni aux environs. Je jugeai que cette mine traversait un ruisseau voisin, parce que nous trouvâmes dans son lit, la même quantité d'or que nous avions pris, à très-peu de distance de ses bords.

» La nuit survint que je faisais encore des expériences sur de la terre prise indifféremment de côté et d'autre, mais il fallut enfin m'en arracher.

» J'observai que tout ce pays était cultivé, et j'appris que ses habitans n'avaient pas grand travail à faire pour leurs cultures.

» Le 20 de novembre, je partis pour les montagnes de Tabaoura, et j'arrivai le 22 aux mines de Natakon. Je fus obligé de descendre de cheval, et de grimper à pied sur les mines, où je vis une quantité de puits, que les gens du pays y ont creusés, desquels ils tirent beaucoup d'or toutes les années.

» On n'y travaillait pas alors, la saison ne le permettant pas; je fis prendre de la terre de quelques-uns de ces puits à l'aventure, je l'emportai à Dardané, où je la donnai à des femmes laveuses, qui y trouvèrent toutes de l'or.

» De cette première montagne je passai à d'autres où je vis de pareils puits; je demandai à des nègres, qui s'y étaient rendus par la curiosité de me voir, s'il leur arrivait de trouver des morceaux d'or du poids de plusieurs onces. Je leur dis que je donnerais volontiers cent cinquante écus, de tous ceux qu'on m'apporterait, qui seraient gros comme mon pouce, à quoi ils repliquèrent, que quelque riche que je fusse, je serais bientôt ruiné à tenir cette parole, dans le tems qu'on exploite ces mines.

» Je demandai encore, si quelqu'un en aurait gardé quelques morceaux, mais on me dit que je trouverai cela difficilement; parce que dans le tems du travail, on donne tous les jours l'or qu'on ramasse à fondre, pour voir si tout est or; après quoi les maréchaux en font tout de suite des oreillettes. Ces maréchaux sont aussi les orfèvres du pays; ils n'ont d'autres outils qu'un réchaud de terre, un soufflet, un grand et un petit marteau; avec leur petit marteau ils travaillent l'or à froid, et font des ouvrages aussi délicats que surprenans. J'ajoutai d'autant plus de foi à ce rapport, que tout l'or qui se traite dans le pays, n'est qu'en oreillettes, ou en ornemens à la manière des nègres.

» La quantité de mines que j'avais déja vues, me fit négliger d'en visiter d'autres de ce canton, également riches pour avoir le tems de parcourir celles qui sont le long de la rivière de Félémé; j'étais en chemin pour m'y rendre, lorsque je reçus un courier du fort Saint-Joseph, pour m'informer que les eaux du Niger ayant considérablement baissé tout-à-coup, on

avait été obligé d'expédier tous les bateaux pour l'île Saint-Louis du Sénégal, que mon canot les suivait, et que si je ne me pressais pas de partir, je courrais risque de ne pas le trouver. Je revins aussitôt à Farbana, j'y traçai aux personnes que je me déterminai d'y laisser, l'emplacement d'un fort; je leur donnai ordre d'y bâtir des cases, en attendant qu'il leur fût envoyé du canon, et un plus grand nombre de gens, du fort Saint-Joseph.

» Je recommandai aux chefs du pays, la petite troupe que je leur laissais, et les quittai ensuite, et me rendis avec beaucoup de peine à mon canot, que j'aurais manqué de joindre si je m'étais retardé de quelques heures de plus. Je m'embarquai, et j'arrivai au Sénégal le 5 du mois de décembre; je reçus peu de tems après un courier de Kaignou, par lequel on m'envoyait des terres de la mine de Koulon, que des nègres coureurs et vagabonds ont pillé en chemin; j'ai reçu depuis d'autres nouvelles de ce comptoir, par les qu'elles on me marque, qu'à la première fouille de cette mine, on y a trouvé à six

pieds de profondeur, des veines d'un métal parfaitement de la couleur de l'or.

» Le chef du comptoir m'écrit, que si c'est là de l'or, on n'aura pas trouvé depuis la création du monde, une mine aussi riche; ce que je puis dire à l'avance là-dessus, c'est que je sais positivement, qu'il n'y a pas de cuivre dans ce pays, et que toutes les épreuves qui ont été faites jusqu'à présent, de la terre prise sur la superficie de cette mine, ont donné chacune plus ou moins d'or. »

Tel est l'extrait littéral du journal de M. *David*, dont le séjour dans la partie la plus intéressante du pays de Bambouk, et spécialement dans le royaume de ce nom, ne dura que très-peu de jours.

Son journal a quelque chose d'obscur et d'ambigu, qu'on doit attribuer à l'embarras de dissimuler à ses supérieurs, les véritables circonstances de sa conduite; mais on doit toujours conclure de ce voyage, que le pays de Bambouk, et toutes les contrées qu'arrosent le Colès-Rio-d'Oro, le Colèz-Guyamon et la rivière de Félémé, produisent beaucoup d'or.

Toutes les mines d'or de ces contrées sont entre les mains des noirs, qui seuls y travaillent, et qui les exploitent à un tel degré d'imperfection, qu'en ne considérant même, que cette exploitation superficielle, et non pas encore les véritables mines d'or qui doivent être renfermées dans les entrailles des montagnes de Tabaoura, il est probable que ce pays, travaillé superficiellement par des mineurs européens, produirait quatre fois plus d'or qu'il n'en produit aux nègres, qui dans leur exploitation, ne suivent pas les principes et les procédés métallurgiques.

N'est-il pas comme incontestable, que les quatre mines principales de Natakon, de Sémayla, de Nambia et de Kombadirié, ne peuvent être regardées, que comme des mines d'alluvion, comme des amas, produits par des effusions de quatre foyers principaux.

Je laisse aux minéralogistes à tirer de la description que j'ai donnée du pays et des mines du Bambouk, les conséquences que leur suggérera la science qu'ils cultivent, seulement j'insisterai sur cette vé-

rité, que cette contrée de l'Afrique contient beaucoup d'or, et que sans doute elle cache des mines de ce métal, bien plus riches que celles qu'on exploite.

Suivant mes notes anglaises, et d'après les documens français, il est bien sûr que les maréchaux-orfèvres Bamboukains, savent fondre et purifier l'or ; mais il gardent le secret sur les procédés qu'ils suivent ; leur métier est fort lucratif, et cela doit être ; tout l'or du Bambouk passe par leurs mains.

En 1786, j'avais fait traiter de l'or à Galam ; j'avais remis à celui qui s'était chargé de m'en rapporter, des marchandises pour la valeur de trois cent francs ; c'était du très-bel ambre jaune ou succin, du corail et des olives d'agathe cornaline ; on me rendit de l'or pour près de cinq cent francs, et mon commettant avait retenu le droit de commission ; car lui-même avait traité son or à plus de deux cents pour cent de bénéfice ; mais je n'avais pas lieu de me plaindre, il avait fait le voyage long et dangereux de Galam, et en était revenu bien malade.

Un anneau d'oreille, d'or de Natakon, a été essayé à la Monnaie de Paris, en 1788.

Tout l'or qui me fut remis était en anneaux d'oreilles, ou autres ornemens. Je le fis essayer à Paris, en 1788, il était suivant l'essayeur, à plus de vingt-trois karats. J'en ai vendu sur le pied de douze francs le gros; et un anneau d'oreille d'or de Natakon, en forme de cœur, de trois pouces de longueur, et qui pesait plus de sept gros, d'un or de la plus belle couleur, a été connu de M. Sage, professeur de minéralogie, et l'un des administrateurs de l'hôtel de la monnaie, essayé par son ordre, et reconnu pour de l'or de la première qualité.

Le pays de Bambouk offre aussi plusieurs mines de fer, et d'un fer très-liant, très-maléable, aussi sonore que l'argent; ce qui a fait croire, que si l'on en faisait le départ, on y trouverait de ce métal. Les Bamboukains savent le fondre et le mettent tous les jours en usage.

Tant de richesses restent pour ainsi dire ensevelis dans la terre, par le peu d'expérience de ces noirs, et par la sottise, l'ignorance, et la superstition, qui président à leurs grossières opérations.

On

On a vu que l'aimant se trouve dans le Bambouk, et que l'émeri y abonde.

Quelques minéralogistes prétendent, que la platine n'est point un métal, mais seulement un alliage métallique. On en a tiré du mercure, du fer et de l'or.

La platine alliée avec les substances métalliques, occasionne des changemens remarquables dans leur couleur, ainsi que dans leur tissu et leur degré de dureté; plusieurs croient que la platine est une espèce d'émeri, qui contient de l'or, mais dont le mélange s'est fait par un intermède, inconnu jusqu'à présent.

Les mines de Natakon, surtout, sont caractérisées par une grande abondance d'émeri, soit en poudre, soit en morceaux solides, quelquefois d'une grandeur remarquable, et toujours chargés d'or; on pourrait donc croire que si les mines d'or du pays de Bambouk, sont un jour visitées et examinées par des minéralogistes habiles, on pourra y trouver de la platine.

Examen des projets que la France pourrait concevoir et tenter sur le pays de Bambouk.

Premier projet.

On peut former trois projets sur les mines du Bambouk. Premièrement, celui de faire la conquête des trois royaumes

qui partagent ce pays; alors on serait par les suites naturelles de cette conquête, en possession des mines d'or; on les exploiterait suivant les procédés de l'art, on ferait la recherche des véritables mines, dont celles que les nègres fouillent actuellement, ne sont vraisemblablement que des effusions, et tout paraît présager, que les mines d'or non encore découvertes, que les véritables foyers de l'or, cachés dans les entrailles et dans les racines des montagnes de Tabaoura, doivent être fort riches, et que leur découverte et leur exploitation, seraient d'un grand rapport.

La conquête du pays de Bambouk serait une expédition de guerre extrêmement facile, si d'avance on l'avait bien combinée, et si elle était bien conduite.

Une petite armée de cinq cents hommes, bien composée, commandée par un général prudent, sage et résolu; quatre pièces de campagne, et des espingoles; sont des moyens plus que suffisans pour conquérir le pays de Bambouk.

Mais où se formeraient, où se disposeraient, les préparatifs d'une telle expédi-

tion, et d'où partirait-on pour cette conquête ? Examinons cette question.

Depuis l'abolition de la traite, nous avons sans doute abandonné l'établissement de Galam ; le fort Saint-Joseph n'existe plus ; nous n'avons aucun comptoir sur la rivière de Félémé, ni aucun poste sur tout le cours du Sénégal, depuis Podhor, jusqu'à la roche ou cataracte Felow.

Se rétablirait-on à Galam, à Kaignou et sur la Félémé ? formerait-on quelques postes intermédiaires, entre Podhor et Galam ? serait-ce à l'île Saint-Louis du Sénégal, que tous les moyens d'exécuter et de réussir dans une telle entreprise, seraient rassemblés et préparés ?

Quand on voudra considérer dans tous leurs détails, tout ce que ces dispositions préliminaires emploieraient de tems et d'argent, avant que la petite armée d'exécution pût se mettre en marche ; quand on voudra réfléchir, que si c'était par le fleuve Sénégal qu'on voulût faire arriver cette petite armée à l'embouchure de la Félémé et à Kaignou, il faudrait que la flotille de transport, fût au moins composée

de vingt-cinq bâtimens ; qu'on ne peut remonter le Sénégal de Podhor à Galam, que pendant la saison des pluies, qui est en même tems celle des maladies ; que ce trajet ne peut se faire qu'à la cordelle, c'est-à-dire que les bâtimens doivent être tirés par des cordages, pour vaincre la force du courant du fleuve, qui alors a ses grandes eaux ; que chaque bâtiment exigerait quinze hommes de cette espèce de nègres, que dans le pays on nomme Laptots, et qui sont employés au tirage des embarcations et bâtimens qui remontent le Sénégal pendant la saison des pluies ; que cette condition indispensable, augmente le nombre des hommes, qui doivent former l'équipage de chaque bâtiment, et que par-là, la petite armée se trouve plus que doublée ; que la traversée de l'île Saint-Louis du Sénégal à Galam, est nécessairement de cinquante-sept jours au moins, pour le bâtiment le plus favorisé par toutes les circonstances possibles ; qu'une flotille de vingt-cinq bâtimens qui transporterait à Galam la petite armée destinée à conquérir le pays de Bambouk, emploierait

bien certainement, pour exécuter cette traversée, au moins soixante et quinze jours; on comprendra déja que cette route a ses inconvéniens. Mais ce ne sont pas, ni les dépenses énormes, ni les nombreux embarras, ni la durée du tems de la traversée, ni la complication du grand nombre de mesures, qu'entraîne un voyage de Galam en remontant le Sénégal, qui conspirent le plus contre les succès de l'entreprise dont il est ici question, ce sont les dangers que courent la santé et la vie de ceux qui font ce voyage en remontant le fleuve, pendant la mauvaise saison; et cette saison, qui comme on l'a vu est celle des pluies du tropique et des crues du fleuve, est aussi la seule qui permettrait à la flotille de le remonter.

Il est connu de tous ceux qui ont habité le Sénégal, que près de la moitié des Européens qui chaque année remontaient à Galam pour y traiter des nègres, du morfil et de l'or, ou périssaient de maladie dans la traversée, ou arrivaient faibles et languissans: les nègres eux-mêmes, quoiqu'habitués dès leur naissance à ces climats

brûlans, ne résistaient pas tous, aux intempéries de l'air du fleuve Sénégal, presque toujours stagnant, lourd et étouffant, depuis Podhor jusqu'à Galam, ce qui forme, à cause des sinuosités du fleuve, un développement de près de deux cents lieues.

Des dissenteries putrides, des fièvres malignes-nerveuses, sont les deux maladies auxquelles on est exposé dans ce long et dangereux trajet; presque tous ceux qui en sont assaillis y succombent; le petit nombre de ceux qui en réchappent arrive à Galam, dans un état de faiblesse et d'anéantissement misérable, la convalescence de ces maladies dure souvent plus d'un an et est elle-même une maladie dangereuse, pendant laquelle une légère imprudence peut coûter la vie.

J'ai passé à l'île Saint-Louis du Sénégal la mauvaise saison de 1786; j'ai vu partir et revenir la flotille marchande de Galam. Cette année-là fut très-mauvaise, non-seulement suivant le calcul accrédité, le tiers des blancs succomba dans ce voyage, mais plusieurs nègres en furent aussi les victimes.

M. d'Erneville, capitaine au bataillon d'Afrique et commandant de la flotille, et M. l'amiral négociant de l'île Saint-Louis, aclimatés tous les deux par six ans de séjour en Afrique, et qui, déja, avaient aussi fait ce voyage plusieurs fois, ne purent échapper à la fièvre maligne nerveuse ; ils ne succombèrent pas à la vérité, mais leur convalescence fut aussi pénible que longue, et cinq mois après leur retour, leur santé n'était pas encore parfaitement rétablie.

Qu'arriverait-il donc à la petite armée destinée à la conquête du Bambouk, si on voulait la porter sur le Félémé, par le fleuve Sénégal ? Une partie de ceux qui composeraient cette armée, aurait péri dans le trajet; de ceux qui auraient résisté, le plus grand nombre arriverait malade, faible et languissant, presque tous seraient découragés et dégoûtés, et peu propres à exécuter l'entreprise.

Ce n'est donc pas par le Sénégal qu'on devra jamais penser à faire parvenir une armée dans le pays de Bambouk ; c'est par terre qu'il faudrait y arriver ; et si jamais

le projet de la conquête des mines d'or de cette contrée de l'Afrique était résolu, et si l'on voulait tenter cette entreprise, il faudrait y marcher par terre, et alors on n'éprouverait aucune difficulté.

Il n'y a que cent cinquante lieues directes, des bords de l'Océan atlantique au village de Nayé-Mow, situé à l'embouchure du Colèz-Rio-d'Oro, dans la Félémé; les détours qu'on serait forcé de suivre pour parvenir à la Félémé, ne sont pas si considérables, et n'augmenteraient la route que de trente lieues; la traversée totale serait donc tout au plus de cent quatre-vingts lieues.

Mais par des raisons, qu'il est inutile de détailler ici, le point de rassemblement et de départ serait pris de manière, qu'il réduirait la route à cent cinquante lieues, ou à vingt-deux jours de marche; et, en accordant un séjour après trois journées de marche, en vingt-neuf jours on serait rendu sur la Félémé.

Ce qui paraîtrait devoir le plus embarrasser, c'est le transport des équipages, des munitions, des vivres et de l'eau; mais à l'égard des vivres et de l'eau, il faut re

marquer, qu'on traverserait pendant huit journées de cette route, des états qui sont peuplés et fertiles, et où il règne une sorte de civilisation.

Le royaume du Burb-j-Iolof, dont le titre répond à celui d'empereur des Iolofs, sans être aussi peuplé que le royaume de Cayor et le Bondou, l'est cependant assez pour que les villages n'y soient pas à de grandes distances les uns des autres.

Ce serait donc des contrées habitées et fertiles qu'on traverserait pour se rendre par terre dans le Bambouk, et en payant en marchandises et même en argent, la petite armée y trouverait au moins la moitié de sa subsistance, surtout si l'on prenait le parti de la nourrir de kouskou, c'est-à-dire de mil.

Des négociations préliminairement entamées avec le Damel et le Burb-j-Iolof, pourraient dispenser de la moitié des embarras du transport des vivres et de l'eau, et je suis très-persuadé que la petite armée exécuterait cette marche, en ne portant avec elle des vivres et de l'eau, que pour quinze jours.

Je suppose qu'elle doive consommer douze cents pintes d'eau par jour, il faudrait pour ces quinze jours qu'elle fût approvisionnée de dix-huit mille pintes d'eau.

Un chameau portera aisément quatre pieds cubes d'eau ou cent quarante-quatre pintes, mesure de Paris; cent vingt-quatre chameaux suffiront à ce portage d'un approvisionnement indispensable, mais que je crois avoir fortement exagéré.

Quarante chameaux suffiront pour les vivres; enfin, en y comprenant les autres objets indispensables, j'estime qu'avec deux cents chameaux on pourvoirait au transport de tout ce qui serait nécessaire; et quand il en faudrait trois cents, les Maures du Zaarha voisins du Sénégal, les fourniraient.

Une petite armée telle que celle dont il est question, exécutera sa traversée sans obstacle, sans avoir un seul combat à soutenir: ces nations noires de l'Afrique occidentale, sont sans défense devant le feu de notre artillerie et celui de notre mousqueterie, et j'ose assurer qu'en bataille rangée, six cents Français vaincront, et feront fuir cinquante mille hommes; mais

ici, il s'agit de négocier, d'imposer, de se faire traiter en amis jusqu'aux limites du pays de Bambouk ; et avec de la prudence, de la douceur et de la fermeté, on y parviendrait aisément.

On a vu aussi, à quel point les Bamboukains sont faibles et pusillanimes, et combien la conquête de leur pays présente peu de dangers; elle se ferait sans résistance, mais il serait plus difficile sans doute de s'y maintenir, d'y former des établissemens durables; on aurait à se prémunir contre les trahisons, à lutter contre l'insalubrité d'un climat brûlant, contre toutes les suites de la mollesse, de la débauche et de tant de sortes de corruptions.

Ce sont là les véritables ennemis, que nous trouverions dans le Bambouk, et ceux qui bientôt sauraient nous vaincre et nous détruire.

Une observation qu'il convient je crois de faire, c'est que le pays de Bambouk est situé entre les deux fleuves du Sénégal et de la Gambra, et à-peu-près à la même distance de l'un et de l'autre; les Français remontaient habituellement le Sénégal jus-

qu'à la roche Felow, et les Anglais fréquentent la Gambra jusqu'au dessus de Pisania, à-peu-près sous le même parallèle.

Ne peut-on pas s'étonner, que les mines d'or du Bambouk, livrées par leur situation, aux entreprises des Français et des Anglais, les deux nations de l'Europe les plus avides d'or et les plus ambitieuses, n'aient pas encore été envahies par l'une ou par l'autre ?

Cette circonstance me porte à croire, que s'il est aisé d'envahir et de conquérir le pays de Bambouk, il n'est pas aussi facile de s'y établir ; que la possession de cette riche contrée, peut être contrariée par de grandes difficultés, soit de localité, soit dépendantes du caractère des habitans, et des dangers du climat; ce n'est donc pas inconsidérément, ni légèrement, que la France devra jamais se résoudre à la conquête du Bambouk; qu'on envahira, dont on prendra possession, mais où il serait peut-être très-difficile de se maintenir.

Second projet. Le second projet pourrait avoir pour but d'obtenir par des négociations, la liberté d'exploiter à notre profit ces mines d'or,

et de rechercher celles qui n'ont pas encore été découvertes.

Il faudra bien de l'adresse, pour parvenir à déterminer les Bamboukains à nous céder l'exploitation de leurs mines. J'ai dit à quel point ils sont jaloux de leur or, et combien ils se méfient des blancs ; leur superstition serait vraisemblablement un autre obstacle difficile à vaincre.

Les insinuations et les intrigues des Anglais de la Gambra, seraient aussi là, pour nous faire échouer dans ce projet, dont je regarde le succès comme impossible, à moins qu'il n'ait été préparé de longue main.

Il me semble que ce ne pourrait être qu'à la suite des liaisons bien formées et bien établies avec le pays de Bambouk, que nous pourrions déterminer les ombrageux et défians Bamboukains à nous céder l'exploitation de leurs mines d'or, en échange des marchandises et des objets qui leur sont indispensables, et sous certaines conditions qui leur seraient avantageuses, et surtout en laissant entre leurs mains la quantité d'or qui, chaque année, se trouve employée aux

ornemens dont se parent leurs femmes; ce second projet, est donc subordonné au troisième et doit en être la suite.

Troisième projet. Le troisième projet, c'est d'organiser un commerce très-actif, très-suivi, et bien concerté avec les trois royaumes du Bambouk; c'est d'en tirer par la voie de ce commerce, tout l'or que produisent leurs mines, leurs rivières et leurs ruisseaux; c'est d'aller directement chez eux traiter leur or; et par des échanges qui puissent les tenter et les déterminer, attirer à nous, tout celui qui en sort tous les ans, et qui passe entre les mains des Maures, des Nègres du Bondou, des Nègres Serrawallis, et des Mandings.

Le pays de Bambouk nous offre, outre l'or, de la cire, des peaux crues de bœufs, de vaches et de cabris, de l'émeri, du beurre de Kharité, que produit un palmier, et dont les onctions sont reconnues si bonnes pour la guérison des rhumatismes; et en y excitant l'agriculture, en bien peu de tems peut-être, ce pays produirait-il encore beaucoup d'autres objets recommandables, et précieux.

Dans le plan que j'ai conçu pour l'exécution de ce troisième projet, le commerce avec le pays de Bambouk se ferait par caravanes, et l'anecdote qu'on va lire, servira à faire connaître, que la commuication par terre entre l'Océan et la Félémé, ne présente pas d'obstacles.

En 1788, M. Durand, qui alors était directeur de la compagnie de la gomme, établie à l'île Saint-Louis du Sénégal, inquiet d'un dépôt de captifs que des circonstances particulières avaient forcé de laisser à Galam, se détermina à y envoyer par terre, un de ces employés, pour s'assurer de la situation des affaires de sa compagnie dans ce comptoir.

Un nègre esclave, nommé Sieck, appartenant à Catherine Tabara, négresse libre, habitante, et, comme l'on dit, signare de l'île Saint-Louis, avait fait plusieurs fois ce même voyage. M. Durand choisit ce nègre captif pour accompagner son employé, et pour lui servir de guide et d'interprète.

Ce voyage réussit au gré de M. Durand; les détails en sont intéressans, et je n'en

parlerai pas, parce que je sais que M. Durand, qui existe ici à Paris, a le projet de les publier; je dirai seulement, que j'ai beaucoup questionné le nègre Sieck sur cette traversée terrestre ; j'ai pris beaucoup de renseignemens de deux autres nègres libres qui avaient antérieurement fait le même voyage, et il est résulté de ces informations, que ces voyageurs n'ont éprouvé aucune difficulté en traversant les états du Damel, que quand ils arrivèrent à Cayor, capitale des états de ce prince, ils lui demandèrent ses bons offices près du Burb-j-Iolof, dont il fallait parcourir le pays pour arriver à Galam ; que le Damel leur donna un de ses officiers pour les faire respecter et les escorter, et qu'ils arrivèrent à la résidence de l'empereur des Iolofs, aussi heureusement que tranquillement, sur la recommandation du Damel; le Burb-j-Iolof fit escorter aussi les voyageurs par un de ses délégués, qui eut ordre de les accompagner jusqu'à Galam, de les faire respecter dans tous les villages qu'ils traverseraient, et de leur faire fournir les vivres dont ils auraient besoin. Le délégué impérial

impérial avait reçu de son maître, une baguette d'ivoire garnie à ses extrémités de deux boutons d'ébène; cette baguette était le signe de sa mission et de l'autorité dont il était revêtu.

En montrant cette baguette, par-tout il se fit obéir, et chez les Foulhas, que nous appelons Peuls, et chez les peuples du Bondou, ce signe de l'autorité du Burb-j-lolof fut respecté : les voyageurs n'éprouvèrent aucune insulte; les vivres qu'ils demandèrent en payant, leur furent fournis, et ils arrivèrent sans obstacles et sans aucune sorte d'inconvéniens, à Galam.

Quand préliminairement on aura donc négocié et concerté toutes les mesures raisonnables et convenables, on peut être certain que des caravanes arriveront aussi surement, dans le pays de Bambouk.

Je ne donnerai pas ici les détails de tout ce qui doit concourir à faire réussir ce troisième projet; j'avouerai cependant, que les essais de la première année, exigeront une dépense de soixante mille livres, au moins.

On objectera peut-être, pourquoi des

dépenses certaines, pour des profits incertains? A cette objection on pourrait répondre, que depuis 1715, époque de la régence du duc d'Orléans, la France a marché sans cesse vers l'amour effréné du luxe, vers la dissolution des mœurs, vers le mépris de tous les principes qui assurent l'ordre et le bonheur social; que la révolution a encore accéléré ce funeste mouvement et nous a mis au bord d'un effroyable abîme de corruption.

Dans cette situation de la France, quelque grand, quelque bon, quelque riche et fertile que soit son territoire, peut-on croire qu'elle pourrait se résoudre et se borner, à n'être qu'une nation agricole?

C'est peut-être dans ce système, qu'elle retrouverait les vertus, le caractère noble et généreux de nos ancêtres et le véritable bonheur; mais qui peut l'espérer?

La France voudra donc être toujours une nation commerçante et maritime; elle relevera sa marine, rétablira ses riches colonies, et son gouvernement, en travaillant à perfectionner la culture de notre territoire, cherchera aussi à donner à

notre industrie, le plus grand déploiement possible.

L'Afrique occidentale au Nord de la ligne lui offre plusieurs avantages qui ne doivent pas être dédaignés; la branche du commerce que je propose d'ouvrir avec le pays de Bambouk, peut avoir des suites très-importantes ; et quand les dépenses qu'exigeraient les premiers essais de ce commerce, ne produiraient pas d'abord des retours proportionnés, on ne devra pas regretter de les avoir faites.

La prospérité d'une grande nation ne tient pas à un modique article de plus dans le registre de la dépense du trésor public, même quand cet article serait devenu superflu, pourvu que son but ait été raisonnable; et le peuple qui consent les impôts, et qui sait bien qu'ils ne sont que des avances qu'il fait en faveur de son propre intérêt, ne blâmera jamais une dépense de quelques cent mille francs, dont l'objet serait évidemment utile, et celui de ce troisième projet sur le Bambouk, le seul que j'ose conseiller, le seul qu'il convienne de suivre avant de s'engager dans l'entre-

prise des deux autres, peut s'exécuter à bien moindre frais.

Quoique mes principes soient tout-à-fait contraires, à la concession d'un privilège exclusif, pour le commerce que l'on peut faire avec les contrées comprises entre le cap Blanc et le cap de Palmes, et que mon opinion à cet égard soit bien connue de beaucoup de commerçans français, pour ce cas particulier du Bambouk, où il s'agirait de créer et d'établir des liaisons très-actives, avec les habitans de cette contrée, je penserais, qu'on pourrait déroger à des principes que j'ai franchement professés, dans un tems, où l'on obtenait trop facilement de ces sortes de diplômes attentatoires aux droits imprescriptibles de l'industrie générale ; mais ce ne serait absolument, que dans le cas, où le gouvernement ne voudrait pas tenter les essais qui font l'objet de ce troisième projet ; alors on pourrait accorder pour dix ans seulement, la traite exclusive dans le pays de Bambouk, en soumettant l'association à qui l'on accorderait ce privilège, à la surveillance du gouvernement, qui devra

se charger aussi des mesures de protection, et à des conditions, qui garantiraient l'entière liberté du commerce, dans toutes les autres contrées du ressort du gouvernement du Sénégal; mais un commerce libre et général, bien organisé et bien protégé par le gouvernement, aurait des conséquences bien plus avantageuses qu'un commerce privilégié.

C'est donc à ce dernier projet, que je crois que le gouvernement doit s'arrêter, et il me semble, qu'il ne faut pas en tenter un autre, avant d'avoir acquis sur le pays de Bambouk, des connaissances approfondies, qu'on se procurera par les liaisons, qui seront nécessairement la suite d'un commerce actif avec cette contrée riche et fertile; si après des essais continués pendant plusieurs années, l'expérience prouvait, que les résultats de toute entreprise sur le Bambouk, ne pourront jamais être avantageux à la France, on abandonnerait toutes les intentions qu'on pourrait avoir eues, sur la conquête de ce pays, sur la possession des mines d'or qu'il renferme, sur la possibilité d'en obtenir

l'exploitation, on renoncerait au commerce par caravanes que je propose, et l'on se bornerait, à traiter comme autrefois de l'or, le long du cours du Sénégal, et sur le développement des côtes du gouvernement qui porte le nom de ce fleuve.

J'ai cherché à faire connaître le pays de Bambouk, ses mines d'or, et les avantages que peuvent offrir à la France, des liaisons actives et directes avec cette contrée, que sa situation géographique place immédiatement sous l'influence du gouvernement du Sénégal.

J'ai cru entrevoir des avantages importans et précieux, qui doivent naître d'un commerce suivi avec ce pays, qui nous ouvrirait des routes vers le centre d'un continent, qui occupe l'attention de tous ceux qui s'intéressent aux progrès des connaissances humaines, et si des succès heureux devenaient les suites des essais que je propose, je m'applaudirais surtout d'avoir indiqué ce chemin nouveau, à l'industrie nationale, et aux découvertes des contrées centrales de l'Afrique.

Fin du Tome premier.

TABLE
DES CHAPITRES

Contenus dans ce premier volume.

AVANT-PROPOS, pag. 1

CHAP. PREMIER. DÉFINITION DU GOUVERNEMENT DU SÉNÉGAL, *page* 34. — Des droits des Français sur l'Afrique occidentale au Nord de la ligne, *page* 35. — Aperçu des dépendances et du ressort du gouvernement du Sénégal en 1787, *page* 38. — Extension qu'il convient de donner au gouvernement du Sénégal, *page* 45. — Des moyens d'influence et d'action du gouvernement du Sénégal sur une grande partie de l'Afrique, *pag.* 53. — Avantage du système d'une administration générale pour toute cette partie de l'Afrique, *page* 65. — De la protection militaire du gouvernement du Sénégal, *page* 70.

CHAP. II. SUJETS D'OBSERVATIONS ET DE RECHERCHES, QUE PRÉSENTE LA PARTIE DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE DONT IL EST TRAITÉ DANS CE LIVRE, *page* 81. — Observations sur les îles Canaries, *page* 82. — Les Guanches, anciens habitans des Canaries, embaumaient leurs morts, *page* 88. — Remarques sur plusieurs peuples de cette partie de l'Afrique, sur les différences qui les distinguent, sur leurs religions et sur quelques

unes de leurs institutions, *page* 98. — Les Foulhas, *page* 101. — Les Mandings, *page* 104. — Les Iolofs, *page* 105. — Des religions des Nègres de l'Afrique occidentale, et du fétichisme, *page* 110. — Le Purrah, ou la confédération et l'association des guerriers, *page* 114. — Les Mandings ont aussi des bois mystérieux, des prestiges et des épreuves, *page* 122. — Superstitions des Nègres à l'occasion des éclipses de soleil et de lune, *pag.* 123.

CHAP. III. DIVISION DU GOUVERNEMENT DU SÉNÉGAL, *page* 132.

PREMIER DISTRICT DU GOUVERNEMENT DU SÉNÉGAL, comprenant l'intervalle entre le cap Blanc de Barbarie et la rive gauche de l'entrée du fleuve, *page* 134.

CHAP. IV. Le cap Blanc par 20 degrés 47 minutes, latitude Nord, *page* 135. — Golfe et île d'Arguin, *ibid.* — Pêche de la morue appelée la Vieille, et de la tortue verte, *page* 136. — La rivière St.-Jean, *page* 137. — Porto d'Adi ou Portendick, *ibid.* — Vue du pavillon du fort St.-Louis du Sénégal, *page* 140. — Rade du Sénégal, vis-à-vis de la Barre, à trois lieues au Sud du fort St.-Louis, *page* 141. — Établissement d'un signal pour indiquer la rade du Sénégal, *ibid.* — Embouchure du Sénégal, *page* 142. — Danger de la Barre du Sénégal, *page* 143. — Idée d'une embarcation propre à passer la Barre avec moins de dangers, *page* 149. — L'îlet aux Anglais, *page* 153. — L'île St.-Louis du Sénégal, *ibid.* — Établissemens militaires et bâtimens appar-

tenant au gouvernement, *page* 158. — Le fort St.-Louis du Sénégal. *page* 161. — Système de la défense de la Barre et de l'île St.-Louis du Sénégal, *page* 163. — Attaque sur la partie du Nord de l'île, *page* 165. — Observations sur les troupes destinées au service du Sénégal. *page* 166. — Eau de l'île St.-Louis du Sénégal, *page* 168. — Remarques relatives aux travaux des constructions en maçonnerie et en charpente, *page* 171.

CHAP. V. OBSERVATIONS GÉNÉRALES SUR LE FLEUVE SÉNÉGAL, *page* 177. — Difficultés du trajet de l'île St.-Louis à Galam, en remontant le Sénégal, *page* 179. — Beauté et variété des sites, et richesses du règne végétal et du règne animal, sur les bords de ce fleuve, *page* 181. — L'éléphant. *page* 183. — Marchés de la gomme, *page* 186. — Traversée de l'île St.-Louis à l'Escale du Désert, *ibid.* — Iles favorables aux essais de culture libre, *page* 187. — Détail sur le Marigot des Maringoins, *page* 189. — L'Escale du Désert, *page* 191. — Fort de Podhor, *page* 192.

CHAP. VI. DU COMMERCE DE LA GOMME DITE DU SÉNÉGAL, *pag.* 193. ce que c'est que la gomme et de son usage dans le commerce, *pag.* 196. — La gomme du Sénégal est la meilleure de toutes les gommes connues, *page* 198. — De l'Acacia-gommier du Sénégal, *page* 201. — Quatre tribus Maures habitent les extrémités méridionales du Zaarha vers le Sénégal, *page* 206. — Les Maures-Trarshaz, les Maures-Brachknaz et les Maures Darmanko possè-

dent les trois forêts de gommiers, situées dans le Zaarha et qui sont désignées sous les noms de Sahel, d'Al-Fatack et d'El-Hiebar, *page* 211. — La forêt de Sahel est exploitée par la tribu des Trarshaz, *page* 214. — Conduite des Anglais relativement au commerce de la gomme pendant qu'ils étaient maîtres du Sénégal, *ibid.* — Les forêts d'Al-Fatack et d'El-Hiebar sont exploitées par les tribus des Brachknaz et des Ouled-El-Haghi ou Darmanko, *page* 220. — Comment et dans quel tems les Maures récoltent la gomme, *page* 225. — Les Maures quittent leurs Oasis au commencement de décembre, pour aller à la récolte de la gomme, et la portent aux comptoirs du Sénégal à la fin de janvier, *page* 131. — Les trois forêts de Sahel, d'Al-Fatack et d'El-Hiebar, produisaient en 1785, 1786 et 1787, une récolte de plus d'un million de gomme, *page* 239. — A quel prix les Maures du Zaarha vendent leur gomme et quels peuvent être les profits du commerce sur cette matière, *page* 247. — La gomme du Sénégal est une nourriture très-substantielle et très-saine, *page* 255. Divisions et haînes invétérées entre la tribu des Trarshaz et celle de Brachknaz Darmanko, *page* 257. — Victoire remportée par les Brachknaz sur les Trarshaz et mort d'Hilly-Koury en 1786, *page* 261. Présens et coutumes que le gouvernement du Sénégal était dans l'usage de payer chaque année aux chefs des tribus des Maures qui nous vendent la gomme, *page* 266. — Toute idée d'accorder le

commerce de la gomme du Sénégal en privilège exclusif, doit être à jamais écartée, *page* 278.

CHAP. VII. DU ZAARHA OU GRAND DÉSERT DE BARBARIE ET DES MAURES; quelques renseignemens sur le Zaarha, *page* 284. — Observations sur les Maures qui habitent les extrémités méridionales du grand désert de Barbarie, *page* 294. — Conjectures sur l'origine des Maures du Zaarha, *page* 295. — On découvre un singulier mélange de toutes sortes de races parmi ces Maures, *page* 298. — Ils sont à la fois pasteurs et marchands, *page* 301. — Leur caractère est lâche et perfide, *page* 303. — Leur couleur, leurs figures, leurs formes, leur chevelure, *page* 304. — Costumes des hommes et des femmes, *page* 307. — Mœurs des Maures. Ils vivent toujours campés sous des tentes de peaux ou d'une étoffe faite de poil de chameau, *page* 309. — Leur religion, *page* 317. — Leur commerce, leur industrie, leurs arts, *page* 319. — Ils élèvent des chevaux précieux, *page* 321. — Ils élèvent des troupeaux nombreux de moutons, de chèvres et de bœufs d'une fort belle espèce, *page* 325. — Les Maures traversent avec leurs bœufs les plus grandes rivières, *page* 328.

CHAP. VIII. REMARQUES SUR LE DROMADAIRE, *pag.* 337. — Les Dromadaires sont élevés par les Maures comme ils le sont par les Arabes, *page* 341. — Des allures du Dromadaire, *page* 346. — Le Dromadaire est un animal courageux, *page* 351. — Des cinq estomachs du dromadaire, de sa sobriété et de son

abstinence, *page* 354. — De quelques autres particularités du dromadaire, *page* 358. — Prix auquel les Maures vendent ordinairement leurs dromadaires, *page* 362. — Usage que l'on peut faire du dromadaire pour quelques expéditions en Afrique, *page* 366.

CHAP. IX. DE QUELQUES CIRCONSTANCES PRINCIPALES DE LA PARTIE DU SÉNÉGAL, *comprise entre Podhor et la Cataracte du rocher Felow. pag.* 369. — L'île au Morfil, *page* 370.— Les Foulhas-Peuls, *pag.* 371. — Les Nègres Serrawallis, que nous nommons Sarcolets, *ibid.* — La ville et le fort de Galam, le rocher Felow, *page* 372. — L'embouchure de la Félémé à Tafalisga, *page* 373.

CHAP. X. DU PAYS DE BAMBOUK. Préjugé fondé en faveur de la grande richesse des mines du pays de Bambouk, *page* 376. — Situation du pays de Bambouk, *page* 380. — Origine des habitans du pays de Bambouk, *page* 383. — Caractère et mœurs, *ibid.* — Le Bentaba, *page* 385. — La Poligamie est en usage chez les Bamboukains, *page* 387. — Cérémonie des mariages, *ibid.* — Les femmes du Bambouk sont très-galantes, *page* 390. — Religion, superstitions et circoncision, *page* 394. — Cérémonies et usages pratiqués à l'occasion de la circoncision, *page* 395. — Expulsion des Marabouhts, *page* 399. — Les Bamboukains croient que le diable fabrique l'or, *page* 401. — Fertilité du pays de Bambouk. Industrie. Température. Commerce, *page* 404. — Abondance du miel et de la cire, *page* 405. — Édu-

cation des troupeaux, *page* 407. — Usage de se graisser le corps avec du beurre frais, *page* 409. — Le pays de Bambouk est un des plus chauds du globe, *page* 411. — Différentes industries, *pag.* 412. — État politique du Bambouk, *page* 418. — Invasion des Portugais, *page* 421. — Conspiration des Marabouths, *page* 423. — Le pays de Bambouk a une constitution à-peu-près républicaine, *page* 424.

CHAP. XI. DES QUATRE MINES D'OR PRINCIPALES DU PAYS DES BAMBOUKS, *pag.* 433. — Mine de Bambouk, dite mine de Natakon, *pag.* 437. — Mine de Sémayla, *page* 450. — Entreprises et essais de l'ancienne compagnie des Indes, sur les mines de Natakon et de Sémayla en 1730, 1731, 1732, *page* 455. — Mine de Nambia, *page* 461. — Mine de Kombadyrié, *page* 463. — D'autres parties du Bambouk et plusieurs ruisseaux du royaume de Bondou donnent aussi de l'or, *ibid.* — Un anneau d'oreille, d'or de Nakaton, a été essayé à la monnaie de Paris, par ordre de M. Sage, professeur et directeur de l'école de minéralogie, *page* 480. — Examen des projets, que la France pourrait concevoir et tenter sur le pays de Bambouk; — Premier projet, *page* 481. — Second projet, *page* 492. — Troisième projet, *page* 494.

Fin de la Table du Tome premier.

Nota. On trouvera après l'errata la légende de la carte de l'entrée de la rivière du Sénégal.

ERRATA DU PREMIER VOLUME.

Page 5, ligne 15, — *piroques*, lisez : *pirogues*.

Page 6, ligne 16, — *Bambouck*, lisez : *Bambouk*.

Page 7, ligne 3, — *Certos*, lisez : *Cestos*.

Page 18, ligne 4, — *Dio Cassius*, lisez : *Dion Cassius*.

Page 19, ligne 5, — *les pyramides qui elèvent les Termites*, lisez : *les pyramides qu'élèvent les Termites*.

Page 21, ligne 10, — *ou je restai deux mois et que j'eus occasion de connaître et de parcourir*, lisez : *je restai deux mois dans la Guyanne, que j'eus occasion de connaître et de parcourir*.

Page 26, ligne 1, — *c'est celle des cours du Niger*, lisez : *c'est celle du cours du Niger*.

Page 27, ligne 3, — *Bambouick*, lisez : *Bambouk*.

Page 40, ligne 12, — *la Rio Grande*, lisez : *le Rio Grande*.

Page 47, ligne 11, — *qui m'ont été communiquées*, lisez : *qui m'ont été communiqués*.

Page 55, ligne, 3 — *Thombonctou*, lisez : *Thombouctou*.

Page 59, ligne 12, — *et je dois dire que M. de la Luserne*, lisez : *mais cependant je dois dire que M. de la Luserne*.

Page 84, ligne 21, — *mais si grand et si important*, lisez : *mais si grand et si imposant*.

Page 134, Chapitre IV, ligne 3 du sommaire, *embarquation*, lisez : *embarcation*.

Page 141, ligne 18, — *l'enbouchure du Sénégal*, lisez : *l'embouchure du Sénégal.*

Page 169, ligne 19, — *dissenteries*, lisez : *dyssenteries.*

Page 182, ligne 26, — *anteloppes*, lisez : *antilopes.*

Page 201, ligne 7, — *la gomme de Zaarha*, lisez : *la gomme du Zaarha.*

Page 242, ligne 14, — *que nous appelons Peuls ou Pouls*, lisez : *que nous appelons Peuls ou Poules.*

Page 301, ligne 7, — *et si la plupart*, lisez : *et la plupart.*

Page 309, ligne 9, — *maroquin*, lisez : *marroquin.*

Page 316, ligne 13, — *le mill sec*, lisez : *le mil sec.*

Page 354, ligne 14, — *périssent* lisez : *périrent.*

Page 376, ligne 13 du sommaire du Chapitre X. — *Colèz-rio*, lisez : *Colez-rio-d'Oro.*

Page 387, ligne 25, — *maroquin* lisez : *marroquin.*

Page 437, ligne 17 et 18, — *angle sphrique*, lisez : *angle spherique.*

Page 454, ligne 16, — *dum onticule*, lisez : *du monticule.*

Page 455, ligne 25, — *M. le Veuz*, lisez : *M. le Vens.*

Page *idem*, ligne 26, — *du Senégal au, nom*, lisez : *du Sénégal, au nom.*

Page 456, ligne 20, — *M. le Veuz*, lisez : *M. le Vens.*

Page 457, ligne 7, 14 et 18, — *M. le Veuz*, lisez : *M. le Vens.*

Page 458, ligne 2, — *M. le Veuz*, lisez : *M. le Vens.*

Page 468, ligne 6, — *la crainte et la famine*, lisez : *la crainte de la famine.*

Page 486, ligne 7, — *des dissentries*, lisez : *des dysenteries.*

Page 487, ligne 15, — *sur le Félemé*, lisez : *sur la Felemé.*

Page 495, ligne 8, — *en* 1788, lisez : 1785.

De l'Imprimerie de CH. FR. CRAMER, rue des Bons-Enfans, N°. 12.

LÉGENDE

DE LA CARTE

u cours de la rivière du Sénégal, depuis le petit bois de Griel, jusqu'à la Barre.

Bois de Griel traversé par un petit marigot, qui est une dérive du Sénégal.

Mouillage de Guethendar.

Guethendar, village nègre occupant un mamelon de sable.

Mouillage ou rade du Sénégal.

Barre du Sénégal qui ferme l'entrée de la rivière, et ne permet le passage qu'aux bateaux qui ne tirent que 9 à 10 pieds d'eau. On a exprimé les points de défense de la Barre.

Vaisseau pouvant mettre en batterie 24 pièces de canon, mouillé dans la rivière, pour battre la Barre.

. Grande et petite passe de la Barre.

Établissement d'un signal pour indiquer la Barre, et d'un poste pour donner des secours aux naufragés.

I. a. Batteries qui flanqueraient la Barre.

K. Village de Balaghée.

L. L'Ilet des Anglais.

M. L'île Saint-Louis du Sénégal.

N. Batterie du Sud.

O. Grande batterie de l'Ouest.

P. Batterie du Nord.

Q. L'île de Sorr et îles adjacentes, favorables à des essais de culture.

R. Village du Grand Sorr.

r. Le village du Petit Sorr.

S. Le Parc aux Bœufs.

T. L'île de Thyong.

V. Village de Galelle.

W. Village de Gandhioul.

(NOTA.) On a désigné sous le Plan différentes places où l'on pourrait établir des batteries pour retarder l'ennemi qui aurait passé la Barre.